
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN



# NOUVELLES
# DE LA
# REPUBLIQUE
# DES
# LETTRES.

Mois de Janvier 1700.

*Par* JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES,
dans le Kalver-Straat.

---

M. DCC.

*Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.*

# NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Janvier 1700.

## ARTICLE I.

TRAITÉ D'ORIGÉNE CONTRE CELSE, *ou, Défense de la Religion Chrêtienne contre les Accusations des Payens. Traduit du Grec par* ELIE BOUHÉREAU. A Amsterdam, chez Henri Desbordes, 1700. in 4. pagg. 480.

1. IL y a plus de vint ans, que M. *Bouhéreau* commença cette version *d'Origéne*, à la sollicitation de feu M. *Conrart*, qui prenoit plaisir de donner de pareilles tâches à ses Amis. Après sa mort, M. Bouhéreau, qui avoit déja avancé son Ouvrage, crut être

 quitte

quitte de son engagement, & tourna ses occupations d'un autre côté; d'autant plus que des personnes d'un mérite distingué croyoient, qu'il étoit dangereux de mettre *Origéne* entre les mains de tout le monde, à cause de quelques sentimens singuliers, qu'on lui a reproché de tout tems. Il continua cependant cèt Ouvrage, à ses heures de loisir; mais, après l'avoir fini à diverses reprises, il le laissa là entre ses papiers oubliez. Le bruit qui se répandit ensuite qu'il alloit paroître à Paris une autre Version de ce même Traité d'Origéne, fit que ses Amis le pressérent de donner la sienne, afin qu'on pût comparer les deux Versions ensemble, surtout dans les endroits, qui peuvent avoir quèlque râport aux disputes modernes; & il se rendit à leurs sollicitations.

On auroit eu sujet de se plaindre de M. Bouhéreau, si le scrupule de ne pas publier les erreurs d'Origéne, l'eut déterminé à suprimer un Ouvrage aussi utile, que sa Traduction: car, avec tout le respect qui est dû à ces personnes de mérite, qui croyoient qu'il étoit dangereux de mettre l'Ouvrage de cèt ancien Pére dans les mains de tout le monde, à cause de ses erreurs, on

ose

ose assûrer, qu'ils n'avoient pas porté dans ce jugement toute l'attention nécessaire.

On peut distinguer de trois sortes d'erreurs d'Origéne, par raport à ses Livres contre *Celse:* les unes étant très-importantes, ne laissent pas de lui être communes avec beaucoup d'autres anciens Ecrivains Ecclésiastiques, & ont été tellement rebatuës dans ce siécle, qu'il n'y a personne, qui les ignore. On peut mettre dans ce rang l'idée qu'il avoit de l'Unité des Personnes Divines dans la Trinité; qu'il semble ne faire consister que dans une unité de consentement & de volonté; & son opinion de la supériorité du Pére sur le Fils, qu'il paroit enseigner expressément dans cèt Ouvrage. * *Nous adorons*, dit-il, en parlant de cette unité, *le Pére de la Vérité & le Fils, qui est la Vérité; les considérant comme deux choses à l'égard de leur Hypostase; mais comme une seule & même chose à l'égard de leur accord, de la conformité de leurs sentimens, & de la parfaite union de leur volonté.* Voici ce qu'il avance, sur le second article, † *pour*



* *Pag. 325. de cette Edition, & 386. de l'Edition Greque d'Oxfort.*

† *Pag. 327.*

*nous qui disons, que le Créateur de l'Univers est le Maître de tout ce Monde visible, nous faisons profession de croire, que le Fils n'est pas plus puissant que son Pére; mais qu'il lui est inferieur.* On a fait voir dans divers Livres écrits en François, qu'Origéne n'est pas le seul, des anciens Péres, qui se soit exprimé de cette maniére sur ces dogmes importans, avant que les disputes survenues, & les décisions des Conciles eussent rendu plus circonspects les Ecrivains Ecclésiastiques.

2. La seconde espéce d'erreurs, qu'on trouve dans Origéne, comprend celles, qu'on peut regarder comme lui étant particuliéres, & qui forment, en quelque sorte, la Secte de ceux qu'on peut nommer *Origénistes*; tel est son sentiment de la fin des peines des damnez; mais qui est si connu de tout le monde, & qu'un célébre Auteur vient encore d'expliquer si nettement dans son * *Parrhasiana*, que le Public n'aprendra rien de nouveau sur ce sujet dans cette traduction Françoise de l'Ouvrage d'Origéne contre Celse, surtout, puis qu'Origéne luimême n'en parle dans ce Livre, que com-

* *Voyez ce qu'on en a dit dans les Nouvelles de Juillet 1699. pag. 89. &c.*

comme en passant, & n'allégue même aucune preuve pour l'établir; en sorte que pour peu de distraction qu'on eût en le lisant, on pourroit bien ne s'en pas apercevoir. Voici le passage, où après une lecture assez exacte, nous avons trouvé, qu'il s'expliquoit le plus clairement sur cèt article. * *Nous disons que la Raison ou le Verbe, doit, enfin, se rendre la maîtresse de tout ce qui est d'une nature raisonnable; & changer toutes les ames dans sa propre perfection, de sorte que chacun, n'usant que de son simple pouvoir, soit en état de choisir ce qu'il voudra, & de se maintenir dans ce qu'il aura choisi..... La fin de toutes choses sera la destruction du vice; mais s'il doit être détruit, en sorte qu'il n'y aît plus pour lui aucun retour; ou s'il en est autrement, la question n'est point de ce lieu.* En un autre endroit, il ne parle point si affirmativement. *Les peines de l'autre vie*, dit-il, *ne seront*, PEUT-ETRE, *pas sans utilité, pour ceux qui les soufriront.*

Il y a une troisiême sorte d'erreurs dans les Livres d'Origéne contre Celse, qui ne sont d'aucune conséquence, parce que l'esprit de notre siécle est tourné d'un autre côté, en sorte



* *Pag.* 360.

qu'elles sont capables de divertir un Lecteur, sans qu'on doive apréhender qu'elles le pervertissent. On peut mettre dans ce rang, la plaisante imagination qu'il a au sujet des Démons, & qu'il débite en plus d'un endroit, c'est qu'ils se nourrissent de sang, & de la fumée des victimes, que l'odeur des sacrifices les attache aux lieux, où leur propre sensualité leur a bâti des maisons, que les Grecs prennent pour les Temples de quelques Dieux; mais qui, dans la vérité, ne sont la demeure que de quelques Démons trompeurs. Il croit que c'est pour cette raison, que les * Apôtres défendirent l'usage du sang & des choses étoufées, dans le premier Concile de Jérusalem. † *A l'égard des choses étoufées*, dit-il, *comme le sang n'en est pas épreint, & qu'on tient que le sang est l'aliment des Démons, qui se nourrissent de ce qu'il exale; nôtre Religion nous les défend, de peur que nous n'ayons le même aliment que les Démons: car il pourroit arriver, dans le tems que nous mangerions des choses étoufées, que quelques uns de ces Esprits s'en nourriroient aussi avec nous. Ce que nous venons de*

*dire*

* *Act. XV.* 28. & 29.
† *Pag.* 334.

*dire des choses étoufées se peut facilement apliquer au sang.* Il semble aussi, qu'Origéne aît attribué une espéce de vie au Soleil, à la Lune, & aux autres Astres, puis qu'il assûre * qu'ils adressent tous des priéres au grand Dieu par son Fils unique, ce qu'il apuye sur l'exhortation que le † Psalmiste fait à tous les Astres, de loüer le Seigneur, ce Docteur, qui change, presque, toute l'Ecriture en Allégories, s'avisant d'être Littéral dans un des passages où il faloit l'être le moins.

Une de ces erreurs peu contagieuses, mais qu'on ne sauroit néanmoins pardonner à Origéne, est une certaine efficace, qu'il attribuë à de certains noms; comme si, par eux-mêmes, ils étoient capables de produire certains effets miraculeux. Il attribuë, par exemple, tant de vertu au nom de *Jesus* contre les Démons, qu'il assûre, qu'il est arrivé quelquefois qu'étant prononcé même par des méchans, il n'a pas laissé de produire son effet. ‡ Il bâtit sur ce principe, que les noms ne dépendent point de l'institution & du choix des hommes; mais qu'ils ont



* *Pag.* 198.
† *Pseaum.* CXLVIII. 3. 4.
‡ *Pag.* 13.

leur fondement dans la Nature ; il conclut de là, qu'il y en a, qui ont naturellement de la vertu, tels qu'étoient ceux dont se servoient les Sages des Egyptiens, ou les plus éclairez d'entre les Mages des Perses. Il soutient aussi par ce même principe, que la Magie n'est pas un art purement chimérique ; mais qu'elle a ses régles certaines, quoi que connuës de peu de personnes ; il prétend, par conséquent, que les noms d'*Adonai*, de *Sabaoth*, & les autres, dont se servent les Juifs, ont de la vertu, lors qu'on les arrange, & qu'on les prononce de la maniére qui leur est propre. Il enseigne, qu'il y a de certains mots, qui étant prononcez en Egyptien opérent sur de certains Démons, dont le pouvoir est borné à telles ou à telles choses ; d'autres, qui étant prononcez en la langue des Perses opérent sur d'autres Démons ; & tout de même parmi les autres Nations, où l'on employoit d'autres noms pour d'autres usages ; *de sorte qu'il se trouvera*, ajoute Celse, *selon les divers endroits assignez aux Démons, qui font leur séjour sur la Terre, que leurs noms, aussi, ont de la conformité avec le langage, dont se sert le Peuple du Pays.*

Il n'est pas à craindre que ces imaginations & autres semblables trouvent dans nôtre siécle des esprits disposez à les recevoir, & il paroît par là, & par les autres réflexions que nous avons faites que les erreurs d'Origéne n'étoient pas un obstacle à la publication de son Ouvrage en François.

Quelques personnes ne souhaitoient pas cette publication pour une autre raison. Peu prévenuës en faveur d'Origéne, elles se persuadoient, qu'il ne répondoit pas trop solidement aux Objections de Celse contre le Christianisme, & que, par conséquent, il étoit dangereux de produire au grand jour des objections importantes accompagnées de foibles solutions. Mais cette apréhension est fondée sur deux principes également faux, c'est que les raisons de Celse soient fort importantes, & que les réponses d'Origéne ne soient pas solides. Il est constant que généralement parlant, il n'est rien de si foible, que les objections de ce Payen contre la Religion Chrétienne; ce sont ou des suppositions, sans le moindre fondement; ou des difficultez qu'on peut également faire contre le Paganisme, ou de fausses imputations,

pour ne pas bien entendre la doctrine des Chrétiens : en sorte que c'est faire honneur au Christianisme, que de produire de si foibles difficultez aux yeux du Public. Je doute que nos Déistes Modernes, tout disposez qu'ils sont à adopter tout ce qui peut combattre la Religion, voulussent employer les armes de Celse contr'elle. Il est vrai que les réponses d'Origéne ne sont pas toûjours solides : il semble vouloir souvent chercher trop de mystére là où il n'y en a point. On en peut voir un exemple bien remarquable dans * sa réponse à la demande que fait Celse, pourquoi, si Jesus-Christ est véritablement ressuscité, il ne s'est pas fait voir à ses Juges après sa Résurrection, pour les convaincre de leur crime. Au lieu de répondre tout uniment, que ces Juges s'étoient rendus indignes d'une telle grace ; il se jette dans des écarts terribles, & qui ont si peu de fondement, qu'ils ne méritent pas d'être alléguez. Cela n'empêche pas, que généralement parlant, Origéne ne réponde aux Objections de Celse avec solidité. Il repousse souvent ses attaques en retorquant l'argument contre son Adversaire, & faisant voir, qu'il

* *Pag.* 81.

qu'il n'y a point de Religion parmi les Payens, point de Systême dans les différentes Sectes de Philosophie, qui ne soient exposez aux mêmes difficultez & à de plus grandes, que celles qu'on propose contre le Christianisme. Il objecte perpétuellement à Celse, que pendant qu'il revoque en doute, sans nulle raison, les faits merveilleux, dont il est parlé dans l'Evangile, il fait profession de recevoir une infinité de Fables du Paganisme, qui ne sont pas moins merveilleuses; mais qui n'ont pas à beaucoup près des fondemens si solides. Il a une preuve favorite en faveur de la Religion Chrétienne, qui suffit seule pour en établir la vérité, & qui, au jugement de M. Bouhéreau, vaut seule toutes les autres ensemble; c'est la Sainteté qu'inspire le Christianisme & son efficace à régler & à purifier les mœurs. Il est vrai, qu'il ne produit pas toûjours de si grands effets; mais il suffit, pour en établir l'excellence, qu'il les produise souvent. Les remédes les plus salutaires sont quelquefois surmontez par la grandeur & par l'opiniâtreté du mal. Il paroit d'ailleurs dans cèt Ouvrage beaucoup d'esprit, de zéle, de savoir, & de pieté. Outre l'usage principal au-

quel il est destiné, qui est de defendre la Religion contre les attaques des Payens ; il peut être encore d'une grande utilité, pour ce qui regarde divers faits Historiques, le Culte, la Discipline, & les Pratiques de l'Eglise du troisiéme siécle, qui sont des matiéres de fait, de la portée de tout le monde, & sur lesquelles on ne sauroit souhaiter un témoin plus irréprochable & mieux instruit qu'Origéne. Il ne sera, peut-être, pas hors de propos d'en alleguer quelques exemples.

I. * Des Savans distinguez de ce Siécle ont mis en question, si les premiers Chrétiens cachoient quelques uns de leurs dogmes & de leurs pratiques aux Payens. Les uns ont tenu pour l'affirmative, & les autres pour la négative. Voici un passage d'Origéne, qui peut servir à éclaircir cette question. † *Il faut*, dit-il, *repousser l'injure, que* Celse *fait à nôtre Doctrine, l'apellant par diverses fois* une doctrine cachée ; *bien que tous les hommes presque ayent plus de connoissance de ce que prêchent les Chrétiens, que de ce qu'enseignent les Philosophes. Qui est-ce, en effet, qui n'a point*

* *On peut voir ce qu'on en a dit dans la Bibliotheque Universelle*. Tom. XXV. pag. 60.

† *Pag*. 4.

*point entendu parler de Jesus, né d'une Vierge, & mort sur une croix; de sa resurrection, qui est l'objet de la Foi de tant de personnes; du Jugement avenir, où les méchans doivent recevoir la punition de leurs crimes, & où les Justes doivent être récompensez? Et le mystere de la Résurrection des morts n'est-il pas tous les jours, dans la bouche des Incredules, qui en font le sujet continuel de leurs railleries? Dire, après cela, que nôtre Doctrine est* une Doctrine cachée, *c'est dire la chose du monde la plus absurde. Car d'avoir quelques points, qui ne viennent pas à la connoissance de tout le monde, & qui ne se présentent, pour ainsi dire, qu'après qu'on a passé les déhors, cela n'est pas particulier au Christianisme, & l'on peut remarquer la même chose dans toutes les Sectes des Philosophes, où il y a de certains dogmes, qui en font l'exterieur, & d'autres, qui ne sont pas si exposez à la vuë de chacun.*

2. C'est encore une Question assez agitée aujourdhui, si les anciens Juifs ont adoré les Anges, ou s'ils n'ont adoré que Dieu seul: mais elle sera bientôt décidée, si l'on s'en raporte au témoignage d'Origéne. * Il défie Celse, qui formoit la même accusation contre

* Pag. 15.

contre les Juifs, de lui montrer aucun endroit des livres de *Moyse*, où le culte des Anges soit établi.

3 Il paroit aussi par divers endroits de cèt Ouvrage, que Celse reprochoit aux Juifs & aux Chrétiens d'avoir tiré de *Platon* & des autres Philosophes Payens, tout ce qu'il y avoit de bon dans leur doctrine. Mais Origéne repousse fortement cette accusation, en faisant voir que *Moyse* est plus ancien que tous ces Philosophes, & qu'il est par conséquent plus naturel d'en conclurre, que c'est * Moyse qui est l'original; & que les Philosophes n'en sont que les Copistes, & à l'égard de *Jesus-Christ* & de ses Apôtres, qu'il est impossible de s'imaginer, que des gens de la lie du peuple comme ils † étoient ayent lû les Livres des Payens. N'oublions, pas de remarquer en passant, que ‡ Celse reconnoit la vérité des miracles de Jesus-Christ, se contentant de les attribuer à l'Art Magique. Cèt aveu est plus avantageux au Christianisme, que ne lui sont préjudiciables toutes les accusations de ce Philosophe Payen.

4. Il semble qu'on pourroit conclurre

* *Voyez en particulier les pages* 156. 157. & 240.

† *Pag.* 235. ‡ *Pag.* 23.

re du commencement du second Livre de ce Traité, qu'il n'y a jamais eu d'Hérétique nommé *Ebion*, ce qui est la pensée de quelques Savans ; mais qu'on donna le nom d'*Ebionites*, c'est-à-dire, *pauvres*, aux Juifs, qui ayant embrassé la Religion Chrétienne, retenoient encore les Cerémonies Judaïques. Voici le passage d'Origéne, afin que le Lecteur en puisse mieux juger.
* Celse *ne prend pas seulement garde, que les Juifs, qui croyent en Jésus, n'ont pas abandonné la Loi de leurs Péres, & qu'ils l'observent toûjours ; ce qui leur a fait donner un nom pris de la pauvreté du sens littéral de la Loi. Car* Ebion *en Hébreu signifie* pauvre : *& ceux des Juifs, qui reçoivent Jésus pour le Christ sont nommez* Ebionites.

5. Origéne enseigne nettement la descente locale de Jésus dans les Enfers : Voici l'endroit. † *Nous dirons, aussi, que son Ame étant dépouillée de son corps, elle alla vers les Ames, qui étoient dans le même état ; elle y alla, dis-je, afin de convertir celles qui voudroient recevoir ses enseignemens, ou celles qu'elle-même, par les raisons, dont elle avoit connoissance, verroit les plus propres à ce qu'elle se proposoit.*

6. Il

* Pag. 45. † Pag. 70.

6. (*a*) Il paroit que dès le tems de notre Auteur les Payens accusoient les Chrétiens, d'avoir corrompu les vers de la *Sibylle*, & d'y avoir inséré diverses choses en faveur de leur Religion. Celse n'oublie pas de leur en faire un crime. Origéne répond, que Celse devoit faire voir ces prétenduës impietez, que les Chrétiens avoient fourrées dans les vers de la Sibylle, & produire quelques vieux exemplaires non corrompus, où ces additions ne se trouvassent point; mais que n'ayant rien fait de tout cela, son accusation tomboit d'elle-même, sans qu'on dût y avoir aucun égard.

7. Enfin, pour ne pas charger cèt Extrait d'un trop grand nombre de remarques, si l'on en juge par l'accusation de (*b*) Celse, & par l'aveu d'Origéne, il faut croire, que les Chrétiens de son tems défendoient de bâtir des Temples matériels, d'élever des Autels, & de dresser des Simulacres, qu'ils refusoient de (*c*) porter les armes pour le Prince, & d'exercer la Magistrature.

II. Nous ne dirons rien ici de la pureté, de la clarté, & de la fidélité de la Traduction de M. Bouhéreau; le

(*a*) *Pag.* 309. (*b*) *Pag.* 328. (*c*) *Pag.* 361. & 362.

le Lecteur en jugera lui-même par les passages que nous en avons alleguez : mais il est bon d'avertir, que sous prétexte que c'est ici une Traduction, il ne faut pas croire, que cèt Ouvrage ne soit utile, qu'à ceux qui n'entendent pas l'Original ; car, outre que ceux qui savent le mieux le Grec, sont souvent bien aises de consulter un habile Interpréte sur des endroits difficiles, M. Bouhéreau a ajouté à sa Traduction de savantes Notes Latines, où il corrige le texte en plusieurs endroits, & où il reléve de tems en tems les fautes de l'Interpréte Latin, qui, quelque habile qu'il aît été, n'a pas toûjours bien entendu son Auteur. Il y explique aussi diverses Phrases, dont il est d'autant plus difficile de comprendre le sens, qu'elles semblent être particuliéres à Origéne ; & y corrige en passant quelques passages de quelques autres Auteurs Grecs, qui lui paroissent corrompus.

Ces Notes Latines sont suivies d'une Lettre en la même langue à M. *Menjot*, qui contient l'explication d'un passage du *Timée* de Platon, la critique d'un endroit de la Traduction de *Longin*, par M. *Despreaux*, & la correction de quelques vers du cinquiéme Livre de *Lucréce*.

Après

Après cette Lettre, viennent des Remarques Françoises sur la Traduction, de la nature de celles que M. d'Ablancourt a mises à la fin de ses Traductions, pour rendre raison de sa maniére de traduire divers endroits particuliers. On y trouve aussi, quelques remarques sur la Langue Françoise, que M. Conrart avoit communiquées à l'Auteur, dans des Lettres, qu'il lui avoit écrites. En voici un exemple. Il s'agit de savoir si c'est bien parler, de dire, comme font bien des gens, *Il n'est rien*, au lieu de, *Il n'y a rien*. M. Conrart remarque, que la premiére expression a été introduite par les Poëtes, qui ne pouvant mettre *Il y a*, dans leurs vers, parce qu'*y a* feroit un *hiatus*, ce qui n'est plus permis dans la Poësie Françoise, se sont servis de *il est* & de *il n'est*, pour *il y a*, & *il n'y a*. Et parce qu'on a cru que c'étoit une façon de parler à la mode, on n'a point tardé de l'introduire dans la prose, & dans la conversation même en parlant: ce qui, au jugement de M. Conrart, n'est point bien, & les gens qui écrivent purement & exactement, n'ont garde d'user de cette licence, si ce n'est dans la Poësie, où l'on ne peut faire autrement. C'est à-peu-près, ajoute M. Bouhe-

Bouhereau, comme ceux, qui en parlant, ont pris la coutume de faire sonner le *d* dans *pied-à-terre*, parce que *Moliére* a été obligé d'en user ainsi dans une de (*a*) ses Comédies.

(*a*) *L'Ecole des Femmes.*

---

## ARTICLE II.

NOUVELLE EXPLICATION *d'une* MEDAILLE D'OR *du Cabinet du Roi, sur laquelle on voit la Tête de l'Empereur Gallien & cette Légende,* GALLIENÆ AUGUSTÆ. *Avec l'Idée d'une Nouvelle Histoire de l'Empereur Gallien par les Médailles.* A Paris, chez Jean Anisson, 1699. in 12. pagg. 224. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

LA Médaille dont M. de *Vallemont*, connu par divers autres Ouvrages qu'il a publiez, nous donne ici une nouvelle Explication, représente d'un côté la tête de l'Empereur *Gallien*, & ce qui est de surprenant, c'est que la Légende de cette tête est le nom d'une Femme : GALLIENÆ AUGUSTÆ. Il y a au revers une Victoire aîlée, qui avec un foüet en main, conduit un

char

char traîné par deux chevaux attelez de front; & autour on lit ces paroles: UBIQUE PAX. La premiére chose qui embarasse les Antiquaires, c'est de voir le nom d'une femme autour de la Tête d'un Empereur Romain; car il est bien certain que c'est la tête de Gallien, qui y est représenté barbu, & que la médaille est antique. La seconde difficulté, c'est la légende du revers, UBIQUE PAX: car comment mettre sur une Médaille de Gallien, que la paix est dans tout l'Empire; puis qu'on sait, au contraire, qu'une guerre continuelle, & une révolte générale agitoient, sous le régne de ce Prince, les Provinces Romaines, qui pour la plûpart, ne reconnoissoient plus d'autres maîtres que des Tyrans.

Les Antiquaires se sont divisez en deux Partis, pour l'explication de ces difficultez, les uns, à la tête desquels se trouve l'Illustre M (a) *Spanheim*, ont crû que cette Médaille avoit été frapée par les soins des Ennemis de Gallien, afin de lui réprocher par une raillerie vive & piquante sa vie molle & efféminée, & le mauvais état, où il avoit mis les affaires de l'Empire. Le Pére *Hardouin*, à la tête du second parti,

(a) *Ezechiel.*

parti, croit que le GALLIENÆ AUGUSTÆ est une faute du Monétaire, au lieu de GALLIENE AUGUSTE au Vocatif, selon l'usage de ces tems-là, où l'on mettoit indifféremment un Æ au lieu d'un E, à cause de la ressemblance du son. Et quant aux paroles UBIQUE PAX, ce Savant se contente de remarquer, qu'on ne doit pas être plus surpris de les voir dans les Médailles de Gallien, que dans celles de *Salonine* sa femme. Il ne s'accommode point de la premiére explication, soutenant qu'il est certain, que dans les Médailles antiques, & surtout dans les Romaines, il n'y a point de plaisanteries, rien de boufon, rien d'indigne de la gravité & de la Majesté de l'Empire. Il ajoute que le fondement même de cette exposition, qui est que Gallien étoit un Prince efféminé, est tout-à-fait faux; puisqu'au contraire, il n'y a point eu d'Empereur, plus vaillant à la tête des Armées, plus agréable au Peuple Romain, & plus chéri dans les Gaules, que l'a été Gallien.

M. de Vallemont adopte les raisons du P. Hardoüin contre l'Ironie, & les apuye fortement. Il ne peut soufrir qu'on aît recours à cette figure, pour expliquer ce qu'on n'entend pas dans les

les Médailles. Il craint qu'une méthode si commode de se tirer de tous les mauvais pas qu'on rencontrera, ne jette les Antiquaires dans la même pauvreté, où étoit la Physique il y a cinquante ans; quand avec les cinq ou six grands mots de sympathie, d'antipathie, d'antipéristase, d'horreur du vuide, on prétendoit avoir expliqué tout ce qu'il y a de plus caché dans les effets de la Nature.

Mais, par la même raison, il ne sauroit s'accommoder de l'explication du P. Hardoüin. Il n'y a pas de petit écolier, qui ne se tire d'un passage de *Ciceron* ou de *Virgile*, qui lui fait de la peine, en supposant qu'il y a une faute; par la même voye, il n'y aura plus rien, qui paroisse difficile dans les Médailles; on réjettera tout ce qu'on n'entendra point sur le dos du Monétaire, qui aura commis quelque faute. Cela est facile à dire, mais il est difficile de concevoir, qu'on aît employé des ouvriers assez malhabiles pour se tromper souvent, en gravant deux ou trois mots seulement. *Avec de telles explications*, dit M. de Vallemont, *& une légére provision de Médailles, de Livres, & d'Erudition, on peut figurer parmi les Antiquaires.*

Com-

Comme donc il ne s'acommode point d'une telle facilité, il a inventé une troisiéme Explication de la Médaille dont il s'agit, qui paroit fort ingénieuse, & qu'il apuye par des raisons, qui semblent être sans replique. Il prétend donc, que cette Médaille a été frapée par ordre de Gallien, à l'honneur d'une femme nommée *Galliene*, cousine germaine de ce Prince, qui avoit tué le tyran *Cornelius Celsus* tout nouvellement proclamé Empereur en Afrique par l'Armée Romaine. Voici le passage de *Trebellius Pollion*, dans son Histoire des trente Tyrans, qui apuye cette découverte. *Pendant qu'il y avoit tant de mouvement dans les Gaules, dans l'Orient, dans le Pont, dans la Thrace, & dans l'Illyrie, Gallien mangeoit, bûvoit, dormoit, fréquentant les bains, & s'adonnant à toutes sortes de débauches. Les Afriquains, qui voulurent se faire un Empereur, à la sollicitation de Vibius Passienus Proconsul, & de Fabius Pomponianus, élurent Empereur un nommé Celsus. Comme ils n'avoient point de pourpre, pour lui donner les ornemens Imperiaux, ils dépouillérent la Statuë d'une de leurs Divinitez & de sa robe en revêtirent le nouvel Empereur. Ce Celsus étoit un homme bien fait, & qui vivoit au milieu de sa cam-*

 pagne

*pagne avec une si grande modération, qu'on le jugea digne de l'Empire; c'est pourquoi on jetta les yeux sur lui. Mais à peine fut-il élû, qu'il fut tué sept jours après, par une femme nommée Gallienne, qui étoit Cousine germaine de l'Empereur Gallien.*

Le tître d'*Auguste*, qu'on donne à Gallienne dans cette Médaille, n'est point au dessus d'une femme, qui venoit de délivrer l'Empereur d'un rival dangereux, & qui pouvoit faire tant de mal à l'Empire, surtout, puis qu'elle étoit parente de ce Prince. Cèt Empereur voulut honorer *Théodote* de la dignité de *Proconsul*, pour avoir défait l'Armée du Tyran *Emilien*, & donna le tître d'*Auguste* à *Odenat*, Roi des Palmyréniens, parce qu'il avoit vaincu les Perses. Pourquoi n'auroit-il pas honoré Gallienne d'un semblable tître? On ne peut pas dire, que le nom d'Auguste ne se donnoit qu'aux femmes des Empereurs; puis qu'on voit dans les Médailles, qu'il a été accordé à des femmes, qui n'ont jamais été Impératrices.

Ce qui paroit ici de plus extraordinaire, c'est de voir la légende de Gallienne autour de la tête de l'Empereur Gallien; il semble que naturellement on devroit y voir celle de cette Héroïne. Mais ce

n'est

n'est pas une chose bien extraordinaire, de lire dans la Légende d'une Médaille, un nom, qui n'est pas celui de la tête. Le seul Livre de la Traduction des *Césars* de l'Empereur *Julien*, en fournit trois exemples dans des Médailles Impériales. La premiére est de l'Empereur *Néron*, où le nom d'*Apollon*, est autour de la tête de ce Prince. La seconde est de l'Empereur *Aurelien*, autour de la tête duquel on lit ces paroles, SOL DOMINUS IMPERII ROMANI, *Le Soleil est le Seigneur de l'Empire Romain.* La troisiême est une Médaille de l'Empereur Julien, avec cette Légende, DEO SERAPIDI; *Au Dieu Serapis.* On en usoit ainsi, pour marquer l'estime que l'Empereur de qui est la tête de la Médaille, avoit pour le Dieu.

Mais, dira-t-on, ce n'est pas le nom d'un Dieu, qui est autour de la Médaille, dont il s'agit, c'est le nom d'une femme. M. de Vallemont répond, que c'est une chose fort commune dans l'Histoire & sur les Médailles de voir des Empereurs, qui accordoient les honneurs divins aux femmes, qu'ils avoient singuliérement affectionnées, & il en allégue divers exemples. Cela ne suffit pas, ajoutera-t-on, il faudroit avoir l'exemple d'une Médaille, où autour

de la tête d'un homme, on lut le nom d'une femme. Notre Auteur ne recule point ; il trouve tout-à-propos, dans le Cabinet du Roi de France, une belle Médaille de grand bronze, inconteſtablement antique, ſur laquelle on lit cette Légende, FAUSTINA AUGUSTA, autour de la tête de l'Empereur *Marc Auréle*.

Pour ce qui concerne l'UBIQUE PAX, *la Paix eſt par tout*, qui eſt au revers de la Médaille de Gallien, avec une Victoire ailée dans un char qu'elle conduit, M. de Vallemont croit qu'on peut fort bien l'accorder avec l'Hiſtoire de cèt Empereur. Il fait voir, pour cèt effet, que l'an 263. de *Jeſus-Chriſt*, auquel le Comte *Mezzabarba* poſe l'action de Gallienne, & même dès l'année précédente, il ſe paſſa beaucoup de choſes, qui rafermiſſoient l'Empire chancelant, & qui firent entrevoir aux Romains, plus de tranquilité dans les Provinces, & un aſſez doux intervale de paix dans Rome. Gallien revenu dans cette Capitale de l'Empire en 263. y triompha pour la Victoire remportée par Odenat ſur les Perſes ; & célébra la dixiéme année de ſon Empire par des jeux d'une magnificence inconcevable. Ce fut alors qu'il honora de ſes bienfaits ceux qui s'étoient diſtinguez

par

par leur valeur & par leur fidélité. Il est assez vrai-semblable, que ce fut durant cette joye publique, & dans un tems où l'Empire paroissoit rafermi dans toutes ses parties, que l'on frapa la Médaille de Gallien avec le nom de Gallienne. Alors tout autorisoit assez à mettre sur le revers une Victoire avec ces mots; *La Paix est partout.* On achevera de se convaincre, que cette conjecture est plus que probable, si l'on se souvient que les Monétaires alloient toûjours un peu au delà de la vérité, dans leurs Légendes, pour flater ce Prince sous l'autorité & sous les yeux duquel se frapoit la monnoye.

Mais ce qui persuadera entiérement de la vérité de cette conjecture, c'est que le Comte Mezzabarba raporte une autre Médaille d'or, frapée à l'honneur de Gallien, & que M. Spanheim dit avoir vuë dans le Cabinet du Cardinal *de Medicis*, où il y a aussi UBIQUE PAX. Trébellius Pollion n'en doit pas être crû, dans le portrait afreux qu'il nous fait de Gallien. Il paroit trop de passion dans ce qu'il en dit, & il le peint de trop noires couleurs, pour ne pas voir, qu'il n'étoit rien moins qu'ami de ce Prince. On en jugera plus sainement, si on en juge par ce que nous en disent les

Médailles, & qui est bien différent du recit de Pollion. Le P. Hardouïn avoüe, que Gallien étoit un Prince de mérite, & que la Médaille dont il s'agit, peut très-bien avoir été sérieusement frapée à son honneur.

II C'EST là l'Abrégé du sentiment de M de Vallemont sur la Médaille dont il est question. Il n'a pas eu le bonheur de persuader tous les Savans. Il y en a deux entr'autres, qui ont entrepris de refuter son opinion. M. *Galland* dans une Lettre imprimée à Caën *in* 12. en 1698. & M. *Baudelot* dans un *in* 12. imprimé à Paris la même année, & qui a pour tître *Réponse à M. G* * * *où l'on examine plusieurs Questions d'Antiquité, & entr'autres la Dissertation publiée depuis peu sur le Gallien d'or du Cabinet du Roi.* C'est ce qui a obligé M. de Vallemont à faire réimprimer sa premiére Lettre, où il explique son sentiment sur cette Médaille, & à y en joindre une seconde, où il refute ce qui a été publié contre son explication. Il se plaint un peu du ton de Maître & de l'air décisif de M. Baudelot. Il déclare que toutes ces hauteurs ne lui convenant point, il le prendra un peu plus bas; mais il ne laisse pas de porter de rudes coups à ses Adversaires; tant il est vrai, que ce ne

sont pas les tons décisifs & les expressions emportées qui persuadent un Lecteur équitable, & qui juge de sang froid, sans être prévenu pour des Auteurs qu'il ne connoit pas. Messieurs Galland & Baudelot, ne conviennent entr'eux presques en rien, sur le sujet dont il s'agit, si ce n'est en ce qu'ils accusent M. de Vallemont de n'avoir pas entendu, & d'avoir traduit tout de travers le passage de Trebellius Pollion, qui fait le fondement de l'explication que ce dernier donne à la Médaille, dont il s'agit. Il prétend, que Pollion a voulu dire, que le Tyran Celsus, fut tué par Gallienne, & la pensée de cèt Auteur a été, que ce fut cette Femme, qui le fit élire Empereur. Voici les termes de cèt * Historien. *Hic* (Celsus) *privatus ex Tribunis in Africa positus, in agris suis vivebat, sed ea justitiâ, & corporis magnitudine, ut dignus videretur Imperio. Quare creatus, per quamdam mulierem, Gallienam nomine, Consobrinam Gallieni, septimo imperii die interemtus est.* Messieurs Galland & Baudelot prétendent, que ces paroles signifient, que Celsus fut fait Empereur par Gallienne, & non qu'il fut tué par elle; par-



* *On peut voir ci-dessus la Traduction de M. de Vallemont.*

ce qu'on peut bien dire en Latin *creatus per aliquem*; mais non pas *interemtus per. aliquem.* M. de Vallemont répond qu'il ne voit pas pourquoi la premiére des ces choses seroit plus Latine, que la seconde: qu'après tout, on sait assez, que le Latin de Pollion n'est pas le meilleur du monde, & qu'avant que de décider si cavaliérement, qu'*interemtus per aliquem*, ne se peut dire en Latin, ils devoient un peu lire cèt Historien, pour voir s'il n'y auroit point ailleurs quelque expression semblable. S'ils se fussent donné cette peine, ils auroient lû dans Pollion, *Quieto per Odenatum occiso .... Balistam occisum per hos, quos Aureolus miserat. ... Trebellianus per Gallieni Ducem .... victus & occisus. Il n'y a pas moyen d'en échaper*, ajoute M. de Vallemont; *le* per *est trop meurtrier dans Trebellius Pollion. En vain M. Baudelot se récrie-t-il, que* le génie de la langue s'y *oppose; il n'en sera ni plus, ni moins: le Tyran Celsus périra par la main d'une femme nommée Gallieze*; interemtus per quamdam, &c. *C'est juger bien cavaliérement du style d'un Auteur, que d'en décider sur vint lignes, & sans l'avoir lû entiérement.*

Si après une démonstration de cette force, l'autorité étoit nécessaire, M. de Val-

Vallemont n'en manqueroit pas. M. de *Marolles* a traduit de même que lui dans l'*Augmentation*, qu'il a faite de l'*Histoire Romaine*. *Cuspinien* dit, que Celsus fut tué par une femme nommée Gallienne. *Per quamdam mulierem Gallienam nomine ..... interemtus est.* *Fulgose* dit, *la fortune tournant le dos à Celsus, il fut tué par une femme parente de l'Empereur Gallien. Théodore Zuinger* & *Jaques Zuinger* son Fils, qui a revû le *Theatrum humanæ vitæ* de son Pére, mettent dans l'*Index : Celsus tué par une femme. Celsus à muliere occisus.* Et dans le corps de l'Ouvrage, Celsus est rangé parmi ceux, qui ont eu le triste sort de périr par les mains d'une femme. Dans l'Edition de l'*Histoire Auguste* en 4. Tomes, il y a dans l'*Index* pag. 1099. *Gallienne a tué l'Empereur Celsus. Galliena Celsum Imperatorem interemit. Tristan de S. Amant*, *Occo*, le Comte *Mezzabarba*, disent la même chose; c'est, enfin, ce qu'on lit dans le *Moreri* de France & dans celui de Hollande.

Après cèt exemple de la maniére dont M. de Vallemont répond aux Objections de ses Adversaires, il seroit inutile d'en alleguer d'autres, pour persuader le Lecteur, que la cause de ce Savant est en bonnes mains. On voit

dans tout cèt Ouvrage un esprit Philosophe, attaché à son sujet, sans digressions inutiles, clair, méthodique, & cependant vif & animé, qui se fait lire, presque malgré qu'on en aït. Il donne à la fin une espéce d'abrégé d'Histoire de Gallien année par année, par laquelle il fait voir, que c'est à tort qu'on a accusé ce Prince d'avoir aimé une vie molle & fainéante.

---

## ARTICLE III.

RECUEIL DES TRAITEZ DE PAIX, *de Trêve, de Neutralité, de Suspension d'Armes, de Confédération, d'Alliance, de Commerce, de Garantie & d'autres Actes Publics, comme Contracts de Mariage, Testaments, Manifestes, Déclarations de Guerre, &c. Faits entre les Empereurs, Rois, Républiques, Princes & autres Puissances de l'Europe, & des autres Parties du Monde. Depuis la Naissance de Jesus-Christ, jusqu'à présent. Servant à établir les Droits des Princes, & de fondement à l'Histoire. Rassemblez avec soin d'un grand nombre d'Ouvrages imprimez, où ils étoient dispersez, & de divers Recueils publiez ci-devant, aus-*

*quels*

*quels on a ajouté plusieurs Pièces, qui n'avoient jamais été imprimées. Le tout redigé par ordre Chronologique, & accompagné de Notes, de Tables Chronologiques & Alphabétiques, & des noms des Auteurs, dont on s'est servi. Tom. I. Contenant les Préfaces, & les Traitez depuis DXXXVI. jusqu'en MD. pagg.* 865. *sans les Préfaces & les Tables. Tom. II. Contenant les Observations Historiques & Politiques d'Amelot de la Houssaye, & les Traitez, depuis MD. jusqu'en MDC. pagg.* 669. *Tom. III. Contenant les Traitez depuis MDCI. jusqu'en MDCLXI. pagg.*927. *Tome IV. Contenant les Traitez depuis MDCLXI. jusqu'en MDCC. & la Table Générale & Alphabétique des quatre Volumes. pagg.* 859. in Fol. 1700. A Amsterdam, chez Henri & la Veuve de T. Boom, & à la Haye, chez Adrian Moetjens & Henri van Bulderen.

SI l'on n'avoit jamais parlé de l'utilité de ces sortes de Recueils dans les Journaux, nous pourrions copier ici une partie de ce que nous en avons dit dans la Préface de celui, dont on vient de lire le titre ; mais comme nous en avons assez fait voir l'usage en parlant

de celui de M. *Leibnitz*, & de celui de *Frederic Leonard* dans la * *Bibliothéque Universelle*, nous y renvoyons ceux qui pourroient souhaiter de s'instruire sur ce sujet ; nous contentant de donner ici une Idée un peu plus ample de ce nouveau Recueil, que nous n'avons pû faire dans le Tître, quelque long qu'il soit.

On s'y est proposé de réünir en un seul corps, tous les divers Recueils de Traitez de paix, imprimez ci-devant, tels que sont, entr'autres, le *Codex Diplomaticus* de M. *Leibnitz*, le Recueil du Sieur *Leonard*, imprimé à Paris en six Volumes *in* 4. le *Theatrum Pacis* imprimé en Allemagne en deux Volumes & dans la même forme, & divers autres Recueils moins considérables. On ne s'est pas contenté de cela ; on a consulté tous les Ouvrages imprimez, dont on a eu connoissance, & dans lesquels on a cru trouver des Piéces, qui pouvoient entrer dans le plan, que l'on s'étoit proposé. On en a trouvé, par exemple, un grand nombre, dans le gros Ouvrage de *Leon van Aitzema*, écrit en Flamand, & qui a pour tître, *Histoire des affaires d'Etat & de Guerre* ; dans l'ancien *Mercure François* ; dans le *Mercure*

* *Tom. XXV. pag.* 1, & 15.

*cure* de *Vittorio Siri*; dans *Goldast*, dans le second Volume de *l'Histoire Généalogique de la Royale Maison de Savoye* par *Samuel Guichenon*, & dans divers autres Auteurs, dont on trouvera la Table au commencement du Premier Tome de ce Recueil. On ne s'est pas contenté de toutes ces recherches; on a crû, que pour rendre cèt Ouvrage plus recommandable, il faloit tâcher d'avoir divers Traitez, qui ne se trouvoient, que dans le cabinet des curieux, & l'on doit donner cette loüange aux Libraires, qui se sont chargez de cette Impression, qu'ils n'ont rien négligé sur ce point. Ils ont trouvé divers Ministres engagez dans les affaires publiques, qui ont bien voulu leur communiquer ce qu'ils avoient tant imprimé, que manuscrit. On en nomme * deux entr'autres, dans la Préface, parce que ce sont ceux, qui ont le plus contribué à l'enrichissement de cet Ouvrage.

On n'a suivi d'autre ordre, que l'ordre Chronologique, comme le plus naturel & le plus facile. Quelques personnes auroient souhaité qu'on eût mis



* *M. Christin Vicomte du Vueren, qui a fourni le premier plan de cèt Ouvrage, & M. van der Dussen, Conseiller & Pensionnaire de la Ville de Goude.*

les Traitez selon les Puissances, c'est-à-dire, qu'on eut rangé tout de suite tous ceux qu'a faits la France, par exemple, & ensuite ceux qu'a fait l'Angleterre, & ainsi des autres Etats; mais pour peu qu'on examine la chose de près, on trouvera, que cette méthode étoit à peu près *impraticable*, par la raison qu'une Puissance contractant toujours avec quelque autre, ou il auroit falu repeter les mêmes Traitez, sous le nom de châque Contractant, ou faire perpétuellement des renvois importuns, & qui auroient grossi considérablement l'Ouvrage. Ajoutez à cela, que la Table Alphabétique, qu'on a mise à la fin, procure tous les mêmes avantages, qu'on auroit pû recevoir de la méthode, dont nous parlons : puis qu'on n'a qu'à y chercher les noms des Princes, qui ont régné dans tels & tels Etats, & l'on trouvera sous ces noms, tous les Traitez, qu'ils ont faits durant leur Régne, & qui sont contenus dans ce Recueil. On verra, par exemple, sous les noms de *Loüis XIII.* & de *Loüis XIV.* tous les Traitez de ces Princes avec toutes les Puissances avec lesquelles ils ont contracté. Cette Table, qui est très-ample, est encore utile pour trouver tous les faits Historiques, dont il est fait mention dans le

Corps

Corps de l'Ouvrage. On verra, par exemple, ſous le mot *Arras*, non ſeulement tous les Traitez, qui ſe ſont faits dans cette Ville, mais auſſi tous les Princes, qui l'ont poſſedée ſucceſſivement & tous les endroits, où il eſt ſtipulé quelque choſe à ſon égard.

Je ne me ſuis pas contenté de cette Table Alphabétique pour tout l'Ouvrage; j'en ai mis une Chronologique à la tête de chaque Volume, afin qu'on puiſſe trouver plus facilement les Piéces dont on aura beſoin, pourvû qu'on en ſache la datte, & pour inſérer à leur place les Traitez des petits Supplémens, qu'on a été obligé d'ajouter à chaque Tome, leſquels, par ce moyen, ne doivent pas plus faire de peine, que ſi les piéces, qu'ils contiennent, étoient rangées châcune à leur place.

J'ai ajouté diverſes Notes, à celles que l'on trouve dans les ſix Volumes du S. Leonard, tant à l'égard des Traitez de ces Volumes, que de tous les autres de ce grand Recueil; ces Notes expliquent d'ordinaire l'occaſion, qui a donné lieu aux Traitez auſquels elles ſont ajoutées. J'avoüe, que j'y en aurois pû mettre un plus grand nombre, s'il n'avoit falu fournir d'Ouvrage en même tems à trois preſſes.

Pour

?our ce qui regarde la langue, on s'eſt
erminé à la Françoiſe, comme à
le, qui eſt le plus généralement en
ge à préſent en Europe. On n'a pas
néantmoins, qu'on dût traduire en
ınçois les Piéces écrites originaire-
nt en Latin, tant parce qu'étant né-
ſaire de mettre l'original, l'Ouvrage
oit groſſi de plus du tiers, ſi l'on y
joint partout une Traduction Fran-
iſe; que parce que la Langue Latine
aſſez généralement entenduë de tous
ıx à l'uſage deſquels peut être ce Re-
eil. Pour toutes les autres langues,
les que ſont l'Eſpagnole, l'Italienne,
ıngloiſe, l'Allemande, la Flamande,
a toujours donné des Traductions
s Piéces écrites en ces langues; parce
'elles ne ſont pas d'un uſage ſi uni-
rſel, que la Latine & la Françoiſe.
Ce dont on s'eſt fait une Loi indiſpen-
ɔle, c'eſt de citer dans le tître de châ-
e Traité, l'Auteur dont on l'a pris,
de marquer, qu'il a été imprimé
un Manuſcrit. J'ai penſé que s'a-
ſſant ici, de piéces ſur leſquelles on
it faire fonds, & perſonne n'étant
ligé de m'en croire ſur ma parole,
étoit bon, qu'on vît partout les ſour-
s, où j'avois puiſé, afin de pouvoir
ger de la bonté des piéces, que j'en
avois-

avois tirées. Sur ce pié, je ne me rends garand de rien; c'eſt aux Auteurs, qui ont fourni les Actes que je raporte, à maintenir leur *authenticité.*

A l'égard des Piéces, qui devoient avoir place dans ce Recueil, on a été longtems à ſe déterminer; & enfin, après avoir conſulté diverſes Perſonnes de bon gout, on s'eſt reſtraint aux Piéces ſpécifiées dans le tître général de cèt Ouvrage. Ce n'eſt pas qu'on n'y en trouve quelques unes, qui ſemblent ne point apartenir au plan, qu'on s'eſt propoſé; cela ne ſe peut guéres faire autrement dans ces ſortes d'Ouvrages, non plus que dans les Dictionaires. On y en a mis quelques unes, ſeulement parce qu'elles contenoient quelque choſe de curieux, & dont il n'étoit pas inutile, que le Public fût inſtruit. En voici quelques exemples; pour égayer un peu un Article qui paroît d'ailleurs aſſez ſec.

1. On trouve dans le premier * Tome, les lettres de Divorce, que l'Empereur *Loüis* de Baviére accorda à *Marguerite* Ducheſſe de Carinthie, d'avec *Jean* Fils du Roi de Bohême, pour cauſe d'Impuiſſance. Ce n'eſt pas là proprement un Traité; mais la Piéce eſt néanmoins conſidérable; tant par l'Autorité que

* *Pag.* 233. *colonne b.*

que s'y attribuë l'Empereur, dans une cause, qui sembloit n'être que de la compétence du Pape ; que par la maniére dont cette malheureuse Princesse explique qu'elle en a usé, & par les soins, qu'elle dit avoir pris, pour faciliter à son Mari les moyens de lui rendre les devoirs d'un véritable *Epoux*. Voici les termes, ausquels la chose est conçuë, & que nous ne traduirons point. *Eadem Margaretha in ætate sufficienti similiter constituta, & seipsam, ut conveniens fuerat, præbente & exhibente ad præfatam copulam carnalem explendam non potuit dictus Johannes, neque valuit, sicuti neque valet aut potest, nec unquam posse creditur in futurum, eandem carnaliter cognoscere sibi conjugem Margaretham: quemadmodum multis & quasi omnibus possibilibus modis hoc tentans, eundem Johannem impotentem & omnino inhabilem ad opus præfatum se dicit expertam: ac adversus eundem Johannem, sibique præfatum defectum inexistere, coram nobis in judicio se reddidit per experimenta sufficientia & testimonia quælibet ad hæc necessaria probaturam.*

2. Quand le Testament de *Sibille de Baugé*, Comtesse de Savoye, n'auroit pas dû avoir place dans ce Recueil par lui-même, pour n'être pas d'ailleurs d'une fort

fort grande importance, il contient une ſingularité, qui ſeule mérite qu'on l'y aît inſeré; c'eſt qu'il y eſt dit, ſur la fin, que cette Princeſſe ne ſigna pas cette derniére diſpoſition Teſtamentaire, pour ne ſavoir écrire. On peut juger par là du ſoin qu'on prenoit d'inſtruire les Filles de la premiére qualité, dans le (*a*) treiſiême ſiécle.

3. Le Lecteur aura du plaiſir à lire (*b*) la diſpenſe d'âge, que l'Archevêque de *Tours* accorda ſur le mariage de *Louis* Dauphin Fils du Roi *Charles VII.* & de *Marguerite* d'Ecoſſe, à cauſe que l'Epoux n'avoit que quatorze ans & l'Epouſe que douze. Il y verra les plaiſantes raiſons que ce Prelat allégue, pour montrer que ces deux Perſonnes étoient en état de conſommer le Mariage; le raport de ſa deſcente ſur les lieux, pour ſe mieux informer de l'état des choſes eſt auſſi des plus réjoüiſſans.

4. On voit dans le (*c*) Concordat fait au Concile de Conſtance entre le Pape *Martin V.* & la Nation Germanique, ſur quel pié étoit alors le Colége des Cardinaux, & combien il étoit different, de ce

(*a*) *en* 1294. *Voyez ce Teſtam. au Tom. I. pag.* 113.
(*b*) *Tom. I. pag.* 444.
(*c*) *Fait en* 1418. *Voyez Tom. I. pag.* 851.

ce qu'il est aujourdhui. Il est stipulé par ce Concordat, que leur nombre seroit si petit, que l'Eglise n'en pût être trop chargée ; qu'on en nommeroit un nombre égal, à proportion, de tous les Pays de la Chrétienté, afin qu'on pût avoir plus facilement connoissance de l'état & des affaires des Eglises de châque Pays. Qu'il ne pourroit y en avoir plus de vint quatre ; à moins que pour l'honneur de quelque Nation, dont il n'y en avoit point, on en élut un ou deux pour une fois, du consentement des Cardinaux. Qu'on devoit choisir des hommes Savans, qui fussent de bonnes mœurs, & expérimentez dans les affaires ; Docteurs en Théologie, ou en Droit canon ou civil, excepté un petit nombre de race Royale ou Ducale, ou nez de quelque grand Prince : qu'on ne choisiroit point de Fréres ou de Neveux de Cardinaux vivans ; qu'on n'en pourroit nommer qu'un seul de châque Ordre de Religieux mendians : qu'on ne choisiroit point de personne, qui eût de défaut corporel, ou qui fut notée de quelque note d'infamie ou de crime. Que leur Promotion se feroit de l'avis des Cardinaux, de même que celle des Evêques. Nous pourrions extraire un beaucoup plus grand nombre d'articles remar-

marquables, qu'on rencontre dans les Piéces de ce Recueil ; mais ceux que nous venons d'alleguer suffisent. Ceux qui voudront en voir davantage pourront consulter la Table Alphabétique, où l'on a pris soin de les marquer exactement. Nous finirons donç ici, après avoir averti, que les deux Dissertations, qui sont au devant du premier Volume, immédiatement après la Préface, ont été faites par un habile Homme, qui a beaucoup contribué pour la composition de cèt Ouvrage. Il commence par le Traité fait en DXXXVI. entre *Théodat* Roi des Goths en Italie, & l'Empereur *Justinien* par lequel Théodat céde la Couronne à Justinien, pourvû qu'on lui donne une pension ; & finit par le *Tarif* arrêté entre la France & les Provinces-Unies le 29. Mai, 1699.

---

## ARTICLE IV.

HISTOIRE DE LA DECOUVERTE & DE LA CONQUETE DU PEROU, *Traduite de l'Espagnol d'*AUGUSTIN DE ZARATE, *par S. D. C.* A Amsterdam, chez J. Loüis de Lorme. 1700. in 12. Tom. I. pagg. 307. Tom. II. pagg. 408.

IL s'est fait deux Editions de cette Histoire en Espagnol, l'une à Anvers en petit *Octavo*, en 1555. & l'autre à Seville *in folio* en 1577. Ces deux Editions ne sont pas conformes en tout, elles se contredisent même quelquefois. Celui qui vient de la traduire en François croit, qu'en quelques endroits la premiére Edition doit être préférée à la seconde, parce qu'elle a été faite sous les yeux & par les soins de l'Auteur. Il s'apelloit *Augustin de Zarate.* L'Empereur *Charles Quint* & son Conseil des Indes lui ordonnérent sur la fin de l'année 1543. d'aller au Pérou, pour exercer dans ces Provinces & dans celle de Terre Ferme la Charge de Trésorier Général, tant pour le payement des Officiers du Roi, que pour la recette de ses droits & de ses revenus dans ce Pays-là. Il s'embarqua sur la Flote, qui portoit *Blasco Nugnez Vela*, pourvû de la Charge de Viceroi du Pérou. Etant arrivé dans ce Nouveau Monde, il y trouva les affaires si brouillées, par les disputes, & par les divisions des Espagnols, qui l'avoient découvert, & qui en avoient fait la Conquête, qu'il se détermina à écrire ce qui se passoit. Faisant quelque tems aprés réflexion sur ce qu'il en avoit écrit; il crut que cela ne suffisoit pas, & que pour

pour le bien entendre, il faloit nécessairement remonter plus haut, & expliquer des événemens, desquels ceux dont il étoit témoin tiroient leur origine. C'est ainsi, que de degré en degré, il remonta jusqu'à la découverte du Pays. Il est vrai qu'il ne put pas achever son Ouvrage, tandis qu'il étoit au Perou; parce qu'il faillit à lui en couter la vie, pour l'y avoir commencée, par la brutalité d'un Mestre de Camp de *Gonzale Pizarre*, qui menaçoit de tuer quiconque entreprendroit d'écrire ses actions; peut-être, parce qu'il savoit, qu'on n'en pouvoit rien écrire d'avantageux. Il fut donc contraint de discontinuer, & ne pouvant mieux faire, il se contenta de recueillir tous les Mémoires, qu'il put avoir, sur lesquels il composa son Histoire, quand il se vit en lieu de pouvoir le faire sûrement. Il le présenta en manuscrit à * *Philippe II.* qui le lût durant son Voyage d'Angleterre, l'honora de son aprobation, & ordonna à l'Auteur de le faire imprimer.

Comme il y a neuf ou dix ans, que l'Auteur du *Triumvirat*, nous donna la Traduction de l'*Histoire de la Conquête du Mexique*, écrite en Espagnol par *Don Antoine de Solis*, & que cette Histoi-

re

* *Qui n'étoit pas encore alors Roi d'Espagne.*

re a été favorablement reçuë du Public, on a crû qu'il ne feroit pas un accueil moins favorable à celle-ci. L'Auteur y est généralement assez sincere, ne déguisant point les défauts de sa Nation, quelques grands qu'ils soient. Il paroit d'ailleurs avoir vû lui-même la plûpart des choses qu'il dit, ou avoir travaillé sur de bons Mémoires. Il entre partout dans un fort grand détail, & ne laisse rien à désirer à cèt égard à son Lecteur.

Tout son Ouvrage est divisé en sept Livres, & contient tout ce qui s'est passé de plus considérable au Pérou, depuis que *Don François Pizarre* de la Ville de Truxillo & *Don Diegue d'Almagre* de la Ville de Malagou en entreprirent la Découverte & la Conquête, jusqu'à ce que Gonzale Pizarre frére de François, dont les vuës tendoient assez visiblement à se rendre Souverain indépendant de cette Partie du nouveau Monde, ayant été fait prisonnier & condamné à mort par le Licentié de *la Gasca*, qui avoit été envoyé au Pérou, avec la qualité de Président de l'Audience Royale de ce Royaume, tout le Pays se soumit au Roi d'Espagne, & reçut les ordres de ses Ministres. Le Traducteur remarque à cette occasion deux fautes considérables de *Moreri*, à

l'arti-

l'article du Pérou. Cèt Auteur dit que les Pizarres perdirent avec la vie, le Gouvernement de tous les Pays, qu'ils avoient aquis au Roi d'Espagne, & que *Pedro de la Gasca* y demeura Viceroi. Pedro de la Gasca, n'a jamais eu au Pérou le tître de Viceroi; mais seulement celui de Président; & dès qu'il eut vaincu Gonzale Pizarre, il s'en retourna en Espagne, ayant employé fort peu de tems à mettre quelque ordre aux affaires du Pérou.

I. Le Premier Livre de cèt Ouvrage contient diverses remarques sur l'Histoire naturelle de cette Partie du Nouveau Monde, & sur les mœurs & les coutumes de ses Habitans; & explique comment on commença à le découvrir, les premiéres tentatives de François Pizarre pour s'y établir, & l'état où se trouvoient les affaires du Pérou, dans le tems que les Espagnols y arrivérent. Ce fut Don François Pizarre, Don Diégue d'Almagre, & un Ecclesiastique, nommé *Fernand de Suque* qui formérent une Société en 1525. & ils y employérent tout leur bien, qui étoit très-considérable. Ils étoient tous trois Habitans de la Ville de *Panama* dans la Province de l'Amérique Méridionale, qu'on apelle la *Terre Ferme*. Pizarre

découvrit à cinquante lieües de cette Ville, une petite & pauvre Province nommée *Péron*, ce qui a depuis fait donner improprement le même nom à tout le Pays, qui est sur cette côte, & qui a plus de douze cens lieües de long. Passant plus avant, il découvrit un autre Pays, que les Espagnols nommérent *le Peuple brûlé*. Les Habitans de ce Pays lui firent si rudement la guerre, & lui tuerent tant de monde, qu'il fut obligé de se retirer en desordre dans le Pays de *Chinchama*, peu éloigné de celui d'où il étoit parti. Cependant Almagre, qui avoit aussi équipé un Vaisseau, s'y embarqua avec 70. Espagnols, dans le dessein d'aller chercher Pizarre. Ayant reconnu par quelques marques, qu'il avoit été au Pays brûlé, il y débarqua avec son monde. Les Indiens l'y battirent, comme ils avoient battu Pizarre, & il y perdit un œil. S'étant donc remis en mer avec son monde, il arriva au Pays de Chinchama, où il trouva son Associé. S'étant rejoints, & ayant levé quelques nouveaux Soldats, jusqu'au nombre de deux cens hommes, ils recommencerent à voguer le long de la côte avec deux Navires & trois canots, qu'ils avoient faits. Ils soufrirent beaucoup, & surtout par la disette, dont

plu-

plusieurs Soldats périrent; en sorte qu'ils convinrent qu'Almagre retourneroit à Panama, pour y faire quelques recruës. Il en tira 80. hommes, avec lesquels, & ceux qui leur restoient, ils arrivérent jusqu'à un Pays nommé *Catamez* médiocrement peuplé, & où ils trouvérent des vivres en abondance. Ils remarquérent, que les Indiens de ces Pays, qui leur faisoient la guerre, avoient le visage tout parsemé de clous d'or, enchassez dans des trous, qu'ils se faisoient exprès, pour porter ces ornemens. Ayant découvert ces Pays, Almagre retourna à Panama chercher du secours, & Pizarre l'alla attendre dans une petite Isle, qui n'étoit pas loin de la Grande Terre, & qu'ils nommérent *l'Isle du Coq.* Il y souffrit beaucoup de miséres, qui découragérent ses Soldats en sorte qu'il n'en resta que douze avec lui.

Il n'osa demeurer avec si peu de monde, où il s'étoit d'abord retiré, & s'éloigna six lieües plus avant dans la Mer, dans une Isle déserte, qu'il nomma *Gorgonne.* Il s'y nourrit d'écrevisses, de chancres, & de grandes Couleuvres, jusques au retour de son Vaisseau de Panama, qui lui aporta des vivres, mais point de Soldats. Il s'y embarqua avec ses douze hommes seulement, dont le

courage fut cause de la découverte du Pérou.

Après beaucoup de peines & de fatigues, ils arrivérent au Port de *Tumbez*, où ils aprirent, que le Roi du Pérou avoient un beau Palais, & que les Habitans en étoient fort riches. Trois de ses gens l'abandonnérent en ce lieu, & s'enfuirent; mais on aprit depuis qu'ils avoient été tuez par les Indiens. Après cette découverte, il retourna à Panama, ayant employé trois ans dans ce voyage, & dépensé tout son bien, & celui de ses Associez, outre diverses dettes, qu'il avoit contractées. Il se rendit de là en Espagne, où ayant obtenu de Charles Quint le Gouvernement de tout le Pays, qu'il se proposoit de découvrir, il retourna en Amérique avec quatre de ses fréres. Almagre parut mécontent, de ce que Pizarre avoit négocié pour lui-même à la Cour de l'Empereur, sans faire aucune mention de son Associé; mais Pizarre l'appaisa, en lui jurant qu'il renonceroit en sa faveur à la charge de Président, & prieroit l'Empereur de l'en honorer. Ils commencérent donc à préparer toutes choses pour leur entreprise; mais avant que de nous dire, comment ils l'exécutérent, notre Auteur nous parle assez au

au long de la situation du Pérou; des choses remarquables; qui s'y trouvent, des mœurs & des coutumes des Peuples, qui l'habitent. Ce Pays est désormais si connu, & l'on en a vû tant de Relations différentes; que nous passerons par dessus tout cela; pour ne pas quitter de vuë nos Avanturiers.

II. NOTRE Auteur en reprend l'Histoire dans son second Livre; mais pour mieux comprendre la facilité qu'ils eurent à faire la Conquête d'un si grand Pays & si peuplé, il faut remarquer, que dans le tems qu'ils y aborderent, il y avoit deux Princes, Fréres de Pére, mais de Méres différentes, qui prétendoient tous deux à la Couronne, qui se faisoient la guerre, & qui divisoient tout le Pays: l'un s'apelloit *Guascar Inga*, & l'autre *Atabaliba*, ou comme d'autres écrivent, *Atabalipa*.

Après beaucoup de souffrances & de fatigues, Pizarre arriva à un lieu nommé *Coaque*, situé sur le bord de la mer, bien peuplé, & assez bien fourni de vivres, dont il avoit grand besoin. Il envoya de ce lieu-là un Vaisseau à Panama & un autre à Nicaragua, avec plus de trente mille piéces d'or, de la valeur de plus de trois livres monnoye de France chacune, pour donner bon-

ne opinion de la richesse du Pays, & faire naître à plusieurs l'envie de s'y transporter. Il passa delà à la Province qu'il nomma * *vieux Port*, dont il s'empara facilement, & après y avoir pacifié toutes choses, il se rendit au Port de Tumbez. Il y fit un séjour considérable, & battit les Habitans du Pays en diverses rencontres. Il alla ensuite découvrir le port de Paysa, qui est le meilleur de toute cette Côte. Il reçut en cèt endroit quelques Envoyez de Cusco, autrefois Capitale du Pérou, par lesquels le Roi Guascar lui faisoit savoir la revolte de son Frére Atabaliba, & imploroit son secours. Pizarre ayant retiré les Troupes qu'il avoit à Tumbez, peupla la Ville de *S. Michel*, & partit, avec le reste de ses gens, pour la Province de Caxamalca, où il sût qu'étoit Atabaliba. Après diverses négociations entre ce Prince & les Envoyez de Pizarre, qui n'aboutirent à rien, on se prépara de part & d'autre à une bataille générale. Atabaliba voyant le petit nombre des Espagnols, crût qu'ils ne s'aprochoient, que pour se rendre ses Prisonniers, & ne se mit pas beaucoup en état de défense. Là-dessus l'Evêque Don *François de Valverde* tenant

* *Puerto Viejo.*

nant son Bréviaire à la main, s'avança près du Prince Indien. Il lui parla de la Trinité, de la Création, du péché originel, de la Redemtion par Jesus-Christ, qui étoit mort sur la Croix, & qui avoit laissé le Pape en terre, pour être son Vicaire. Il lui dit que ce Pape avoit partagé tous les Pays du monde aux Princes Chrétiens, donnant à chacun la charge d'en conquérir quelque portion. Que le Pérou étoit échu à l'Empereur, que Pizarre en avoit été fait Gouverneur, qu'il avoit charge, de lui faire savoir de la part de Dieu & de la sienne tout ce qu'il venoit de lui dire. Il lui promit ensuite toutes sortes de bons traitemens, s'il vouloit croire ce qu'il lui disoit, recevoir le baptême, & obéïr à l'Empereur; & le menaça, au contraire, de mettre tout à feu & à sang, s'il ne vouloit pas obéïr. Atabaliba répondit, que le Pays & tout ce qu'il contenoit avoit été conquis par son Pére, & par ses Ayeux, qui l'avoient laissé par droit de Succession, à son Frére Guascar Ynga; que lui qui parloit ayant vaincu ce Frére, & le tenant alors prisonnier, en étoit par conséquent le légitime possesseur, & qu'il ne savoit pas comment *S. Pierre* l'avoit pû donner à qui que ce fût; qu'après tout, s'il l'avoit don-

né à quelcun, lui, qui s'y trouvoit intereſſé, ne conſentoit point du tout à ce don. Qu'à l'égard de ce qu'il diſoit de Jeſus-Chriſt, qui avoit créé le Ciel, & les hommes, & toutes choſes, il ne ſavoit rien de cela, ni que perſonne eût créé quoi que ce ſoit, ſi ce n'eſt le Soleil, qu'ils tenoient pour Dieu, tenant auſſi la Terre pour Mére. Qu'au reſte, c'étoit * *Pachacama*, qui avoit créé tout ce qu'on voyoit dans ces lieux-là. Qu'à l'égard de ce qu'il avoit dit de l'Empereur, il ignoroit tout cela, & ne le connoiſſoit point, ne l'ayant jamais vû. Il demanda, enfin, à l'Evêque d'où il avoit apris tout ce qu'il venoit de lui dire, & comment il pourroit le lui prouver. Le vénérable Prélat répondit, que cela étoit écrit dans le Livre, qu'il tenoit entre ſes mains, qui étoit la parole de Dieu. Atabaliba le lui demanda, & auſſi-tôt qu'il l'eut, il l'ouvrit & ſe mit à tourner les feuillets de côté & d'autre : puis voyant que ce Livre ne lui parloit point, & ne lui faiſoit pas entendre un ſeul mot, il le jetta par terre. Alors l'Evêque commença à crier au ſacrilége, & à inviter les Eſpagnols à prendre les armes : Pizarre de ſon côté, jugeant

* *Qu'ils prenoient pour le Dieu ſuprême.*

tua tous, de peur qu'ils ne révélassent son secret.

Atabaliba ne survécut pas longtems à son Frére. Les Espagnols l'accusérent d'avoir comploté de les faire tous périr; ils le condamnérent à la mort, & exécuterent la sentence sans délai.

D'Almagre n'étoit pas avec le Gouverneur Pizarre, quand on prit Atabalipa: Il le joignit avec son monde dans le tems qu'on ramassoit l'or & l'argent destinez pour la rançon de ce Prince. Ils regardoient tous ces trésors avec un étonnement, dont ils ne pouvoient revénir. Aussi ce qu'on fit fondre d'or seul dans cette occasion, montoit à plus de quatre millions cinq cens mille livres, encore estima-t-on l'or deux ou trois carats au dessous de son véritable titre. Il y eut aussi une si grande quantité d'argent, que le quint qu'on en leva pour le Roi d'Espagne monta à trente mille marcs. Les gens de Pizarre croyoient, que ceux d'Almagre ne devoient point avoir de part à tant de richesses; mais le Gouverneur leur en donna une portion considérable.

Après la mort d'Atabaliba, les Espagnols n'eurent presque plus de peine à conquerir tout le Pays. L'Auteur raporte fort en détail toutes les

 ren-

rencontres qu'ils eurent avec les Indiens.

III. Il nous raconte dans son troisiéme Livre, comment se fit la découverte du *Chili* par Don Diégue d'Almagre; les peines infinies que soufrirent lui & ses gens dans ce Voyage; son retour à Cusco, & ses disputes contre les Pizarres, jusques à la Bataille des *Salines*, où il fut fait prisonnier, condamné à avoir la tête tranchée, & exécuté. Le Gouverneur Pizarre, qui quelque tems auparavant avoit été fait Marquis par l'Empereur Charles Quint, périt bientôt après par la main des Partisans d'Almagre, qui l'allérent assassiner dans sa Maison. Presque tous les autres Principaux Espagnols, qui avoient eu part à la découverte du Nouveau Monde, périrent de la même maniére, ou par la main des bourreaux, ou par celle des assassins, ou par la guerre qu'ils se firent les uns aux autres; leur étant arrivé à peu près ce que la Fable raporte des hommes qui nâquirent des dents de Serpent, que Cadmus avoit semées.

IV. C'est au recit de toutes ces guerres, que les Espagnols se firent dans cette Partie Méridionale du Nouveau Monde, que sont employez les

trois

jugeant que s'il attendoit que les Indiens le vinssent attaquer les premiers, ils pourroient aisément le défaire, s'avança, & envoya dire à *Fernand Pizarre* son Frére, qu'il fit ce dont ils étoient convenus. En même tems, il donna ordre, qu'on fît joüer l'Artillerie, & que la Cavalerie, qui étoit cachée, attaquât les Ennemis par trois endroits; tandis qu'il les attaqueroit avec l'Infanterie, du côté que venoit Atabaliba. Il poussa jusques à la litiére de ce Prince, & le prenant par les cheveux, qu'il portoit fort longs, il le tira si rudement; qu'il l'entraîna & le fit tomber à terre; & malgré le grand nombre d'Indiens, qui venoient au secours de leur Souverain; il s'en rendit maître & le prit.

Quand ils virent leur Roi prisonnier, & qu'ils étoient eux-mêmes attaquez par tant d'endroits, & surtout par la Cavalerie, qu'ils craignoient extrémement, ils tournérent le dos, & s'enfuirent de toutes parts. Les Espagnols trouvérent dans le Camp Indien, une quantité prodigieuse de Vaisseaux d'or & d'argent, & d'autres choses précieuses.

Atabaliba pria Pizarre de le bien traiter; & lui promît pour sa rançon une

grande chambre pleine de Vaiſſeaux & de piéces d'or, & tant d'argent, qu'il ne le ſauroit tout emporter. On envoya ſur cela des ordres partout, pour ramaſſer tout l'or qui étoit néceſſaire, pour la rançon promiſe. Deux Eſpagnols furent députez à Cuſco, d'où on en devoit aporter une bonne partie. Ils rencontrérent en chemin les Troupes d'Atabaliba, qui conduiſoient priſonnier ſon Frére *Guaſcar*. Ce Prince leur fit de grandes plaintes d'Atabaliba, & leur promit, s'ils le rétabliſſoient dans ſes Etats, de plus grandes ſommes, que celles que ſon Frére avoit offertes. On ne doute point qu'il n'eut pû tenir parole, puis qu'il poſſedoit tous les Tréſors de ſon Pére, qui étoient immenſes; mais il les avoit cachez en terre, dans un lieu, qui n'étoit connu de perſonne; & les Eſpagnols n'ont jamais pû le découvrir, Atabaliba ayant envoyé ſecrétement des ordres à ſes Officiers de ſe défaire de Guaſcar, ce qu'ils exécutérent, avant que ce Prince infortuné eût déclaré le lieu où étoient ſes Tréſors. On ne ſera pas ſurpris, qu'ils ayent été abſolument perdus, quand on ſaura, que dès que ceux qu'il employa pour porter tant de richeſſes, ſe furent aquittez de leurs ordres, il les

tua

Tome de *la Biblioth. Universelle*, p. 479. qu'il n'étoit pas du sentiment de M. Cave, qui croit que, par charité, on doit cacher les défauts des Anciens, dont on fait l'Histoire; & que cette pensée avoit été cause qu'au lieu d'en avoir de bonnes Histoires, il ne nous en restoit que des Panegyriques. Quoi que Mr. Le Clerc ne fit aucune allusion à Mr. Cave, en cet endroit, & qu'il eût même fait des extraits avantageux de ses Ouvrages; ce Chanoine a crû que cela le regardoit, il s'est plaint fortement que Mr. Le Clerc l'ait traité de Panegyriste, & pour en tirer vengeance il l'accuse d'héresies odieuses, & de n'estimer pas assez l'Antiquité Ecclesiastique. L'Auteur nie d'abord d'avoir eu aucun dessein de desobliger son Adversaire; mais il dit ensuite que Mr. Cave auroit dû le remercier d'en avoir usé ainsi, puis qu'il n'avoit que trop de sujet de le traiter de Panegyriste; ce qu'il entreprend de faire voir sur tout dans les deux premieres Lettres.

D'abord il examine le jugement que *Photius* a fait des *Hypotyposes de Clement* Alexandrin, dont Mr. Cave a fait la vie, aussi bien que son Adversaire. Il prétend montrer que Photius a eu tort de douter que cet Ouvrage fût de Clement

ment d'Alexandrie, à cause de diverses erreurs, & opinions peu fondées, qui s'y trouvoient, puisque l'on trouve les mêmes choses, dans ses Ouvrages, dont on ne doute point? C'est ce que le Chanoine Anglois, à ce que prétend son Adversaire, a dissimulé avec soin, & qu'il ne devoit point cacher.

L'Auteur fait voir ensuite 1. que Clement a crû non seulement, que Jesus-Christ & ses Apôtres n'avoient eu aucune passion, pas même innocente, mais encore que Jesus-Christ ne ressentoit ni plaisir, ni douleur, qu'il n'avoit que faire de manger, & qu'il ne le faisoit que de peur de passer pour un spectre: 2. Que Dieu avoit fait les Etoiles, pour être adorées par les Payens: 3. Qu'il attribuë à S. Pierre & à S. Paul des Livres ridicules, & tout à fait contraires à leurs sentimens. Après cela, il soûtient, que c'est agir contre les regles de l'Histoire que de dissimuler tout cela, & de donner des loüanges excessives à Clement.

Dans la seconde Lettre, l'Auteur entreprend de faire voir qu'*Eusebe* de *Cesarée*, dont son Adversaire a aussi publié la vie en Anglois & en Latin, a été avec raison accusé d'Arianisme. Pour cela, il examine la Lettre que cet Evêque

trois derniers Livres de cette Histoire. Nous ne nous engagerons point dans un Labyrinthe, dont nous aurions de la peine à nous tirer. Il suffira de remarquer; qu'on trouve dans cette derniére partie de cette Histoire des exemples de tout ce que l'avarice, l'ambition, la fraude, & la cruauté jointes ensemble font capables de produire de plus horrible & de plus criminel. *Garcilaso de la Vegua* a écrit toutes ces guerres dans un gros * Volume. Mais il vaut beaucoup mieux les lire dans notre Auteur, qui les raconte plus en abrégé, & par conséquent d'une maniére infiniment moins ennuyante.

* *Traduit en François & imprimé* in 4.

---

## ARTICLE V.

JOANNIS CLERICI *Epistolæ Criticæ & Theologicæ* &c. C'est à dire, *Lettres Critiques & Ecclesiastiques, dans lesquelles on montre l'usage de* l'Art de la Critique, *dont elles peuvent passer pour le troisiéme Volume. A quoi l'on a joint une Lettre touchant Hammond & la Critique, avec une Dissertation, dans laquelle on recherche, s'il faut toujours répondre aux Calom-*

 *nies*

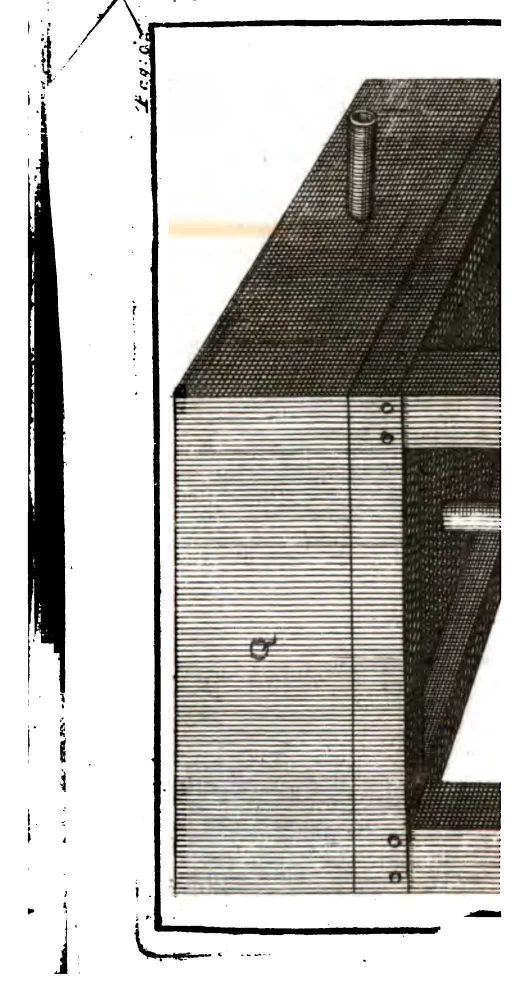
*nies des Theologiens.* A Amsterd
chez les Huguetan. 1700. in 8. pagg

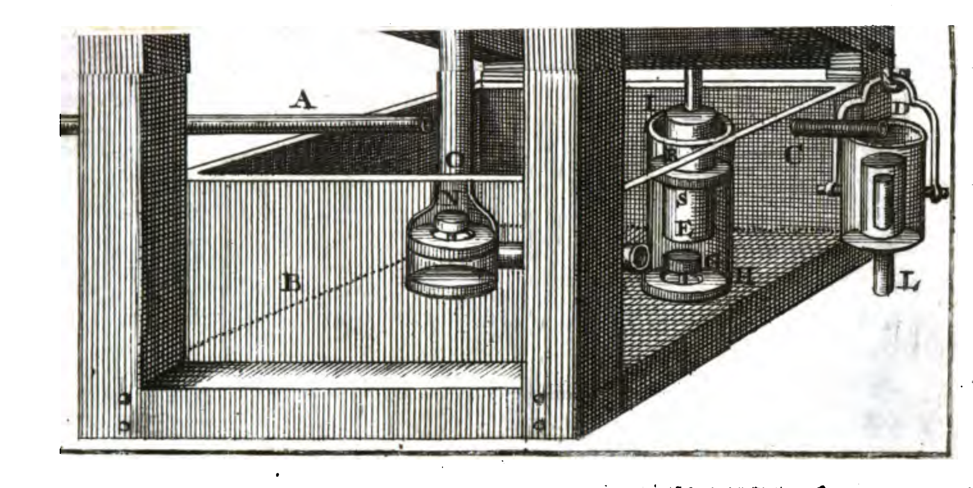
C'EST ici le troisiéme Volume
Ouvrage, qui a paru avant
nous commençassions à travai
aux *Nouvelles de la République des L
tres*, & dont les autres Journalistes
assez parlé; outre que le grand nom
qui s'en est débité de deça la mer,
l'Edition de Londres l'ont fait ass
connoître. Comme c'est un Ouvra
complet en son espece, on n'en pouvo
pas attendre d'autre Volume, où l'A
teur continuât à donner les regles d
l'Art. Mais pour en faire voir l'usage
il á traité, en répondant à quelques per
sonnes qui l'ont attaqué, de diverse
matiéres, où il les a emploiées.

I. Il y a d'abord ici six Lettres contre une Dissertation de M. *Cave* Chanoine de Windsor, de laquelle nous avons parlé au mois de Mai 1699. p. 499.

Dans la premiere, qui est adressée à M. *Tenison* Archevêque de Cantorbery, aussi bien que la seconde, l'Auteur se plaint de ce que M. Cave l'a attaqué d'une maniére peu honnête, quoi qu'il n'eût aucun sujet de se plaindre de lui. Mr. Le Clerc avoit seulement témoigné en peu de mots dans le X.

Tome




A
O
N
B
I
R
S
F
G
H
C
D
L

que écrivit à ceux de Cesarée, pour s'excuser d'avoir signé le Symbole du Concile de Nicée, quoi qu'auparavant il fît profession de suivre les sentimens d'Arius. Mr. Le Clerc soûtient, contre Mr. Cave, qu'il est visible, qu'Eusebe explique ce Symbole à l'Arienne. C'est ce que le Lecteur, curieux de ces sortes de choses, pourra examiner, s'il le trouve à propos. On accuse encore ici de dissimulation Mr. Cave, & l'on cite ensuite de longs passages du second Concile de Nicée, qui montrent, comme l'on croit, que ce Concile a accusé avec raison Eusebe d'Arianisme. Enfin l'Auteur réfute l'accusation d'Heresie, que le Chanoine de Windsor a intentée contre lui, & se plaint de ce qu'aiant tant d'indulgence pour les morts, à qui elle ne sert de rien, comme la plus severe Critique ne leur porte aucun préjudice: il a si peu d'équité pour les vivans, à qui les jugemens téméraires nuisent souvent beaucoup.

La troisiéme Lettre, qui, comme la suivante, est adressée à Mr. *Burnet*, Evêque de Salisbury, commence par des plaintes du jugement injuste, que le Sr. *Henri Meibom* a fait de Mr. Le Clerc, en lui attribuant le XI. Tome

de

de la Bibliotheque, * comme nous l'avons déja dit ailleurs. Il fait voir que Mr. Cave le copie mal à propos, & soûtient que quand le jugement de cet Auteur Allemand tomberoit sur un Ouvrage de l'Auteur du X. Tome de la *Bibliotheque Universelle*, il n'en seroit pas de plus grand poids pour cela. Il rapporte un endroit de Mr. *Witsius*, Professeur en Theologie à Leide, où il est dit que Mr. Cave parle de la justification comme *Socin*; & il dit que comme Mr. Cave ne voudroit pas qu'on se servît de ce jugement pour le noircir: il n'a pas dû se servir du jugement du Sr. Meibom contre lui. Le fort de la Lettre est emploiée à faire voir que les Péres sont pleins d'obscuritez & d'ambiguitez, dans leurs controverses, contre les Ariens; que l'Auteur accuse aussi de la même chose, dans sa Lettre précedente. Il se sert de diverses raisons, & de l'aveu même de M. Cave, & de M. *Bull*, qui s'est bien donné de la peine pour concilier les Péres, avec eux-mêmes, dans sa *Défense du Concile de Nicée.*

La quatriéme Lettre contient une défense du jugement avantageux, que Mr. Le Clerc a fait du Livre de Mr. *Daillé*,

* *Mois de Mai* 1699. *p.* 598.

*Daillé, de l'Usage des Peres.* A l'occasion de cela, l'Auteur traite du respect que l'on doit avoir pour les Anciens, & de l'utilité que l'on peut retirer de leurs Ecrits. Il soûtient, que les Dignitez, qui ont dû les faire respecter vivans, ne doivent pas faire considerer leurs Ecrits après leur mort, au delà de ce qu'ils méritent réellement : Que l'on doit juger de leur érudition, soit à l'égard des choses qu'ils savoient, soit à l'égard de la maniére de les dire, comme on juge de celle des Modernes, qu'il ne fait pas difficulté de leur préferer à divers égards : Qu'ils ont peu fait d'usage des moiens, qu'ils avoient de s'instruire d'une infinité de choses, lesquels nous n'avons plus, & que l'adresse des derniers siécles de réduire toutes choses en art, nous a mis beaucoup au dessus d'eux : Que la sainteté des mœurs, qu'on leur attribuë, ne les a pas rendu plus habiles : Que néanmoins pour s'instruire des faits de ces temps-là, il faut consulter leurs Ouvrages, en y apportant assez de précaution : Qu'au reste, l'on doit juger de leur maniére de raisonner & de s'exprimer, par les regles immuables de la bonne Logique & de la bonne Rhétorique : Que l'autorité des Anciens ne consiste que
dans

dans le poids de leur témoignage, concernant les choses qu'ils ont bien sues, & qu'ils ont rapportées fidelement; tel qu'est, selon l'Auteur, ce fait constant, que depuis les temps Apostoliques il y a eu un seul Evêque, proprement dit, en chaque Eglise: Que le consentement de la plus grande partie des Chrétiens, anciens ou modernes, ne prouve pas qu'une chose est veritable: Que la tradition orale, même du second siecle, est très-incertaine, parce qu'on ne se peut pas fier au bon sens, ni à la bonne foi de ceux que l'on suppose en avoir été les dépositaires: Que les dons extraordinaires aiant cessé, & l'Art ne leur ayant pas succedé assez promptement, on n'a eu, que des idées fort confuses de la Théologie, & fort peu exactes, pendant plusieurs siecles; jusqu'à la renaissance des Sciences dans l'Occident, & principalement le siecle passé, & celui-ci, ausquels on a cessé de s'en fier aux Anciens: Qu'en faisant usage de la Raison que Dieu a donnée aux hommes, & des Sciences, qui en sont nées, on est allé plus loin que les Anciens n'avoient fait, parce qu'ils ne faisoient pas l'usage qu'ils devoient des talens qu'ils avoient reçu du Ciel.

L'Auteur emploie sa cinquiéme Lettre,

tre, qui est adressée à Mr. *Loyd*, Evêque de Worcester, de même que la sixiéme, à prouver qu'il n'y a rien de plus honteux, de plus dangereux, ni de plus pernicieux que de dissimuler la verité dans l'Histoire Ecclesiastique. Il le montre par dix raisons, & répond aux objections qu'on peut faire là-dessus. La Lettre est courte & les raisons extrémement serrées, de sorte qu'il les faudroit presque copier entieres pour en donner une juste idée. Ainsi le Lecteur pourra recourir à l'Original, où l'on attaque fortement ceux qui croient rendre service à la Religion & aux Eglises Chrétiennes, en cachant les défauts & les erreurs de l'Antiquité.

Dans la sixiéme Lettre, M. Le Clerc prouve contre Mr. Cave que ce n'est nullement faire tort au Clergé que de dire les veritez desavantageuses des Anciens Ecclesiastiques: Que Constantin & d'autres Princes, n'ont été en effet que l'organe de quelques uns d'entre eux: Qu'il faut nécessairement décrire leurs desordres, dans l'Histoire, sur tout en faisant l'extrait des Auteurs, qui en parlent, comme de *S. Gregoire* de Nazianze & d'*Isidore* de Peluse, dont on rapporte divers endroits très-forts contre les Ecclesiastiques de leur temps.

II. A l'occasion des remarques de Mr. Le Clerc, sur le Commencement de l'Evangile de S. Jean, il s'est émû une dispute composée de divers incidens d'Histoire & de Critique, dont il traite dans les trois dernieres Lettres. Il a mieux aimé faire choix de quelques choses remarquables dans la querelle que lui a faite un Theologien assez connu qu'il nomme ici *P. Ventidius*, que d'entrer dans la discussion des personalitez, qui ont accoûtumé de se mêler dans ces disputes, ou qu'à se plaindre que l'on prend mal sa pensée, & que l'on raisonne mal contre lui.

Il adresse sa septiéme Lettre, comme les deux suivantes, à un de ses Amis, qu'il nomme *Lucius Candidus Verus*; nom qui marque un homme qui aime la clarté, la sincerité & la vérité; trois choses bien néceſsaires à tous ceux qui écrivent pour le Public & sur tout à ceux qui font des Livres de Théologie.

L'Auteur entreprend de prouver que *Platon* n'a point tiré des Juifs ce qu'il a crû des *trois Principes*, ou des *trois Dieux*, comme parloient les Platoniciens.

Prémierement il soûtient que quoi que Platon lui même témoigne être redevable de diverses choses aux *barba-*

*res*,

*res*, ou aux *anciens*, il n'entend nullement par là les Juifs, mais les Egyptiens & les premiers Peuples de la Grece; ce qu'il tâche de montrer par l'examen de divers passages de ce Philosophe, que l'on a accoûtumé de citer sur ces matieres. Secondement il s'efforce de faire voir qu'on n'en doit pas croire les conjectures des Juifs & des Chrétiens, qui ont tâché de persuader les Payens que Platon avoit lû les Livres des Prophetes. Troisiémement il soûtient qu'il n'y a rien dans Platon, que l'on doive juger nécessairement être pris des Prophetes des Hebreux; ce qu'il montre en particulier du dogme *des trois Dieux* inegaux, dont il tâche de découvrir l'origine, & dont on ne trouve rien dans l'Ecriture Sainte, comme tout le monde en convient. L'Auteur soûtient que s'il y a quelque legere ressemblance entre les discours des Prophetes & quelques-uns de ceux de Platon, il ne s'ensuit nullement que ce Philosophe les ait pillez, parce qu'il y a entre eux des differences essentielles. Ainsi il est d'un sentiment fort éloigné de celui de Mr. *Dacier*, qui trouve par tout des marques des larcins de Platon. Il est vrai que plusieurs des anciens Chrétiens ont été dans la même pensée; mais

mais Mr. Le Clerc croit qu'ils se sont trompez, & qu'on les a suivis trop aveuglément.

Dans la huitiéme Lettre, l'Auteur se propose de prouver que *Philon* n'a été que trop Platonicien; parce que quelques personnes en ont douté depuis peu; & qu'il a pris de Platon ce qu'il enseigne de la *Raison divine*, qu'il nomme un *Second Dieu*, & qu'il fait inferieur au premier. Il est au moins certain qu'il n'y a aucune trace, dans le Vieil Testament, de cette inégalité ni de cette pluralité de Dieux. Il soûtient ensuite qu'on doit traduire le mot de *Logos*, dans Philon, par celui de *Raison*; & il s'engage à montrer, contre le Theologien qu'il réfute, qu'il avoit cité de très-bonne foi Philon, dans ses remarques sur le commencement de S. Jean. Il soûtient encore que Philon n'a pris ni des Juifs, ni des Chrétiens ce qu'il dit du *Logos*, qui signifie toute autre chose dans ses Ecrits, selon l'Auteur, que ce que les Paraphrastes Chaldéens appellent *la Parole de Dieu*, & que ce que les Auteurs Chrétiens ont nommé du même nom. Pour les Juifs, il renvoye le Lecteur au Livre intitulé *Bilibra Veritatis*, qu'il prétend avoir très-bien réfuté ceux qui

soû-

soûtiennent le contraire ; quoi qu'au reste il ne l'approuve pas en tout.

Le principal but de la neuviéme Lettre est de montrer qu'il y a grande apparence que S. Jean, au commencement de son Evangile, fait allusion à Philon. Sur quoi il remarque d'abord, qu'il faut bien se garder de confondre le vrai Philon, dont il s'agit ici, avec le Philon contrefait d'*Annius de Viterbe*; comme a fait son Adversaire, qui a crû que *Spencer* parloit avec mépris du premier, dans un endroit où il s'agit du second. En suite il rapporte diverses preuves, qui montrent clairement, comme il le croit, que les Juifs qui accusent Platon de larcin, ont estimé sa Philosophie & pris quelques-uns de ses sentimens même les plus faux, comme celui de la préexistence des ames ; & qu'ils ont copié ce que les Poëtes Grecs ont dit de l'autre vie, non seulement en ce qu'il y a de vrai, mais encore en ce qu'il y a de fabuleux. Il croit que c'est à cause de cela que S. Paul avertit les Chrétiens de se garder de la Philosophie, avertissement aussi nécessaire, que peu suivi par quelques uns des Chrétiens des siécles suivans. Il conclut de là que S. Jean peut bien avoir écrit quelque chose dans la même vuë. Il

feroit à souhaiter que quelque habile homme entreprît de traiter à fonds de toutes ces matiéres; mais sans aigreur & sans personalitez, comme l'on fait lors qu'on ne cherche que la Verité. L'Auteur s'en est assez abstenu dans ces Lettres, quoi qu'il lui échappe quelque chose par-ci par-là, qui ressent un homme qui se croit offensé. *Theodore Parrhase* avoit néanmoins dit pour lui à peu près ce qui étoit nécessaire pour sa défense personnelle; de sorte que cet Ecrit François & le Latin font une réponse complette pour l'Auteur.

III. Après cela vient une Lettre à un Ami Anglois, touchant la version Latine & la Critique des Annotations de *Henri Hammond*, sur le Nouveau Testament. L'Auteur en lui rendant la justice, qui lui est duë, fait voir qu'on a raison de relever les fautes des plus grands hommes, pourvû qu'on le fasse sans fiel, & sans malice. Il se défend contre un Anonyme Anglois, qui lui attribuoit un mauvais dessein, & dans l'Ouvrage, dont on vient de parler & dans la *Critique*. Cette Lettre a été publiée en Anglois, à la tête de la traduction Angloise de ses additions & de ses remarques sur Hammond. Cela lui a attiré une réponse fort colerique de

l'Anonyme ; qu'il renvoiera apparemment à la derniere piece de ce Volume.

IV. C'est une Dissertation de Morale, où l'Auteur montre d'abord ce que l'on doit à la Vérité, pour la faire connoître & pour la défendre quand on l'attaque ; après quoi il fait voir qu'il y a des temps, ausquels il faut faire des Ecrits en sa faveur & d'autres ausquels il faut se taire. Il soûtient en suite que l'on doit prendre ce dernier parti, lorsque les Ecrits contentieux ne servent ni à l'Auteur, ni aux autres, & que l'esprit de dispute est desagreable à Dieu. C'est à ces trois chefs généraux, ausquels se rapporte toute la Dissertation: mais l'Auteur fait sur chacun d'eux diverses remarques particulieres, qu'il embellit d'exemples & d'autoritez remarquables. Il seroit à souhaiter que non seulement ceux qui sont attaquez, comme Mr. Le Clerc, mais encore ceux qui attaquent fissent leur profit de ces leçons, & y ajoûtassent leurs remarques ; en sorte qu'au lieu de s'amuser ou à calomnier ou à convaincre les autres de calomnie, on s'occupât uniquement à la recherche & à l'explication de la tranquille Vérité ; qui seroit mille fois plus capable de

dissiper les ténebres de l'Ignorance & de l'Erreur, par la lumiére, qui lui êst propre, que par la force que les passions humaines veulent en vain lui prêter.

## ARTICLE VI.

THÉATRE DES ETATS *de Son Altesse Royale le* DUC DE SAVOYE, *Prince de Piémont, Roi de Cypre. Tome I. contenant le Piémont, la Ville de Turin, & les Lieux Voisins. pagg.* 130. *Tome II. contenant la Savoye, & les autres Lieux de la Domination du même Prince, de l'un & de l'autre côté des Alpes. pagg.* 184. *Traduit du Latin en François. in folio.* A la Haye, chez Adrian Moetjens. 1700.

CET Ouvrage avoit été commencé par les ordres de *Charles Emanuel II.* Duc de Savoye, & il a été achevé par les soins & par la libéralité de *Marie-Jeanne-Baptiste de Savoye*, son Epouse. Il parut d'abord en Latin en 1682. Il fut imprimé ensuite en Flamand en 1697. & paroit présentement en François. Je ne dirai rien de cette Traduction, dont j'abandonne le jugement au Public; il doit

doit toujours faire quelque peine à un Auteur de parler de son Ouvrage. Je m'attacherai uniquement à ce à quoi je n'ai aucune part, c'est-à-dire, à la matiére même du Livre. Ce qu'il y a de plus considérable ce sont les Estampes; le dessein en ayant été fait par ordre d'un Souverain, & gravé avec beaucoup de soin, on en doit conclurre naturellement, qu'elles sont parfaitement belles, & l'on ne se trompera point, si l'on en tire cette conséquence. La Description qu'on y a jointe ayant aussi été composée par un habile Homme, on doit présumer qu'elle ne répond pas mal à la beauté des Estampes. Il n'oublie rien d'ordinaire de tout ce qu'on peut savoir de digne de remarque, au sujet des Villes & des autres lieux dont il fait mention. Il nous aprend, par exemple, à l'égard des Villes, quelle est leur situation, la nature du Terroir, qui les environne, leur origine, leur nom, leur antiquité, leurs fortifications, par qui elles ont été possédées, & comment elles sont venuës au pouvoir des Ducs de Savoye. Il parle de leurs Edifices & de leurs places publiques, de leurs Eglises, des Maisons Religieuses de l'un & de l'autre séxe, des Confréries, des Manufactu-

res, qui y sont établies; des personnes, qui y sont nées, & qui se sont distinguées ou dans les Armes, ou dans les Arts & dans les Sciences, ou par la Sainteté de leur vie; &, enfin, des principales Familles, qui y habitent, ou qui en sont originaires.

On trouve d'abord dans le premier Volume, un Abrégé de l'Histoire des Ducs de Savoye, qui est suivi d'une Description générale du Piémont. On voit après cela la Description de Turin. Et comme c'est la Capitale de l'Etat, l'Auteur ne s'est pas contenté de nous parler en général des principaux Edifices, qu'on voit dans cette Ville, & aux environs; il nous en donne des Descriptions particuliéres, de même que de la plûpart des Maisons de Plaisance des Ducs de Savoye. Le reste du Volume est employé à nous parler des Villes du Piémont les plus voisines de Turin.

Un des plus beaux Edifices de cette Capitale du Piémont, est l'*Eglise*, qu'on appelle *du Corps de Christ*. Voici comment on raconte l'origine de ce nom, & ce qui a donné lieu à la construction de cette Eglise.

Le sixiéme de Juin de l'année MCDLIII. il se fit, dit-on, un très-grand

grand miracle à Turin. Ceux qui avoient pris la Ville d'Exilles, avoient enlevé en même tems l'Hostie & le Ciboire d'argent dans lequel elle étoit, & avoient mis le tout parmi leurs autres hardes, qu'ils avoient chargées sur un mulet. Etant arrivez au marché aux herbes de Turin, le Mulet, plus dévot que ceux qui le conduisoient, se prosterna; les sacs, dont il étoit chargé, s'ouvrirent d'eux-mêmes, le Ciboire & l'Hostie s'envolerent; & le Ciboire étant retombé à terre, peu de tems après, l'Hostie parut longtems rayonnante en l'air, comme une étoile, à la vuë de tout le peuple. Le bruit de ce miracle attira le Clergé au lieu où cette Scéne se passoit. * L'Evêque présenta humblement le Ciboire à l'Hostie, dans lequel elle descendit lentement & d'elle-même. On la porta solemnellement dans l'Eglise Cathédrale, où elle fut conservée comme un trésor descendu du Ciel. Les Incrédules du Siécle ne manqueront pas de douter du fait: notre Auteur l'a bien prévu, & c'est pour prévenir ce doute, qu'il ajoute, que les Actes publics, que l'on garde dans les Archives de l'Hôtel de Ville & de l'Eglise Cathédrale de Turin, les Ecrits



* *Loüis de Romagnano.*

de graves Historiens sacrez & profanes, & la nombreuse Confrérie de Citoyens de la Ville établie dès ce tems-là, pour continuer d'honorer ce divin présent, sont des témoignages certains de la vérité de ce miracle. On peut douter, en effet, que la translation de la Maison de la Vierge, qu'on voit aujourdhui à Lorette, ait autant de preuves de vérité, que le Miracle de Turin.

Les Habitans, pour en perpétuer la mémoire, firent bâtir une belle Chapelle de marbre, dans le même lieu, où l'Hostie s'arrêta. On rendit l'Edifice aussi grand, que le petit espace, qu'on avoit le put permettre, & l'on recompensa la petitesse du lieu, par la magnificence de l'édifice, & par tout ce que l'art y put apporter d'ornemens. On le bâtit entiérement d'Albastre le plus blanc: on le composa de trois voutes soûtenuës sur des colonnes d'Ordre Corinthien, & ornées de tous les Ouvrages de sculpture les plus riches. On voyoit sur châque voute l'une des parties de cette Histoire miraculeuse, peinte avec beaucoup d'art & d'habileté. Sur la premiére étoient représentez le pillage d'Exilles & l'enlévement de l'Hostie; sur la seconde on voyoit le mulet prosterné,

sterné, & l'Hostie rayonnante en l'air, avec l'Evêque humilié, qui la prioit de descendre dans le Ciboire; & sur la troisiême la même Hostie portée solemnellement en procession dans l'Eglise Cathédrale, par l'Evêque accompagné des Chanoines & de tout le Peuple. Cette Chapelle subsista longtems en cèt état. Mais le Piémont ayant été affligé de peste en 1598. le Peuple de Turin, pour arrêter cèt horrible fleau, fit un vœu solennel de bâtir à cette Hostie une Eglise plus grande & plus magnifique, & où la Confrérie, établie spécialement pour l'honorer, pût lui rendre ses hommages plus commodément. Pour bien juger de la richesse & de la magnificence de cette Eglise, il faut voir les différentes Estampes, qu'on en a fait graver dans ce Livre.

La Citadelle de Turin passe pour un Ouvrage considérable, & l'Auteur en fait une Description particuliére. Elle fut construite par les soins d'*Emanuel Philibert* Duc de Savoye, qui avoit choisi Turin, pour le lieu ordinaire de son séjour. Et parce qu'elle n'est pas éloignée du Marquisat de Saluces, qui apartenoit alors au Roi de France, il résolut de la mettre en état de pouvoir se défendre, en cas qu'elle fût attaquée

dans la suite. Il amassa de grandes sommes pour la construction de la Citadelle, il y employa la science, qu'il avoit aquise dans l'Art militaire, par tant d'expéditions & de siéges, qu'il avoit faits en divers endroits de l'Europe. Il se servit aussi du Ministére de *François Parciotti* d'Urbin, Comte de *Monte-Fabro*, & fameux Ingénieur de ce tems-là.

Il y a au milieu de cette Citadelle un grand Puits, dont la source ne tarit jamais, & remarquable par la singularité de sa structure. Quoi qu'il soit fort profond, les chevaux peuvent descendre jusques au bas, & l'on y en peut abreuver des centaines en fort peu de tems. Il y a pour cèt effet, dans l'enceinte intérieure du Puits, deux Escaliers tournans en vis à l'entour d'un mur circulaire, percé d'arcades rempantes. Ces Escaliers sont si larges, qu'on y peut conduire deux chevaux de front. On descend par l'un, jusques à l'endroit du Puits, où est l'eau, & l'on remonte par l'autre, en sorte que ceux qui montent & qui descendent ne s'incommodent point les uns les autres. On a ménagé dans l'Escalier, depuis le haut jusques au bas, plusieurs caves ou loges, dont les unes servent de prison,

& les autres de magazins, pour les munitions & les autres instrumens de guerre. La fameuse Citadelle d'Anvers a été construite sur le modelle de celle de Turin ; mais notre Auteur croit, que celle-ci a beaucoup d'avantages sur l'autre.

II. DANS le second Tome, après avoir donné une idée générale de tout ce qui est compris sous le nom de *Savoye*, & qui renferme tout ce que les Ducs de ce nom possédent au deça des Alpes, du côté de France, l'Auteur fait la description des Villes de tout ce Pays, & de celles du Piémont, qui avoient été omises dans le premier Tome.

Il n'oublie pas les grands Ouvrages, que fit faire le Duc *Charles Emanuel II.* pour faciliter le passage de France en Savoye & de là en Italie, qui lui coûtérent des sommes immenses, & qui immortaliseront son nom. Les Romains semblent avoir entrepris autrefois de s'ouvrir un chemin de la Gaule Lyonnoise en Savoye & en Italie, à travers les rochers, qui sont près de la Ville des Echelles, en ayant rompu quelques uns, qui formoient des précipices affreux, le long de la Riviére de Guier. Mais quoi qu'il semblât que rien ne pût résister à la puissance Romaine, ils ne

firent néanmoins qu'ébaucher ce dessein. Ils n'avoient ni remédié par des levées aux détours des Valées, ni assez ouvert le sommet des rochers, pour donner un passage libre à toutes sortes de voitures. Charles Emanuel II. ayant compris l'utilité de cette entreprise, la commença, & l'acheva heureusement avant sa mort arrivée en 1675. Ayant coupé le rocher des Echelles beaucoup plus avant que les Romains, il ouvrit, à travers, un chemin large & commode, qu'il forma par le moyen de nouvelles chaussées, de voutes & de ponts. Il est bordé d'une muraille à hauteur d'apui, du côté du précipice. Et parce que la montagne d'Aiguebellete, par où il faloit passer, étoit fort incommode, ayant deux lieües de montée & de descente très-difficiles, & que lors qu'on étoit descendu jusques au bas, les chemins étoient très-mauvais, à cause des eaux croupissantes, & parce qu'on avoit négligé d'en reparer le pavé ; ce Prince voulut, qu'en laissant Aiguebellette à la gauche, quand on va de France en Savoye, on fit un nouveau chemin à la droite, depuis le Pont de Beauvoisin, à travers le Mont de la Grotte, jusques à Chamberi. Plusieurs grands obstacles s'opposoient à ce dessein. En de

de certains endroits, le chemin étoit si bas & si marécageux, qu'il étoit impossible que les chevaux y missent le pié. En d'autres endroits la montagne étoit si escarpée, qu'il sembloit que les gens de pié n'y pussent passer. Les rochers suspendus en quelque sorte & d'une hauteur prodigieuse inspiroient de la terreur, à ceux qui les considéroient avec quelque attention; en sorte que tout le monde aprouvoit ce dessein; mais il y avoit peu de gens, qui ne désespérassent du succès. Le Duc néanmoins surmonta tous ces obstacles. Il combla avec du sable & des pierres les lieux marécageux, & fit faire des fossez de part & d'autre, pour en écouler les eaux. Ayant ensuite employé des sommes immenses, pour aplanir la montagne, il fit un chemin aisé, de la longueur de trois mille pas, jusques au sommet, par le moyen de murailles, de ponts, & de chaussées. Il y avoit un rocher de plus de deux cens pas de haut, qui fut brisé jusques au pié. On y bâtit une muraille bordée de grandes pierres, & de plus de soixante piés de haut en quelques endroits, pour rendre le chemin plus uni. On ménagea à côté des Aqueducs soûterrains, pour recevoir les eaux, qui coulent du sommet de la montagne;

tagne; & par ce moyen on fit un chemin payé de douze piés de large, où les chariots peuvent passer commodément. Ce même Prince continua ces Ouvrages, jusques à la Valée de la Maurienne & au Mont-Cenis, à travers les Alpes, qui sembloient y opposer des obstacles insurmontables. On a mis au plus haut de la montagne une Inscription, pour immortaliser la mémoire de celui qui a fait faire tous ces travaux si utiles au Public.

Notre Auteur nous parle d'un autre chemin fait par les Romains, & qu'on rencontre en allant d'Aouste à Yvrée. Immédiatement après être sorti de la ville de Donar du côté du Septentrion, on trouve un Arc de pierre taillé dans le roc, sous lequel il faut passer, n'y ayant point d'autre passage. Les Romains ont ouvert ce chemin à travers les rochers, & il a environ douze piés de large. Ceux qui vont à la Val d'Aouste, ont à la gauche la rivière de Doire, qui coule dans des précipices, capables d'éfrayer les Voyageurs, si l'habile Ouvrier, qui a ouvert ce chemin, n'avoit eu soin, en le faisant tailler dans le roc, d'y laisser un rebord du roc même, d'environ un pié & demi de large, & de la hauteur d'apui, pour assûrer les passans, & pour

s'y

s'y asseoir & s'y reposer. L'autre côté du chemin est bordé d'un rocher fort haut, de couleur noirâtre & très-dur, taillé perpendiculairement avec tant d'adresse, qu'on ne peut comprendre, comment dans un tems, où les mines & la poudre n'étoient pas en usage, on a pû exécuter un tel dessein. On ne sait qui est l'Auteur d'un si admirable Ouvrage, qu'on préfere ici aux anciennes Pyramides d'Egypte, & à ces autres grandes & lourdes masses construites par les Anciens, & qui ont été mises au rang des merveilles du Monde. Le bruit commun le donne à *Annibal*, qui se fit un chemin à travers les Alpes, pour passer en Italie avec ses Troupes. *Plutarque* semble favoriser ce sentiment, puis que parlant de ce Général, il dit qu'il fut obligé de s'ouvrir le chemin en amolissant de grands rochers, à force de feu & de vinaigre. C'est cela même que dit *Juvenal* dans sa dixiême Satyre.

*Diduxit scopulos, & montem fregit aceto. Il coupe, il renverse les rochers, il dissout, il aplanit les montagnes*; car c'est ainsi que le savant Pére *Tarteron* a traduit ce vers de Juvenal. Mais notre Auteur n'est point de cette opinion. Il n'y a pas d'aparence, qu'Annibal, qui se hâtoit

de

de passer d'Espagne & des Gaules en Italie, aît fait un si long circuit, & que du voisinage de la Durance, au lieu de traverser les Alpes maritimes, il aît mieux aimé passer par les Alpes *Pennines*, sans aucune nécessité. D'ailleurs, puis que *Polybe* nous aprend, qu'Annibal descendit des Alpes à Turin, il s'ensuit qu'il traversa les Alpes maritimes, & non pas les Alpes Pennines. Comment peut-on aussi s'imaginer, que ce Général, qui conduisoit une nombreuse Armée embarassée de beaucoup de bagage & d'une grande quantité d'instrumens de guerre, & qui se hâtoit d'entrer en Italie, aît eu le tems & le loisir nécessaires, pour tailler des rochers si durs & d'une si longue étendue. Il y a une Inscription gravée sur le roc; mais on n'y voit aucun caractére Carthaginois; ce sont des lettres Gothiques, qui n'ont pas plus de deux cens ans d'antiquité, & qui marquent que *Thomas Grimaldi*, dont parle * *Charles de Venasque*, passa par ce chemin le 15. de Février de l'an 1474.

Notre Auteur, après avoir refuté quelques autres sentimens, nous dit qu'il croit que c'est ou *Jules César*, ou plus vraisemblablement l'Empereur *Auguste*, qui

* *Dans son Arbre Généalogique de la Maison de Grimaldi. pag.* 154.

qui a fait faire ce chemin. Il fonde son opinion sur l'autorité de *Strabon*, qui dit qu'Auguste subjugua les peuples des Alpes, qui insultoient les passans, & qu'il ouvrit tellement les chemins, par où l'on pouvoit auparavant à peine passer, qu'il les rendit faciles & commodes en plusieurs endroits. Il allégue encore quelques autres raisons pour apuyer son opinion.

Cèt exemple, & divers autres, que nous pourrions y joindre; font voir que notre Auteur ne s'attache pas tellement au moderne, qu'il n'explique dans les occasions divers points d'antiquité, & sur tout ceux, qui concernent l'ancienne Histoire des Villes, dont il donne la Description. Nous ne devons pas, au reste, finir cèt Article, avant que d'avoir averti, que le Libraire n'a rien négligé pour l'embellissement de cette Edition. Le papier & les caractéres en sont, pour le moins, aussi beaux, que dans l'Edition Latine, il y a ajouté le portrait du Duc de Savoye à présent régnant. Il a augmenté la Table Généalogique de la Famille de ce Prince, des alliances qui se sont faites & des noms des Princes & des Princesses, qui sont nez, depuis la premiére Edition de cèt Ouvrage. Enfin il a fait mettre dans tous

les endroits néceſſaires des Vignettes & d'autres ornemens gravez ſur le cuivre avec beaucoup de ſoin, par un des plus habiles Ouvriers de ces Provinces.

---

## ARTICLE VII.

MÉLANGES D'HISTOIRE *& de Litterature. Recueillis par Mr.* DE VIGNEUL-MARVILLE. A Rotterdam, chez Elie Yvans, 1700. in 12. pagg. 390.

CE LIVRE auroit pû avoir un nom terminé en *ana*, comme les *Menagiana*, les *Furetieriana*, & les autres de cette nature; & il y a apparence qu'il l'auroit eu, s'il eut paru quelques années plûtôt, lors que ces ſortes d'Ouvrages avoient la vogue. Mais le gout du Public ſemble avoir changé à cèt égard. C'eſt, du moins, ce qu'aſſure poſitivement l'Auteur d'un Livre, qui ſort tout fraîchement de la Preſſe, & qui a pour tître * *le Théophraſte Moderne. Il y a trois ans*, dit-il, *que les*

M.

* *Nous en parlerons le Mois prochain. On en fait une nouvelle Edition à la Haye, chez les Fréres van Dole.*

*M....ana, les T....ana, les F....ana, les V.... ana, les S.... ana, avoient une vogue, qui passoit l'imagination; ces Livres étoient divertissans, on trouvoit à les lire un plaisir singulier: à qui n'envisage qu'un plaisir de cette sorte, je permets jusques à la lecture des Contes des Fées: tels Ouvrages & les autres en* ana *n'ont pris leur essor, que pour satisfaire l'avide curiosité des Provinciaux.* Peut-être pourroit-on rendre plus de justice & à ces Livres, & au Public, en disant qu'il y en a eu quelques uns de cette nature, qui n'étoient pas indignes ni d'être publiez, ni d'être lûs, mais que les derniers qui ont paru ont été si mauvais, qu'on ne doit pas s'étonner si les *ana* sont tombez dans le mépris. Quoi qu'il en soit, puis qu'il est vrai, que les Livres dont les noms sont terminez en *ana*, ont sur le frontispice un caractére de reprobation; on a bien fait d'en donner un d'une autre terminaison, à l'Ouvrage dont il s'agit dans cèt Article; puis qu'il auroit été fâcheux qu'un Livre si divertissant eut été rebuté & condamné sur l'étiquette. Il contient assurément un grand nombre de choses très-curieuses, & dont la lecture ne sauroit être qu'agréable aux personnes de bon gout. On y voit quantité de particula-

ritez

ritez ſur divers Auteurs, qui étoient connuës de peu de gens. Il y a de tems en tems certains faits d'Hiſtoire remarquables, & qui ne ſe trouvent pas dans les Hiſtoriens. Dans les endroits même, où l'on ne ſera pas de l'avis de l'Auteur, on ne laiſſera pas d'être bien aiſe de ſavoir quel eſt ſon jugement, & les raiſons ſur leſquelles il l'appuye. Il n'y a guéres d'aparence, par exemple, qu'il faſſe revenir le Public de l'eſtime qu'il a concuë pour les *Caractéres de M. de la Bruyere*. Cependant on ne ſera pas fâché de lire la Critique qu'il fait de cèt Auteur, ſur la fin de cèt Ouvrage.

Peut-être quelques perſonnes chagrines trouveront-elles à redire, que M. de *Vigneul-Marville* parle ſi librement, &, s'il eſt permis de le dire, d'une maniére ſi piquante de diverſes perſonnes, ſans diſtinguer celles qui ſont mortes, de celles qui ſont encore en vie: mais ce ne ſera pas le plus grand nombre des Lecteurs, qui lui ſera un procès ſur ce ſujet. La Satyre eſt d'un gout aſſez général, & pourvû que l'on ne s'y trouve point perſonnellement intéreſſé, on n'eſt pas trop fâché d'en trouver dans un Livre. Voici un exemple d'un de ces endroits, où il ſemble que l'Auteur n'aît

n'aît épargné ni les morts, ni les vivans : nous le choisissons préférablement à quelques autres, parce qu'il renferme deux ou trois bons mots, qui ne sont pas les moins curieux de tout le Livre. C'est l'Article où il est parlé de feu M. l'Abbé *de la Chambre* de l'Académie Françoise.

Il nous le dépeint comme un homme paresseux, qui n'entreprenoit pas facilement de grands Ouvrages. Il avoit promis une nouvelle Edition de toutes les Oeuvres de feu M. *de la Chambre* son Pére, en deux Volumes *in folio:* Mais ce fut une promesse d'Auteur, qui tient quelque chose de la légereté des promesses des Amans. Il écrivoit peu & avec peine : nous n'avons de lui que deux ou trois Sermons, & quelques Discours prononcez à l'Académie Françoise. Il avoit cela de commun avec le fameux *Costar*, qu'aimant la Poësie, il n'étoit point du tout Poëte & n'avoit jamais fait qu'un seul vers. Ce qui donna occasion à feu M. *Boileau* de l'Académie Françoise, à qui il recitoit ce vers, de s'écrier en l'admirant : *Ah! Monsieur, que la rime en est belle!* Il aimoit les bons mots, & en disoit quelquefois d'assez agréables. Parlant du P. *Rapin*, qui faisoit tour-à-tour des Livres d'érudi-

tion

tion & des Livres de pieté, il disoit que ce Jésuite servoit Dieu & le Monde par Semestre. Il apelloit le P. *Bouhours l'Empeseur des Muses, à cause*, ajoute notre Auteur, *qu'il paroit plus d'art, & de contrainte dans ce qu'il écrit, que de facilité & de naturel.* Sur ce que le P. *Hardoüin* prétend, que le *Joséphe*, tel que nous l'avons aujourdhui, est un Ouvrage de quelque Moine du treiziéme siécle: *nous le croirons*, disoit l'Abbé de la Chambre, *quand il nous aura prouvé, que les Jésuites sont les Auteurs des Lettres Provinciales.* Il vouloit, qu'en écrivant on effaçât beaucoup; & disoit, que les ratures des Auteurs sont des mouches, qui siéent bien aux Muses.

Ce que l'Auteur dit d'*Elizabeth* Reine d'Angleterre, paroit assez bien pensé, quoi qu'il ne soit, peut-être, pas exactement vrai. Il y a, dit-il, cela de singulier, & de remarquable dans la conduite de cette Princesse, qu'elle faisoit servir ses plaisirs à sa Politique, & qu'elle établissoit ses affaires, par où d'ordinaire les Princes se détruisent, & se ruinent. Ses amours étoient secrétes, & si secrétes, que jusqu'à présent, l'on n'en a point découvert tout le mystére; mais l'utilité qu'elle en tiroit étoit publique, & alloit toujours au bien de l'E-

tat.

tat. Ses Galans étoient ses Ministres, & ses Ministres étoient ses Galans. L'Amour commandoit, & l'Amour étoit obéi. Milord *Digby* disoit, que le Régne de cette Princesse étoit heureux; parce que c'étoit un Régne d'amour, dans lequel on prend en gré ses chaines, & son esclavage. Ces raisons peuvent avoir quelque solidité, quand c'est la maitresse qui est Souveraine, & que les Galans sont les sujets; mais, d'ordinaire, tout va de travers, quand le Galand est le Souverain, & que les Maîtresses sont les sujettes. Cela vient, peut-être, de ce qu'au premier cas, ce sont les hommes qui gouvernent, au lieu que dans le second ce ne sont que les femmes: car le Souverain amoureux, de quelque sexe qu'il soit, est d'ordinaire la partie souffrante & soumise.

Notre Auteur nous raporte une circonstance du Régne de *Charles I.* aussi Roi d'Angleterre qu'il dit n'avoir été remarquée par aucun Historien, de quelque Nation qu'il soit, & qui mérite bien pourtant de n'être pas oubliée; c'est que la premiére semence de tous les troubles d'Angleterre fut que ce Prince avoit témoigné, peu après qu'il fut monté sur le Trône de son Pére, qu'il vouloit retirer les biens Ecclesiastiques

des

des mains de la Noblesse, avec qui *Henri VIII.* les avoit partagez: cela fit croire qu'il avoit de l'inclination pour la Religion Catholique R. & que c'étoit par cèt endroit, qu'il vouloit commencer à y rentrer: du moins, ajoûte notre Auteur, les Mécontens furent bien-aises qu'on le crût, & ils en firent courir le bruit. Il nous aprend, que ce fût le Lord *Clarendon*, qui dit cette particularité, étant en France.

M. de Vigneul-Marville porte son jugement de divers Auteurs, & il est souvent assez opposé à ce qu'en pense le Public. Ceux par exemple, qui ont voulu avoir les Oeuvres de *Vittorio Siri*, savent par leur cherté, combien elles sont recherchées. Peut-être, le prix en diminueroit-il de beaucoup, si l'on étoit une fois bien persuadé de ce qu'en dit notre Auteur, & qui a une grande apparence de vérité; quoi que le portrait qu'il en fait soit un peu outré. Vittorio Siri, dit-il, étoit un Moine Italien, qui vendoit sa plume au plus offrant: ce qui a fait dire de lui, aux gens même de sa Nation, que son Histoire est *non da Istorico, ma da Salario.* Le Cardinal *Mazarin* ne l'aimoit pas; & s'il lui faisoit du bien, ce n'étoit que pour se racheter de ses mains, qui pinçoient

en

en écrivant. On ne sait quelle mouche le piqua, ou par quel instinct, il s'avisa dans le troisiéme Tome de son *Mercure*, où il recherche l'origine des differens excitez entre *Urbain VIII.* & le Duc de *Parme*, de prendre le parti du Duc contre le Pape. Peut-être que quelques florins passerent par là, & firent plier l'Historien, dont les entrailles crioient famine. Un bel esprit a dit de lui, qu'il étoit *tutto senza arte, senza stile, senza politica, senza concetti ò vivacità, senza eruditione, senza termine di creanza, & senza alcuna verità. Ce sont-là*, conclut notre Auteur, *de belles qualitez pour un Historien; & aprés cela fiez-vous au Vittorio Siri.*

S'il en est crû on ne doit pas, non plus, tout-à-fait compter sur la premiére Histoire de *Cromwel* écrite par Mr. *Raguenet*. Il pense que l'Auteur a trop fait de fonds sur les Mémoires peu authentiques, pour ne pas dire fabuleux de M. de *Brosse* Docteur de la Faculté de Paris. Il paroît aussi ne faire pas beaucoup de cas des Lettres de *Bongars*, qui ont néanmoins été assez estimées. *Il n'y a*, dit-il, *que du Latin, & rien de plus.* Il devoit ajouter, qu'on y voit partout le caractére d'un parfaitement honnête homme. Il est vrai, comme le

 dit

dit M. de *Vigneul-Marville*, que cèt Ecrivain célébre ne nous aprend presque rien des affaires de son tems. Il a raison de soupçonner, d'une si grande séchereſſe dans un Politique & dans un Proteſtant zelé, qu'on a ſupprimé ſes autres Lettres, ou mutilé celles-ci. Du moins, la derniére partie de ce ſoupçon eſt-elle certaine, à l'égard de l'Edition, qui s'en eſt faite à Paris en Latin & en François. Il eſt ſûr que le Traducteur en a retranché, tout cè qui regardoit la Religion reformée. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à jetter les yeux ſur ce que j'en ai dit dans le ſecond Avertiſſement mis au devant de la derniére Edition de ces Lettres, faite à la Haye en 1695. & dans laquelle j'ai eu ſoin d'inſérer tous les endroits, que le Traducteur François en avoit retranchez, & qui ne ſont pas en petit nombre. Le ſoupçon de M. de Marville pourroit bien reſſembler aux prédictions faites aprés l'événement. Puiſque nous en ſommes ſur le ſujet de Bongars, nous remarquerons encore ici, que le ſavant M. *Bayle* ſoupçonne *Morhofius*, de s'être trompé, quand il a dit, qu'on avoit publié depuis peu à Paris les Lettres Françoiſes de

Bon-

Bongars. Voici les termes de * Morhofius. *Post mortem ejus, editæ fuerunt tum hæ Latinæ Epistolæ, tum aliæ Gallicâ linguâ, quæ nuper admodum Parisiis lucem viderunt. Après sa mort, on a imprimé tant ses Lettres Latines, que d'autres Françoises, qui ont été publiées à Paris* DEPUIS FORT PEU DE TEMS. Il n'y a que ces derniéres paroles qui me fassent de la peine, sans lesquelles ce que dit Morhofius seroit exactement vrai. Car outre les Lettres Latines de Bongars, on en a imprimé en France de Françoises du même Auteur, dont j'ai vû l'Edition, mais l'année n'étoit pas marquée, du moins, dans l'exemplaire dont je me suis servi. Seulement paroissoit-il, qu'elle n'étoit pas nouvelle. En voici le titre, *Le Secretaire sans fard, ou Recueil de diverses Lettres du Sr. Jaques de Bongars.* &c. Elles ont été ajoutées aux Lettres Latines dans l'Edition de la Haye, dont je viens de parler.

Pour revenir à notre Auteur, il remarque à la pag. 60. en parlant des anciens Statuts de l'Eglise, qui ordon-

 noient

* *Dans son* Polyhistor. *pag.* 306. *Ce Livre ne parut pour la premiére fois, qu'en* 1689. *ce qu'il est bon de remarquer, puis que les Lettres Françoises semblent avoir été imprimées longtems auparavant.*

noient que les Evêques prêcheroient à leurs Troupeaux, que cette coutume se pratiquoit aussi & se pratique encore dans les Abbayes bien réglées, où les Abbez prêchent leurs Moines en de certains jours. Il y avoit un Statut dans l'Ordre de Cîteaux, qui ordonnoit aux Abbez de prêcher tous les Dimanches de l'année, excepté celui de la *Trinité*, à cause de la difficulté de la matiére. Il nous aprend à la page 113. qu'il y a des Parlemens en France, où l'on condamne à mort ceux qui sont convaincus de Polygamie, parce que l'on suppose, que c'est une Loi du Royaume; mais il nous fait comprendre, qu'il doute fort, qu'il y ait une telle Loi. Il croit que ce n'est point pour la Polygamie, que l'on envoye ces gens-là au gibet, mais pour les fourberies dont ils usent pour surprendre des femmes, qu'ils épousent de mauvaise foi.

Il seroit trop long de rapporter ou même d'indiquer ici toutes les remarques curieuses & nécessaires, qui sont répandues dans ces *Mélanges* de M. de Vigneul-Marville. Il y a peu d'articles, qui ne méritent d'être lûs. On y voit plusieurs particularitez sur les Ouvrages, que les savans Péres Benedictins ont mis au jour, & sur ceux ausquels ils

travaillent actuellement ; on y trouve une liste, accompagnée de remarques, de beaucoup d'Auteurs, qui ont vécu dans la misére, tant anciens que modernes : elle pourroit être considérablement augmentée ; le nombre n'en fut, peut-être, jamais plus grand qu'aujourd'hui. Ceux qui se plaignent de tant de Livres, qui se font tous les jours, n'auroient qu'à procurer de bonnes pensions à ceux qui les composent ; on peut les garantir que le nombre des Livres diminueroit considérablement. On trouve encore dans notre Auteur des remarques curieuses sur le célébre *Pierre Corneille*, sur les Oeuvres du P. *Alexandre*, sur le *Catholicon d'Espagne*, & sur divers autres Ouvrages. On y lit aussi quelques remarques de Physique. On voit, par exemple, à la pag. 50. qu'au sommet du Pic de Teneriffe le Soleil ne paroit pas plus grand, qu'une étoile de la premiére grandeur ; d'où l'Auteur conclut, que c'est la refraction des rayons causée par les vapeurs, qui nous le fait paroître aussi grand que nous le voyons. Cela peut confirmer la pensée de ceux qui prétendent, que c'est par la même raison des vapeurs, que la Lune nous paroit plus grande quand elle se léve, que lors qu'elle est

élevée sur l'Horizon, contre l'opinion du Pére Malebranche, qui enseigne, que cette différence aparente ne vient que d'un jugement naturel, mais faux; qui nous fait croire, que la Lune, qui nous paroit toujours effectivement de la même grandeur, est beaucoup plus grande à l'Horizon, parce que nous la jugeons beaucoup plus éloignée de nous. Je ne dois pas oublier de dire, qu'on voit sur la fin de ces *Mélanges* une courte Méthode pour lire l'Histoire. Quoi qu'on en ait publié plusieurs ci-devant, celle-ci ne doit pas être méprisée, tant parce qu'on doit suppose que les derniers qui écrivent sur un sujet, ont aquis quelques lumiéres que les précédens n'avoient pas; que parce qu'ils peuvent indiquer des Livres, que ceux qui ont écrit des méthodes avant eux n'ont pas pû marquer, parce qu'ils n'étoient pas encore publiez.

---

## ARTICLE VIII.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux, ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

S. CÆCILII CYPRIANI OPERA *reco-*

*recognita & illustrata à* JOANNE FELLO, *Oxoniensi Episcopo. Accedunt* ANNALES CYPRIANICI, *sive Tredecim annorum, quibus S. Cyprianus inter Christianos versatus est, brevis Historia Chronologicè delineata à* JOANNE PEARSONIO, *Cestriensi Episcopo. Editio tertia, cui additæ sunt* DISSERTATIONES CYPRIANICÆ HENRICI DODWELLI. C'est-à-dire, *Les Ouvrages de S. Cyprien.* &c. A Amsterdam, chez Jean Loüis de Lorme, 1700. *in folio.* pagg. 791. sans les Préfaces & Indices.

JEAN FELL Evêque d'Oxfort, à qui le Public est redevable de plusieurs Ouvrages des Anciens, qu'il a publiez le premier, ou fait rimprimer plus correctement, ou avec quelques Additions, fit imprimer à Oxfort en 1682. les Oeuvres de S. *Cyprien* revuës & accompagnées de savantes Notes; & pour rendre cette Edition plus parfaite on y joignit les *Annales Cyprianiques* de *Jean Pearson*, qui contiennent l'Histoire Chronologique des treize années, que S. Cyprien vécut parmi les Chrétiens. En 1684. le savant M. *Dodwel* publia treize Dissertations sur des matiéres im-

portantes choisies dans les Epîtres de S. Cyprien. Ces Dissertations parurent *in folio* & *in octavo*. En la premiére forme, pour les joindre au S Cyprien de l'Evêque d'Oxfort, si on le jugeoit à propos, & en la seconde en faveur de ceux, qui voudroient les avoir séparément. Mais comme les Editions d'Angleterre sont fort chéres, & que d'ailleurs, il y en a d'ordinaire peu d'exemplaires, qui passent la mér; on fit une nouvelle Edition de S. Cyprien à Brême en 1689. sur celle d'Angleterre. C'est de cette Edition dont il a été parlé amplement dans la * *Bibliothéque Universelle*, où l'on ne s'est pas contenté d'expliquer nettement l'ordre, & les avantages de l'Edition de S. Cyprien procurée par les soins de l'Evêque d'Oxfort; mais où l'on a donné une vie très-curieuse & très-circonstantiée de ce Pére de l'Eglise. Mais comme les impressions d'Allemagne ne sont d'ordinaire ni fort belles, ni fort correctes; le Sr. de Lorme a cru en devoir faire une nouvelle, pour la perfection de laquelle il n'a rien négligé soit pour les caractéres, & la bonté du papier, soit pour l'exactitude de la correction. Il a même pris soin d'en faire imprimer quel-

* *Tom. XII, pag.* 207. *&c.*

quelques Exemplaires en plus grand papier que l'ordinaire ; quelque grand & beau que soit le commun ; pour la curiosité de ceux, qui forment des Bibliothéques, il n'a pas manqué, pour ne laisser rien à desirer au Public, d'y ajouter les treize Dissertations de M. Dodwell, qui, au gout de tous ceux qui ne sont pas trop prévenus pour les Anciens & pour les Péres de l'Eglise, sont plus utiles, que tout ce qui se trouve dans les Ecrits même de S. Cyprien. Nous serions tentez de prouver ce que nous venons d'avancer, en faisant ici l'Extrait de ces Dissertations, si M. *Bayle* n'en avoit déja donné un très-curieux, dans les *Nouvelles de la République des Lettres* du mois de Mai de 1686. pag. 532.

Mais pour rapeller les idées de ceux qui peuvent avoir oublié le sujet de ces Dissertations, nous le marquerons ici en deux mots. 1. La premiére examine s'il est vrai, comme M. *Rigaut* l'a prétendu, qu'aux premiers siécles le nom de *Clergé* se donnoit à tout le Peuple Chrétien. 2. On parle dans la seconde des marques ausquelles on reconnoissoit si une Lettre étoit supposée. 3. La troisiéme traite de la plaisante coutume, qui étoit du tems de S. Cyprien, où quelques Religieuses cou-

 choient

choient avec de Jeunes hommes, sans en être moins hardies à soutenir qu'elles étoient Vierges. 4. La quatriême parle des Visions Prophétiques, qu'on soutient avoir duré sans interruption jusques à S. Cyprien. 5. La cinquiême traite des *Diptyches*. 6. La sixiême du Doctorat de certains Prêtres & des Députations Ecclésiastiques. 7. La septiême de l'Unité de l'Eglise. 8. La huitiême examine sur quoi se fondoient ceux qui ne pensoient pas dépendre de l'Autorité de leur Evêque pour leur réconciliation à l'Eglise, lors qu'aprés leurs chutes, ils avoient été reçus à la paix par des Martyrs. 9. 10. Les deux suivantes traitent, de la Distinction des Evêques & des Prêtres, & de quelques autres matiéres qui ont raport au même sujet. 11. L'onziême, qui est une des plus curieuses, fait voir que l'ancienne Eglise, n'a pas tant eu de Martyrs, qu'on en trouve dans les Martyrologes. 12. La douziême parle du courage des anciens Martyrs & de la cause de ce courage. 13. Et la treiziême, a pour sujet, que l'ancienne Eglise a regardé le Martyre comme un second Baptême.

II.

INTRODUCTION A L'ECRITURE SAINTE. *Où l'on traite tout ce qui con-*

*concerne les Juifs; leur Origine, toute la suite de leur Histoire, selon l'ordre des tems; la forme de leur République; leurs Loix, leurs Coûtumes, leurs Années; la Terre Sainte; Jérusalem, le Temple, le Tabernacle; les Fêtes, les Sacrifices; leurs Poids, leurs Mesures; leurs Monnoyes; les fausses Divinitez; les Animaux; les Plantes; les Pierreries; les Maladies dont il est parlé dans l'Ecriture; avec l'Histoire du Texte Original, des Versions, des Polyglottes, & des Paraphrases. Enrichie de plusieurs Figures. Traduite du Latin du R. P.* Lamy, *Prêtre de l'Oratoire.* A Lyon, 1699. in 4. pagg. 424. sans les Tables. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

Cet Ouvrage ne parut d'abord qu'en vint-une Tables, dont il se fit diverses Editions en François & en Latin. L'Auteur, qui est un des Savans, qui s'occupent le plus utilement depuis plusieurs années pour l'avantage du Public, voyant le fruit qu'on retiroit de son travail, le revit, y traita les matiéres avec plus d'étendue, & y ajouta diverses choses, dont il n'avoit point parlé dans ses premiéres Tables. Le Livre fut imprimé *in* 8. à Lyon en 1696. sous le titre

*Ippàratus Biblicus, seu Manuductio ad*
*·am Scripturam, &c.* Il en parut en
)8. une Version Françoise. Le Tra-
ðteur n'a pas mis son nom à la pre-
ére page; mais on conjecture, que ce
st pas malgré lui, qu'il s'est glissé dans
Privilége:
*t fugit ad salices, & se cupit ante videri.*
st par ce Privilége, qu'on aprend que
e Traduction est duë à M. l'Abbé de
*legarde.* Le P Lamy, qui a composé
uvrage, & le Libraire, qui a impri-
les deux premiéres Editions Françoi-
de l'Introduction, se plaignent de
Abbé. Le premier croit, qu'étant
porte de Paris, M. de Bellegarde ne
oit pas travailler sur son Ouvrage,
lui en faire honnêteté; il prétend
leurs, que ce Traducteur a travaillé
un peu trop de négligence & de pré-
ation. Le Libraire parle un peu
haut, il soutient que c'est un vol
n lui a fait; qu'il n'y a que les Ad-
ns du P. Lamy, qui ayent été tra-
s par M. l'Abbé, & que le reste est
à mot la même Version dont ce Li-
avoit déja donné deux Éditions au
:: en sorte que M. de Bellegarde
déja trouvé les deux tiers du Li-
aduits, il est devenu Auteur à bon
ié. Quoi qu'il en soit de cette Dis-
pute

pute, qui intéresse peu le Public, il est bon d'avertir, que le P. Lamy reconnoit la Traduction seule, dont il s'agit dans cèt Article, pour la véritable Traduction de son Ouvrage; parce que celui, qui en est l'Auteur, la lui ayant communiquée, avant que de la donner à l'Imprimeur, & l'en ayant fait le maître, le P. Lamy en a usé avec la liberté, qu'on lui a donnée. Il a changé, comme il nous l'aprend lui-même, dans une lettre écrite à son Traducteur, ce qu'il avoit mal dit; il a retranché ce qui lui paroissoit superflu dans le Latin, ajouté ce qui manquoit, & ce que la méditation & la lecture lui ont fait découvrir. Il a fait tout de nouveau la Carte du Monde connu du tems de N. Seigneur, & celle de la Judée, qu'il a travaillée avec de nouveaux soins. Celle de Jérusalem, les figures des animaux & des plantes qu'il a fait faire, sont aussi des ornemens, qu'on ne trouve point dans l'Edition Latine.

Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage d'un Livre, qui s'est imprimé tant de fois, en si peu de tems, & que les Libraires s'arrachent, pour ainsi dire, des mains; pour profiter de son débit. Joignez à cela, que le tître explique si bien out ce qu'il contient, qu'il seroit com-

me ennuyant de s'engager dans un plus grand détail.

## ARTICLE IX.

### *Extrait de diverses Lettres.*

D'*Angleterre*. Voici le Titre d'un Livre nouveau, qui est estimé de diverses personnes du métier. *D'Assigny Rhetorica Anglorum, vel Exercitationes Oratoriæ in Rhetoricam Sacram & communem. Quibus adjiciuntur quædam Regulæ ad imbecilles memorias corroborandas. Omnia ad usum & in gratiam Academiarum & Scholarum in Anglia composita.* La Doctrine des Millenaires n'est pas tout-à-fait éteinte en Angleterre, comme vous verrez par ce Titre. *Eclectical Chiliasm; or a discourse concerning the State of things, from the beginning of the Millenium, to the end of the World.* C'est-à-dire, *Discours concernant l'état des choses depuis le commencement des mille ans, jusques à la fin du Monde.* On a imprimé à Oxfort, *Discourses and Essays on several subjects, relating chiefly to the Controversies of these Times. Especially with the Socinians. Deist, Enthusiasts, and Scepticks.* C'est-à-dire, *Discours & Essais sur divers sujets, concernant principalement les*

*Con-*

*Controverses de ce tems: Particuliérement avec les Sociniens, les Deïstes, les Enthousiastes, & les Sceptiques.* M. *Booth* a traduit en Anglois la *Bibliothéque Historique* de *Diodore de Sicile.* Cette Version est considérable; non seulement par les Fragmens recueillis par *Photius*, *de Valois*, *Rhodoman*, &c. mais aussi par un Suplément pris de *Quinte Curte* & d'*Arrien*, & par les Indices exacts, qu'on y a ajoûtez, & qu'on regarde avec raison comme l'ame des Livres. Je ne sai si le suivant ne feroit point copié d'une semblable Histoire imprimée en Hollande depuis deux ans. *The History of the Earls of Flanders, &c.* C'est-à-dire, *Histoire des Comtes de Flandre, depuis le premier établissement de cette Souveraineté, jusques à la Paix concluë à Ryswick en* 1697. *dans laquelle sont contenues diverses choses remarquables, qui ont du raport aux affaires d'Angleterre & des autres Parties de l'Europe.* On a publié un Recueil de diverses matiéres plaidées depuis trente ans dans la Cour du Chancelier d'Angleterre, sous le titre de *Praxis Almæ Cancellariæ*, &c. Comme cette Cour est une Cour d'équité & de modération, & que tout ce qui est contenu dans ce Livre consiste en faits bien déduits, il ne peut être qu'utile & fort curieux.

*De France.* Il paroit ici (Paris) depuis quelque tems un petit *in* 12. qui est une Lettre d'un Docteur en Theologie de la Faculté de Paris adressée à M. l'Evêque *de Meaux* sur la condamnation du Livre de M. de *Cambrai*, par le Pape *Innocent XII.* Elle commence par un compliment assez bien tourné, où l'Auteur dit que M. de Meaux se fait honneur d'avoir été attaqué par M. *Jurieu*, à l'occasion de cette affaire, sur ce qu'il a le plus contribué à cette censure; à cause des démêlez que lui M. de Meaux a eus avec ce Ministre, au sujet de la Religion: mais qu'il n'en sera pas de même dans cette attaque, qui lui est faite par un Théologien de sa Communion, lequel prétend lui montrer clairement, que la Condamnation du Pape ne tombe sur les 23 Propositions de M de Cambrai, que *in sensu obvio*, & point du tout sur ses véritables sentimens, qui sont orthodoxes, même dans le Livre de *l'Explication des Maximes*, quand on lit la chose de suite & sans préoccupation; mais, plus évidemment encore, dans tout ce que cèt Archevêque a écrit depuis, pour les expliquer. L'Auteur examine ensuite les 23. propositions l'une après l'autre: il ne nie pas qu'elles n'ayent été avancées, ou en propres termes, ou en prin-

principe ou en conséquence : mais il fait voir qu'elles sont toutes expliquées & rectifiées par les termes suivans, & qui se trouvent dans le même Livre. Ce qu'il prouve aussi par les Ecrits, que M. de Cambray a publiez depuis & qui n'ont pas été examinez à Rome, avec toute l'attention nécessaire. Cette Lettre est de deux feuilles.

Vous savez que feu M. *Nicole*, sous le nom de *Wendrock*, avoit publié en latin les *Lettres Provinciales* avec des Notes de sa façon fort amples. Cèt Ouvrage a été depuis peu traduit en François, & l'on prétend que c'est par une Dame de Paris. Il a été imprimé à Lyon, en 3. Volumes *in* 12. La Cour en ayant été informée, le Roi ordonna qu'on en saisit les Exemplaires. Cela s'exécuta avec fracas ; mais sans succès. On alla chez les Associez du Sieur *Anisson* soupçonnez de cette Impression, qui, à ce qu'on prétend, en furent avertis assez à tems, pour en détourner les Exemplaires ; de sorte qu'on n'en a trouvé aucun. On voit ici (Paris) qu'on vend présentement neuf livres, c'est à dire, le double de ce qu'ils se vendoient auparavant. Il y a un Avertissement à la tête du premier Volume, dans lequel l'Auteur dit, qu'il a fait cette Traduction, à cause que les

*Entre-*

*Entretiens* du P. *Daniel*, qui parurent en 1694 contre les *Lettres Provinciales* attaquent en François un Auteur, qui a écrit en Latin, & qu'il est bon que tout le monde puisse juger de ce différent. Il y a ensuite une Histoire des Lettres Provinciales, qui n'est presque autre chose, que les quatre Préfaces Latines de Wendrock. A la fin, on raporte l'intrigue, qui fut ménagée à Bourdeaux, pour faire condamner les Lettres de Wendrock, par le Parlement.

On voit ici depuis peu une seconde Lettre de M. * l'Abbé *Faydit*, qui a pour tître, *Le Télémaque Spirituel, ou le Roman sur l'Amour divin & sur l'Amour naturel, condamné par N. S. P. le Pape Innocent XII. & par tous les Evêques de France, dans le livre intitulé Explication des Maximes des Saints sur la vie Intérieure &c.* L'Auteur suppose d'abord, que la Marquise à qui il écrit avoit conçu une haute idée & une parfaite estime du livre de M. l'Archevêque de Cambrai son Parent & bon Ami, avant la condamnation faite par le Pape. Il suppose en second lieu que cette Dame lui en demande son sentiment, & ce qu'il pense sur les divers Ecrits que trois Prélats éminens par leur

* *On a parlé de la premiere dans les Nouvelles du mois de Novembre, 1699. pag. 588.*

leur pieté & par leur doctrine ont composé contre M. de Cambrai: Il raporte ce qu'elle disoit à l'avantage de son Parent & de son livre, & dit qu'il est d'un sentiment bien opposé au sien, regardant *l'Explication des Maximes des Saints*, comme un vrai Roman, non de Galanterie, mais de fausse *mystiquerie*, où *Télémaque* parle plus *Phœbus*, que dans la suite de l'*Odyssée.* Il semble que M. Faydit n'a entrepris de publier cèt Ouvrage, que pour censurer le Livre de M. de Cambrai, qu'il appelle le *Patriarche des faux Mystiques*, & pour avoir lieu de loüer les trois Prélats, qui ont attaqué son Livre, & particuliérement M. l'Archevêque de Paris, dont il fait de grans éloges en toute occasion. Il traite, au contraire, l'Ouvrage de M. de Cambrai de pernicieux, & tendant à renverser tous les principes de la Morale & de la Théologie, par les fausses idées qu'il donne de la Priére, de la Béatitude, de la Charité, & de la Nature de Dieu; ce qu'il prouve en quatre Articles distinguez, qui tiennent plus de la moitié de la Lettre.

M. *Carreau* de Tours, qui travaille depuis longtems à l'Histoire de son Pays, a résolu d'en faire imprimer un Abrégé en trois Volumes in 12. sous ce Titre,

*Etat*

*Etat ancien & moderne de la Généralité de Tours, contenant l'Abrégé Historique de Touraine, d'Anjou, & du Maine, ensemble des Villes & lieux titrez de châque Province, le nombre des Peuples, leur Gouvernement, leurs caractéres, leurs richesses, manufactures, foires, & marchez, fondation des Abbayes, des Chapitres, & des principaux Prieurez, leurs revenus, & le nombre des Ecclésiastiques Religieux & Religieuses.* Il court un Manuscrit intitulé, *Dialogue des Cardinaux de Richelieu & Mazarin*. Châcun d'eux fait son éloge, & raconte succinctement les oppositions qu'il a eües dans son Ministériat: ce que l'un & l'autre ne pouvant soufrir, ils se disent leurs véritez, & se reprochent en termes formels leurs défauts, de même que la mauvaise conduite, qu'ils ont tenüe dans le Gouvernement de l'Etat. Ils tâchent néanmoins tous deux de se justifier, vû l'occasion des tems & des personnes, qui les ont voulu traverser. Ce Dialogue est bien écrit. Quelques uns l'attribuent à M. de Cambrai, mais ce n'est pas le sentiment le plus général, ni le mien non plus.

Il paroit depuis peu une *Lettre d'un Ecclésiastique au R. P. E. L. J. sur celle qu'il a écrite aux RR. PP. Bénédictins*

de

*de la Congrégation de S. Maur, touchant le dernier Tome de leur Edition de S. Augustin. A Osnabrug, 1699. in 12. pag.* 180. Je n'ai point encore vû cette Lettre, qu'on attribuë aux Bénédictins. Elle est adressée au *R. P. Emeric Langlois* Jésuite, Auteur de la Lettre de l'Abbé Allemand, qui parut il y a près d'un an, & qui est la source du nouveau différent entre les Jésuites & les Bénédictins. Voici ce qu'on m'en a dit. L'Auteur n'a en vuë, que de remettre sur le tapis les Disputes de la Grace, pour y faire entrer de nouveau les Jésuites, afin que la dispute se renouvellant, ce différent ne puisse être terminé, ou plûtôt, qu'on oublie l'Edition de S. *Augustin*, qui a donné lieu à la dispute, en donnant le change pour l'*Analyse de la Correction & de la Grace*, qui est de M. Arnaud; & que les Bénédictins avoient inserée dans le 10. Volume de leur Edition. L'Auteur se contente de dire qu'elle est la pure doctrine de S. Augustin; & que pour la rejetter, les Jésuites devroient marquer les erreurs, qu'ils prétendent y trouver; qu'ils n'en ont rien fait, & que par conséquent il n'y a rien à redire. Il attaque le Jésuite Auteur de la Lettre du prétendu Abbé Allemand, dont il nous aprend le nom; & le Pére de *Tournemine* aussi

Jésuite

Jésuite Professeur en Théologie à Roüen, comme Partie intéressée dans cette Dispute avec le Pére *Dom Denis de S. Marthe* Prieur de S. *Oüen*. Tous ceux qui ont lû cette Lettre la trouvent bien écrite, & plus forte que toutes les précédentes, que les Bénédictins ont publiées. Le P. *Martianay* du même Ordre a publié le second Tome de son S. Jerôme; il y traite fort cavaliérement, pour ne pas dire malhonnêtement, certains Savans, qui sont gens à lui répondre, & devant lesquels il est difficile de broncher impunément. Si, par malheur, il est tombé dans quelque faute, il peut s'attendre à être vigoureusement relevé. On voit aussi depuis peu un petit *in* 12. du P. *Bouhours*, intitulé, *Pensées Ingénieuses extraites des Péres de l'Eglise, &c. pour le réglement des mœurs.* On m'a dit que ce livre est fort bon. (*On le rimprime à Amsterdam, chez George Gallet.*)

M. *Genefte* a publié *in* 8. l'Oraison de *Ciceron* pour *la Loi de Manilius.* Il y a joint des Remarques Historiques & Géographiques, & des Explications sur tous les endroits difficiles, &c. M. *Drapier* Docteur de la Maison de Sorbonne, & Curé de S. *Sauveur de Beauvais*, a fait imprimer à Lyon un *in* 12. sur la

*Tra-*

*Tradition de l'Eglise touchant l'Extrême Onction*, où il prétend faire voir, que les Curez en sont les Ministres ordinaires. Il contient beaucoup d'Observations sur la Discipline de l'Eglise. Il paroit un autre *in 12.* sous ce titre, *Traité Abrégé des Obligations des Chrétiens, par l'Auteur de la Vie Monastique.* Je ne vous dirai rien des *Memoires curieux & galans d'un Voyage nouveau d'Italie*; tant parce que je ne l'ai pas vû; que parce que ceux qui m'en ont parlé ne l'estiment pas beaucoup. Il y a un autre nouveau Voyage d'Italie imprimé à Lyon en deux Volumes *in 12.* C'est un livre excellent pour les bigots. La vérité de la Translation de la Maison de la Vierge à Lorette y est soûtenuë, avec autant de zéle qu'on pourroit en avoir en défendant un point capital de la Religion.

*Des Pays-bas.* Le Sr. *Serstevens* imprime à Bruxelles, *Zegberi Bernardi van Espen Jus Ecclesiasticum Universum, moribus Belgarum, Gallorum, & circumjacentium Provinciarum accommodatum, & Theoretico-Practicum &c. 2. Voluminibus comprehensum. Tomus tertius continet Opuscula Theologico-Juridica, complectentia Tractatum Historico-Canonicum in Canones, ab Auctore revisum, ejusque Tractatus alios omnes ab Auctore seorsim editos.* On a achevé

achevé le grand Ouvrage des Antiquitez Romaines, recueilli par M. *Grævius*; & on le débite présentement complet. Les Fréres *van Dole* Libraires de la Haye, ont fait une seconde Edition d'un nouvel Ouvrage de M. *Teissier*, imprimé à Berlin depuis peu. Ce sont les *Instructions de l'Empereur Charles Quint à Philippe II. Roi d'Espagne, & de Philippe II. au Prince Philippe son Fils.* On a joint dans cette Edition la Méthode qu'on a tenüe pour l'Education des Enfans de France.

---

TABLE des Matiéres Principales, Janvier 1700.

# NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Février 1700.

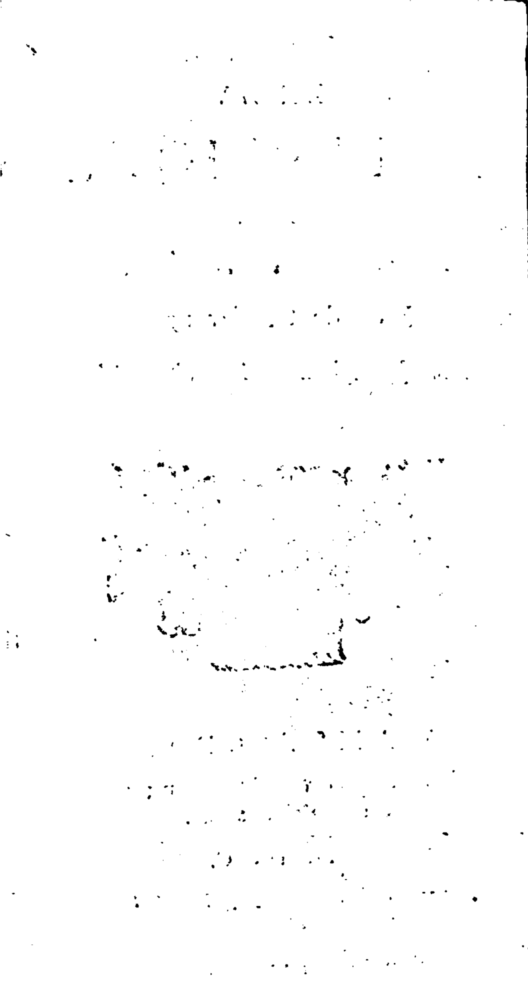
*Par* JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES,
dans le Kalver-Straat.

M. DCC.

*Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.*



# NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES

Mois de Fevrier 1700.

## ARTICLE I.

COLLECTANEA MONUMENTORUM VETERUM *Ecclesiæ Græcæ ac Latinæ, quæ hactenus in Vaticana Bibliotheca delituerunt. Tomus Primus, in quo continentur* 1. ARCHELAI *Episcopi* ACTA *Disputationis cum Manete Hæresiarcha latinè ex antiqua versione.* 2. *Sancti* EPHREM *Syri* SERMONES, *hi Latinè ex veteri versione.* 3. *S.* GREGORII NYSSENI ANTIRRHETICUS *adversus Apollinarem;* TESTIMONIA *adversus Judæos: Nova* LAUDATIO *Sancti Stephani:* SERMO *de Spiritu Sancto:* EPISTOLÆ

XIV. *omnia Græcè-Latinè.* 4. EUTHALII *Episc. Sulcensis Actuum Apostolorum*, & *quatuordecim Sancti Pauli, aliarumque septem Catholicarum Epistolarum* EDITIO *ad Athanasium juniorem Episc. Alexand.* LAURENTIUS ALEXANDER ZACAGNIUS *Vaticanæ Bibliothecæ Præfectus è Scriptis Codicibus nunc primum edidit, Græca Latina fecit: Notis illustravit.* C'est-à-dire. *Recueil des anciens Monumens de l'Eglise Grecque & de la Latine, qui avoient demeuré cachez jusqu'à présent dans la Bibliothéque du Vatican. Tome I.* * *&c. publiez présentement pour la premiére fois sur les Manuscrits, par Laurent Alexandre Zacagni, Gardien de la Bibliothéque du Vatican, qui a joint une Version Latine au Texte Grec, & a accompagné le tout de ses Notes*: A Rome. 1698. in 4. pagg. 828. sans les Indices. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

JAMAIS peut-être, on ne fouilla tant dans les Bibliothéques, pour en déterrer les anciens Manuscrits, que l'on a fait dans ce Siécle. Plusieurs Savans ont

* *Ce qu'on n'explique pas ici du Texte Latin sera expliqué dans l'Extrait de ce Livre.*

ont passé leur vie dans cette recherche, & ont enrichi la Republique des Lettres, de divers Ouvrages des Anciens, qu'ils ont publiez les premiers, & qui, sans leurs soins officieux, auroient achevé de pourrir dans les coins de quelques Bibliothéques. Dès le commencement du Siécle *Henri Canisius*, nous donna six Volumes d'*Antiquæ Lectiones*, qui sont un Recueil de diverses Piéces considérables. *Pierre Stevart* y ajouta un Volume, peu de tems après la mort de Canisius. Plusieurs Savans en France, en Angleterre & en Allemagne ont suivi un si bon exemple. *Dom Luc Dacheri* Bénédictin nous a donné son *Spicilegium* en treize Volumes. Le P. *Labbe* Jésuite une nouvelle Bibliothéque des Manuscrits en deux Volumes *in folio*. Le savant P. *Mabillon* Bénédictin, un autre Religieux du même Ordre, M. *Cotelier*, M. *Baluze*, le P. *Jaques Hommey* de l'Ordre de S. Augustin, & avant ceux-là *Leo Allatius*, & divers autres, ont rempli, pour ainsi dire, les Bibliothéques des Livres Manuscrits, qu'ils ont rendu publics par l'impression.

Il ne faut pas néanmoins s'imaginer, qu'il n'y ait plus rien à faire en ce point, & qu'on ait épuisé tous les Manuscrits des Bibliothéques. Ceux qui ont l'insF 3 pection

pection des plus considérables de l'Europe savent assez, qu'il y en a encore un grand nombre, qui n'ont jamais été mis sous la presse, & c'est à eux principalement à les tirer de la poussiére, par la commodité qu'ils ont de les examiner & de les faire copier. C'est en particulier à quoi a résolu de s'attacher M. *Zacagni* Gardien de la Bibliothéque du Vatican, qui passe pour l'une des plus riches de l'Europe en Manuscrits. Il a résolu de commencer par les Ouvrages des anciens Péres, qui n'ont point encore vû le jour, comme ceux qui doivent le plus intéresser le Public ; après quoi il passera aux Ouvrages Ecclesiastiques des autres anciens Ecrivains, qu'il a recueillis en assez grand nombre. C'est ce dont il nous avertit dans une Préface de près de cent pages, & dans laquelle il nous donne une espéce d'Histoire Critique des Ouvrages qu'il publie présentement : c'est-à-dire, qu'il nous aprend, qui est l'Auteur de chacun de ces Ouvrages en particulier, en quel tems il a été composé, quel but l'Auteur s'y propose, quels sont ses sentimens, la nature & l'antiquité du Manuscrit sur lequel il a été copié, l'usage qu'on en peut tirer, &c. Nous n'avons donc qu'à parcourir cet-

te Préface, pour donner une assez juste idée de ce qui est contenu dans ce premier Volume.

1. On y trouve d'abord les Actes de deux Disputes d'*Archelaus* Evêque de * Cascare en Mésopotamie, avec l'Hérésiarque *Manès*. S. *Epiphane*, S. *Jerôme*, & *Heraclien* Evêque de Chalcédoine en parlent; mais ils ne conviennent pas sur le nom de celui qui a redigé ces Actes par Ecrit. Les deux premiers croyent, que c'est Archelaus lui-même; & Heraclien les attribue à un certain *Hegemonius*. M. Zacagni croit, qu'on peut concilier ces deux opinions, en disant, qu'Archelaus écrivit d'abord en Syriaque, ce qu'il avoit dit dans la Conférence qu'il eut avec Manès devant des Juges choisis exprès pour ce sujet: & qu'Hegemonius ensuite mit en ordre ce qu'Archelaus avoit écrit, y ajouta une Préface, une Conclusion, & tout ce qui étoit nécessaire pour rendre cèt Ouvrage complet. S. Jerôme nous aprend qu'il fut d'abord écrit en Syriaque; ce que M. Zacagni confirme

 pas

* *Selon Socrate, Hist. Ecclesiast. Liv. I. chap. 22. qui a suivi en cela S. Epiphane. Mais nôtre Auteur fait voir, que l'un & l'autre se sont trompez; & qu'Archelaus étoit Evêque de la célébre Ville de Carres en Mésopotamie.*

par une raison tirée de l'Ouvrage même. On ne peut savoir, qui est celui qui l'a traduit en Grec: mais on soupçonne que c'est le même Hegemonius. Pour le Traducteur Latin, tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'il a vécu après S. Jerôme, & avant le septiême Siécle. Il paroit d'ailleurs visiblement, que c'est sur le Grec & non pas sur le Syriaque, qu'il a fait sa version. Notre Auteur, après avoir examiné avec soin le tems auquel Manès commença de publier ses Héréfies, & ce que les Anciens, & Epiphane en particulier ont dit sur ce sujet, conclut que la Conférence d'Archelaus avec cèt Héréfiarque fut tenuë entre les mois de Juillet & de Decembre de l'année CCLXXVII. Il fait voir ensuite qu'on ne sauroit douter de l'antiquité & de la vérité de ces Actes. Il avoüe pourtant, qu'ils ne sont pas parvenus entiers jusques à nous; mais qu'il faut que quelque ancien Copiste en aît retranché quelques endroits; puisque *Cyrille* de Jérusalem raporte dans sa sixiême *Catéchése*, certains argumens de Manès avec les réponses d'Archelaus, qu'on ne trouve point dans les Actes imprimez dans ce Volume. M. de *Valois* avoit déja publié quelques Fragmens de ces Actes, qui lui avoient été

été communiquez, par le curieux *Emeric Bigot*, lequel les avoit tirez d'un ancien Manuscrit, que l'on conserve présentement à Milan dans la Bibliothéque de *S. Ambroise*. L'Auteur a confronté ces Fragmens avec le Manuscrit dont il s'est servi, & en a marqué avec soin les diverses Leçons dans les Notes de Critique, qu'il a ajoutées à cèt Ouvrage ; de même qu'aux autres Piéces de ce Volume. Ce Manuscrit a été tiré de la Bibliothéque de l'Abbaye du Mont Cassin, où M. Zacagni étant allé par dévotion, le déterra heureusement. Il a plus de six cens ans d'antiquité ; mais il ne laisse pas d'y avoir diverses fautes, qui ont donné de l'exercice à notre Auteur. Il espére de pouvoir publier cèt Ouvrage plus correct à la fin d'une Histoire du Manichéisme à laquelle il travaille ; s'il s'en trouve quelque autre Manuscrit dans les autres Bibliothéques de l'Europe. Il y joindra les autres Ouvrages des anciens contre cette pernicieuse Secte. Il paroit, au reste, par cette Dispute, que les raisons sur lesquelles Manès apuyoit ses opinions, avoient beaucoup plus de subtilité, que de solidité. Elles sont même quelquefois si subtiles qu'on a bien de la peine à les comprendre, & qu'on a même

quelque sujet de douter si cet Hérésiarque s'entendoit bien lui-même. Archelaus lui ferma bientôt la bouche; & l'ayant reduit au silence, il ne lui épargna point les épithétes, qui lui convenoient. Ses sentimens irriterent tellement tous les Auditeurs contre lui, qu'il en auroit été déchiré, si l'autorité de l'Evêque, qui venoit de le terrasser par ses raisons, ne l'eut empêché. Nous ne nous engagerons point ici dans le détail de cette Dispute: nous nous contenterons de remarquer avant que de passer à ce qui suit dans ce Volume, * qu'Archelaus y enseigne, que ce ne fut point les Israëlites, qui firent le Veau d'or dans le Desert; mais les Egyptiens qui s'étoient mêlez parmi eux, & qui avoient voulu être les compagnons de leur fuite.

II. On a mis en second lieu dans ce Volume deux Oraisons Ascétiques de S. *Ephrem*, dont M. Zacagni n'a pu recouvrer qu'une ancienne Version Latine, copiée sur un très-ancien Manuscrit de la Bibliothéque du Vatican. La premiére traite de la Résurrection, du dernier Jugement, du Royaume des Cieux, & de la pureté de l'Ame: & la seconde des combats du présent siécle

Elles

* *Voyez pag.* 52. & 53.

Elles sont toutes deux assez courtes; il y paroit beaucoup de pieté; mais peu d'ordre.

III. Ces Oraisons sont suivies de divers Ouvrages de S. *Grégoire* de Nysse, que M. Zacagni a tirez de la Bibliothéque du Vatican. 1. Le Premier est l'*Antirrhetique* ou le Livre contre *Apollinaire*, copié sur un ancien Manuscrit, qui a sept cens ans d'antiquité. 2. Le second sont ses Témoignages tirez de l'ancien Testament contre les Juifs. On en avoit publié ci-devant une Version Latine; mais ils paroissent ici en Grec & en Latin, pour la premiére fois. 3. Ces Témoignages sont suivis de deux Oraisons; dont la premiére, qui contient la louange de S. Etienne, paroit pour la premiére fois en Grec & en Latin; & la seconde qui est du S. Esprit n'avoit été publiée ci-devant qu'en Latin. 4. Enfin, il y a quatorze Lettres du même Auteur sur divers sujets: M. Zacagni fait voir, que tous ces Ouvrages sont véritablement de celui à qui il les attribue. Il conjecture que le Traité contre Apollinaire a pû être composé entre l'année CCCLXXIII. & le premier Concile de Constantinople: & comme ce Traité contient diverses expressions, qui pourroient faire

F 6 soup-

soupçonner l'Auteur d'hétérodoxie, M. Zacagni prend soin de l'en justifier. Il semble, par exemple, que Grégoire de Nysse ait crû la confusion des deux Natures dans l'Incarnation: il paroit même qu'il a crû que la nature humaine vile & méprisable, a été comme engloutie & absorbée, pour ainsi dire, par la nature Divine. Il parle d'ailleurs d'une maniére si magnifique de l'état d'exaltation de Jesus-Christ après son Ascension, qu'on diroit qu'il a cru, qu'il n'a resté dans le Corps du Fils de Dieu glorifié aucune proprieté ni aucune substance d'un corps humain. Le passage est important, on ne sera pas fâché d'en trouver ici la traduction. *Qu'*Apollinaire, dit-il, *ne calomnie point notre Doctrine; comme si nous disions, que le Fils unique de Dieu n'a pas toûjours été le Christ. Il a bien toujours été le Christ, soit avant, soit après la Dispensation de l'Incarnation; mais il n'a été homme ni avant, ni après; mais dans le seul tems de cette dispensation. Car il n'a pas été homme, avant sa naissance de la Vierge, & sa chair ne conserve plus ses proprietez, après son Ascension dans le Ciel: car, dit l'Apôtre, quoi que nous ayons connu Jesus-Christ selon la chair; maintenant nous ne le connoissons plus.*

*Car*

*Car de ce que Dieu s'est manifesté en chair; il ne s'ensuit pas que la chair aît subsisté: mais parce que la Divinité est immuable, & que l'Humanité est muable, il suit que la Divinité ne soufre aucun changement; car elle ne peut être changée en pire, & elle est incapable de recevoir rien de meilleur. Mais la nature Humaine, qui est en Jesus-Christ, reçoit un changement en mieux, lors que de corruptible elle devient incorruptible; de changeante & fragile, elle devient stable & permanente; de temporelle, immortelle; de corporelle & figurée, incorporelle & dénuée de toute figure.* M. Zacagni tâche de donner un bon sens à toutes ces expressions, & fait voir, que les autres Péres de l'Eglise, qui ont passé constamment pour Orthodoxes, ont parlé à peu près, comme Grégoire de Nysse. Il remarque sur tout, que tant s'en faut que ce Pére puisse être soupçonné d'avoir enseigné la confusion des deux Natures en Jesus-Christ; que les Anciens Auteurs Ecclésiastiques, qui ont vécu depuis, se sont servis de son témoignage, pour établir la distinction réelle de ces deux Natures. Il avoüe néanmoins, que Grégoire de Nysse, de même que divers autres anciens Péres, ne se sont pas toujours servis de ter-

mes bien propres, pour exprimer leurs pensées. S. Athanase lui-même, le plus Orthodoxe de tous les Anciens sur ce qui concerne la personne de Jesus-Christ, n'a pas fait difficulté de dire, que la chair de ce Sauveur, avoit dépouillé la mortalité après sa Résurrection, & avoit été * Déifiée. S. *Hilaire* s'exprime encore plus durement sur ce sujet dans le Chap. 40. du Liv. II. de la *Trinité*. Ceux qui ne sont pas Adorateurs des Péres, concluront de tous ces exemples; non que Grégoire de Nysse ait été parfaitement Orthodoxe; mais que lui & ses semblables n'avoient pas des idées fort nettes de ces Mystéres, jusques à ce que les Conciles ayant fixé la signification des termes, & ce qu'on devoit croire sur chaque Article, ont rendu plus circonspects ceux qui ont écrit après leurs décisions. Ce défaut n'est pas particulier aux Péres. Il est toujours arrivé & il arrivera toujours, que ceux qui parleront ou écriront sur des matiéres délicates, avant que ces matiéres ayent été éclaircies par la dispute, s'exprimeront d'une maniére peu précise & peu exacte. Nous en avons des preuves incontestables, dans le dogme de la Gra-

ce

* θεοποιηθεῖσαν.

ce universelle, & dans celui de la Tolérance. On ne sait pas trop bien ce qu'ont pensé les Théologiens sur ces deux Articles, avant qu'ils eussent été contestez. Les Universalistes & les Particularistes, les Antitolérans & les Tolérans prétendent également, que ceux qui les ont précédé ont été de leur opinion; & la verité est, que n'ayant pas bien refléchi sur ces matiéres, on ne peut pas dire bien précisément, ce qu'ils en ont pensé.

Pour revenir aux Péres, M. Zacagni nous fournit un moyen bien facile de défendre leur Orthodoxie, quoi qu'ils ayent pû avancer: c'est que dans la chaleur de la dispute, en combattant une opinion, ils sont tombez dans l'extrémité opposée; quoi que leur esprit n'ait eu aucune part à l'erreur. C'est ainsi, ajoute-t-il, qu'on peut assurer que Gregoire de Nysse, dans la seule envie de contredire, & non dans le dessein d'avancer un dogme impie, a dit que le corps glorifié de Jesus-Christ étoit incorporel, & privé de toute figure. Si l'on avoit autant de charité en ce point pour les Modernes, qu'on en a pour les Anciens, il y a grande apparence, que le nombre des Hérétiques d'aujourd'hui diminueroit de beaucoup, & que

le Tribunal de l'Inquisition, auroit infiniment moins d'occupation qu'il n'en a. Mais, par malheur, on est si prodigue de sa charité envers les morts, qu'il n'en reste plus du tout pour les vivans.

Quelques uns ont cru que les Témoignages contre les Juifs n'étoient pas un Ouvrage de Grégoire de Nysse, parce qu'on y voit à la fin certaines choses visiblement tirées des Ecrits de S. *Chrysostome*, qui a vécu après S. Grégoire: mais cette raison n'aura plus de lieu présentement, puis qu'il paroit par le Manuscrit Grec du Vatican, sur lequel M. Zacagni a copié cet Ouvrage, que ces paroles de S. Chrysostome ont été ajoutées. Il allégue quelques autres raisons pour prouver que S. Grégoire de Nysse en est le véritable Auteur; ce qui n'empêche pas qu'il ne soupçonne, qu'il a été corrompu.

Il paroit par l'Oraison de cet ancien Pére, qui contient l'Eloge de S. Etienne, qu'on célébroit dans son Eglise & peut-être même dans toute la Cappadoce, dans un même jour, la fête des Saints Apôtres *Pierre*, *Jaques*, & *Jean*, & que ce jour étoit celui qui suivoit immediatement la fête de S. Etienne.

La seconde Lettre de Grégoire de Nysse

Nyſſe nous aprend que ce Saint avoit été accuſé des mêmes héréſies, que S. Baſile ſon Frére, c'eſt-à-dire, de croire trois Dieux, d'être dans les opinions de *Sabellius*, & de n'avoir pas de bons ſentimens de la Divinité du S. Eſprit. Il ſe juſtifie de toutes ces accuſations dans cette Lettre, en expliquant ce qu'il croit ſur ces matiéres importantes, & diſant anathême à tous ceux qui ſont dans des opinions contraires.

La treiziême Lettre contient un fait conſidérable, c'eſt que le Centenier, qui reconnut, peu de tems après la mort de Jeſus-Chriſt, qu'il étoit véritablement le Fils de Dieu, a été depuis Evêque en Cappadoce. *Et nous Cappadoces*, dit S. Grégoire, *avons choiſi pour Evêque ce Centenier, qui reconnut la Divinité de J. C. au tems de ſa paſſion.* Mr. Zacagni en dit beaucoup plus dans ſa Note ſur cet endroit. Il nous aprend, que ce Centenier s'apelloit *Longin*, que ce fut lui qui perça de ſa lance le côté du Sauveur, & qu'il a été le premier Evêque de Céſarée. Il ajoute, qu'il eſt bien fait * mention de S. *Longin*, qui ſoufrit la mort à Céſarée de Cappadoce, & dans le Martyrologe Romain & dans quelques autres. Mais que ni les Martyro-

* *Au 15. de Mars.*

tyrologes, ni les Actes de S. Longin, qu'on croit avoir été écrits par *Hezychius*, environ l'an CDXXIX. & que *Bollandus* a publiez, ne nous disent point, qu'il aît été Evêque de Césarée.

IV. Le dernier Auteur dont on trouve les Ouvrages dans ce Volume est l'Evêque *Euthalius*. M. *Cave* en a parlé dans son *Histoire Littéraire des Ecrivains Ecclesiastiques*; mais pour n'avoir pas vû les Ecrits de cèt Auteur, il a dit qu'il a vécu en CCCXCVI. au lieu qu'il est évident par son Ouvrage, qui paroit ici entier, pour la premiére fois, qu'il vivoit environ cent ans plus tard, puis qu'il étoit encore en vie en CCCCXC. Cèt Ouvrage consiste en une Edition des Actes des Apôtres, des Epîtres Catholiques, & de celles de S. Paul, avec des Argumens, & des divisions de ces Livres en chapitres, & en des espéces de versets, accommodez à une espéce de chant, ou pour en faciliter du moins la lèctûre d'une maniére digne de ces Livres. Il marque aussi avec soin les passages de l'Ancien Testament, qui sont citez dans ces Livres, & combien il y en a de citez. En sorte que, selon M. Zacagni, on peut compter Euthalius, pour le premier Massoréthe Evangelique, c'est à dire, pour le premier, qui aît divisé les Livres du N. Te-

N. Testament en Sections & en versets. Il seroit à souhaiter, qu'on eut pris ce soin beaucoup plûtôt ; puis que cela auroit de beaucoup servi à prévenir les diverses leçons, qui se sont glissées dans les differens exemplaires, & à confirmer l'intégrité du Texte contre ceux qui osent bien en douter. C'est le principal usage qu'on peut tirer du travail d'Euthalius, que de savoir que de son tems le Texte des Livres de l'Ecriture, sur lesquels il a travaillé, étoit le même que celui que nous avons aujourd'hui.

On sait assez, que les Auteurs des Livres du N. Testament ont écrit tout de suite sans aucune distinction de Chapitres, ni de versets. Mais * *Jean de Croi* a prétendu contre *Heinsius*, que dès que ces Ecrits eurent été publiez, ceux à qui le soin des Eglises avoit été confié les partagérent en Sections, afin qu'on pût les lire plus commodément en public & en particulier M Zacagni soutient que cette opinion de De Croi a bien quelque apparence de vérité, s'il l'entend de la lecture qui se faisoit de ces Livres dans les Assemblées publiques, & de quelque division faite par quelques particuliers pour leur propre usage : mais il prétend que si de Croi

* *Dans le Chap. I.V. de ses Observations Ecclesiastiques.*

Croi a voulu parler d'une division de ces Livres fixe & déterminée en Sections ou en Chapitres introduite dans l'usage public, & semblable à celle qui se trouve dans les Exemplaires dont les Chrétiens se servent aujourd'hui, cette opinion est refûtée par le témoignage d'Euthalius. Cèt Auteur dit expressément que jusques à son tems, la plus grande partie des Ecrits des Apôtres étoit sans distinction de chapitres & de versets. On peut joindre à l'autorité de cèt Evêque le silence de tous les anciens Ecrivains Ecclésiastiques, qui n'ont jamais parlé de ces prétenduës distinctions, ce qui seroit fort surprenant, s'il y en avoit eu de telles. M. Zacagni fait plusieurs autres remarques importantes sur cette même matiére. Il examine aussi avec soin, comment & en quel tems on commença de lire les livres du Nouveau Testament dans les Assemblées des Chrétiens, & en quels jours de la semaine se faisoit cette lecture. Nous passons par dessus toutes ces Remarques, pour avoir lieu de dire encore un mot d'Euthalius.

Il n'étoit encore que Diacre de l'Eglise d'Alexandrie ou de quelque autre Eglise d'Egypte, lorsqu'il composa l'Ouvrage qu'on nous donne ici ; & l'on soupçonne que ce fut cèt Ouvrage, qui lui

valut

valut l'Episcopat. Il y a dans les Actes du Concile de Chalcedoine une lettre de ce Concile écrite à Euthalius non Archidiacre, comme le porte le Texte Grec, mais Diacre de l'Eglise d'Alexandrie & aux autres Ecclésiastiques de la même Eglise, comme on le lit dans l'Edition de *Rustique* & dans les autres anciens Exemplaires Latins. M. Zacagni soupçonne, que c'est le même, qui nous a donné l'Ouvrage dont il s'agit ici · mais il est assez difficile de savoir de quelle Eglise il fut Evêque. Il est nommé Evêque de * *Sulce* ou de *Sulque:* & dans l'exemplaire dont s'est servi M. Zacagni, & dans un autre dont parle *Turrian* dans sa Préface sur les Constitutions Apostoliques du Pape *Clément*. Or il y a diverses villes appellées de ce nom, ou d'un nom aprochant de celui-là, dans les anciens Géographes. Il y en a eu une dans l'Isle de Sardaigne, & de laquelle il est fait mention dans l'*Itineraire d'Antonin*. Il y en avoit † une autre dans la seconde Mauritanie. Mais Euthalius n'a été Evêque ni de l'une ni de l'autre de ces deux Villes; puis qu'il a écrit en Grec, & qu'il semble avoir été sous la Métropole d'Alexandrie. D'ailleurs dans les

Noti-

* *Sulcensis Episcopus.* † *Appellée en Grec* Σούλκη.

Notices des Evêchez de ce Diocése, il n'y a point de Ville de ce nom; en sorte qu'il faut ou que la mémoire de la Ville dont Euthalius étoit Evêque aît été entiérement éteinte; ou que ce soit la Ville apellée *Pselque*, en grec *Ψέλχη*, *Pselcha*, qui étoit prés de Syéne, ville célébre de la Thébaïde. *Strabon* en parle dans son Liv. XVII. *Ptolemée* la nomme * *Pselcbis*, & Antonin, *Pline*, & *Aristide Pselcis*. D'où il semble qu'on peut conclurre, qu'il faut corriger une ancienne carte de † *Peutinger*, où l'on lit *Spelci*, au lieu de *Pselci*.

Voici en quoi consiste l'Ouvrage d'Euthalius. Il commença par confronter le texte Grec des Actes des Apôtres & des Epîtres Catholiques avec les Exemplaires de la Bibliothéque d'Eusébe de Césarée, & le corrigea sur ces Exemplaires. Il divisa ensuite le texte en Leçons, Chapitres, & Versets. Les Leçons comprennent quelquefois un seul Chapitre, & quelque fois davantage. Il y a de deux sortes de Chapitres, les grans & les petits. Euthalius apelle les premiers des Chapitres ‡ complets ou achevez; par-

ce

* Ψέλχις

† *In Operibus Velseri, pag.* 7?3.

‡ Κεφάλαια αὐτοτελῆ.

ce qu'ils achévent un sujet. Mais parce que quelquefois ce sujet est grand, & qu'il en contient divers autres particuliers, qui en dépendent, Euthalius a fait des *Subdivisions, ou de plus petites Sections; afin que ceux qui voudroient voir ces sujets particuliers, les pussent trouver plus commodément. Outre cela, ce même Auteur a ajouté une double Liste des passages de l'Ancien Testament & des autres Livres saints & profanes, qui sont citez dans les Actes & dans les Epîtres. Dans la premiere il marque, combien de fois châque Livre est cité, dans celui dont il s'agit; & dans la seconde, il raporte les passages citez, dans leurs propres termes. Il a mis au devant de châque livre une espéce de Préface, adressée à ceux qui l'avoient porté à ce travail; il y joint l'Argument des Saints Livres sur lesquels il travaille. M. Zacagni a cru devoir ajouter à tout cela les diverses leçons de ces Livres telles qu'elles se trouvent dans le Manuscrit d'Euthalius; pour faire voir, que les anciens Manuscrits de l'Eglise d'Orient, faits avant le Concile de Nicée, n'étoient point corrompus, comme celui de *Béze*, qui est dans la Bibliothéque de Cambridge; mais qu'ils étoient conformes, à peu de cho-

* ὑποδιαιρέσεις.

choses près, aux communs Exemplaires Grecs, dont nous nous servons aujourdhui.

---

## ARTICLE II.

ABRÉGÉ DE LA VIE DES PEINTRES, *avec des Réflexions sur leurs Ouvrages; Et un Traité du Peintre parfait, de la connoissance des Desseins, & de l'utilité des Estampes.* A Paris, 1699. in 12. pagg. 540. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

IL n'est pas nécessaire qu'un honnête homme, qui veut se faire estimer dans le Monde, & s'y distinguer du commun, ait une connoissance parfaite de tous les Arts; mais il ne sauroit guéres se passer d'avoir quelque légére teinture des principaux: l'on est souvent reduit au silence, ou exposé à se faire moquer de soi; quand on en est tout-à-fait privé. Cette légére teinture n'est pas si difficile à aquerir qu'on se l'imagine; & si chaque Art en particulier demande un homme tout entier, quand on veut le posséder dans quelque degré de perfection; un seul homme suffit pour tous les principaux Arts, quand

quand on ſe contente d'en avoir une connoiſſance ſuffiſante, pour comprendre ce qu'on en dit, & pour ne pas garder tout-à-fait le ſilence, lors qu'il eſt queſtion d'en parler. La Peinture eſt, ſans contredit, un des plus beaux des Arts libéraux ; on ne peut pas ſe paſſer d'en avoir quelque connoiſſance, & le Livre dont on vient de donner le tître eſt tout propre pour l'aquerir; ſurtout puis qu'il eſt écrit avec netteté, & d'une maniére, qui engage à le lire, pour peu qu'on aît de curioſité pour les belles choſes. On pourroit, pour en tirer plus de profit, le lire avec quelque Peintre, & en ayant quelques Portraits & quelques Tableaux devant ſoi, & dans quinze jours de tems, on pourroit aquerir aſſez de connoiſſances, pour ne pas paſſer tout-à-fait pour ignorant dans la Peinture.

Le principal but que Monſieur *De Piles* s'y propoſe, eſt de nous donner un Abrégé de la vie des principaux Peintres, c'eſt-à-dire, de ceux, qui ont contribué au renouvellement de la Peinture, ou qui l'ont élevée au degré de perfection, dans lequel nous la voyons, ou enfin dont les Ouvrages ont entrée dans les Cabinets des Curieux. Il parle en peu de mots des cho-

ſes eſſentielles, qui les concernent, telles que ſont, le Pays, le Pére, le jour de la naiſſance, le Maître, les Ouvrages en général, avec les lieux, où ils ſe trouvent, le talent, les actions remarquables, le tems de la mort, & les Diſciples de châque Peintre: il ne s'eſt point tant attaché à raporter leurs actions, que le degré de leur mérite, parce que c'eſt par leur Art principalement, qu'ils ſe font diſtinguez dans le monde. C'eſt dans cette vuë, qu'il a mis à la fin de chaque vie des principaux Maîtres, c'eſt-à-dire, de ceux dont on parle le plus, les Réflexions, qu'il a cru les plus propres à découvrir leur caractére.

Pluſieurs Auteurs, avant Mr. de Piles, ont écrit la Vie des Peintres. *Vaſari*, *Ridolfi*, *Carlo Dati*, *Baglioni*, *Soprani*, le Comte *Malvaſie*, *Pietro Bellori*, *van Mandre*, & *Corneille de Bie*, en ont fait quatorze gros Volumes; M. *Felibien* en a donné cinq, & Sandrart un grand *in folio*; ſans compter pluſieurs vies particuliéres, qui ont été imprimées. Mais tout le monde n'a pas le tems de lire tant de volumes; & ceux qui les ont lû ſont bien-aiſes, qu'on leur en rafraichiſſe la mémoire. D'ailleurs ce qui groſſit la plûpart des Livres,

vres, dont on vient de parler, sont des descriptions de Tableaux, ausquelles tout le monde ne peut pas donner son attention; parce qu'elles en demandent beaucoup. Cet Abrégé léve tous ces inconvéniens, puis qu'on y voit en raccourci l'essentiel de ce qui est traité fort au long dans ces autres Ouvrages.

I. COMME le dessein principal de l'Auteur, ainsi qu'on vient de le dire, est de faire connoitre le degré de mérite de châque Peintre dont il parle en particulier; il étoit bon de commencer par donner une idée du Peintre parfait, & d'expliquer les principales parties qu'il doit posséder : c'est ce qu'il exécute dans le premier Livre de cèt Ouvrage; où, après avoir donné cette idée en peu de mots, il fait des remarques & des éclaircissemens sur cette idée, & explique en vint huit Chapitres, ce qu'il y a de plus essentiel dans le Peintre.

Il la définit *un Art, qui par le moyen du Dessein & de la Couleur imite sur une superficie plate tous les objets visibles.* Elle a trois parties principales, la Composition, le Dessein, & le Coloris. La Composition comprend deux choses, l'Invention & la Disposition : par la premiére le Peintre fait entrer dans son sujet les objets les plus propres à l'ex-

primer & à l'orner, & par la seconde il les dispose de la maniére la plus avantageuse pour en tirer un grand effet, & pour contenter les yeux, en faisant voir de belles parties. Il doit dessiner correctement, d'un bon gout, & d'un stile varié, selon le différent caractére des figures, qu'il introduit. Ses Attitudes doivent être naturelles, expressives, variées dans leurs actions, & contrastées dans leurs membres. Les Expressions doivent être justes au sujet; il faut que les principales figures en ayent de nobles, d'élevées & de sublimes, & que l'on tienne le milieu entre l'exageré & l'insipide. Les Extrémitez, c'est-à-dire, la tête, les piés, les mains, doivent être travaillées avec plus de précision & d'exactitude, que tout le reste, & concourir ensemble à rendre plus expressive l'action des figures. Il faut que les Draperies soient bien jettées, que les plis en soient grands, en petit nombre, autant qu'il est possible, & bien contrastées. Que les Animaux soient principalement caractérisez par une touche spirituelle & spéciale. Que le Paysage ne soit point coupé de trop d'objets, qu'il y en aît peu & bien choisis: mais en cas qu'une grande quantité d'objets y soit renfermée, il faut qu'ils

soient

ſoient ingénieuſement groupez de lumiéres & d'ombres, que le ſite en ſoit bien lié, & bien dégagé, que les Arbres en ſoient différens de forme, de couleur, & de touche, autant que la prudence & la varieté de la Nature le requiérent. La Perſpective doit être réguliére, & non d'une ſimple pratique peu exacte.

Le Coloris comprend deux choſes, la Couleur locale & le Clair-obſcur. La Couleur locale eſt celle, qui eſt naturelle à châque objet en quelque lieu qu'il ſe trouve, laquelle le diſtingue des autres, & qui en marque parfaitement le caractére; & le Clair-obſcur eſt l'art de diſtribuer avantageuſement les lumiéres & les ombres, tant ſur les objets particuliers, que dans le général du Tableau. Le Peintre doit avoir grand ſoin de s'inſtruire & de la Couleur locale & du Clair-obſcur. C'eſt ce qui le diſtingue des Artiſans, qui ont de commun avec lui les meſures & les proportions; & c'eſt encore ce qui le rend le plus véritable & le plus parfait imitateur de la nature. On peut conclurre de là, que M. de * Piles n'êſt pas



* *Il y a vint quatre ans, que l'Auteur fit imprimer un Dialogue, pour en entreprendre la défenſe, contre pluſieurs Peintres, qui en parloient d'une maniére peu convenable.*

de ceux, qui regardent le Coloris comme la moindre partie de la Peinture.

Il faut que le Peintre, pour aquerir quelque perfection dans son Art, étudie avec soin toutes ces Parties de la Peinture: mais avec toute cette étude, il ne réussira que foiblement, s'il n'est né avec un certain Génie, qui ne peut s'acquerir, ni par l'étude, ni par le travail. La Peinture & la Poësie, qui se ressemblent par tant d'endroits, sont encore conformes, en ce qu'on naît en quelque sorte Peintre, comme l'on naît Poëte; au lieu que l'on devient Orateur. *Nascimur Poetæ, fimus Oratores.*

Mr. de Piles explique dans le détail toutes ces Parties, & quelques autres, qui entrent, pour ainsi dire, dans la composition du Peintre Parfait.

Dans le Chapitre VIII. il resout cette Question, *si la fidélité de l'Histoire est de l'essence de la Peinture.* L'Auteur répond, que le Peintre ne représente pas toujours des Histoires; il y a les Tableaux allegoriques, les Paysages, les Animaux, les Marines, les Fruits, les Fleurs, & plusieurs autres, qui ne sont qu'un effet de l'imagination du Peintre.. Mais quand il représente une Histoire,

ſtoire, il doit y être fidéle; il faut que par la recherche curieuſe des circonſtances, qui l'accompagnent, il augmente la beauté & le prix de ſon Tableau: mais cette obligation n'eſt pas de l'eſſence de la Peinture; elle eſt ſeulement une bienſéance indiſpenſable, comme la vertu & la ſcience le ſont dans l'homme. De même que l'homme n'en eſt pas moins homme, pour être ignorant & vicieux; le Peintre n'en eſt pas moins Peintre, pour ignorer l'Hiſtoire: mais s'il eſt ſûr que les vertus & les ſciences ſont les ornemens de l homme; il eſt auſſi très-certain que les Ouvrages des Peintres ſont d'autant plus eſtimables, qu'ils font plus paroître de fidéſité dans les ſujets hiſtoriques, qu'ils repréſentent; ſuppoſé d'ailleurs qu'il n'y manque rien de l'imitation de la Nature, qui eſt leur eſſence. Le *Titien*, *Paul Veronése*, les *Baſſans* & pluſieurs autres, dont les Ouvrages s'achétent aujourdhui au poids de l'or, ont été de très-excellens Peintres, quoi qu'ils ayent été ignorans dans l'Hiſtoire & dans la Chronologie. On doit chercher dans leurs Tableaux l'imitation de la Nature, préférablement à toutes choſes. S'ils nous inſtruiſent, à la bonne heure; mais s'ils ne le font, nous au-

rons toujours le plaisir d'y voir une espéce de Création, qui nous divertit, & qui met nos passions en mouvement

M. de Piles donne dans le Chapitre XVI. des avis très-importans sur les Draperies, qu'il semble que la raison toute seule dicte, & qui ont pourtant été négligez par plusieurs Peintres d'ailleurs très-habiles. Il veut que le Peintre évite la dureté & la roideur dans les plis, & qu'il empêche, qu'ils ne sentent, comme on dit, le manequin. Il les avertit d'user avec prudence des Draperies volantes; remarquant qu'elles ne peuvent être agitées, que par le vent, dans un lieu où l'on peut raisonnablement supposer qu'il soufle; ou par la compression de l'air, quand la figure est supposée en mouvement. Il est vrai que ces sortes de Draperies sont avantageuses, parce qu'elles contribuent à donner de la vie aux figures par le contraste; mais il faut bien prendre garde, que la cause en soit naturelle & vraisemblable; & de ne pas faire dans le même Tableau de Draperies volantes de côtez différens, lors qu'elles ne peuvent être agitées que par le vent, & lorsque la Figure est en repos.

On

On examine dans le Chapitre XXIII. si le Peintre peut employer des figures de Divinitez Payennes dans les Tableaux, qui représentent quelque partie de l'Histoire Sainte, ou quelque chose de la Religion : sur quoi il est bon de distinguer. Quelquefois ces fausses Divinitez ne sont que des emblêmes de certaines choses naturelles & inanimées, comme des Fleuves, des Fontaines, &c. & alors il semble, qu'on ne doit pas faire un procès à un Peintre, qui se sert de ces emblêmes; puisque l'Ecriture exhortant les Fleuves à fraper des mains, semble nous les avoir représentez, comme des figures animées. Ainsi l'on ne doit pas quereller *Raphaël*, qui dans le passage du Jourdain, a peint sous une figure humaine ce Fleuve repoussant ses eaux du côté de leur source. A l'égard des Divinitez Payennes, qui sont introduites comme telles, & avec les caractéres, qui les font connoitre, il y a plus de difficulté à les admettre dans les Compositions. De Savans hommes ont agité cette matiere par raport à la Poësie, & le procès en est encore à juger. Mais le Peintre, qui n'a pas d'autre langage pour s'exprimer que ces sortes de figures, bien loin d'être blâmé de s'en ser-

vir, sera, au jugement de nôtre Auteur, toujours aplaudi des Savans, quand elles seront employées avec esprit & avec prudence.

Le Chapitre XXVII. traite de l'utilité des Estampes & de leur usage: comme c'est l'un des plus curieux & peut-être, d'un usage plus général; il ne sera pas inutile de s'y arrêter un peu.

L'origine des Estampes est de 1460. Elle vient d'un nommé *Mazzo Finiguerra* Orfévre de Florence; qui gravoit sur ses Ouvrages, & qui en les moulant avec du soufre fondu, s'aperçut, que ce qui sortoit du moule marquoit dans ses empreintes, la même chose que la gravure, par le noir que le soufre avoit tiré des tailles. Il essaya d'en faire autant sur des bandes d'argent avec du papier humide, en passant un rouleau bien uni par dessus, ce qui lui réussit. Cette nouveauté donna envie à un autre Orfévre de la même Ville, nommé *Baccio Baldini* d'en essayer, & le succès lui fit graver plusieurs planches de l'invention & du dessein de *Sandro Botticello*. Sur ces Epreuves, *André Manteigne*, qui étoit à Rome, se mit à graver plusieurs de ses propres Ouvrages. Cette invention

ayant

ayant passé en Flandres, *Martin* d'Anvers, qui étoit alors un Peintre fameux, grava quantité de planches de son invention & en envoya plusieurs Estampes en Italie. Après lui, *Albert Dure* commença à paroitre; & nous a donné une infinité de belles Estampes tant en bois, qu'au burin. Dans ce même tems *Hugo du Carpi*, Peintre Italien, d'une capacité médiocre, mais d'un esprit inventif, trouva, par le moyen de plusieurs planches de bois, la maniére de faire des Estampes, qui ressemblassent aux Desseins du Clair-obscur. Quelques années après, on découvrit l'invention des Estampes à l'eau forte, que le *Parmesan* mit aussitôt en usage.

M. de Piles prétend, qu'il n'y a personne, de quelque profession qu'il soit, qui ne puisse tirer une grande utilité des Estampes. L'usage le plus général qu'on en peut faire, c'est que par leur moyen on peut voir sans peine sur une table les Ouvrages des différens Maîtres, en former une idée, en juger par comparaison, en faire un choix, & contracter par cette pratique une habitude du bon gout & des bonnes maniéres, surtout, si cela se fait en présence de quelcun, qui aît du discerne-

ment dans ces sortes de choses, & qui en sache distinguer le bon d'avec le médiocre.

Notre Auteur reduit à six les bons effets, qui peuvent venir de l'usage des Estampes. 1. Elles divertissent par l'imitation, & en nous représentant par leur peinture les choses visibles. 2. Elles nous instruisent d'une maniére plus forte & plus promte que par la parole; selon la maxime d'*Horace*; *les choses qui entrent par les oreilles prennent un chemin bien plus long, & touchent bien moins, que celles qui entrent par les yeux, lesquels sont des témoins plus sûrs & plus fidéles.*

* *Segnius irritant animos demissa per aurem;*
*Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus.*

3. Le troisiême bon effet des Estampes, c'est d'abréger le tems, qu'on employeroit à relire les choses, qui sont échapées de la mémoire, & de la rafraîchir en un coup d'œil. 4. Le quatriême est de nous représenter les choses absentes, comme si elles étoient devant nos yeux; au lieu que nous ne pourrions les voir, que par des voyages pénibles & en faisant de grandes dépen-

* *Horace, dans son* Art Poëtique.

dépenses. 5. Le cinquiême est de donner le moyen de comparer plusieurs choses ensemble facilement, par le peu de lieu que les Estampes occupent, par leur grand nombre & par leur diversité. 6. Le sixiême, enfin, qu'on a déja indiqué, est de former le gout aux bonnes choses, & de donner, au moins, une teinture des beaux Arts, qu'il n'est pas permis aux honnêtes gens d'ignorer.

Après avoir parlé de l'usage des Estampes, l'Auteur parle de l'ordre & du choix, qu'il y faut observer, avoüant néanmoins que l'un & l'autre dépendent du gout & des vuës particuliéres, qu'on peut avoir. Voici, par exemple, l'ordre que suivent ceux qui aiment l'Histoire. Ils distinguent les Pays & les tems; & tout ce qui regarde châque Etat en particulier est contenu dans un ou dans plusieurs porte-feuilles, dans lesquels on trouve les portraits des Souverains, qui ont gouverné un Pays, les Princes & les Princesses, qui en sont descendus, ceux qui ont tenu quelque rang considérable dans l'Etat, dans l'Eglise, dans les Armes, dans la Robe: ceux qui se sont rendus recommandables dans les différentes Professions, & les Particuliers, qui ont eu quelque

part dans les événemens historiques. Ils accompagnent ces Portraits de quelques lignes d'écriture, qui marquent le caractére de la personne, sa naissance, ses actions remarquables, & le tems de sa mort. 2. On trouve en second lieu la Carte générale & les particuliéres de cet Etat, les plans & les élevations des Villes, ce qu'elles renferment de plus considérable; les Châteaux, les Maisons Royales, & tous les lieux particuliérs, qui ont mérité d'être donnez au Public. 3. On trouve en troisiéme lieu tout ce qui a quelque raport à l'Histoire; comme les entrées de Ville, les Carouzels, les Pompes funébres, les Catafalques, ce qui regarde les cérémonies, les Modes, & les Coutumes; & enfin toutes les Estampes particuliéres, qui sont Historiques. Ceux qui ont d'autres vuës, disposent leurs Estampes dans un autre ordre.

Le Chapitre XXVIII. qui est le dernier de ce premier Livre, traite de la Connoissance des Tableaux. L'Auteur fait consister cette Connoissance en trois choses. 1. La premiére est de découvrir ce qu'il y a de bon & ce qu'il y a de mauvais dans un même Tableau. La seconde regarde le nom de l'Auteur, & la troisiéme va à savoir, s'il est

est Original ou Copie. La premiére de ces Connoissances est la plus difficile; la seconde s'aquiert par une grande pratique, & pour avoir vû avec aplication quantité de Tableaux de toutes les Ecoles, & des principaux Maîtres, qui les composent. L'Auteur donne les regles qu'il faut suivre pour se déterminer sur le Tableau, que l'on examine. Il en donne de même pour distinguer un Original d'une Copie, & il avoüe en même tems, que les plus habiles s'y peuvent tromper, & en raporte quelques exemples.

II. M. DE PILES fait dans son second Livre un Abrégé de la vie des Peintres Grecs, après avoir parlé auparavant de l'Origine de la Peinture. Il n'oublie pas en parlant de ces Peintres, la fameuse dispute de *Protogéne* & d'*Apelle*; mais il rejette avec raison la maniére ordinaire dont on l'explique, & qui paroit en effet ridicule. On prétend, qu'Apelle allant pour voir Protogéne & ne le trouvant point, dit à une vieille femme, qui lui demanda son nom, qu'il l'alloit mettre sur une toile, & se contenta d'y tracer une ligne fort déliée; que Protogéne étant de retour partagea cette ligne tout le long de son étendüe, par une autre ligne beaucoup plus déliée, la don-

na à la vieille, lui ordonna de la montrer à Apelle s'il revenoit, & de lui dire que c'étoit là celui qu'il cherchoit, qu'Apelle étant de retour, honteux de se voir vaincu traça une troisiême ligne sur les deux autres, encore plus déliée. M. de Piles soûtient que cette pensée est contraire au bon sens, & choque tous ceux, qui savent un peu ce que c'est, que peinture; n'y ayant en cela aucune marque de capacité, ni d'intelligence dans cèt Art. Le mot de *Linea*, qui est dans l'endroit de *Pline*, où cette Histoire est racontée, & qu'on a mal entendu, a donné lieu à cette erreur. *Linea* dans cèt endroit ne veut dire autre chose que Dessein ou Contour. Pline s'en sert lui-même en cette signification dans un autre endroit, où il dit d'Apelle, qu'il ne passoit aucun jour sans dessiner, *nulla dies sine linea*; car ce n'est pas à tirer de simples lignes, qu'Apelle s'occupoit, mais à se faire une habitude d'un Dessein correct. Voici donc ce que fit cèt habile Peintre, n'ayant pas trouvé Protogéne. Prenant un pinceau & de la couleur il dessina sur une toile quelque chose d'une extrême délicatesse; Protogene prenant d'une autre couleur, fit sur les mêmes traits un contour plus correct & plus délicat; & Apelle hon-

teux

teux de se voir vaincu, prit d'une troisiême couleur, & parmi les traits, qui avoient été faits, il en conduisit de si savans & de si merveilleux, qu'il y épuisa toute la subtilité de l'Art. *Ludovicus Demontiosius* a entendu Pline un peu autrement, & M. * *Perrault*, qui semble tenir pour l'opinion commune, le refute dans son *Paralelle des Anciens & des Modernes*. Il prétend confirmer l'interprétation ordinaire, par l'Histoire si connuë de *Giotto*, qui se contenta d'envoyer à Benoit IX. qui lui avoit demandé un dessein, un cercle parfait fait à la pointe d'un pinceau & d'un seul trait de main. Il en conclut, que cette adresse de faire un trait bien délié a long-tems tenu lieu d'un grand mérite parmi les Peintres. Notre Auteur prend la chose un peu autrement; il dit que l'Histoire de Giotto fait voir qu'en ces tems-là la hardiesse de la main avoit la meilleure part à l'estime qu'on faisoit des Tableaux & des Peintres, & que les véritables principes du Coloris n'étoient que peu ou point connus.

III. Le Livre troisiême de notre Auteur contient l'Abrégé de la Vie des Peintres Romains & Florentins; le quatriême celle des Peintres Véniticns;

le

* *Tom. I. pag.* 140. *Edit. de Holl.*

le cinquiême celle des Peintres Lombards; le sixiême celle des Peintres Allemands & Flamands; & le septiême & dernier celle des Peintres François. L'Auteur a ajouté à la fin un Article où il traite du Gout & de sa diversité par raport aux différentes Nations. Outre cèt Ouvrage, & un autre dont nous avons parlé dans cet Article; M. de Piles a aussi mis en François l'excellent Poëme Latin de *Charles Alfonse du Fresnoy* touchant la Peinture, auquel il a ajouté des Remarques. Il s'en est déja fait trois Editions.

---

## ARTICLE III.

HISTOIRE DE LOUIS XIV. *Roi de France & de Navarre. Contenant en abrégé ce qui s'est passé sous son Régne de plus remarquable jusqu'à présent. Par Mr. de* RABUTIN *Comte de Bussy. Adressée à ses Enfans.* A Paris. 1700. in 12. pagg. 382. Et se trouve à Amsterdam, chez les Huguetan.

TOUS les Ouvrages de M. le Comte de *Bussy Rabutin* ont été si favorablement reçus du Public, sans en excep-

excepter même les Posthumes, pour lesquels il n'a pas d'ordinaire les mêmes égards, que pour ceux qui sont publiez du vivant de leurs Auteurs, qu'on ne doit pas douter du succès de celui-ci; sur tout puis qu'on y trouve en abrégé tout ce qui s'est passé de plus considérable sous le Régne du Roi de France *Loüis XIV.* depuis sa naissance arrivée en 16,8. jusqu'à l'année 1693. Il y a apparence que ce n'est ici que le plan, &, pour ainsi dire, le Canevas de l'Histoire que l'Auteur vouloit écrire, si la mort ne l'en eut empêché. Les faits y sont raportez simplement, & sans entrer dans aucun détail, si l'on en excepte le siége de Namur de 1692. sur lequel il s'étend un peu davantage. Il nous y aprend une circonstance qui a été omise dans diverses autres Relations, qui ont été faites de cette importante entreprise, c'est que le Roi de France alloit tous les jours à la tranchée, pour voir l'effet des bateries de canons & de mortiers, & que le Comte de *Thoulouze* appuyé sur la Chaize de sa Majesté, reçut un coup de mousquet au dessous du coude, qui lui fit une contusion.

Le Lecteur sera, peut-être, curieux de savoir, comment M. de Bussy Ra-

butin,

butin, qui raconte toutes les actions un peu considérables du Prince dont il fait l'Histoire, & qui tourne toutes ses réflexions à la loüange de son Héros, se démêle des amours de ce Prince, dont il ne sauroit se dispenser de parler. Il n'en dit rien jusques à la page 253. où il entre dans l'année 1681. Il nous avertit dans cette page, qu'il a balancé s'il en parleroit ou non; mais qu'enfin il a cru, que cèt endroit de la vie du Roi étant trop connu pour être supprimé, il devoit, au moins, faire remarquer la maniére dont il s'y est conduit. *On pourroit même*, ajoute-t-il, *en faire un éloge pour sa Majesté, s'il étoit permis de loüer ce que la Religion nous défend: mais je dirai seulement, que le Roi, qui a eu des Maîtresses n'en a point été gouverné; que ses foiblesses sur ce sujet n'ont jamais rien coûté, ni a sa gloire, ni à sa justice; qu'il n'a dans ce tems-là, non plus que dans les autres tems de son Régne, puni, ni recompensé personne par caprice; que nous l'avons vû partir au plus fort des hivers, pour aller conquérir des Provinces, dans des conjonctures pareilles à celles où Charles VII. qu'on a nommé le Victorieux, hazardoit son Royaume, plutôt que de quitter sa Maîtresse: que*

*que Sa Majesté ne voulant point, que son exemple sur cela corrompit sa Cour; bien loin de faire comme la plûpart des Princes, qui pensent autoriser leur fragilité, par bien traiter ceux qui les copient, a marqué de la froideur pour ceux de ses Courtisans, qu'Elle a sû avoir des attachemens; & s'est même servie de son autorité, pour rompre ces sortes de liaisons; & qu'enfin lui-même dans la force de son âge, plein de santé & comblé de prospéritez, a eu le courage de renoncer à tous engagemens criminels.*

Sur la fin de son histoire, M. de Bussy Rabutin tâche de pénetrer les raisons de tous ces heureux succès de Loüis XIV. & de cette *grande & constante Fortune, qu'il a fixée en sa faveur*, pour me servir des termes de notre Historien. Voici à quoi aboutissent les raisons qu'il en rend. Il croit que les Edits contre les Duels, le rétablissement de la Discipline Ecclésiastique, l'extirpation de ce qu'il nomme l'Hérésie, & les grandes charitez du Prince, lui ont attiré ces faveurs du Ciel. Il a eu deux cens mille hommes de pié & cent mille chevaux, sans compter les Garnisons, & toutes ces Troupes ont été exactement entretenues & dans les Pla-

Places & en Campagne. Le Pain de Munition n'a jamais manqué; les Troupes qui ont servi à l'Armée ont eu de bons quartiers d'hivers, où elles ont fait leur petite provision d'argent pour la Campagne. La valeur des Soldats est générale & dans les vieux Corps & dans les nouveaux; & comme ils sont exactement recompensez, quand ils font leur devoir; le châtiment ne leur manque pas, quand ils le méritent. Le Roi de France n'a jamais épargné ni soins, ni argent, pour savoir les desseins de ses Ennemis & leurs forces, non plus que pour fortifier ses Places. Il a fait faire dans l'hiver des magazins de fourrages qui lui ont donné le moyen d'entrer en campagne, d'assiéger & prendre des places, avant que ses Ennemis pussent s'y opposer. Le secret a été gardé fidellement dans les Conseils. L'argent n'a jamais manqué à ce Prince. Il n'y a point d'artillerie plus belle, plus nombreuse, ni mieux servie que la sienne: il a pris autant de soin, de se fortifier & de se rendre redoutable sur mer, que ses prédécesseurs en avoient peu pris. Voila les raisons qu'allégue M. de Rabutin, des heureux succès de la France: le Lecteur n'est pas obligé de le croire en tout sur sa parole

Il tâche néanmoins de nous prévenir sur les Loüanges qu'il donne en toute occasion à celui dont il fait l'Histoire. *On sait*, dit-il, *que je ne suis pas flateur, & que même le Roi ne m'a pas obligé jusques ici à perdre en sa faveur la qualité de sincere*; on voit bien qu'il entend parler de ses disgraces. Mais un Lecteur qui voudroit tant soit peu chicaner, répondroit qu'on n'est pas toujours flateur par reconnoissance; & que des châtimens qu'on a reçus, mais qu'on sait avoir méritez, n'obligent pas toujours à parler sincérement de ceux qui les ont infligez; on peut en craindre de plus grands, ou pour soi, ou pour sa famille; on peut espérer des retours de faveur ou pour soi, ou pour les siens: rien n'est si profond que le cœur de l'homme; & rien n'est si dangereux que de se tromper, quand on veut se mêler de parler des motifs qui le font agir: ainsi toutes ces protestations de sincérité, de la part des Historiens, appuyées mêmes des raisons les plus fortes en apparence, ne trompent que les sots, ou ceux qui veulent bien être trompez Pour éviter tout soupçon de flaterie ou de satire, il faut écrire l'Histoire d'*Alexandre* ou de *Pompée*; encore ne sait on, s'il n'y auroit point quel-

quelque retour sur ceux qui sont actuellement en état de nuire ou de recompenser. Le plus court est donc de bannir toutes ces Préfaces, & de laisser au Lecteur toute la liberté de juger de la sincérité de l'Historien. Qui croira, par exemple, que le Comte de Bussy Rabutin est sincére, en lisant dans son Livre, que le Comte de *Lauzun*, qui commandoit les Troupes de France en Irlande, gagna la bataille de la Boine, contre le Roi d'Angleterre, qu'il nomme *Prince d'Orange*? Ce mensonge est si grossier, qu'on est surpris, qu'il soit échapé à un homme aussi judicieux que notre Auteur. Mais cette faute & * quelques autres de même nature ne peuvent en imposer à personne, & ne doivent pas par conséquent detourner de la lecture d'un Livre dans lequel on trouve d'ailleurs ramassé en peu de mots un nombre infini de faits considérables, & capables de divertir agréablement un Lecteur.

* *Voyez par exemple, les pages* 247. 251. 261. *&c.*

---

## ARTICLE IV.

**HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ** *Scriptores Græci* &c. C'est à dire, *les*

*les Historiens Ecclesiastiques Grecs; savoir*, Eusébe, Socrate, Sozomene, Theodoret, Evagrius, *avec les extraits des Ecrits de* Philostorge *& de* Theodore Lecteur; *en Grec & en Latin: de la version d'*HENRI DE VALOIS, *avec ses remarques, selon les dernieres Editions de Paris. En trois volumes in Folio.* Achevé d'imprimer en 1699. à Amsterdam, chez les Huguetan.

CES Historiens sont trop connus, pour s'y arrêter long-temps; & ils ont déja paru tant de fois au jour, avec la version & les remarques d'*Henri de Valois*, qu'il seroit inutile d'en faire un Extrait circonstantié. Mais ils sont si nécessaires à tous ceux, qui souhaitent d'être en quelque sorte instruits de l'Histoire Ecclesiastique, qu'on ne trouvera pas mauvais que l'on dise quelque chose de cette Edition, quand ce ne seroit que parce qu'elle a changé de maître, & qu'elle est présentement entre les mains de Messieurs *Huguetan*.

Henri de Valois aiant survêcu, non seulement les premieres éditions de Paris, mais encore celle d'Allemagne des Historiens Ecclesiastiques, & sur tout celle d'*Eusebe*, avoit ajoûté diverses choses à ses remarques sur cet Auteur, à

la marge de ſon exemplaire; leſquelles on voit dans cette édition, entre des crochets; outre que l'on a mis dans leur place les additions, qui étoient à la fin des précedentes. Il a même corrigé ſa verſion, en quelques endroits; que l'on ne pourra reconnoître, qu'en comparant les Editions anterieures avec celle-ci. Comme il n'a pas ſurvêcu de beaucoup l'édition des autres Hiſtoriens, on n'y a trouvé aucunes additions, & on les a rimprimez, comme ils étoient auparavant.

De plus il y a, dans cette Edition, la vie de ce ſavant homme, écrite avec beaucoup d'élegance, & de naïveté, par ſon frere *Adrien de Valois*, qui étoit auſſi un homme d'une érudition peu commune. On peut bien s'attendre qu'un frere ne diffamera pas un frere auſſi digne d'eſtime, que l'étoit Henri de Valois, & avec qui il vivoit dans une grande amitié; cependant on ne remarque nullement, dans cette agréable vie, le fade & le plat caractere de Panegyriſte, que l'on voit ordinairement dans ceux qui écrivent aujourdhui les vies des grands hommes, quand même ils ne leur ſont rien. Quoi qu'il mette les belles qualitez de ſon frere, dans tout leur jour, & qu'il faſſe valoir

loir ses travaux, comme il le devoit; il ne laisse pas de rapporter ingenument quelques petites bizarreries de cet excellent homme. Comme l'on a vû il y a long-temps des extraits de cette Vie publiée en 1678. nous n'entreprendrons point de l'abreger. Elle mérite d'être luë d'un bout à l'autre, par ceux qui entendent le Latin, & pour la matiere, & pour le stile, qui est très-élegant: Adrien de Valois aiant été l'un des hommes de France, qui écrivoit le mieux en cette Langue, aussi bien que son Frere, & qui savoit donner un tour agreable à ce qu'il disoit. Ceux qui souhaiteront de le mieux connoître n'ont qu'à lire sa vie, qui est à la tête des *Valesiana*, publiez à Paris & en Hollande, en 1694.

Pour revenir à Henri, les habiles gens ont remarqué trois choses, dans sa version des Historiens Ecclesiastiques, que bien des gens ne seront pas fâchez de savoir. Tout le monde a ouï parler de son utilité, mais tout le monde ne sait pas ce qu'il peut y avoir de défectueux. La premiere c'est qu'il l'a dictée, non tant pour être mise à côté de ces Historiens, afin de servir à l'intelligence du Grec, pour ceux qui ont besoin de comparer les mots de la version à l'Original; que

pour être lue à part, par ceux qui n'entendent que le Latin. Cela a fait qu'il s'est plus attaché à la netteté & à l'élegance de l'expression, qu'à suivre exactement & à la rigueur les paroles de son Auteur. Il a un stile periodique, & tout différent de celui d'Eusebe, & des autres Historiens, qui n'est rien moins que cadencé, de sorte que les periodes du Latin ne répondent souvent point aux distinctions du Grec. Mais il faut avouer qu'il étoit difficile à Henri de Valois de faire autrement, parce qu'étant presque aveugle, il traduisoit ces Auteurs, sur la lecture qu'un autre lui faisoit de l'Original, comme son frere le rapporte en sa vie. Cependant cela rend sa version beaucoup moins utile à la plûpart de ses Lecteurs, qui ne s'en servent que pour mieux entendre le Grec.

En second lieu, cette maniére de traduire a fait qu'il a pris beaucoup plus de liberté qu'il ne faudroit, en bien des endroits. En ajoûtant, en retranchant, & en transposant des choses qui ne semblent rien changer dans le sens, mais seulement rendre l'expression plus élegante & plus nette; on change quelquefois effectivement la pensée, sans s'en appercevoir. C'est ce que M. *Toinard* a reproché à nôtre Auteur, dans

ses

ses notes sur le Chap. XV. du livre de Lactance, *de mortibus persequutorum.* Voici mot pour mot ce que dit Eusebe, en parlant des derniers Empereurs Payens, Liv. VIII. c. 1. *Qu'est-il besoin de parler de ceux qui appartenoient aux maisons des Empereurs, & de ceux qui commandoient à tous, & qui cedoient à leurs femmes, à leurs enfans & à leurs domestiques, qui dans leurs discours & dans leur vie témoignoient librement & ouvertement ce qu'ils pensoient de la Divinité; leur permettant presque de se glorifier de ce qu'ils faisoient une profession ouverte de la foi?* Il paroit par là, que non seulement plusieurs esclaves des Empereurs, mais encore quelques-unes de leurs femmes, & quelques-uns de leurs enfans faisoient profession de la Religion Chrétienne; & c'est ce que l'on apprend plus distinctement de Lactance. Après cela, que l'on lise cette version d'Henri de Valois: *Quod opus est dicere de iis, qui in Imperatorum palatiis versabantur, quid de Imperatoribus ipsis? Qui domesticis suis, eorumque uxoribus, liberis ac servis, ea quæ Religionis suæ erant, tam verbis quàm factis liberè exsequendi, coram semet ipsis potestatem dederunt; ipsis, ob hanc fidei suæ libertatem gloriari ac se ostentare quodam-*

*modo permittentes.* La version ne parle que des familles des domestiques des Empereurs, aulieu que l'Original parle de celles des Empereurs eux-mêmes. Outre cela, il y a d'autres changemens, ausquels on ne s'arrêtera pas. On peut dire en général qu'encore que la version représente ordinairement le sens du Grec, il y a néanmoins un grand nombre de passages, dont on n'a pas sujet d'être entierement satisfait.

En troisiéme lieu quoi qu'Henri de Valois fût un très-habile homme, dans la Langue Greque, on a remarqué qu'il n'étoit pas assez versé dans la Théologie des Peres, pour entendre ce qu'ils disoient en quelques rencontres. Par exemple, en traduisant ce qu'Eusebe dit de *Berylle* Evêque de Bostre, en Arabie, il se sert de ces termes: *ausus asserere Dominum ac Servatorem nostrum, antequàm inter homines versaretur non subsitisse in propriæ personæ differentia, nec propriam sed paternam duntaxat divinitatem in se residentem habere.* Ce passage est au Liv. V I. ch. 33. & voici les paroles Gréques: τὸν Σωτῆρα καὶ Κύριον ἡμῶν λέγειν τολμῶν μὴ προϋφεστάναι κατ' ἰδίαν οὐσίας περιγραφὴν, πρὸ τῆς εἰς ἀν-θρώ-

θρώπȣς ἐπιδημίας. μηδὲ μὴν θεότητα ἰδίαν ἔχειν, ἀλλ᾽ ἐμπολιτευομένην αὐτῷ μόνην τὴν πατρικήν. Ce qu'il faut traduire mot pour mot : *ausus dicere Servatorem ac Dominum nostrum non substitisse secundùm propriam essentiæ circumscriptionem, antequàm inter homines versaretur* &c. Berylle prétendoit que Jesus-Christ n'avoit d'autre essence propre que son humanité ; de sorte que, selon lui, il avoit seulement existé lors qu'elle étoit née, ce qui est l'erreur des Sabelliens d'autrefois & des Sociniens d'aujourdhui. Il ne croioit pas non plus que Jesus-Christ après sa naissance, eût eu d'autre divinité, que la divinité du Pere qui habitoit en lui, de même que les hérétiques que l'on vient de nommer. Nôtre interprete traduit οὐσία par le mot de *personne* & dit dans sa Note, sur cet endroit, qu'*essence* & *hypostase* signifioient alors la même chose ; ce qui se peut souffrir si l'on entend par les mots d'*hypostase* & de *personne*, une substance qui a son existence distincte, selon la signification propre de ces mots, & sur tout de celui de *personne* ; mais si par *personne*, on entend l'idée abstraite de *personalité*, que l'on ne regarde nullement com-

me une ſubſtance, ſa remarque eſt fauſſe. On ne ſauroit produire aucun paſſage de l'Antiquité, dans lequel ces mots ſe confondent, ſi l'on y prend bien gardé; & il eſt viſible, par les paroles ſuivantes, que Berylle entendoit, par *eſſence*, la ſubſtance même qu'il nomme en ſuite *une divinité propre*, & qu'il diſtingue non de la *perſonalité*, mais de la *divinité du Pere*. Outre cela, περιγραφὴ, comme il paroît par la Note même d'Henri de Valois, ne doit pas être traduit par *differentia*, mais par *circumſcriptio*. Les Anciens diſoient qu'une nature conſiderée en géneral eſt *incirconſcripte*, c'eſt-à-dire, indéterminée. Par exemple l'humanité en géneral n'a rien qui la borne, ou qui la détermine à aucun individu particulier. Elle eſt, comme parle *Gregoire* de Nyſſe cité par nôtre Auteur, ἀπερίγραπτος, *incirconſcripte*, ou indeterminée. Mais l'humanité de chaque individu, de Pierre, de Paul &c. eſt *circonſcripte*, ou bornée & déterminée, par ce qui appartient en particulier à Pierre, Paul &c. Il faudroit donc dire, pour rendre le ſens d'Euſebe, que Berylle a crû que nôtre Sauveur, avant que d'être parmi les hommes,

mes, n'a pas existé comme aiant une essence particuliere & déterminée, & que depuis sa naissance il n'a pas d'autre divinité que celle du Pere. On chercheroit en vain, pour le dire en passant, dans le *Thrésor de Jean Gaspar Suicer* l'explication de ces mots, & il y manque bien d'autres choses, qui sont des plus difficiles à entendre; au lieu que l'on y trouve abondamment ce qui n'a aucune difficulté.

Pour revenir à nôtre Auteur, il seroit à souhaiter que quelque habile homme dans la Langue Greque & dans la Théologie des Anciens, entreprît premierement de critiquer exactement sa version des Historiens Ecclesiastiques; & ensuite de suppléer à ses notes, & par ses propres lumieres, & en ramassant ce que plusieurs Modernes ont dit, par-ci par-là, pour expliquer divers endroits de ces Auteurs. Après quoi, il faudroit qu'on nous fît de tout cela un *Variorum*, in folio, bien correct & bien imprimé, en mettant les notes sous le Texte. Quoi que j'aie l'édition d'Henri de Valois, j'acheterois encore volontiers ces Auteurs ainsi commentez, & je ne doute pas que tous ceux qui aiment un peu l'Histoire Ecclesiastique n'en fissent autant que

 moi.

moi. Les gens qui aiment veritablement les Lettres ne sont pas si avares, que de faire difficulté d'acheter deux fois le même livre, lors que l'on y a fait quelque bonne réparation. La seule vie d'Henri de Valois, quand il n'y auroit point eu d'addition dans les Notes, m'auroit fait racheter l'Eusebe que j'avois déja. Je regarde l'édition précedente, comme un livre surnumeraire de ma Bibliotheque, & qui sert seulement à en remplir un petit coin.

Je voudrois encore que quelcun nous donnât les Historiens Ecclesiastiques Latins, que nôtre Auteur auroit donné au Public, s'il avoit vécu plus long-temps, ou commencé de meilleure heure; savoir, *Rufin*, *Sulpice Severe*, *Paul Orose*, *l'Histoire Tripartite*, *&* *Liberat.* Quoique ces Auteurs ne vaillent pas les Grecs, ils ne laissent pas néanmoins d'avoir leur utilité, souvent ils servent à entendre & à corriger les précedens, lors qu'ils disent les mêmes choses qu'eux, & ils suppléent souvent à ce qui leur manque; sur tout dans les affaires d'Occident, qui n'étoient pas assez connues aux Grecs. Un homme de Lettres de ma connoissance a bien des choses propres à aider à l'execution de ce dessein, qu'il n'a pas

pas loisir d'entreprendre lui même, à cause d'autres occupations litteraires, qui emportent tout son temps. Il faudroit que quelque *Mécene*, comme ceux qu'Henri de Valois a eus, donnât une pension à quelque personne capable d'entreprendre & d'executer heureusement ce travail. On ne pourroit assez louër une semblable liberalité: comme on ne sauroit assez blâmer la béneficence malentendue de ceux qui ne donnent des pensions & des bénefices que pour satisfaire à l'avidité, & à la dépense inutile de gens entierement incapables de servir le Public, & dont tout le talent consiste à savoir faire leur Cour à ceux qui leur donnent de quoi satisfaire à leur cupidité & à leur orgueuil, & à savoir manger les revenus d'un bon bénefice, sans rien faire. Mrs. de Valois ont été d'un caractére bien different, & s'ils ont eu des pensions considérables, ils ont très-utilement servi la République des Lettres, & fait beaucoup d'honneur à ceux qui les en avoient gratifiez.

---

## ARTICLE V.

MEMOIRS. *of Lieutenant General*

 LUD-

LUDLOW. *The Third and Last Part. With a Collection of Original Papers, &c.* C'est-à-dire, *Mémoires du Lieutenant Général Ludlow. Troisième & derniére Partie. Avec un Recueil de Piéces servant à confirmer ou à éclaircir divers endroits importans de ce Volume & des deux Précédens. A quoi on a ajouté une Table des Matiéres de tout l'Ouvrage.* * A Vevay en Suisse 1699. in 8. pagg. 458.

I. NOus parlâmes assez au † long il y a précisément un an des deux premiers Volumes de ces Mémoires. Ils conduisent l'Histoire d'Angleterre, depuis le commencement des troubles sous *Charles* I. jusques au rapel de *Charles II.* procuré par les intrigues du Général *Monk.* Ceux qui ont publié ces deux premiers Volumes avoient résolu d'en demeurer là ; le reste de ces Mémoires ne contenant presque que des faits particuliers, & qui n'ont qu'un raport assez éloigné à l'Histoire générale. Mais le bon accueil que

* *Il n'y a point d'imprimerie dans cette Ville, & la vérité est, que ce Livre a été imprimé en Angleterre.*

† *Voyez les Nouvell. de la Républ. des Lettres. Février. 1699. pag. 145.*

que le Public a fait à ces deux premiers Volumes, a persuadé ceux qui les ont publiez, que ce troisiéme, qui sera le dernier, n'en sera pas moins bien reçu que les deux autres, pour contenir des matiéres un peu moins intéressantes. On peut dire, que c'est ici, à parler proprement, l'Histoire des Juges de Charles I. & de ceux qui eurent le plus de part à sa fin tragique. On y voit les mesures, que prirent Charles II. son Fils & ceux de son Conseil, pour porter le Parlement à excepter de l'Amnistie générale, qui devoit être publiée, le plus de gens qu'il leur fut possible; les procedures faites contre ceux qui, ayant été exceptez, furent condamnez à la mort & exécutez, dont quelques uns s'étoient déja remis en prison sur la foi du Parlement, & les autres furent pris. On y voit comment ceux qui échapérent, & qui se retirérent dans les Pays étrangers, furent poursuivis par toutes sortes de voyes. Trois qui étoient en Hollande, furent pris & transportez en Angleterre. Les autres se retirérent presque tous en Suisse, & entr'autres le Lieutenant Général *Ludlow*, qui en étoit comme le chef. Le Canton de Berne, dans lequel ils choisirent leur retraite, les

reçut avec beaucoup de bonté, & les assûra de sa protection. On leur conseilla la Ville de Vevai sur le Lac Leman, pour le lieu de leur retraite, comme le plus sûr, qu'ils pouvoient choisir dans ce Pays. Ils députérent quelques uns de leur corps, pour aller à Berne, remercier le Souverain de la protection, qu'il leur avoit accordée; ils y furent reçus avec de grans honneurs; on les y regala, & on leur renouvella les promesses, qu'on leur avoit faites de les protéger.

Ils eurent cependant avis de divers endroits, qu'on avoit détaché plusieurs Emissaires pour les assassiner. Le Magistrat prit de nouvelles mesures pour leur sureté. On en découvrit quelques uns. Mais un de ces Réfugiez nommé *Jean Lisle*, ayant préferé le séjour de Lausane à celui de Vevai, fut tué d'un coup de mousquet près de la porte de l'Eglise de S. *François* où il alloit; & cette Eglise étant près de la porte de la Ville, l'Assassin, qui avoit un Cheval, qui l'attendoit, eut le tems de se sauver. Il est vrai qu'on soupçonne ici le Magistrat de Lausane, de n'avoir pas fait pour s'assurer du Meurtrier, toute la diligence, qu'il eût pû faire; mais il n'y a nul fondement à ce soupçon injurieux.

La

La voye de l'Aſſaſſinat n'ayant fait périr qu'un de ceux, dont la Cour d'Angleterre ſouhaitoit paſſionnément la mort ; elle députa une perſonne au Canton de Berne, qui, ſous prétexte de certains avantages conſidérables, qu'elle faiſoit eſpérer à ce Canton, lui devoit propoſer une Alliance, dont le préambule ſeroit de chaſſer les Anglois réfugiez ſur ſes Terres. Mais on ne voulut point écouter cèt Envoyé, ſous prétexte qu'il n'étoit point chargé de pouvoirs ſuffiſans, & la protection du Magiſtrat de Berne fut continuée à ces Réfugiez. C'eſt là l'abrégé de ce qui eſt contenu dans ce troiſiéme Volume ; mais il ne ſera pas, peut-être, inutile d'entrer dans un détail un peu plus circonſtantié.

II. Lors que Monk eut fait reſoudre le rapel de Charles II. Ludlow ſe retira chez un de ſes Amis, juſques à ce qu'il vit un peu plus clair dans le parti qu'il auroit à prendre. Le Comitté des Privileges & des Elections ayant conclu peu de tems après que ce Général étoit légitime Membre du Parlement, & la Chambre des Communes ayant aprouvé cette réſolution, avec cette clauſe néanmoins, que Ludlow feroit ſon devoir dans la Chambre ;

bre, & y prendroit séance dans l'espace de dix jours, il ne fut pas peu embarassé quel parti il devoit prendre. Il soupçonna que cette clause avoit été insérée sur l'avis que le Conseil d'Etat avoit donné au Parlement, que Ludlow s'étoit sauvé. Il crut, qu'il devoit s'adresser à M. *Annesly* un des principaux de ce Conseil, tant pour l'informer des raisons de son absence, que pour lui demander la cause de cette addition. Il en fut reçu civilement. Ludlow lui dit, qu'il ne s'étoit point retiré, pour entreprendre quelque chose contre le pouvoir présent: mais que voyant que les affaires alloient avec une si grande rapidité, sans savoir où elles s'arrêteroient; & qu'ayant été un des plus avant engagez dans le parti opposé au Roi, & toujours zélé pour le Gouvernement Républiquain, on ne pouvoit desaprouver qu'il eut jugé ne devoir pas se trouver en prison au retour du Roi; surtout étant assuré, qu'on avoit expédié un ordre pour se saisir de sa personne.

M. Annesly lui répondit, que quoi qu'il eut été toujours fort attaché au parti dont il venoit de parler, lui & les autres Membres du Conseil étoient pourtant persuadez, que ses intentions avoient

avoient été pour le bien public; & que, quoi qu'il ne voulut pas blâmer les soins que Ludlow prenoit pour sa sureté, il l'assuroit pourtant qu'il n'y avoit rien à craindre pour lui. Il l'exhorta en même tems à prendre séance dans la Chambre au plutot Ludlow, qui savoit qu'étant reconnu Membre du Parlement, il n'y avoit que ce Corps, qui pût le faire arrêter, à moins qu'on ne voulût violer toutes sortes de loix, se rendit à l'Assemblée dès le lendemain.

A peine fut-il dans la Chambre de l'Orateur, qu'un des Membres l'avertit qu'en cas qu'on avançat quelque chose contre lui dans la Chambre, & qu'on le requît de répondre, il ne s'avisât point de justifier les procedures de la Haute Cour de Justice contre le Roi, l'assurant que cela ne seroit point souffert. Ludlow répondit, qu'à moins qu'il n'y fût contraint, il ne voyoit rien qui l'obligeât à parler de cela; mais que si on l'y contraignoit, il ne sauroit parler contre sa conscience, lui en dût-il coûter la vie.

Les Députez qu'on devoit envoyer à Breda, pour suplier le Roi de se rendre à Londres, & pour lui faire les soumissions du Parlement devant être nommez; il y en eut plusieurs, qui

bri-

briguérent le suffrage de Ludlow ; mais il ne voulut point le donner dans cette occasion ; sans doute parce que cette députation ne lui plaisoit point. Il faisoit cependant la meilleure mine qu'il pouvoit ; il se trouvoit dans toutes les Assemblées, comme s'il n'eut rien apréhendé ; mais il mettoit ordre en même tems à ses affaires domestiques, prévoyant bien, qu'il seroit enfin obligé de se retirer.

On parloit de publier une Amnistie générale de tout ce qui s'étoit passé ; & le Comte de *Northumberland* lui-même ne put s'empêcher de dire, que quoi qu'il n'eût eu aucune part à la mort du dernier Roi, il n'étoit pas néanmoins d'avis, qu'on inquiétât ceux qui avoient été engagez dans cette affaire : que cet exemple pouvoit être fort utile à la postérité, & surtout à ceux qui parviendroient dans la suite à la Couronne, pour les détourner de la pensée d'abuser de leur pouvoir. Mais ce Comte ne prenoit pas garde, que les hommes ne profitent que très peu des exemples passez, & qu'ils se persuadent aisément que marchant sur les traces de ceux qui ont péri dans de certaines entreprises, ils seront plus prudens qu'eux, & qu'ils éviteront les précipices dans

les

lesquels les autres se sont jettez. De quoi a servi l'exemple de Charles I. à *Jaques II.* son Fils ? Les hommes ne font point d'expériences, & les sottises des Péres sont d'ordinaire perdues pour leurs enfans. Plusieurs autres Anglois tenoient à peu près le même langage que le Comte de Northumberland ; mais informez que le Général Monk, qui avoit le pouvoir en main, tenoit regître de tous leurs discours, pour en informer le nouveau Roi, ils n'osérent plus s'expliquer sur cèt Article. Sur ce que le Lord *Say* dit à Monk, que pour rassurer les esprits, on pourroit passer un Acte d'amnistie, dans lequel on excepteroit quelques uns de ceux qui avoient été le plus avant engagez dans le complot de la mort du Roi, Monk répondit en fureur, qu'il n'y en auroit pas un seul d'excepté ; *Si je souffrois une telle chose*, ajouta-t-il, *je serois le plus fiéfé coquin, qui aît jamais vécu.* Et ensuite, sous prétexte qu'on obtiendroit de meilleures conditions du Roi, si l'on s'abandonnoit à sa discrétion, que si l'on vouloit marchander avec lui ; il proposa que les Députez fussent munis d'un simple pouvoir d'inviter le Roi de passer en Angleterre, à quoi les uns consentirent

par

par imprudence, & les autres par lâcheté.

Cependant, ceux qui s'empressoient de faire leur cour, commencérent de se saisir de ceux qui avoient eu part à la mort du Roi défunt. *Charles Coote* en ouvrit la Scéne en Irlande, en faisant prisonnier M *Cooke* Chef de iustice de ce Royaume. Le Major Général *Harrison* fut pris peu de tems après Le parti du Roi étant devenu le plus puissant dans la Chambre des Communes, il fut résolu de se saisir de tous ceux qui avoient signé la condamnation du dernier Roi, ce qui obligea Ludlow à changer de logis, & à se cacher dans la maison d'un de ses amis. Cette Résolution n'ayant pas produit beaucoup d'effet, on se détermina à faire arrêter tous les biens des Prévenus, ce que notre Auteur prétend être contre les loix d'Angleterre, qui ne permettent la confiscation des biens, qu'après la conviction des coupables. Cependant la Chambre se hâta de préparer le Bil d'Amnistie, afin que le Roi pût l'aprouver à son arrivée à Londres. On convint d'excepter quelques uns des Juges de Charles I. mais on fut divisé sur le nombre; quelques uns en vouloient excepter vint, les autres treize. Monk, qui les avoit tous trahis, affectant de la modération

dans

dans cette rencontre, malgré ce qu'il avoit dit auparavant, obligea la Chambre à n'en exclurre que fept. On faififfoit en attendant ceux de ces Juges, qu'on pouvoit trouver, & les autres paffoient la mer en diligence, pour éviter le même traitement.

Le Roi étant arrivé en Angléterre, y fut reçu avec de grandes acclamations. Monk l'alla recevoir à Douvres: le Roi l'embraffa, le baifa, & l'appella fon Pére; fur quoi l'Auteur remarque, qu'à la vérité le Roi & Monk étoient fort proches parens de plus d'un côté. Il fut d'abord honoré de l'Ordre de la Jarretiére, & reçut dans la fuite divers emplois confidérables.

Le Bil d'Amniftie ne fe trouva pas prêt, quand le Roi arriva. Il s'agiffoit de nommer les fept, qui devoient être exceptez, & après quelques difputes, le fort tomba fur le Major Général *Harrifon*, *Jean Lifle*, *Guillaume Say*, *Jean Jones*, *Corneille Holland*, *Thomas Scot*; & le Colonel *Barkftead*. A ces fept on ajouta le Chef de Juftice *Cooke*, qui avoit été Solliciteur de la Haute Cour de Juftice nommée pour faire le procès à Charles I. M. *Broughton* Gréfier, & *Edoüard Dendy* Sergent d'Armes de la même Cour. Il fut réfolu en même tems qu'on

qu'on prieroit le Roi de faire publier une Proclamation, pour obliger tous les Juges de son Pére & autres y nommez de se remettre dans quinze jours, à peine de confiscation de corps & de biens. Cette demande fut reçuë avec joye, & la Proclamation publiée immédiatement après. Quelques uns des Juges du Roi ayant obéï furent mis à la garde d'un Sergent d'armes.

Ludlow se trouva alors fort embarrassé. Il ne doutoit point qu'il n'y eut beaucoup de danger à se remettre; & il n'avoit pas eu encore assez de tems pour donner ordre à ses affaires domestiques. Après bien des délibérations, il se détermina à comparoitre, ayant par le moyen de ses amis porté le Sergent d'armes à la garde duquel on devoit le remettre de n'être pas difficile sur les Cautions, qui lui seroient presentées. Il en nomma quatre, gens obérez, & qui n'avoient pas de quoi répondre; mais qui furent néanmoins acceptez. Pour ne les point tromper, il les avertit du dessein qu'il avoit de disparoitre, dès que ses affaires domestiques seroient réglées, & ils prirent là dessus leurs mesures.

Il aprit cependant que la Lady *Monk* avoit dit, qu'elle s'iroit jetter aux piés du Roi pour demander la mort d'*Henri Va-*

*ne*,

*ne*, du Major Général *Lambert*, & du Lieutenant Général Ludlow. Un de ses amis, qui ne savoit pas qu'il s'étoit remis, dit à sa femme, que s'il se remettoit, c'étoit fait de lui. On lui rendit cependant divers mauvais offices près du Roi, jusques à lui persuader que sans lui, jamais Cromwel ne se feroit porté à faire mourir Charles I.

Le Bil d'Amnistie étant porté à la Chambre Haute, il y eut de grandes disputes sur l'exception qu'on y devoit faire. Les Seigneurs voulant se servir de l'occasion, pour se venger des Membres de la Haute Cour de Justice, qui avoient condamné divers de leurs Parens, résolurent, que châcun de ceux de leur Corps, dont quelque Parent avoit été condamné, en nommeroit un, tel qu'il voudroit, pour l'excepter de l'Amnistie. Selon cette régle, divers Membres nommérent ceux qu'ils voulurent: mais quand ce fût le tour du Comte de *Denbigh*, dont le Beaufrére avoit été condamné à mort; il nomma une personne, qui étoit déja morte depuis quelque tems. On l'en avertit, & on lui dit d'en nommer un autre; à quoi il répondit, que puis qu'il s'étoit trompé, cela suffisoit, & qu'il étoit content. On vit bien que le Comte de Denbigh en usoit ainsi par géné-

générosité, & pour taxer indirectement l'esprit vindicatif des autres Seigneurs

Le Parti du Roi dans la Chambre Haute commença à découvrir alors ses intentions, qui étoient d'exclurre de l'Amnistie tous les Juges de Charles I. Le Roi son Fils en fit saisir quelques uns de sa propre autorité. Il y a même apparence, que si l'Armée eut été congédiée, il n'y eut point eu d'Acte d'Amnistie. La Chambre des Pairs ajoûta diverses exceptions à celles que la Chambre des Communes avoit faites à cèt Acte Elle excepta entr'autres personnes les Colonel *Hacker* l'un de ceux ausquels le Warrant de la Haute Cour de Justice, pour l'exécution du Roi, avoit été adressé : & les deux personnes qui avoient été masquées sur l'échafaut, lors de cette exécution. Il y eut quelques disputes entre les deux Chambres sur ces additions, la Chambre Basse ne trouvant pas raisonnable de priver du bénéfice de l'Amnistie ceux qui s'étoient remis, sur la foi du Parlement : mais enfin, après quelques conférences, celle-ci consentit à tout ce que l'autre voulut, & la Cour eut à peu près tout ce qu'elle souhaitoit. Les Communes ordonnérent au Sergent d'Armes de remettre entre les mains du Lieutenant de la Tour, les

les Juges du Roi qu'il avoit en sa garde, & qui étoient au nombre de dix-sept. Ludlow, que ses amis informoient de tout ce qui se passoit, s'étoit caché un peu auparavant ; & ne voyant plus de sureté pour lui, il se détermina tout-à-fait à quitter sa Patrie, pour se retirer ailleurs. Notre Auteur nous parle ici des dangers qu'il courut, avant que de s'embarquer, & de son voyage de Dieppe à Paris, & de Paris à Genéve, sur quoi il n'est pas nécessaire de s'arrêter. Seulement remarquerons-nous, que quelques jours après son arrivée à Dieppe, il aprit qu'on avoit publié une Proclamation par laquelle on ordonnoit à tout particulier de s'assurer de sa personne, promettant une somme de trois cens livres sterling à ceux qui pourroient le livrer.

L'Auteur parle après cela des démarches qui furent d'abord faites par le nouveau Roi pour réunir les Episcopaux avec les Presbytériens, & prétend que dans la suite ce Prince se moqua de ces derniers. Il s'étend beaucoup sur les procedures faites contre ceux qui avoient été mis en prison, sur leur condamnation, & sur les circonstances de leurs suplices. Il paroit par ce recit, que tous ces Prévenus soûtinrent toujours, qu'ils

n'avoient rien fait que de juste, en condamnant le Roi Défunt; & quelques uns même, qui, croyant sauver leur vie, avoient confessé que c'étoit un crime, revoquérent leur confession, & soûtinrent sur l'échafaut, qu'ils avoient eu raison de faire ce qu'ils avoient fait.

Un de ces Prévenus, nommé *Guillaume Hewlet* fut accusé d'avoir été l'un des deux qui étoient masquez sur l'échafaut, & d'avoir lui-même servi de bourreau dans cette occasion. Mais * Ludlow nous assûre, que des témoins dignes de foi avoient déposé, que l'exécution avoit été faite par l'Exécuteur ordinaire, nommé *Grégoire Bandon*.

Les personnes, qui avoient été saisies en Hollande, faisant apréhender à notre Auteur, que, si on le demandoit à la République de Genéve, le Magistrat ne pourroit, peut-être, pas se dispenser de le livrer; il résolut de choisir une retraite plus assurée, qui fut celle du Canton de Bérne. Nous avons dit au commencement de cèt Article, comment lui & les autres du même Parti y furent reçus, & les entreprises, qu'on y fit contre leur vie. Il n'est pas nécessaire de le repeter ici. Mais

* *Quelques uns ont cru, mais faussement, que c'étoit Ludlow lui-même, qui avoit fait l'exécution.*

Mais nous ajouterons, que durant le séjour de Ludlow à Vevai, l'Angleterre ayant rompu avec les Provinces Unies, & les Anglois n'étant pas trop contens de Charles II. il y en eut quelques uns, à ce que dit notre Auteur, qui s'étant retirez en Hollande, prirent des mesûres avec quelques personnes des Etats, pour se joindre avec leurs Compatriotes, & tâcher de rétablir la Grand' Bretagne sûr le pié de République.

Ludlow fut fort sollicité d'entrer dans ces projets, & de se rendre incessamment en Hollande pour cèt effet. Les offres qu'on lui fit étoient des plus avantageuses; & même la France, alors d'intelligence avec les Hollandois, lui fit expedier un passeport, pour pouvoir traverser ce Royaume en sureté. Mais Ludlow ne voulut jamais déférer à ces avis; il craignit, à ce qu'il nous dit, que la Hollande venant à faire la paix avec l'Angleterre, un des articles du Traité ne fût, que les Etats remettroient au Roi de la Grand' Bretagne tous les Anglois rebelles, qui seroient sûr leurs terres, & qu'il ne devint par ce moyen la victime des deux Partis. L'Auteur a inséré dans ces Mémoires une Lettre fort pressante, qui lui fut écrite d'Amsterdam par un Anglois nommé *Say*, & dans

laquelle il est parlé fort desavantageusement de Charles II. & du mépris que les Anglois avoient pour lui.

Je ne dois pas non plus oublier ce qu'assure notre Auteur, que M. *Steiger* Trésorier de Berne lui avoit dit, qu'étant en Italie en 1643. durant la guerre du Parlement d'Angleterre contre le Roi, il avoit vû une Bulle du Pape, qui exhortoit tous les bons Catholiques à prendre les armes contre le Parlement, & promettoit le Ciel à ceux qui perdroient leur vie dans cette occasion & pour la défense de ce Prince. Il parle aussi d'un Jésuite envoyé par Charles II. pour assassiner *Jean de Wit* Pensionnaire de Hollande; après quoi il devoit aussi attenter sur la vie de Ludlow.

On aprend encore dans ces Mémoires, que Charles II. avoit résolu de faire casser son mariage, sous prétexte que la Reine son Epouse avoit été auparavant engagée avec un autre, qu'elle avoit fait vœu de chasteté, & qu'elle étoit incapable d'avoir des enfans. Il avoit dessein d'épouser ensuite une Demoiselle *Stuart*, qui étoit belle, & qui avoit quelque charge près de la Reine. Le Chancelier * *Hyde* traversa sous main ce dessein; ce qui fit que le Roi ne s'opposa pas beau-

* *Edoüard.*

beaucoup au peuple, lors qu'il demanda que ce Chancelier fût privé de son emploi : Il avoit marié sa Fille au Duc * d'*Yorc* frére du Roi, & auroit, par conséquent, été fort fâché que Charles II. eut eu des enfans. Pour prévenir le coup qui le menaçoit, il fit si bien que le Duc de *Richemont* épousa Mademoiselle Stuart, ce qui faucha toutes les espérances du Roi. Pour s'en venger, il bannit de la Cour le Duc de Richemont & son Epouse, & ôta le seau au Chancelier, fort aise que le Peuple lui en eut fourni l'occasion, en demandant qu'il fût dépossedé de cèt emploi.

Il y a plusieurs autres faits considérables dans ces Mémoires, qu'il seroit trop long de raporter. Ils ne s'étendent que jusques à la guerre de la France & de la Hollande en 1672. quoi que le Général Ludlow aît encore vécu dix-huit ou dix-neuf ans depuis le commencement de cette guerre.

III. Il reste à dire un mot des Piéces, qu'on a mises à la fin de ce troisiéme Volume, & qui le rendent fort considérable. Ce sont des Lettres du Roi Charles I. à la Reine son Epouse, & de cette Reine au Roi ; des Lettres de quelques Ministres de ce Prince ; des Instructions



* *Jaques II.*

pour quelques uns de ses Agens ou Envoyez ; des Traitez avec les Irlandois Papistes & avec d'autres, & diverses autres Piéces de cette nature, qui servent à justifier les principaux faits raportez dans les trois Volumes de ces Mémoires ; & qui contiennent des choses très-remarquables. On y voit, par exemple, que Charles I. avoit résolu d'abolir toutes les Loix pénales contre les Catholiques Romains. Que quoi que ce Prince eût assuré par une Déclaration publique, qu'il ne recevroit jamais dans son Royaume des forces étrangéres & Papistes, il ne laissoit pas d'en demander de toutes parts, & étoit actuellement en marché avec le Duc de *Lorraine* ; pour l'obliger à passer la mer avec toutes ses forces.

Il y a une Lettre de Charles II. qui n'étoit alors que Prince de *Galles*, au Pape ; dans laquelle il lui mande, que son intention est de reduire tous les Chrétiens à une même Communion, & qu'il ne fera jamais rien, qui marque la moindre haine contre la Religion Romaine. Il y en a une du Lord *Jermin* au Lord *Digby*, par laquelle il paroit, qu'il attendoit de l'argent du Clergé de France, pour le sécours de Charles I. & qu'on sollicitoit le Pape pour la même chose.

On

On voit dans une autre Lettre du même Seigneur, que le Roi Charles I. avoit donné un blanc-signé à la Reine son Epouse, pour engager l'Irlande à la Reine Régente de France, moyennant certains secours d'argent. Ces exemples suffisent, pour faire juger de l'importance de ces Piéces.

---

## ARTICLE VI.

*Le* THÉOPHRASTE MODERNE, *ou Nouveaux Caractéres sur les Mœurs.* A Paris, 1700. in 12. pagg. 570. Et est sous la presse à la Haye, chez les Fréres van Dole.

L'AUTEUR de ces Caractéres n'entreprend point de marcher sur les traces de M. *de la Bruyére*, sans vocation. Cèt Ecrivain célébre avoit aprouvé durant sa vie divers portraits de son Imitateur, & lui avoit conseillé, par là même, de s'attacher à ce genre d'écrire, & de publier ce qu'il en écriroit. Si l'on ne connoissoit le cœur de M. de la Bruyére, & si notre Auteur ne nous aprenoit qu'il en étoit aimé, on pourroit soupçonner que cette aprobation & cèt avis procederoient de la même cause, qui obligea

*Auguste* à désigner *Tibére* pour être son successeur, si du moins *Tacite* en est crû. Mais ces deux raisons empêchent d'avoir ce soupçon, & peut-être, qu'on y pourroit encore ajouter la nature même de ces Caractéres, si la juste prévention du Public en faveur de ceux de Mr. de la Bruyére, ne l'empêche point de goûter ce qu'il y a de bon dans ceux-ci. Mais il est à craindre qu'on n'aplique aux Caractéres de cèt illustre défunt ce que notre Auteur nous dit des Piéces de *Molière*, c'est qu'elles n'ont qu'un seul défaut, qui est de nous dégouter de toutes celles, que l'on fait aujourd'hui.

Il est vrai cependant, qu'un tel préjugé seroit très-déraisonnable. M. de la Bruyére n'a pas épuisé les sujets qu'il a maniez, il y en a qu'il n'a pas seulement touchez, & l'on peut donner un autre tour aux choses mêmes qu'il a dites. Arrêtons-nous aux deux premiéres parties de cette raison, sans toucher à la derniére; on ne sauroit en alleguer des exemples, que ce qu'on en diroit ne sentît un peu la Satire. Nous avons avancé en premier lieu, que M. de la Bruyére n'a pas épuisé les sujets qu'il a maniez; & il y en a en effet d'un caractére à ne pouvoir jamais être épuisez. On peut mettre dans ce rang les *Femmes* &

les

les *faux dévots*. Quoi que M. de la Bruyére en aît dit; il a encore laissé suffisamment de matiére à son Successeur, pour exercer sa plume; aussi les deux Chapitres où il en parle ne sont-ils pas les plus courts de son Livre. Voici quelques traits du portrait qu'il nous fait des femmes de notre siécle. * *La pudeur*, nous dit-il, *a passé des femmes aux hommes, ou plûtôt elle a quitté les deux Sexes: le notre ose pourtant se donner l'honneur d'être prévenu; autrefois on soûpiroit, on se déclaroit, on faisoit les premiéres démarches; c'étoit le rôle des Amans. Aujourd'hui on épargne les soupirs, les déclarations, on est de moitié de toutes sortes d'avances; les femmes à leur tour se sont chargées de ce rôle, & n'en veulent plus joüer d'autre: La Comédie étoit autrefois trop longue, elles en abrégent le dénoüement.* C'est mettre à profit le conseil de *Sapho* dans les † *Dialogues des Morts. Quel besoin y a-t il*, dit-elle, *que les uns attaquent & que les autres se défendent? Qu'on s'aime de part & d'autre autant que le cœur en dira.*

Notre Auteur ne fait point le portrait des *Précieuses*; mais ce n'est pas parce

I 5 que

* *Pag.* 106. † *Dialogue II. des morts Anciens avec les Modernes.*

que *Molière* semble avoir épuisé cette matiére ; c'est, dit-il, parce qu'il y a peu de femmes aujourd'hui de ce caractére. *Toutes les femmes*, ajoute-t-il, *sont devenuës si libres, si naturelles, si ennemies de l'affectation, même des affectations bienséantes, qu'elles ne sont rien moins que précieuses ; c'est pourquoi je les mets au chapitre des Petits Maitres.*

On seroit tenté de croire que notre Auteur est piqué au jeu, s'il ne rendoit d'ailleurs au beau sexe, les loüanges qu'il mérite : mais il n'est pas tant son ennemi, qu'il n'avoüe ses beaux endroits. Il convient, par exemple, qu'en diverses rencontres elles ont plus d'esprit que les hommes. Continuons de le faire parler, il exprimera beaucoup mieux sa pensée que nous. *L'esprit des femmes éclate en des occasions : si elles ont résolu de ménager un homme qu'elles aiment, ou de se vanger d'un homme qu'elles haïssent, elles se trouvent des ressources & des rafinemens, dont elles seules sont capables. Nous sommes en cela fort au dessous d'elles.* Il convient encore qu'elles parlent beaucoup mieux que les hommes. *Les Femmes ont naturellement l'avantage de mieux parler que nous ; leurs expressions sont fines, polies, tendres, pleines de vivacité : De dire qu'elles pen-*

*pensent mieux, ce seroit trop leur accorder; ne faisons pas à notre sexe la confusion de le croire inférieur en tout.*

Le Chapitre des Femmes conduit naturellement à celui de la fausse dévotion. Nous avons dit, que c'étoit encore là un de ces sujets, que M. de la Bruyére n'avoit pas épuisez, quoi qu'il ait traité celui-ci fort au long. Voici quelques unes des pensées de notre Auteur sur ce sujet. Nous les raporterons sans liaison, l'Extrait n'en sera que plus ressemblant au Livre même. 1. *A mesure que le tems d'être nommée belle se passe, l'âge de se faire apeller dévote aproche. Aujourd'hui expire la cinquantiême année; demain on paroit sous un autre habit dans le monde; il n'est parlé que de Directeurs, de Priéres, d'aumônes: hier encore on étoit au bal; on entamoit une nouvelle intrigue, tout est suspendu au dernier quart d'heure; jusques-là, il ne fut point pensé à la dévotion, ce retour est dû à l'âge: les femmes qui en donnérent au monde les premiéres années, ne disputent point à Dieu l'arriére saison; la mode est de la lui consacrer de bonne grace.* 2. *La dévotion doit à la médisance un tribut, dont elle s'aquitte exactement; point de dévots, qui ne se croyent en droit de censurer les actions du prochain:*

chain : on est plus vivement piqué par leur langue, que par celle de tout autre ; la calomnie n'a rien de si mordant que la satire d'un dévot. 3. L'orgueil est le vice ordinaire des dévots, l'humilité est la derniére vertu qu'ils songent à aquérir ; bien loin que la dévotion les rende humbles, elle aide à les rendre présomtueux. J'ai toujours remarqué dans les dévots une envie déraisonnable d'humilier les autres ; on diroit qu'ils sont commis pour rabâtre l'orgueil de ceux à qui les loüanges en donneroient ; ils ont si peur que la vanité se glisse ailleurs que chez eux, qu'ils croyent même de la pieté d'éloigner ses aproches. Ils auroient du scrupule de n'avoir pas mortifié un esprit vain ; ils en devroient avoir de se permettre tant de liberté, le scrupule auroit alors plus de fondement.

4. Une femme, qui a passé sa jeunesse dans la coquéterie, se donne à la pieté ; ce changement ne surprend point, il étoit attendu : une femme qui de dévote se rendroit pieuse, la belle & rare conversion ! 5. Que peut dire Belise au P. N. dans ces longs entretiens, qu'ils noüent sur les deux heures, & qu'ils prolongent jusques au soir ? n'est-il là parlé que des affaires de la conscience : le moyen de le croire ? Belise s'est confessée en un moment, & ses conversations durent des journées entiéres ; à confesse elle ne dit que ses fau-

*tès ; dans l'entretien elle glisse celles des autres ; ce détail demande du tems.* 6. *Votre fortune commence soyez hypocrite; elle est faite ; ah ! pour le coup tâchez de devenir dévot.* 7. *Un Courtisan dévot! qui eût cru que le tems viendroit que ce personnage seroit nécessaire.*

J'ai dit qu'on trouvoit dans ce *Théophraste Moderne* des Caractéres, que M. de la Bruyére n'a point traitez. Le Chapitre des *petits Maîtres* est de ce nombre. Il nous aprend qu'on a donné ce nom aux jeunes gens de la Cour, qui affectoient une domination Souveraine, & qui parmi leurs égaux vouloient trancher du petit Roi. Ils régloient les modes, décidoient des ouvrages, mettoient à prix les bonnes fortunes ; jamais ils ne s'habilloient, ni ne marchoient comme les autres : les premiers sur le Théatre, ils s'y établissoient un tribunal, où les Piéces étoient jugées au dernier ressort passables ou mauvaises; ils n'en trouvoient point de bonnes : les excellens Auteurs vécurent de leur tems, & ne purent obtenir leur aprobation : ces petits Maîtres avoient une maniére particuliére de traiter l'amour, sans considération, sans estime pour le sexe. Entr'eux des mots favoris, des plaisirs distinguez, des ra-

finemens de débauche : ils juroient, mais galamment : s'enyvroient, mais de liqueurs : ils se battoient, non pour se tuer ; mais pour dire qu'ils s'étoient battus. Ces modéles parurent beaux à suivre, les jeunes gens de Paris frapez de la nouveauté de ces exemples, les proposérent à leur imitation, & firent gloire de les copier. La Cour reconnut ce ridicule, & s'en délivra peu à peu ; la Ville le connoit & ne l'abandonne pas ; ses citoyens *sont trop incorrigibles.* Le petit Maître de la Ville a encheri ensuite sur celui de la Cour ; comme cela arrive ordinairement. *Phildor, le Héros des petits Maîtres*, ajoute notre Auteur un peu plus bas, *n'est pas de ces hommes impolis & grossiers* ; c'est * un agréable & joli débauché. *Il fait métier de décrier agréablement la Religion, & de suborner toutes les chastetez d'une Ville : il court les jeux & les festins, y étale son enjoüement railleur, n'importe aux dépens de qui ; mais il ne fait grace à personne. La nécessité de joüir du présent est sa maxime : l'avenir ne l'inquiéte point : il adore la fortune, & croit tout légitime, pour se la rendre favorable ; ses intrigues sont odieuses, ses promesses,*

* *Ce sont les petits Maîtres qui le définissent ainsi.*

*messes toûjours violées, ses paroles autant de juremens & d'équivoques, ses actions celles d'un mal-honnête homme.*

Notre Auteur paroit mépriser souverainement les Provinciaux; & il leur a destiné un Chapitre entier, où il ne les épargne point. Il n'est pas nécessaire de s'y arrêter: surtout puis que cèt Article est déja assez long; nous le finirons par ce qu'il dit des complimens. *Le Compliment est devenu un art, une étude; complimenter, une profession, si c'est un Art, il doit être mis au nombre des méchaniques; le vulgaire & le bas peuple sont les seuls à l'exercer.*

---

## ARTICLE VII.

LE DICTIONAIRE HISTORIQUE &c. *Par* LOUÏS MORERY, *où l'on a inseré le Supplément, qui avoit été imprimé separément, dans un même ordre Alphabetique, & quantité d'Articles & de remarques importantes extraites du Dictionaire Critique de* M. BAYLE, *de ses Mémoires particuliers & de plusieurs autres personnes; où l'on a poli le langage, & corrigé un très-grand nombre de fautes.* En 4. Tomes *in fol.* dont le I. a 588. pagg.

pagg. le II. 656. le III. 677. & le IV. 726. A Paris 1699.

* ON avoit publié il y a long-temps, dans ces Provinces, que le Libraire de Paris, qui avoit autrefois le Privilege du Dictionaire de *Morery*, travailloit à en faire une nouvelle Edition, plus augmentée & plus correcte; par laquelle il se vangeroit du tort que celles de Hollande avoient fait à la cinquiême de Paris Cependant cela n'a pas empêché qu'on n'ait débité plus de cinq mille exemplaires de Morery, depuis la premiere Edition de Hollande. Il n'y a pas non plus d'apparence que cette derniere Edition de Paris nuise beaucoup au débit d'une quatriéme Edition Hollandoise, que l'on va commencer.

Pour s'en assurer, il ne faut que considerer ce que le Reviseur de Paris a fait dans cette Edition, & que l'on peut trouver en partie dans la Préface, & en partie en comparant la troisiême de Hollande avec celle-ci. On peut réduire à deux choses ce qu'il y a dans la Préface. L'Auteur y critique la Revision

* *Cet Extrait n'est pas de l'Auteur de ces Nouvelles; mais de l'Auteur des Revisions du Morery de Hollande.*

ſion de Hollande, & nous apprend ce qu'il a fait dans celle de Paris.

I. Il avouë que les ſixiéme, ſeptiéme & huitiéme Editions, revuës par Mr. *Le Clerc*, ſont *plus ſûres que les précédentes*, mais il ajoûte qu'elles ſont *ſemées encore d'un grand nombre de fautes ſoit dans les faits, ſoit dans le ſtile*. Il n'en produit néanmoins aucun exemple, ſe contentant de dire en gros, *que la preuve en deviendra ſenſible à ceux qui ſe donneront la peine de conferer ces Editions avec celle-ci*. On remarque là deſſus trois choſes; la premiére, c'eſt que l'Auteur n'auroit dû citer que la Huitiéme Edition, ou la troiſiéme de Hollande; qui eſt la plus correcte, & avec laquelle ſeule il doit demander que l'on compare la ſienne. L'importance de cette remarque paroîtra dans la ſuite, où l'on verra qu'il a copié des fautes de *Morery* & d'impreſſion qui n'avoient pas été corrigées dans les précedentes. La ſeconde choſe, c'eſt qu'il faut bien que le Sr. *Morery* fût un auſſi pauvre homme que Mr. *Le Clerc* le répréſente, s'il y a eu tant de fautes à ôter, après les trois reviſions Hollandoiſes. La troiſiéme, c'eſt que cette maniére génerale de parler des corrections, dont l'on renvoie la verification à ceux

qui

qui se voudront donner la peine de comparer de si gros volumes, sera sans doute suspecte à bien des gens. Ils croiront que, si l'on en avoit pû produire beaucoup d'exemples considerables, on n'auroit pas manqué de le faire, car enfin on ne ménage nullement la réputation de Mr. *Le Clerc*, dans cette Préface, quelque profit que l'on ait fait de ses corrections.

Ce n'est pas que ce dernier ne convienne, qu'il y en peut avoir, témoin ce qui en est dit, dans le *Parrhasiana*. Mais il se peut faire facilement, que toutes ces corrections n'aboutissent presque qu'à reformer le jargon de *Morery*; qu'il faudroit en effet souvent refondre, pour le faire parler raisonnablement. Ainsi on ne doit pas s'étonner que Mr. *Le Clerc* se soit lassé de le redresser; sur tout si l'on prend garde qu'il y a encore beaucoup de mauvaises expressions dans l'Edition de Paris. Par exemple, *Morery* nomme souvent *impostures* de simples *erreurs*; supposé que c'en soient; telles que sont, selon les Catholiques Romains, les opinions de ceux qui se sont séparez de l'Eglise Romaine. Voiez l'article de * *Jean Le Clerc*,

* *Quoi qu'il porte le même nom que le Reviseur de Morery, il n'est pas néanmoins de la même famille.*

*Clerc*, cardeur de laine, brulé pour avoir été dans les sentimens des Réformez. Si dans les Editions de Hollande on avoit parlé ainsi d'un Catholique Romain, on n'auroit pas manqué de trouver à Paris cette expression fort mauvaise, & de la retoucher incessamment.

Le Reviseur dit encore *que quelque nombreuses que soient les corrections de faits, dans cette Edition, il se gardera bien de grossir sa préface de quinze ou seize pages, pour s'annoncer soi même, à tous momens, sous prétexte de les annoncer l'une après l'autre:* Mais il devoit craindre qu'on ne dit qu'il se garde ici prudemment d'entreprendre ce qu'il ne sauroit faire, c'est-à-dire, de produire un aussi grand nombre de fautes restées dans *Morery*, après la huitiéme Edition, ou troisiéme de Hollande; que celui que Mr. *Le Clerc* en a produit, dans *treize pages* (& non *dans quinze* ou *seize*) ou environ, de sa Préface. Cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que Mr. *Le Clerc* le dit ouvertement, & qu'il n'y a pas peu de gens qui croient qu'il a raison. Il paroît par là, que la précaution de Mr. *Le Clerc* étoit tout à fait nécessaire; & que s'il ne l'avoit pas prise, on lui auroit fait infail-

infailliblement le même reproche qu'il fait à présent au Reviseur de Paris. Ainsi quand on veut mal interpreter la conduite des autres, on ne manque jamais de prétexte. Outre cela, on peut assûrer le Reviseur Anonyme, comme le sachant de certitude, que Mr. *Le Clerc* ne s'est nullement fait honneur de ces revisions de *Morery*, & que son nom n'y auroit même jamais paru, si les Libraires ne l'avoient comme contraint de l'y mettre. Il a dit plusieurs fois à ses amis qu'il regardoit presque comme perdu le temps qu'il a emploié à cela, & les Ouvrages qu'il a publiez depuis en peuvent facilement convaincre ceux qui les ont lûs. Il y a fort peu d'honneur à corriger un livre rempli de tant de fautes grossieres, & dont on ne peut rien faire qui soit digne de foi. J'ai de la peine à croire que l'Anonyme, qui qu'il soit, n'ait la même pensée de son propre travail ; auquel il semble qu'il n'ait pas mis son nom à cause de cela. Ce n'est donc point *s'annoncer* que de faire une liste de semblables fautes, & de la faire encore beaucoup plus petite qu'on ne l'auroit pû faire, si l'on avoit voulu. C'est une précaution nécessaire, comme je l'ai déja dit, pour la raison que j'ai rapportée;

portée ; & cette précaution étoit d'autant plus néceſſaire, que M. *Le Clerc* devoit faire un portrait peu avantageux de l'érudition & du jugement du Sr. Morery. On n'auroit jamais pû croire ce qu'il en vouloit dire, ſans en rapporter un grand nombre de preuves inconteſtables ; puis qu'après tout cela, l'Auteur Anonyme croit encore pouvoir feindre d'en douter, ſans que l'on tourne en ridicule ſa diſſimulation. Autrement il n'auroit pas feint de prendre le parti de *Morery*, comme il l'a fait. Mais pourquoi, direz-vous, falloit-il que M. *Le Clerc* parlât mépriſamment du travail de cet homme ? C'eſt de peur, dit-il à ſes amis, qu'on ne crût qu'il eſtimoit un Auteur ſi chetif puis qu'il vouloit bien le corriger ; ce qui auroit fait tort à ſa propre réputation. Car enfin eſtimer un mauvais livre, ou être capable d'en faire un ſemblable, c'eſt à peu près la même choſe. Après cette déclaration, jointe à ce qui a déja été dit dans la Préface de *Morery*, le Reviſeur de Paris auroit tort de croire que Mr. *Le Clerc* aît voulu s'attirer de l'encens, par l'étalage des fautes de *Morery.*

Il s'eſt imaginé auſſi mal à propos que ce n'eſt que par vanité, que Mr. *Le*

*Le Clerc* a mis entre des crochets nombre de corrections & d'additions remarquables, qu'il a faites dans cet Auteur. *On pourra*, dit-il, *pardonner cet artifice à ceux qui avoient interêt de grossir aux yeux du Public l'idée d'un travail assez mince de lui même.* Il n'y a point d'artifice en cela, parce que s'il n'y a que des bagatelles, ou de mauvaises corrections entre ces crochets, il est plus facile de les reconnoître que si rien ne les distinguoit du texte de l'Auteur. D'ailleurs si on ne fait pas honneur à *Morery* de ce qu'il n'a pas dit, en distinguant ainsi ce que l'on y corrige ou que l'on y ajoûte; on ne le charge pas aussi des fautes que l'on peut commettre soi-même. On en laisse le jugement au Lecteur. Je ne redirai pas ici ce que j'ai déja dit à propos de la liste des fautes rapportées dans la Préface. Mais je dirai que si Mr. *Le Clerc* avoit eu en vuë de multiplier le nombre des Crochets, il en auroit mis infiniment davantage. L'Anonyme, qui a comparé les Editions, ne peut pas l'ignorer. Je dirai encore que la maniére de corriger par tout, sans rien dire, est un retranchement, derriére lequel on se met; pour pouvoir dire, dans un besoin, à ceux qui n'ont pas le loisir

de

de comparer les Editions, que les fautes que l'on y trouve encore doivent être attribuées à *Morery*, & non au Reviſeur.

Ce dernier, qui dit que la correction du ſtile de *Morery ne lui a pas peu coûté*, ne croit point le travail de Mr Le Clerc *ſi mince*, qu'il en fait ſemblant. Il ſait fort bien, que pour verifier une faute, même groſſiere, ou pour en chercher l'origine & marquer les paſſages des Auteurs, où l'on voit ce qui en eſt, il faut perdre ſouvent beaucoup de temps; à cauſe des fauſſes citations, ou parce qu'il n'y en avoit point. On peut dire veritablement de ce travail, non ce que dit Virgile: *in tenui labor, at tenuis non gloria*, qu'il regarde des choſes aſſez minces, mais que la gloire n'en eſt pas petite; mais au contraire, que le travail en eſt grand & ennuieux, & que l'honneur en eſt très-petit; *permagnus labor, & tenuis cui gloria.*

Il y a encore deux autres inconveniens, dans la methode du Reviſeur de Paris, qui met dans le corps de l'article non ſeulement ſes corrections, mais encore celles de Mr. *Le Clerc*, qui ſont renfermées entre des Crochets, dans les Editions de Hollande. Le premier

mier c'est que l'on fait honneur à Morery de ce qu'il n'a point sû, & qu'on dissimule au contraire l'Auteur de la remarque, ce qui est injuste. Il y a par exemple, plusieurs remarques de Mr. *Le Clerc* sur *l'Histoire fabuleuse*, que le Reviseur François a inserées dans le corps des Articles, comme si elles étoient de Morery; dans lesquelles il s'agit d'étymologies Phéniciennes, tout à fait inconnues à ce bon Prêtre Provençal, qui ne savoit pas seulement lire en Hebreu. Quoi que Mr. *Le Clerc* ne se glorifie pas de cette espece de découvertes, il est néanmoins ridicule de les attribuer à un autre, qui n'en savoit rien. L'autre inconvenient, c'est que l'on cite souvent à la fin de l'Article les Auteurs seulement, que *Morery* avoit citez, & qui n'en avoient rien dit non plus.

Le Reviseur Anonyme, a fait honneur à Mr. *Bayle*, avec beaucoup de raison, non seulement des articles nouveaux, mais encore des corrections; comme on l'avoit fait aussi, à l'égard des derniéres, dans la troisiéme Edition de Hollande. Mais il devoit en user de même, envers Mr. *Le Clerc*, afin qu'il n'y eût point d'acception de personnes; puis qu'il est sans doute convaincu,

vaincu, que ce dernier n'à pas peu contribué à rectifier une infinité de choses, dans cette Edition ; vû qu'elles y sont corrigées, selon sa critique. L'équité, & l'honêteté ne permettent pas que l'on parle si differemment de deux Auteurs, dont on s'est également servi.

Je ne dirai rien des plaintes, que l'Auteur fait de la maniére, dont Mr. *Le Clerc* a quelquefois raillé *Morery*; parce qu'il n'en a pas lui même une meilleure opinion ; puis qu'il tombe d'accord des fautes, qu'on lui a reprochées, & qu'il fait ce jugement de son stile: *Fades répetitions*, dit-il, *vain circuit de paroles, traits d'éloquence puerile, constructions vicieuses, mots impropres, orthographe bizarre & défectueuse; voilà quelles étoient les taches de la plûpart des Articles.* Ce qu'il y a encore de plus concluant, sur ce sujet, c'est que dans cette Edition on a suivi mot pour mot la correction que Mr. *Le Clerc* avoit faite dans l'éloge de *Morery*, à ces mots près, que l'on y a retranchez : *Quoi qu'il ne fût pas fort habile, dans les langues mortes ; n'entendant le Latin, que médiocrement, & le Grec & l'Hebreu point du tout.* Paroles qui ne renferment néanmoins rien, qui ne soit de notorieté publique ; après les fautes que

Mrs. *Bayle* & *Le Clerc* lui ont reprochées *. Ce seroit une chose admirable qu'il fût permis de dire la verité des têtes couronnées, dès que la mort les a égalées aux autres hommes: & qu'un maigre Auteur ne pût être traité, après sa mort, avec la même liberté.

Nôtre Reviseur, après avoir fait l'équitable envers la memoire de *Morery*, ajoûte ces paroles: *Les raisons d'honêteté, qui m'ont fait ménager ceux dont j'avois à reprendre les fautes, m'ont engagé de supprimer les injures, qu'un esprit de partialité avoit quelquefois répanduës dans ce Dictionaire* &c. Il entend sans doute Morery, qui avoit fait de terribles invectives contre les Auteurs Protestans, & contre les hommes illustres de ce parti. On ne les a point retranchées, dans les Editions de Hollande, de peur que les Catholiques ne crussent qu'on avoit ôté le meilleur; & parce que les Protestans sont accoûtumez, depuis long-temps, à s'entendre dire des injures, sans s'en étonner. Heureux si on ne leur faisoit nulle part de plus mauvais traitemens! Le Reviseur est néanmoins loüable d'avoir quelquefois adou-

* *Voiez un semblable jugement de* Morery, *dans les Mélanges de* Mr. de Vigneul-Marville, *pag.* 291. *& suiv. Ed. de Hollande.*

adouci le ſtyle de *Morery*, & il auroit bien fait d'en avoir uſé de même par tout. Je ne remarque guere de moderation, dans les articles de *Luther* & de *Calvin*. Dans celui de *George Calixte* célebre Théologien Lutherien, que M. Le Clerc avoit ajoûté à *Morery*, au lieu des juſtes loüanges, que l'on donnoit à ſa moderation, on a mis ces paroles: *Il fut homme mol dans ſa Religion*; ce qui eſt une injure. On ajoûte néanmoins, comme par explication: *tolerant tout ce qui n'en choquoit point l'eſſentiel*; ce qui n'eſt point *molleſſe*, mais ſageſſe & douceur; vertus inconnues aujourdhui en France, lors qu'il s'agit d'opinions Théologiques. Si l'on a ainſi falſifié le reſte des articles de cette ſorte, que je n'ai pas le loiſir d'examiner, je ne vois pas comment on peut dire que l'on a moins de *partialité* que *Morery*. J'avouë auſſi que je ne comprends pas pourquoi on a ôté un très-petit & très-juſte éloge que l'on avoit fait du *Cardinal le Camus*. Seroit-ce parce qu'on avoit mis qu'il a été créé Cardinal, *du propre mouvement d'Innocent* XI.? Ce ſeroit-là une étrange délicateſſe. Mais pourquoi a-t-on ôté *Achmet Coprogli* Grand Viſir, fils de Grand Viſir, fa-

mieux par la défaite de S. Godard & par la prise de Candie ? Ce ne peut-être que par négligence; car si l'on étoit en colere contre les *Coproglis*, comme contre les Auteurs Protestans, on auroit ôté le Pere, aussi bien que le fils.

II. PRÉSENTEMENT il faut dire de bonne foi ce que l'on a fait dans cette édition. L'Auteur nous apprend, outre ce que l'on a déja marqué en passant ; qu'il y a rendu la Chronologie plus uniforme, qu'il y a ôté les répetitions, & qu'il a mis en meilleur ordre divers articles. Il a très-bien fait & on l'auroit fait aussi dans les Editions de Hollande, si l'on n'avoit craint que les personnes mal intentionnées ne dissent qu'on avoit tronqué *Morery*, & si les revisions ne s'étoient pas faites, en même temps qu'on imprimoit en quatre Imprimeries. Mais pourquoi, dira-t-on, n'y mettoit-on plus de temps, & ne s'y prenoit-on d'avance ? Parce que l'ouvrage, s'il faut dire la verité, n'en valoit pas la peine, & qu'il auroit fallu changer bien d'autres choses, si l'on avoit voulu satisfaire les personnes exactes. Ce qu'on y a fait suffisoit & au delà, pour un *Dictionaire Bourgeois*, comme on l'a nommé

avec

avec raison. M. *Le Clerc* l'a déja dit assez clairement, dans la Préface de ce Dictionaire.

Outre cela le Reviseur de Paris a corrigé la plûpart des Articles, autant qu'on l'a pû remarquer par l'examen de divers endroits, selon les corrections de Mrs. *Bayle* & *Le Clerc*, sans faire jamais mention du dernier, excepté lors que son nom s'est trouvé à la fin de l'Article, ou que quelcun de ses Ouvrages y étoit cité. Le Reviseur dit dans sa Préface, *moins de faste & plus d'utilité. C'est la méthode*, dit-il, *que j'ai suivie.* Il pouvoit taire les prétendues corrections qu'il a faites, par modestie, s'il vouloit; mais ce n'est plus modestie, lors qu'on profite du travail d'autrui, sans le nommer. On laisse à deviner au Lecteur comment céla s'appelle. On peut être aussi liberal de son bien, qu'on le veut, mais il n'est pas permis de l'être du bien d'autrui, sans son consentément, & encore moins en le censurant. Ce qu'il y a quelquefois de plaisant, c'est que l'Anonyme après avoir corrigé un article, sur la remarque de Mr. *Le Clerc*, & sur ses citations, censure ce dernier, comme niant que l'article corrigé se trouve dans l'Original & reprenant mal à pro-

pôs *Morery*. Que l'on compare, par exemple, l'Article *d'Amphidamas*, dans les deux Dictionaires, & l'on verra dans *Morery* un parfait galimatias censuré par Mr. *Le Clerc*, qui indique l'endroit de *Plutarque*, où il est autrement parlé de cet *Amphidamas*. Au contraire, dans la nouvelle édition de Paris, on verra l'endroit réformé, sur l'avis de Mr. *Le Clerc*; après quoi le Reviseur ajoûte ridiculement: *on peut voir, par cet extrait, quelle raison Mr. Le Clerc a euë d'accuser Morery de galimatias en cet endroit; qu'il ne trouvait point*, dit-il, *dans Plutarque*. On n'y trouve point en effet ce que dit *Morery*, sur tout dans l'endroit qu'il indique. Il avoit cité *Plutarque*, *au banquet des sept Sages*, *Chap.* 22. où il n'est pas dit un mot d'Amphidamas, & Mr. *Le Clerc* a cité les *Sympofiaques* (qui est un Ouvrage de *Plutarque* tout different) Liv. V. Quest. 2. où il en est parlé, & où *Plutarque* en raconte ce que dit la derniere Edition de Paris, mais non pas *Morery*. Il falloit au moins savoir gré à Mr. *Le Clerc* de sa remarque, & non le censurer de mauvaise foi, après en avoir profité.

Quand je dis que l'on a suivi les corrections de Hollande, je n'entends

pas

pas que cela soit généralement vrai, ni qu'on les aît toûjours bien entendues. J'en donnerai quelques exemples, qui se sont trouvez sous ma main, en feuilletant; car je ne puis entreprendre d'examiner tout l'Ouvrage. Par exemple, Mr. *Le Clerc* avoit censuré, avec raison, Morery d'avoir dit que *Genebrard* reprenoit *ceux qui traduisoient le mot Adonai, par le mot Jehova*; parce que personne ne peut parler ainsi, sans ignorer tout à fait l'Hebreu. On ne traduit pas *Adonai* par *Jehova*; mais on lit *Jehova* le mot qui doit être lû *Adonai*, selon les points. Ceux qui savent un peu d'Hebreu n'ont pas besoin qu'on en dise davantage; mais le Reviseur n'entendant pas la critique de Mr. *Le Clerc* n'a corrigé cet Article qu'à demi, & a laissé la faute qu'on vient de marquer.

Ainsi encore, dans l'article *d'Agrippine*, il a laissé qu'Agrippine faisoit l'Office de Géneral *en Syrie*, & que Germanicus étoit mort *en Egypte*; fautes marquées, dans la Préface de l'Edition de Hollande. On ne les peut pas revoquer en doute si on lit *Tacite*, & l'Auteur conviendra au moins de la derniere, puis que dans l'Article de *Germanicus* il dit qu'il mourut à *Antio-*

 *che*,

*che*, qui étoit la capitale de Syrie. On avoit corrigé dans l'Edition de Hollande *Bellerophon fils de Glaucus Roi d'Egypte*, & mis *Roi d'Ephyre*; c'est-à-dire, de Corinthe ; mais le Reviseur a trouvé bon de remettre la faute ancienne, quoi qu'on en eût averti dans la Préface de Hollande. On n'avoit pas non plus laissé dans l'article de *Jean Acron* ces mots ridicules : *de Frize dans les Etats d'Hollande*, que l'on voit dans l'Edition de Paris.

A l'article *Cab*, il y a *Cumbertund*, faute d'impression qui étoit dans la premiere Edition de Hollande, au lieu de *Cumberland*, comme il y a dans les autres. Je n'ai pas le loisir d'examiner le reste.

Il y a encore deux choses à remarquer, dans cette revision ; dont l'une consiste dans les retranchemens, & l'autre dans les additions.

L'Auteur a retranché généralement les critiques de Mr. *Le Clerc*, & s'est contenté, comme on l'a dit, de corriger les articles là-dessus. Cela fait deux effets differens. L'un c'est que ceux qui n'ont pas l'Edition de Hollande croient que *Morery* n'étoit pas tout à fait tel que Mr. *Le Clerc* l'a décrit, parce que ses fautes ne paroissent plus. L'au-

L'autre c'est que ceux qui ne sont pas assez versez, dans l'Histoire ancienne, venant quelquefois à comparer les premieres Editions de France avec celleci, ou même avec d'autres Dictionaires fautifs, ne sauront à quoi se determiner, dans les varietez, qu'ils y trouveront, pouvant croire qu'elles viennent quelquefois de fautes d'impression, ou d'exactitude. Au contraire en voiant dans l'Edition de Hollande ces fautes marquées distinctement, ils ne peuvent pas se tromper. Ces remarques sont, pour ainsi dire, comme des balises, ainsi que parlent les gens de mer, que l'on met à l'embouchure des rivieres, sur les bancs de sable, pour avertir les vaisseaux, qui y entrent, de s'en garder. Ainsi il valloit mieux laisser ces critiques, avec les fautes, que de les corriger, sans rien dire. Il est certain que le soin de marquer les fautes est un des meilleurs endroits du Dictionaire de M. *Bayle*. On a retranché encore dans la lettre A, 1. l'article d'*Acuticus*; 2. les remarques sur les mots *Adam* & *Adamites*, qui ne regardoient pas seulement Morery mais d'autres, qui peuvent tromper ceux qui ne sont pas assez instruits de ce dont il s'agit; 3. une observation im-

portante sur les Divinitez des Syriens, qui est au mot *Adargatis*, dans l'Edition de Hollande; 4. une autre sur le mot d'*Adiaphoristes*, où l'on avoit marqué une mauvaise coûtume de ceux qui ont écrit des Héresies, qu'ils multiplient mal à propos, autant que les injures, que les Sectes se disent les unes aux autres; 5. la remarque sur le mot *Adonis*; 6. diverses reflexions remarquables tirées de deux Auteurs Catholiques sur *Adrien* VI. Pape; 7. les observations sur l'article *Agapetes*, que l'on a tronqué & changé, de peur de dire quelque chose de peu honête, pour certains Ecclesiastiques, qui avoient des *Agapetes*, il y a plusieurs siecles, quoi que Morery lui même l'eût remarqué; 8. sur le mot d'*Agamemnon*, une remarque touchant *Dictys* de Crete; 9. une autre sur une medaille de Nimes, frappée en l'honneur d'*Agrippa*; 10. une correction nécessaire touchant les Sectes, qui ont exercice public à *Amsterdam*; chose que l'on devoit supposer être bien connue au Reviseur de Hollande; 11. une remarque importante sur *Amphibalus*, qui est le nom d'un habit, dont les Moines ont fait celui d'un Martyr, pour n'avoir pas entendu l'histoire du martyre de

S. Al-

8. Alban; 12. sur *Angeles* une circonstance remarquable de la vie de *D. Juan de Palafox*, l'un des plus fameux adversaires des Jesuites; 13. trois illustres Auteurs qui ont écrit des Antiquitez Ecclesiastiques ou de l'Histoire d'*Angleterre* parce qu'ils ne favorisent pas l'Eglise Romaine; 14. sur *Anicet* Pape, les années qu'il a siegé, selon deux Auteurs Protestans; 15. sur *Anicet* Affranchi, une partie de la remarque; à laquelle le Reviseur ajoûte mal à propos *Dion* Liv. LXII. au lieu de dire l'abregé de *Xiphilin*, qui nous reste seul; 16. les remarques sur *Antechrist* & sur *Antée*, personnages aussi fabuleux l'un que l'autre, si l'on suit la Theologie du Reviseur, qui attend encore l'Antechrist avec autant de raison que les Juifs attendent leur Christ; 17. sur le temps que le Pape *Antere* a siegé; 18. la remarque sur le mot d'*Apothéose*; 19. celle sur *Aquaviva*, General des Jesuites, quoique tirée d'un Auteur Catholique; 20. celle sur *Arad* nom de ville, que *Morery* avoit pris pour un nom d'homme, quoi qu'on aît corrigé l'article; 21. les renvois touchant l'histoire de l'*Arianisme*, & touchant *Arius*; 22. ceux qui regardent quel-

ques Conciles d'Arles, sur lesquels deux illustres Protestans ont fait de belles remarques; 23. l'avis sur la Secte feinte des *Arrbabonaires*, qui est une injure ridicule, que l'on dit aux Réformez; 24. celui qui étoit sur le mot d'*Artemise*, & qui corrige la citation d'*Herodote*, qu'on n'a pas dû omettre; non plus que plusieurs autres, qui marquent au Lecteur, où il peut s'instruire plus à fonds des choses, dont il s'agit.

Après deux douzaines d'exemples de retranchemens, sur une Lettre, sans compter plusieurs autres moins considerables, il n'en faut pas davantage, & je m'ennuie de comparer plus long tems les deux éditions. Cela suffira donc pour faire voir, avec quelle sincerité, le Reviseur de Paris dit que *pour ne rien perdre de toutes les augmentations il a retenu toutes celles du Supplément & celles mêmes des Hollandois.* Il ajoûte de celles ci; *quoique ces dernieres ne consistassent souvent qu'en Etymologies, tirées du savant M. Bochart.* Il est vrai qu'on a inseré diverses de ces étymologies; mais elles sont en très-petit nombre, en comparaison de celles dont Mr. *Le Clerc* est l'inventeur. On pourra s'en convaincre, en lisant les articles d'*Abadir*, d'*Acheleus*, d'*Ades*, d'*Ado*-

*d'Adonis*, * *d'Alcide*, des *Centaures*, de *Ceres*, des *Corybantes*, des *Harpyes*, *d'Hercule*, de *Jupiter*, de *Neptune*, des *Nymphes*, de *Numidie*, de *Platon*, de *Proserpine*, de *Triptoleme*, de *Saturne*, & divers autres; où l'on verra des découvertes inconnuës à *Bochart* & même souvent contraires à ses sentimens.

Outre cela, il y a quantité de petites additions, & bon nombre d'articles entiers; qui feroient voir que le Reviseur ne dit pas ce qu'il pense, s'il y avoit laissé les Crochets; qu'il a peut-être ôtez en partie, pour pouvoir parler de la sorte du travail de Mr. *Le Clerc*. Néanmoins, dans le fonds, il s'étoit plus appliqué à corriger & à embellir les articles qui étoient déja dans le Dictionaire, qu'à en chercher de nouveaux; parce qu'il est infiniment plus important d'avoir un Dictionaire correct, que plus ample & moins exact. Le Reviseur lui même a eu pour le moins autant d'envie de diminuer ce Dictionaire en le déchargeant, comme on l'a vû, des remarques, & des citations de Mr. *Le Clerc* que de l'augmen-

K 7 ter.

* *Il y a un renvoi en cet article à* Hercule; *mais dans ce second article on ne dit mot de la chose; parce qu'on y a retranché une note de Mr. L. C. à laquelle le renvoi se rapporte.*

tre. En effet quoi que les volumes soient plus gros que ceux de Hollande, & que l'on fasse valoir le nombre des articles ajoûtez, l'augmentation ne monte pas à grand' chose, parce que le caractere des Editions de Hollande est plus petit, & qu'il y a plus de lignes dans chaque page, que dans l'Edition de Paris.

On doit encore remarquer, qu'il y a quantité d'additions inutiles & qui ne consistent qu'à raconter plus au long des choses vulgaires ou de très-petite importance, comme on s'en convaincra en examinant quelques articles de la Liste, qui est à la tête de l'Ouvrage, dans laquelle on les a marquez d'une étoile. D'autres additions consistent en noms appellatifs, comme sont les diverses sortes de *Peinture*, & autres semblables, qui appartiennent plûtôt à un Dictionaire de la Langue & des Arts, qu'à un Dictionaire Historique.

On ne peut se taire de cinq autres retranchemens remarquables, dans l'édition de Paris. Le premier regarde les remarques courtes, qu'on avoit faites sur les articles de *Calvin* & de *Calvinisme*, lesquelles on a entierement rayées, quoi qu'elles ne continssent que des défenses

censes très-generales & fondées sur le sens commun, l'équité naturelle, & des faits dont les Catholiques Romains tombent d'accord. On peut voir par-là, la difference de l'esprit, dont sont animez les Reviseurs de Paris & de Hollande. Le second a laissé, dans ces articles, tout ce qu'il y a d'injurieux contre les Réformez; afin que les Catholiques ne se plaignissent pas; se contentant de demander qu'avant que de se déterminer, on écoutât les Auteurs Réformez, ou qu'on fît réflexion sur certaines veritez générales & reconnues; ce qu'on ne peut refuser, sans la derniere injustice. Mais le Reviseur de Paris a effacé tout cela, ou de son propre mouvement, ou peut-être contraint par les Censeurs.

Le même esprit ou les mêmes raisons l'ont engagé à effacer des remarques considerables sur les articles de *Charles* II. Roi d'Angleterre, de *Charles* V. Duc de Lorraine & de *Jaques* II. ci-devant Roi d'Angleterre; & les deux tiers de celui du Roi d'à présent, *Guillaume* III. qui lui a succedé; quoi qu'il n'y eût que des faits indubitables. Il a aussi retranché non seulement les répetitions qu'il y a sur l'article d'*Orange* dans l'Edition de Hollande; mais aussi tout ce qu'il y a des droits des Princes d'Oran-

d'Orange ſur diverſes terres ; & entre autres ſur la Comté de *Neufchâtel* en Suïſſe. On dira peut-être que, quand on accorderoit que tout cela ſeroit vrai, ce ne ſont pas des veritez à imprimer à Paris. J'en conviens, mais il faut qu'on m'accorde auſſi, que Paris n'eſt plus une ville où l'on puiſſe imprimer des *Dictionaires Hiſtoriques*, ſinon quand il s'agira d'*Hiſtoires* avec leſquelles les idées, ni les prétenſions de ce païs là n'ont point de rapport. On a une toute autre politique en Hollande, où l'on eſt perſuadé que la Verité ne peut jamais être opprimée, ni par des diſſimulations, ni par de mauvais raiſonnemens, s'il lui eſt permis de ſe défendre quelque part ; & que le Menſonge n'en triomphera jamais, par tout. Dans cette perſuaſion, on ne ſe met guere en peine de ce que ceux d'un autre parti peuvent publier, & on ne le leur défend point, dans cette Province. C'eſt ce qu'on peut voir dans les Editions Hollandoiſes du Dictionaire de Morery, où il y a beaucoup plus de choſes contre les Proteſtans, qu'en leur faveur.

Après avoir gardé cette conduite, & avoir parlé avec mépris des additions de Hollande, le Reviſeur François continue ainſi, en parlant des ſiennes: *Les*

*ad-*

*additions que j'ai emploiées sont d'une autre espece, la plûpart ont été tirées du sein des Auteurs Originaux* &c. Vous diriez qu'il a feuilleté toute l'Antiquité, pour y trouver ce que Morery avoit omis ; & que le plus petit nombre des articles ajoûtez est tiré de Mrs. *Bayle*, *Dh rbelot* & *Corneille*, à qui il avouë d'en devoir quelques uns ; aulieu que le contraire est visible. Enfin il nous dit que *comme le nombre en est considerable & monte à plus de quatorze cents, l'interest du Public l'a engagé d'en donner une Liste Alphabetique à la fin de la Préface.* Pour commencer par ces derniéres paroles, Mr. *Le Clerc* pourroit lui rendre, sans qu'il eût sujet de se plaindre, ce qu'il lui a dit sur la liste des fautes de *Morery*. Mais il vaut mieux remarquer que plusieurs de ces articles sont fort petits, d'autres allongez sans néceffité, d'autres tirez de *Morery* même, dont on a multiplié les articles où il parloit de plusieurs personnes, d'autres tirez de très-méchantes sources, & grand nombre où qui ne devoient pas être ici, ou qui sont très-peu considerables. Afin qu'on ne croie pas qu'on ne dit cela, qu'en géneral, on en rapportera ici quelques exemples tirez seulement d'une partie de la Lettre A. I. *Aabus*, *Aalburg*, *Aurogallus*

*gallus*.&c. sont de très-peu de lignes. II. *Anacreon* & *Aspasie* sont allongez, sans la moindre nécessité, de quelque peu de periodes; comme on a retranché sans raison, ce qui étoit ajouté sur quantité d'articles, comme sur *Acu* & *Acropolis*, outre ceux que j'ai rapportez auparavant. III. On a mis, comme articles nouveaux, *Abrabanel*, qui y étoit en deux endroits, écrit diversement; *Acron* le Grammairien; *Ambibarriens*, qui y étoit à *Ambibarres*; *Arrien*, qui étoit à *Arian*. &c. On a partagé *Accurse*, & *Antoine* en plusieurs articles qu'on débite comme nouveaux, quoi qu'ils y fussent. Si l'on vouloit augmenter de la sorte *Morery*, on y ajoûteroit des milliers d'articles, en partageant toutes les familles Romaines en autant d'articles qu'il y a eu de personnes, dont l'Histoire fait mention. Il n'y auroit rien de si aisé, que cela. IV. On a tiré non des originaux, mais d'une très-méchante rhapsodie cet Article, AIRAS, *Hérétique, soûtint l'an 377. sous l'Empereur Valentinien, que le S. Esprit n'étoit point consubstantiel au Pere & au Fils. Le Pape Liberius, aiant convoqué les Evêques d'Asie, condamna cette erreur que le grand Athanase, qui vivait encore, avoit aussi combatue. Da-*
*vity,*

*vitz*, *Recueuil des Heresies*. Je n'ai pas ce recueuil, mais je sai bien que S. Athanase est mort au plus tard l'an 373. & *Liberius* l'an 367. & que ce dernier n'a point tenu de semblable Concile, ni condamné d'Héretique nommé *Airas*. Si Mr. *Le Clerc* avoit ajoûté à Morery un semblable Roman, que ne diroit-on pas de lui? V. On a ajoûté, à l'imitation de ceux qui ont fait le Supplement de M D C LXXXIX. des articles qui n'y devoient pas être, comme *Ambre*, *Anecdotes* &c. Par la même raison on y mettroit *Arsenic*, *Antimoine*, & les noms de toutes les choses dont on parle dans la Chymie & dans la Physique; on y mettroit aussi une infinité de mots Grecs, qui ont autant de droit d'y être qu'*Anecdotes*. Pourquoi y trouve-t-on *Heterodoxe*, & non pas *Orthodoxe*? Enfin si l'on vouloit faire une gageure, on s'obligeroit de fournir dans six mois plus de deux mille noms propres, tirez de monumens & d'actes publics, pour ajoûter à Morery, qui seroient aussi considerables que bon nombre de ceux qu'on y a ajoûtez.

---

## ARTICLE VIII.

LETTRE *à l'Auteur de ces* Nouvelles, *sur*

*sur la double maniére de compter les années de Tibére, dont il est parlé dans les Nouvelles du mois d'Avril, 1699. pag. 368.*

J'Ai vu, Monsieur, dans vos *Nouvelles* du mois d'Avril, que M. *Le Clerc* suit dans son Harmonie le sentiment des Péres *Boucher*, *Pagi*, & autres, de la double Epoque du Régne de *Tibére*, & qu'il l'apuye, comme le Pére Pagi, sur le témoignage de Clément d'Alexandrie, qui me semble peu convaincant, & qui fait faire à Mr. Le Clerc un calcul, qui me paroit un peu embrouillé. Il prétend en premier lieu, que la premiére Epoque de Tibére commence le vint-huitiéme d'Août, le XI. de l'Ere vulgaire. En second lieu, il convient que Tibére est mort le 6. de Mars de l'an XXXVII. Or si l'on compte de ce dernier terme les 26. ans, 6. mois, & 19. jours, qui sont donnez dans S. Clément au Régne de Tibére; le commencément en tombera certainement sur le 28. d'Août de l'an X. de l'Ere vulgaire, & non de l'an XI. comme le pose Mr. Le Clerc. Le * Pére Pagi avoit bien vû d'abord, qu'il s'ensuivoit des nombres

* *Dissertat. Hyp.*

bres qui sont dans S. Clément, que la première Epoque du Régne de Tibére se devoit mettre au 28. d'Août de l'an X. de Jesus-Christ. Mais depuis, croyant avoir d'autres raisons de fixer cette Epoque un an plus tard, il s'est avisé dans sa Critique des Annales de Baronius, citée par M. Le Clerc, de corriger le passage de S. Clément, & d'y mettre 25. ans au lieu de 26. M. Le Clerc ne s'est pas aperçu de cette correction, ou l'a au moins négligée, & n'a pas laissé de tirer du passage, ce qui n'y peut pourtant être sans la correction, savoir, que les Anciens avoient compté les années de Tibére du 2S. Août de l'An XI. de Jesus-Christ. On n'a qu'à lire ce que Mr. de *Flottemanville* & M. de *Tillemont* ont remarqué sur cèt endroit de S. Clément contre l'hypothése du P. Pagi. Si M. Le Clerc s'étoit donné la peine de refléchir sur cet endroit-là, il y auroit trouvé d'autres raisons, qui lui auroient fait voir, qu'il faut absolument lire dans Clément 22. *ans*, 6. *mois*, & 29. *jours*, qui font précisément le tems que Tibére a régné depuis la mort d'*Auguste*, & le 19. Août du XIV. de Jesus-Christ, jusqu'au 16. de Mars de l'an XXXVII. auquel Tibére est mort,

selon

ſelon *Tacite*, & *Suétone*.

En général, il me ſemble certain, qu'il n'y a rien de plus mal fondé, que la double maniére de compter les années de Tibére, ſuivie par M. Le Clerc, après tant d'autres. Je pourrois vous le démontrer par pluſieurs raiſons, & refûter aiſément toutes celles, qu'on a alleguées pour la ſoutenir. Je me contenterai de vous en raporter une ſeule, que j'oſe bien appeller inconteſtable; quoi que je ne voye pas qu'elle ſoit venuë dans l'eſprit d'aucun des Savans qui tiennent pour l'affirmative, ni des autres, qui ſont pour la négative. Voici comme je raiſonne.

Il eſt conſtant par S. *Luc Chap. III.* que la *XV. année de Tibére*, dans laquelle S. *Jean Baptiſte* commença ſon Miniſtére, doit concourir avec une des années de l'*Intendance de Pilate* ſur la Judée. Il eſt auſſi certain par *Joſeph, Antiq. XVIII. 5.* que Pilate, *ayant paſſé dix ans dans cette Province*, fut obligé de s'en retourner à Rome, pour s'y juſtifier *devant Tibére*, contre les accuſations des Juifs, & *qu'il n'y arriva, qu'après la mort* de cèt Empereur, qui mourut le 16. ou ſelon *Dion*, le 26. Mars de l'an XXXVII. de Jeſus-Chriſt. Ainſi poſant (1) que Pilate a gouverné

la

la Judée dix ans *complets*, ce qui est le plus qu'on puisse tirer de Joseph: (2) Que ces *dix ans* finissent vers le commencement ou la fin de Mars de cette année XXXVII. ce qui est le plus tard que l'on puisse mettre le départ de Pilate; il s'ensuivra que l'Intendance de Pilate aura commencé environ le mois de Mars de l'an XXVII. de Jesus-Christ. Or c'étoit alors le XVI. de Tibére, à compter depuis le 28. Août de l'an XI. de Jesus-Christ; & S. Jean, selon M. Le Clerc, étoit déja entré dans les fonctions de sa charge, dès la fin de l'an XXV. de Jesus-Christ, auquel commence le 15. de Tibére, compté suivant cette Epoque. Et par conséquent, ce Précurseur du Messie aura fait les premiers actes de son Ministére, avant que Pilate eût obtenu le Gouvernement de Judée, contre ce que dit expressément S. Luc. Donc, si l'on ne veut pas contredire cet Evangeliste, il ne faut point compter les années de Tibére depuis le 28. Août de l'an XI. de Jesus-Christ; mais seulement depuis la mort d'Auguste. Donc aussi S. Jean ne commença l'exercice de sa Charge, pour le plus tard, que vers la fin de l'an XXVIII. de Jesus-Christ; auquel tems commence la XV. de Tibére, suivant cette derniére Epoque de

son

son Régne, la seule véritable. Donc, enfin, Jesus-Christ, qui, du consentement de M. Le Clerc, a célébré quatre Pâques après son baptême, ne peut être mort l'an XXIX. de l'Ere vulgaire, comme le prétend ce savant homme, avec ceux qu'il suit. Toutes ces conséquences ne seront pas moins fortes, si je lui accorde, contre néanmoins ce que porte le texte de Joseph, que Pilate gouverna la Judée *dix ans* & quelques *mois*, & qu'il vint dans cette Province vers le milieu de l'an XXVI. de Jesus-Christ. C'est ce qui se tire aisément de ce que j'ai établi, sans qu'il soit besoin que je m'arrête ici davantage.

*Faute de place on ne mettra point ici de Catalogue de Livres Nouveaux, ni de Nouvelles litteraires.*

---

TABLE des Matieres Principales Fevrier 1700.

# NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

*Par* JAQUES BERNARD.

Mois de Mars 1700.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat.

M. DCC.

*Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.*

# NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

## Mois de Mars 1700.

## ARTICLE I.

DISCOURSES *concerning* GOVERNEMENT *by* ALGERNON SIDNEY, *Son to Robert Earl of Leicester, and Ambassador from the Commonwealth of England to Charles Gustavus King of Sweden, &c.* C'est-à-dire. *Discours sur le Gouvernement, par Algernon Sidney Fils de Robert Comte de Leicester, & Ambassadeur de la République d'Angleterre près de Charles Gustave Roi de Suéde. Publiez sur l'Original Manuscrit de l'Auteur.* A Londres. 1698. in fol. pagg. 462.

CE Livre n'est pas tout-à-fait nouveau en Angleterre, puis qu'il y a en-

environ deux ans, qu'il y est publié; mais je suis sûr qu'il l'est pour la plûpart de ceux qui habitent en deçà de la mer; & la matiére qui y est traitée est si importante, que nous esperons, que le Lecteur ne nous saura pas mauvais gré, que nous lui en rendions un compte un peu exact. Le seul nom d'*Algernon Sidney* est capable d'exciter la curiosité de tous ceux qui savent quelles étoient sa pénétration, & ses lumiéres sur toutes les matiéres, qui ont quelque raport au Gouvernement. Peut-être n'auroit-il pas perdu la tête sur un échafaut, s'il n'en avoit pas eu tant de connoissance; du moins est-il sûr qu'on raporta un traité qu'il avoit fait sur ce sujet contre les Principes de *Robert Filmer*, dans l'instruction de son procès, comme une preuve qui faisoit contre lui. Ce n'est pas néanmoins le même Ouvrage dont on vient de lire le titre; mais un beaucoup plus court, qui n'étoit pas achevé, & qui aparemment ne l'auroit jamais été. L'Ecrit qu'il donna aux Scherifs peu de momens avant sa mort porte qu'il avoit composé deux Ouvrages contre *Filmer*, l'un fort ample & l'autre moins étendu. C'est ce premier qu'on nous donne ici, & qui est achevé; quoi qu'il y aît des Lacunes

nes en quelques endroits ; qu'on n'a pu remplir, parce qu'il manquoit quelques feuillets dans le Manuscrit dont on s'est servi. Ceux qui le publient nous disent, que des gens qui ont connu le caractére de l'Auteur, assurent qu'il est tout écrit de sa propre main, & qu'il l'avoit confié à une personne d'une qualité & d'une intégrité distinguées. Ils ajoûtent qu'un Ouvrage qui apuye la juste Liberté des Peuples ne pouvoit pas être publié dans un tems plus propre, que sous le Régne d'un Prince, dont le droit à la Couronne est principalement fondé sur cette même liberté.

Le but que M. Sidney se propose dans ces Discours est de refuter le Livre de *Robert Filmer*, qui porte le nom de *Patriarcha*; dans lequel cèt Auteur prétend, qu'il n'y a que le seul Gouvernement Monarchique, qui soit d'institution divine, & fondé sur les Loix de Dieu & de la Nature ; & que ce même Gouvernement est absolument indépendant de tout autre que de Dieu ; sans que cèt Auteur du Genre humain ait laissé en la liberté des hommes le droit de se gouverner ou de se choisir des Souverains, comme ils le jugeroient à propos pour leur commune utilité & pour leur conservation. Selon le sentiment

de cèt Auteur, les hommes n'ont pas le droit d'examiner ce qui leur convient le mieux; Dieu & la nature leur ont imposé la nécessité d'être gouvernez par un seul, & ils ne sauroient s'en dispenser. Ils ne sont point faits pour vivre pour l'Auteur de leur être, ou pour eux-mêmes; mais pour le Maître qu'il leur a donné. Il n'y a qu'une espêce particuliére de Gouvernement qui aît été établie de Dieu, & l'on ne sauroit fixer aucunes bornes au pouvoir de ceux ausquels il l'a commis. Tous les Princes participent également à ce droit, quand ils sont les plus proches du sang de la Famille dans laquelle il réside; sans aucun égard ni à l'âge, ni au sexe, ni aux qualitez de l'esprit ou du corps. Ce n'est pas aux peuples à examiner si ceux qui ont ce droit de leur commander sont jeunes ou vieux, vertueux ou vicieux, sages ou fols; le droit & le pouvoir est égal en tous. Ils ne doivent pas se mettre en peine, si leurs Princes employent leur épée à la protection des gens de bien, & à la punition des méchans; ou à la destruction des bons & à l'élevation des Scélérats; parce que de quelque maniére qu'ils s'en servent, cela ne diminuë rien de leurs droits, & ils n'en sont pas moins Princes & Legitimes Souverains pour tout cela.

M.

M. *Sidney* refute cette monstrueuse opinion d'une grande force; & employe à cèt effèt tout ce que l'Écriture, l'Histoire Sainte & Profane, la droite Raison, & le droit des gens lui peuvent fournir d'argumens & d'exemples. Il suit son adversaire pié-à-pié; il ne lui laisse rien passer sans examen, & fait voir qu'il n'a pas employé un seul argument qui ne soit faux, ni cité un seul Auteur dont il n'ait corrompu les paroles, ou des raisons duquel il n'ait fait un mauvais usage.

Tout le Livre est divisé en trois Chapitres; & châque Chapitre en plusieurs Sections; les mêmes choses reviennent quelquefois; parce que M *Sidney* s'est voulu attacher scrupuleusement à son Auteur: mais cela n'empêche pas, que la lecture de tout cèt Ouvrage ne soit & très-agréable & très-utile. Nous ne parlerons ici que du premier Chapitre; renvoyant les deux autres au mois prochain, pour n'être pas trop longs.

II. Ce premier Chapitre contient vint Sections. 1. Après avoir expliqué dans la premiére de quoi il s'agit, l'Auteur fait voir dans la seconde que ces Notions communes de Liberté, avec lesquelles tous les hommes semblent être nez, ne sont point puisées dans les Eco-

les des Théologiens; mais sont nées avec nous, & ont été profondément gravées dans notre cœur par les mains de la Nature. Cela même, que dit l'Auteur que combat M. *Sidney*, que cette opinion est commune aux Théologiens de toutes les Communions est un préjugé en sa faveur; puis qu'il n'y a pas d'apparence, qu'ils fussent convenus dans un point aussi capital que celui-là, s'il ne leur eut paru à tous de la derniére évidence. C'est en vain que pour combattre cette Liberté on avance, qu'elle fut la premiére cause du péché d'Adam. Il y a grande différence entre une légitime liberté & le libertinage. L'amour de la Liberté avec laquelle nous naissons ne nous exemte pas de l'obéissance aux loix de Dieu; mais seulement de celle des hommes, ausquelles nous ne nous sommes pas assujettis volontairement.

2. *Filmer* avoit avancé, qu'il ne vouloit point se mêler dans les Mystéres de l'Etat, pour lesquels il faloit avoir une foi implicite: & que si l'on s'en raportoit bien au moindre Artisan, pour ce qui concerne son métier; ce seroit faire une extrême injustice au Prince que de ne s'en pas raporter à lui, pour ce qui concerne le Gouvernement. Notre Auteur prouve dans sa troisiême Section,

tion, que la foi implicite n'est que pour les fous ; & que pour recevoir une vérité, il faut nécessairement examiner les principes sur lesquels elle est établie. Il nie qu'on en croye au moindre Artisan sur sa parole, puis qu'il n'y a personne d'assez fou, pour porter des Souliers, qui le blessent, parce que le Cordonnier dit qu'ils ne lui font point de mal. Tout homme qui a le sens commun est obligé d'en faire usage dans l'examen de ce qui intéresse lui & sa postérité. Nous ne pouvons distinguer la vérité de la fausseté, le juste de l'injuste, ou savoir quelle obéissance nous sommes tenus de rendre au Souverain, à moins que nous ne sachions qui est ce Souverain, pourquoi il l'est, & par qui il a été fait ce qu'il est. Si nous nous confions quelquefois à un Artisan, ou à un Medecin ; ce n'est pas simplement parce qu'il est Artisan ou Medecin; mais parce que nous sommes persuadez, par quelle voye, il n'importe, que l'un & l'autre sont habiles dans leur Art. Nous ne pouvons par la même raison obéir à un Prince, qu'après nous être convaincus, que ses commandemens sont justes & que nous lui devons obéir : à moins qu'on n'établisse, pour un principe général, qu'il suffit d'être

Prince, pour avoir toutes les qualitez requises à une semblable dignité, & pour n'ordonner rien que de juste ; ce qu'on ne sauroit admettre sans justifier en même tems les actions infames de divers Monstres de la nature, tels qu'ont été un *Caligula*, un *Néron*, un *Domitien*, un *Héliogabale*. On ne gagneroit rien à dire, que les mauvaises intentions de semblables Princes, peuvent être corrigées par la sage direction de leurs Ministres ; le seul exemple de *Roboam* fait assez voir, que les Princes insensez ont d'ordinaire des Ministres qui leur ressemblent, ou qu'ils ne suivent du moins que les conseils de ceux qui flatent l'injustice de leurs passions. Néron ne consultoit que des Musiciens, des Comédiens, & des Cochers. Le Senat d'*Arcadius* n'étoit composé que de Bouffons & de Cuisiniers. En un mot, c'est une maxime constante, qu'un Prince vicieux ou lâche ne peut jamais avoir un sage Conseil ; ni faire aucun usage de celui qui seroit tel, à moins que ce Conseil ne put agir indépendamment de lui : ce qui établiroit une espéce d'Aristocratie, c'est-à-dire, un Gouvernement tout-à-fait injuste, si *Filmer* en est crû. Il fait beaucoup de fonds sur ces paroles de *Jesus-Christ*, de rendre à *César*,

ce

cë qui lui apartient. Mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit. On ne diſpute point ſi l'on doit rendre à Céſar ce qui lui apartient, puis que c'eſt un devoir auquel on eſt obligé envers le moindre particulier : il s'agit de ſavoir qui eſt ce Céſar, & ce que c'eſt qui lui apartient légitimement.

4. La quatriême Section eſt fort courte, & ne contient rien de bien conſidérable. On fait voir dans la cinquiême, que c'eſt un pur eſclavage de dépendre uniquement & abſolument de la volonté d'un ſeul homme. En effet on apelle eſclave, un homme qui ne peut diſpoſer de ſa perſonne & de ſes biens ; & qui n'en joüit, que ſous le bon plaiſir d'autrui. En ſorte que s'il eſt vrai, comme *Filmer* le prétend, que tous les hommes du monde n'ont d'autre droit ſur tout ce dont ils joüiſſent, que la grace & le bon plaiſir du Prince, qu'il peut revoquer quand il lui plait ; il n'y a que le Souverain qui ſoit libre, & tout le reſte du Genre Humain eſt eſclave. Cependant cet Auteur oſe aſſûrer, qu'il n'y a pas de plus grande liberté dans le Monde, que celle d'un Peuple, qui vit ſous un Monarque, c'eſt-à-dire, ſelon le même Auteur, ſous un Prince, qui tient toute ſon autorité de Dieu & de la

L 6 Na-

Nature, qui eſt revétu d'un pouvoir ſans bornes de faire tout ce qu'il veut, ſans être gêné par aucune Loi. Selon cette admirable doctrine, il faudra changer tout le langage des hommes, & dire que les Aſſyriens, les Médes, les Arabes, les Turcs, qui ont vécu, ou qui vivent ſous des Princes, qui ſont Maîtres de leurs vies & de leurs biens, ont été ou ſont les peuples les plus libres du Monde; pendant que les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Eſpagnols & les Carthaginois, ont été de miſérables eſclaves, tandis qu'il y a eu parmi eux, quelque vaillance, vertu, & courage; parce qu'ils ont eu en horreur un tel Gouvernement. Selon cette Régle, les Vénitiens, les Suiſſes, les Griſons, & les Hollandois ne ſont pas des peuples libres; il faut aller en Turquie, pour goûter cette admirable liberté.

5. On montre dans la Section Sixiéme que Dieu a permis à l'homme de choiſir la forme de Gouvernement, qu'il jugeroit lui être la plus convenable; & que ceux qui ont établi une certaine forme de Gouvernement, ſont auſſi en droit de l'abolir; ſelon la maxime qui dit, *cujus eſt inſtituere, ejus eſt abrogare*. *Filmer* a prétendu que ſi l'autorité réſidoit immediatement dans le Peuple, par l'in-

l'Institution divine, Dieu seroit l'Auteur du Gouvernement Démocratique. M. *Sidney* répond deux choses à cette objection. 1. L'une qu'il ne voit pas plus d'inconvénient de dire que Dieu est l'Auteur de cette espêce de Gouvernement, que de le faire Auteur du Gouvernement Monarchique & Despotique. Qu'on ne fait pas plus d'honneur à Dieu de lui attribuer la Monarchie de *Caligula*, que la Démocratie d'Athenes. 2. La seconde, qu'il ne suit pas néanmoins du principe dont on vient de parler, que Dieu aît établi le Gouvernement Démocratique préférablement & exclusivement au Monarchique : mais seulement qu'ayant revêtu châque particulier du pouvoir de se gouverner de la maniére qu'il jugeroit la plus convenable, pour son bien, & la raison lui faisant connoitre en même tems, qu'il vaut beaucoup mieux pour sa conservation, de vivre en Société, que de vivre seul ; il lui a donné la liberté de choisir l'espêce de Gouvernement, qu'il trouveroit lui convenir le mieux, & de la changer, lors qu'il y trouveroit son utilité.

*Filmer* s'est donné beaucoup de peine, pour faire voir les terribles conséquences d'une pareille doctrine. Mais

M. *Sidney* ne s'en épouvante point. Il soutient que quand une fois une proposition est établie sur des fondemens incontestables, on ne doit plus s'éfrayer des consequences. Il montre d'ailleurs, qu'il y a des rencontres où les consequences seroient infiniment plus terribles de ne pas changer le Gouvernement, que d'y aporter du changement. Valoit-il mieux, par exemple, laisser à *Neron* la liberté de continuer ses infamies & ses crimes, & exposer par ce moyen tout un peuple innocent à sa fureur, que de se defaire d'un tel monstre? Mais, ajoute-t-on, qui sera juge entre le Prince & le Peuple; lors que le Prince prétendra, d'un côté, ne faire que ce qui lui est permis, & que le Peuple soutiendra, qu'il va au-delà de son autorité? Le peuple sera-t-il juge dans sa propre cause? Pourquoi non, répond notre Auteur, n'est-ce pas à celui qui a établi, qu'apartient le droit de déposseder? Vaut-il mieux que le Senat dont on reconnoît l'équité & la justice, soit soumis avec tout le Peuple au jugement d'un Néron, d'un Caligula, & d'autres monstres semblables; ou que ces Monstres d'injustice & de cruauté soient jugez par le Sénat & par le peuple. C'est, dit-on, enfin ou-

vrir

vrir la porte à la guerre, & ruiner toute la tranquilité publique ; mais répond M. *Sidney*, il n'y a point de véritable paix, où régnent l'injustice, la cruauté, & la fureur ; & une guerre entreprise, pour rétablir l'ordre & l'équité, est préférable à un semblable repos.

6. *Filmer* a prétendu, que le premier Homme avoit été établi de Dieu le Roi de toute sa Postérité, parce qu'il étoit le Pere & la source ; que ce droit a passé de Pére en Fils dans ses descendans ; que les Patriarches ont été de veritables Rois, qui se sont succédé les uns aux autres ; & que comme il ne dépend pas d'un fils de se donner tel ou tel Pére ; il ne dépend pas, par conséquent, des peuples de se donner tel ou tel Souverain. Nôtre Auteur refute toutes ces chimeres dans les Sections suivantes. Il montre qu'*Abraham* n'a eu ni l'autorité, ni le nom de Roi ; qu'il a vécu dans le Pays de Canaan, comme étranger, n'ayant sous son obéïssance, que sa femme & quelques esclaves : qu'il a traité avec *Lot* son Neveu, comme d'égal à égal. Il fait voir la même chose d'*Isaac*, & de *Jacob*. Il remarque qu'après le déluge il ne paroit pas qu'il ait resté dans les chefs de Famille aucune autorité, qui ressemble le moins

du

du monde à l'autorité Royale, ni dans son Principe, ni dans sa Pratique. On ne voit pas que *Noë* ait exercé de pareille autorité. L'Ecriture se contente de dire, qu'il bâtit un Autel, sacrifia à Dieu, fut laboureur, & planta la Vigne, sans qu'il paroisse qu'il fait fit aucune fonction de Roi, durant l'espace de 350. ans qu'il vécut après le Deluge. Il y a grande aparence que ses fils vécurent de la même maniére, dans une parfaite égalité, comme des fréres, gouvernant chacun sa Famille, sans nulle autorité l'un sur l'autre. Le premier Roi, dont il est fait mention dans l'Ecriture fut *Nimrod* le sixiéme fils de *Cus*, qui étoit fils de *Cam*; le plus jeune fils de Noë, & celui qu'il avoit maudit. Cet Empire de Nimrod fut établi environ cent trente ans aprés le Deluge, Cus, Cam, *Sem*, & Noë lui-même étant encore en vie. Ce qui est tout à-fait contraire aux prétensions de *Filmer*, selon lesquelles il auroit falu, que Noë eût régné durant toute sa vie sur tout le genre humain, qui étoit sa posterité, & que ce droit eut passé de lui à Sem, qui vécut 370. ans depuis l'établissement de l'Empire de Nimrod. M. *Sidney* ajoute, qu'on ne peut tirer d'ailleurs nulle conséquence de ce premier Royaume, puis

que

que Nimrod ayant été le premier Roi qui aît paru sur la terre depuis le Déluge, a aussi été le premier Usurpateur, selon l'Ecriture, s'étant élevé sur les autres hommes par sa seule violence, sans y avoir le moindre droit. Il remarque encore, que ceux qui défendent le Gouvernement Monarchique, ne lui font guéres d'honneur, de tirer son origine de l'Empire de Nimrod ; puis qu'une source si corrompuë ne peut rien produire de bon ; & que ce qui suit d'un principe aussi odieux, doit nécessairement se ressentir de son origine. Il fait voir qu'il faut ou que Nimrod, aît usurpé l'autorité, qui apartenoit de droit à son Pére, à son Ayeul, & à son *Bisayeul* ; tous vivans encore, lors qu'il établit son empire ; ou que les Peuples qui s'étoient déja considérablement multipliez l'ayent choisi pour leur Souverain, à cause de ses qualitez personnelles, & qu'il aît ensuite abusé du pouvoir, qui lui avoit été confié. Au premier cas c'étoit un Usurpateur, qui ne peut fonder le droit d'aucun de ses Successeurs ; & au second cas, M. *Sidney* a ce qu'il prétend ; qui est que l'autorité de se choisir un Souverain réside originairement, & primitivement dans le Peuple.

Il

Il fait voir ensuite par l'Histoire Sainte, que le pouvoir du Pére réside originairement dans le Pére, & passe à tous les Descendans, qui deviennent Péres, comme lui, & qui par conséquent ont la même autorité sur leurs enfans, que leur Pére avoit sur eux: en sorte que tirer le droit Monarchique de cette autorité paternelle, c'est faire autant de Monarques, qu'il y a de Chefs de famille dans le monde; c'est-à-dire, retomber dans le sentiment de notre Auteur, que tout homme nait libre & maître de son sort, à moins qu'il ne choisisse quelcun pour le gouverner, parce qu'il le juge utile & avantageux pour lui-même. En ce cas, il est vrai qu'un tel homme se dépouille d'une partie de son autorité, pour en revétir celui à la conduite duquel il a résolu de se soumettre. C'est là le fondement de tous les Gouvernemens justes & équitables, de quelque nature qu'ils soient; puis que la violence ou la fraude ne peuvent établir aucun droit légitime. Un petit nombre d'hommes vivant dans l'enceinte d'une même Ville ont mis en commun le droit qu'ils avoient de se gouverner eux-mêmes & leurs enfans, se sont joints en un même corps, & ont résolu d'exercer tous ensemble

sur

ſur châque particulier, un pouvoir qui paroit utile à toute la Societé; c'eſt ce qu'on a apellé une parfaite *Démocratie*. D'autres ont préferé le Gouvernement d'un certain nombre de parmi eux, qui leur ont paru ſe diſtinguer, par leur ſageſſe & par leur vertu, & c'eſt ce qu'on a apellé *Ariſtocratie*: d'autres voyant que l'un d'entr'eux excelloit de beaucoup dans toutes les qualitez requiſes pour bien gouverner, l'ont choiſi pour leur chef, & c'eſt ce qu'on a nommé Monarchie. Mais, ſelon M. *Sidney*, les plus ſages, les plus prudens, & le plus grand nombre des hommes, rejettant toutes ces eſpêces de Gouvernemens purs & ſimples, en ont formé de temperez & de mêlez de ces trois eſpêces; qui ont reçu leur nom de celle de ces trois qui ſembloit prédominer ſur les deux autres; comme notre Auteur le prouve amplement ailleurs.

On dira, peut-être, que cette liberté, qu'on attribuë à tous les hommes eſt une pure chimére, puis qu'on ne peut jamais en faire aucun uſage: n'y ayant point de pire condition au monde, que celle d'un homme, qui voulant joüir de cette liberté, vivroit dans la ſolitude, hors du commerce & de la

 com-

compagnie des autres hommes : & que dès qu'il voudra entrer dans la Societé, & joüir de ses avantages, il faudra qu'il se dépouille de cette prétenduë liberté. L'Auteur répond qu'elle n'est nullement inutile, puis qu'elle nous sert à juger combien il nous est avantageux de nous en départir, & que nous en faisons usage, lors que nous choisissons le Gouvernement, qui nous paroît le plus utile. Il fait un si grand cas de cet avantage, qu'il croit que c'est par là uniquement que nous pouvons sentir & reconnoître, si nous sommes libres ou esclaves.

7. Il prétend prouver dans la Section onziême, qu'à parler proprement, il n'y a jamais eu d'homme, qui se soit élevé sur les autres, que par une espêce d'élection ; tant il est vrai, que tout Gouvernement dépend du consentement tacite ou exprès de ceux qui sont gouvernez. Car tout homme né particulier est devenu Souverain des autres, ou par leur consentement ou par la force. Si c'est par leur consentement, l'Auteur a ce qu'il souhaite. Si c'est par la force, il n'a pû se faire maître des autres tout seul ; à moins qu'on ne suppose, qu'un seul homme a eu tout seul autant de force que des milliers d'autres, qu'il a assujettis à sa puissance.

Il y a donc eu d'autres personnes, qui lui ont aidé ; & qui par conséquent ont autant de droit à proportion, que lui, sur ceux qui ont été assujettis ; à moins qu'ils n'ayent consenti de l'en dépouiller pour l'en revétir lui seul ; ce qui prouve encore le sentiment de notre Auteur ; que tout gouvernement suppose dans son principe, un consentement de ceux qui sont gouvernez.

8. La Section douziême contient un nouvel argument contre la prétension de *Filmer*, que la Monarchie découle de l'autorité paternelle. Voici en quoi il consiste. Ou cette prétenduë paternelle Royauté est indivisible, ou elle est divisible. Si elle est indivisible, elle doit avoir passé d'Adam à un seul de ses Descendans, & de celui-là à un autre ; en sorte qu'il n'y a proprement qu'un seul homme dans le Monde, qui soit le légitime Souverain de toute la Terre, & qui aît hérité cette Souveraineté de notre premier Pére ; & ni Nimrod ni les soixante & douze Princes qui, selon *Filmer*, se retirerent de Babel après la confusion des Langues, n'avoient aucun droit à la Souveraineté, puis que Noë & Sem étoient encore en vie.

Ce dernier avoit été préferé à ses Fré-

Fréres; la Souveraineté a dû résider en lui & en sa postérité; & tous les Souverains, qui ne sont pas descendus de lui sont autant d'Usurpateurs & de Tyrans. L'Auteur fait voir les conséquences ridicules, qui suivroient de cette opinion. Si l'on dit que cette prétenduë Royauté paternelle étoit divisible, c'est-à-dire, pouvoit être partagée à plusieurs, Noë la divisa effectivement à ses trois Fils; & ceux-ci à leurs Descendans, puis qu'il y avoit déja soixante & douze Souverains, lors que Dieu confondit les langues à Babel; & cependant il y a grande apparence, que ni Noë, ni ses Fils, ni aucun de la race Sainte, ni peut-être aucune personne plus ancienne que Nimrod n'étoit à cette fameuse entreprise; en sorte que plusieurs autres Monarques doivent être descendus de cette Famille. Abraham, si Filmer en est crû, étoit Roi; Lot l'étoit aussi, puis qu'ils étoient égaux. Les Enfans de celui-ci *Ammon* & *Moab*, ne furent point sujets aux Enfans d'Abraham. *Ismaël* & *Esau*, ne reconnurent personne au dessus d'eux & il en sortit de nombreuses Nations. Les Enfans qu'Abraham eut de *Kethura* en firent de même; sans dépendre en aucune maniére du tronc, dont ils des-

cen-

cendoient, dès qu'ils furent en état de veiller à leur propre conservation, & de se passer du soin de leurs Péres. C'est-à-dire, en un mot, que si Noë a eu une autorité paternelle & Royale en même tems, il l'a communiquée à tous ses Descendans, qui ont eu la même autorité, que lui sur ceux qui sont descendus d'eux.

9. Notre Auteur montre dans la Section treisiéme, qu'il n'y a eu ni précepte ni ombre d'une autorité paternelle & Royale en même tems parmi les Hebreux. Il fait voir dans la quatorziéme que s'il y avoit eu une semblable autorité parmi les hommes dès le commencement ou après le Déluge, qui eut été transportée immédiatement du Pére au Fils aîné, pendant quelques siécles, il faut nécessairement, qu'elle soit périe dans la suite; toutes les Familles ayant été tellement confonduës, qu'il est impossible à aucun homme du monde de prouver quelle est son origine. Il est donc ridicule de vouloir établir les droits d'aucun Prince sur une telle chimére; puis qu'il n'y en a aucun, qui puisse montrer, qu'il est descendu en droite ligne de celui des Descendans de Noë à qui cette Autorité Royale auroit été transferée.

10. Il manque une partie de la quinziême Section. M. Sidney entreprend de faire voir dans la seiziême, que les Anciens choisissoient pour leur Roi, celui qu'ils croyoient posseder dans un degré plus éminent toutes les vertus les plus nécessaires pour procurer le bien de la Societé; sans avoir égard ni à sa naissance, ni à aucun droit, qu'à celui qui étoit fondé sur sa vertu & sur son mérite. Il prétend que dans des choses d'une aussi grande importance, qu'est celle du Gouvernement des hommes, *detur digniori*, *qu'il soit donné au plus digne* est la loi de la Nature & de la Raison. Il prouve que le but du Gouvernement étant le bien des Peuples, la raison veut que l'on choisisse celui qui est le plus en état de procurer ce bien: puisque les Peuples ne sont pas faits pour les Rois; mais les Rois pour les peuples. C'est ce que *Barthelemi de las Casas* Evêque de Chiapa eut la hardiesse de dire à *Charles Quint* dans un Livre qu'il lui dédia. Il lui soutint que malgré le don des Indes que le Pape avoit fait à ce Prince, & malgré ses prétensions, pour les avoir conquises, il ne pouvoit avoir aucun droit sur aucune de ces Nations, à moins qu'il ne commençât par procurer ce qui étoit le

but de tout juste Gouvernement, savoir le bien de ceux qui étoient soumis à sa conduite ; *la raison en est*, ajoute-t-il, *qu'il faut toujours avoir égard à la fin pour laquelle un Souverain est établi sur les peuples, qui n'est autre que leur utilité; & non leur desavantage & leur ruine ; car si cela arrive, il ne faut point douter, que par là-même, un tel Gouvernement ne devienne injuste & tyrannique; puis qu'il tend plutôt au profit du Souverain, qu'au bien public & à l'avantage des Sujets, ce qui est une chose détestable selon la droite raison & selon les Loix divines & humaines.*

11. On démontre dans la Section dix-septiéme, que Dieu n'ayant point confié le Gouvernement du Monde à un seul homme, ni déclaré comment on le partageroit, a laissé cela à la volonté de l'homme.

12. On étale dans la dix-huitiéme les difficultez inexplicables & les controverses infinies, & capables de ruiner la Societé, qui naîtroient de ce principe, que par la Loi de la Nature le droit de Souveraineté est héréditaire. Ces consequences se reduisent à deux principales. La premiére est, que s'il y avoit un tel droit établi par la nature, il n'y auroit aucune Loi humaine, qui pût

le changer, ni aucune longueur de tems, qui pût former une prescription. Tout Gouvernement, qui ne seroit pas fondé sur cette Loi, n'auroit point de fondement légitime, & pourroit, par conséquent, être justement aboli. Or comme, selon le sentiment des défenseurs de ce prétendu droit, ceux qui le possédent ont un droit absolu, arbitraire, & indépendant; il faudra dire, qu'aucun Gouvernement, du moins dans notre Occident, n'est légitime, puis qu'il n'y en a aucun, dont Celui qui le posséde aît ce droit absolu, que *Filmer* & ses Sectateurs attribuent à tout légitime Souverain. L'Empire & divers autres Etats sont directement contraires à ce droit absolu; par conséquent ceux qui les gouvernent n'y ont aucun droit. Il y a un autre Souverain, à qui ces Etats apartiennent légitimement par le droit de la nature; & comme ce Souverain n'est connu de personne, & ne le peut être; il n'y a aucun homme qui n'aît autant de droit à ces Etats, que ceux qui les possédent; & qui ne puisse les en chasser, pour se mettre à leur place.

La seconde conséquence est, que quand toutes les Généalogies des hommes seroient parfaitement connuës, & qu'on

qu'on accorderoit que l'Empire du Monde, ou chaque partie de cet Empire apartient au légitime héritier du premier possesseur, ou à quelque autre à qui ce premier en a assigné une partie; on ne sauroit encore, qui est ce légitime héritier; Dieu n'ayant rien déterminé là-dessus, & les hommes n'étant point d'accord sur ce point, comme cela paroit par les diverses coutumes observées chez différens peuples. Chez les uns l'Ainé est le légitime héritier du droit du Pére; mais à l'exception des Filles. Chez les autres les Filles succédent à leurs Péres faute d'héritiers mâles. En quelques endroits le droit de représentation a lieu, & les Fils des Filles étant plus près d'un dégré, sont préférez aux mâles d'un dégré plus éloigné. Il y a un grand nombre d'autres différences sur ce sujet parmi différentes Nations; & il y a grande apparence qu'elles ne conviendront jamais en ce point. Tous ces inconvéniens qui en produisent une infinité d'autres, font voir combien il est chimérique de vouloir établir les droits des Princes, sur ce prétendu droit héreditaire dérivé des premiers hommes, qu'on veut avoir été les Sou-

verains de l'Univers par le droit paternel.

12. *Filmer* a prétendu que pour prévenir les inconvéniens qui naissent de sa doctrine, les Souverains, qui n'ont point d'enfans, peuvent adopter ceux qu'ils jugent les plus propres à leur succeder, & leur transporter leur droit & leur autorité. C'est ce qui oblige nôtre Auteur à prouver dans la Section dix-neuvième, que si le droit de Souveraineté dérive de l'autorité paternelle, ce droit ne peut point être transferé à un étranger; puis qu'il est impossible, que les devoirs ausquels un homme est obligé envers son Pére, soient transferez à celui qui ne l'a point mis au monde; & qu'aucune usurpation ou aucun transport puisse donner la qualité de Pére d'un homme à celui qui ne l'a point engendré.

13. Dans la vintième Section, qui est la derniére de ce premier Chapitre, Mr. *Sidney* prouve que tout légitime pouvoir du Magistrat dérive du Peuple. C'est une conséquence assez juste de ce qu'il a enseigné ci-dessus, que tout Pére a droit sur ceux qu'il a mis au monde & élevez; que ce droit est transferé à chacun de ses enfans en particulier, & sur ceux qui naissent d'eux. Car puis que

que ce droit apartient naturellement à chaque Pére ſur ſes propres enfans, il ſuit qu'aucun homme ne peut avoir droit ſur ceux qu'il n'a pas mis au monde ; à moins que ce droit ne lui ait été transferé par ceux à qui il apartient. En ſorte, que ſi les Magiſtrats ont quelque droit ſur ceux qui ne ſont pas nez d'eux, il ſuit qu'ils ont reçu ce droit de ceux à qui il apartenoit, & qui le leur ont voulu transferer, pour le bien de la Societé, & pour leur avantage particulier. M. Sidney raille ici agréablement ſon Adverſaire de ce qu'il a voulu établir ſon opinion ſur ce que les Souverains ſont ſouvent appellez les *Péres de la Patrie*; n'ayant pas pris garde, que ce nom ne leur eſt pas donné, pour marquer le droit qu'ils ont ſur leurs ſujets; mais les ſoins qu'ils en doivent prendre, en ſorte qu'il ne leur apartient qu'entant qu'ils s'aquittent de leur devoir.

Nous finirons ici cet Extrait, après avoir averti, que s'il paroit quelque deſordre dans l'Ouvrage de M. Sidney, cela vient de ce qu'il a voulu refuter pié à pié l'Auteur qu'il s'eſt propoſé de combattre, & peut-être auſſi, de ce qu'il eſt mort avant que d'avoir revû ſon Livre.

## ARTICLE II.

OBSERVATIONS SUR LA MANIERE DE TAILLER *dans les deux Sexes ; pour l'Extraction de la Pierre, pratiquée par* FRERE JACQUES. NOUVEAU SYSTEME DE LA CIRCULATION DU SANG *par le Trou Ovale dans le Foetus humain, avec les Réponses aux Objections, qui ont été faites contre cette Hypothése.* *Par* JEAN MERY *Chirurgien de la feüe Reine, & Anatomiste de l'Académie Royale des Sciences.* Imprimé à Paris, & se vend à Amsterdam, chez Jean Loüis de Lorme. 1700. in 12. pagg. 300.

ON a joint ces deux Traitez differens du même Auteur, pour en composer un juste Volume. La réputation que *Frére Jacques* s'est aquise pour l'Extraction de la Pierre fait l'occasion & le sujet du premier Traité. M. *Mery* commence par remarquer, que du tems d'*Hippocrate*, c'est-à-dire, il y a plus de deux mille ans, on pratiquoit l'operation de la taille pour tirer la pierre de la vessie ; on en pratiquoit même une pour la tirer du rein. Mais soit qu'*Hippocrate* n'ait point décrit ces operations, soit que les ayant décrites, elles

les ne soient pas venuës jusqu'à nous ; on ne sait point du tout quelle étoit la méthode dont on se servoit de son tems, pour l'une ni pour l'autre de ces Opérations. Il est même certain que vers le commencement du seiziéme siécle, il n'y avoit point de Chirurgien en France, qui osât entreprendre, ni l'opération de la pierre dans la vessie, ni celle de la pierre dans le rein. La premiére épreuve qui s'en fit dans ce tems-là, fut sur un Criminel qui avoit été condamné à la mort, & qui se trouva avoir la pierre dans la vessie. La Faculté de Médecine de Paris obtint du Parlement la permission de faire cette épreuve. Elle réussit ; & par cette heureuse rencontre le Criminel se trouva en même tems délivré & de la mort à laquelle il avoit été condamné, & d'une maladie pire que la mort. M. Mery souhaite qu'une semblable rencontre puisse s'ofrir pour essayer de tirer des reins les pierres, qui sont trop grosses pour passer par les uretéres. Il ne doute point que l'opération ne puisse réussir, puis qu'elle étoit pratiquée du tems d'*Hippocrate*, & qu'on a divers exemples d'abscés des reins, qui se sont fait ouverture dans la région des lombes.

Depuis l'opération dont on vient de

parler, & qui se fit au commencement du siécle passé, il y a toujours eu d'habiles Opérateurs, qui ont travaillé avec succès; & qui, selon les apparences, ont observé la même méthode que l'on suit aujourdhui; quoi qu'elle ne se soit pas perfectionnée tout d'un coup, & que ce ne soit que par degrez, qu'on l'a conduite à l'état dans lequel elle est présentement.

Mais, enfin, un nouvel Opérateur nommé *Raoux* parut premiérement à Bourdeaux en 1663. pour pratiquer l'opération de la pierre dans la vessie au petit apareil; en quoi il réussit assez bien sur des enfans de 8. 9. à 10. ans. Mais lors qu'il voulut se servir de ce même petit apareil, pour des personnes plus âgées; le succès n'en fut pas semblable; quoi qu'il se vantât d'avoir une maniére de tailler toute particuliére. Il y eut quatre vints deux personnes, qui passérent par ses mains, de tout âge & de tout sexe. Mais il y en eut qu'il ne fit que semblant de tailler, cachant une pierre dans sa main, qu'il disoit ensuite avoir tirée du corps des malades. Comme bien des gens commençoient à murmurer contre lui, il prit le parti de quitter Bourdeaux, après y avoir gagné plus de douze mille livres. Il

se

se rendit à Paris en 1664. où ayant été observé de près, son jeu fut bientôt découvert, & il fut obligé de se retirer.

Raoux n'a point laissé de Sectateurs, à moins qu'on ne veuille reconnoître pour tel le célébre Frére Jacques, qui fait tant de bruit dans le monde, depuis quelque tems. Il est du tiers Ordre de *Saint François*, & s'appelle *Jacques Beaulieu.* Il se dit être natif de Beaufort Comté de Bourgogne, Baillage de Longsaunier, & sa demeure ordinaire étoit à la Charité de Besançon, qui est une maison, où l'on retire les vieilles gens & des enfans. Tout le monde convient qu'il a une fermeté inébranlable dans ses Opérations; quelque difficiles qu'elles soient, on ne l'a jamais vû s'étonner de rien. Il a la main assurée, & il seroit difficile de trouver un plus hardi Opérateur. Il paroit d'ailleurs avoir de la probité & de la pieté; mais on croit qu'il n'a pas assez de connoissance des parties qu'il coupe dans son Opération. Pour en pouvoir porter un jugement exact, & connoître en quoi son Opération convient avec celle de Raoux & en quoi elle différe; M. *Mery* nous fait le recit de ce qui a passé entre ses mains, touchant

les Opérations, que Frére Jacques a faites à Paris.

Le raport, que notre Auteur eut ordre d'en faire à M. le premier Préfident, parut d'abord assez avantageux à Frére Jacques : mais les fâcheuses suites de diverses Opérations qu'il fit à Paris, sur la fin de 1697. & en 1698. à l'Hôtel-Dieu & à la Charité, obligérent M. *Mery* de changer un peu de sentiment. Il seroit trop long de raporter ici toutes les Observations qu'il allégue pour justifier son changement, & elles roulent sur de certaines matiéres, qui ne peuvent, ce semble, avoir place que dans des Livres de Médecine. Il suffira de remarquer, après notre Auteur, que de soixante malades, que Frére Jacques tailla, tant à l'Hôtel-Dieu qu'à la Charité le printems de 1698. il en mourut vint-cinq; & de vint-deux, qui furent taillez par les autres Opérateurs, il n'en mourut que trois. Dix-neuf échapérent de l'Opération, & la plûpart de ceux-ci guérirent entiérement, & les autres étoient en voye de l'être bien-tôt, lors que M. *Mery* écrivoit. Mais de trente-sept, qui étoient échapez des Opérations de Frére Jacques, il n'en étoit sorti de l'Hôtel-Dieu & de la Charité, que treize, qui fussent par-

faitement guéris ; encore avoit-on apris, que la playe de quelques uns s'étoit r'ouverte. Vint-quatre sont restez dans ces Hôpitaux, les uns avec une incontinence d'urine, les autres avec une fistule, & tous avec une exténuation dont ils ne pouvoient revenir. Voila ce qui concerne la premiére Piéce de ce Volume.

II. La seconde contient le Nouveau Systême de M. *Mery* de la Circulation du Sang par le Trou ovale dans le Fœtus humain, avec les Réponses aux Objections, qui ont été faites contre ce Systême. Elle est composée de six Dissertations. 1. La premiére avoit déja été imprimée en 1692. dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences. Voici quel est le Systême de M. *Mery*. Le cœur du Fœtus, de même que celui de l'Homme, ne pouvant par ses propres forces entretenir le mouvement circulaire du sang, par les raisons alleguées par notre Auteur, pendant tout le tems qu'il est renfermé dans le ventre de la Mére, il a besoin de la respiration de sa Mére pour le continuer, comme M. *Mery* l'a aussi expliqué dans les Mémoires présentez à l'Académie. Mais parce que le cœur du Fœtus a autant de sang à pousser, à


pro-

proportion, que celui de l'homme, & que la Mére ne fournit au Fœtus par la veine umbilicale, qu'une quantité d'air beaucoup moindre, que celle que donne la respiration au cœur de l'homme; il est évident que cette petite quantité d'air que la Mére fournit au Fœtus, ne seroit pas suffisante pour entretenir chez lui la circulation du sang, si la nature n'avoit acourci dans le Fœtus, à la plus grande partie du sang, le chemin qu'il parcourt dans l'Homme. C'est pour cèt effet qu'elle a formé le Trou ovale, & le canal de communication dans le Fœtus : car de toute la masse du sang, qui sort du ventricule droit du corps du Fœtus, une partie passe de l'artére du poumon par le canal de communication dans la branche inférieure de l'Aorte, sans circuler par le poumon, ni par le ventricule gauche: & des deux autres parties, qui traversent le poumon, & reviennent dans l'oreillette gauche du cœur, l'une passe par le Trou ovale, & rentre dans le ventricule droit, sans circuler par le ventricule gauche, ni dans tout le reste des parties du corps du Fœtus; l'autre entre dans le ventricule gauche, pour prendre le chemin de l'Aorte. Le Trou ovale & le canal de communica-

tion

tion servent donc dans le Fœtus à racourcir à la plus grande partie du Sang le chemin qu'il parcourt dans l'homme adulte. Par cette raison, bien que le cœur du Fœtus aît à proportion autant de sang à pousser que celui de l'homme; cependant, pour en continuer la circulation, il n'a pas besoin de toute la quantité d'air, qui est nécessaire au cœur de l'homme pour l'entrétenir.

M. *Mery* confirme sa pensée par une Observation curieuse qu'il a faite en dissequant une Tortuë de mer. Il a remarqué que dans le cœur de cèt Animal il y a trois ventricules, l'un à droit, l'autre à gauche, & le troisiême au milieu de la base du cœur; mais plus en devant que les deux autres. Le ventricule droit du cœur est séparé du gauche par une cloison charnuë & spongieuse, au milieu de laquelle il y a un Trou ovale semblable à celui qui se trouve dans le Fœtus entre la veine cave & la veine du poumon. A l'embouchure de ce Trou, il y a deux valvules, l'une du côté du ventricule droit, l'autre du côté du ventricule gauche; mais elles n'empêchent point que les deux ventricules ne communiquent ensemble. Le ventricule droit a encore communication avec celui du milieu par un

un autre trou de quatre lignes de diamétre. Il reçoit aussi la veine cave, & il donne naissance à l'Aorte & à une artére, qui tient lieu du canal de communication, que l'on trouve dans le Fœtus entre l'Aorte descendante & l'artére du poumon; mais dans la Tortuë cette artére de communication ne se réunit à l'Aorte que dans le ventre. Le ventricule du milieu ne reçoit aucune veine, & il donne seulement naissance à l'artére du poumon; au contraire, le ventricule gauche reçoit la veine du poumon, & ne donne naissance à aucune artére.

Ainsi le ventricule gauche du cœur n'a aucune artére qui puisse remporter le sang qu'il reçoit de la veine du poumon; & par conséquent il faut nécessairement que le sang, qui est conduit par cette veine dans le ventricule gauche du cœur, passe par le Trou ovale dans le ventricule droit, malgré les deux valvules, qui sont à son embouchure. On peut apliquer tout cela à ce que nous venons de dire du passage du sang du Trou ovale dans la veine cave dans le Fœtus.

2. La seconde Dissertation contient la réponse aux Objections de Mr. *Duverney*

*verney* contre le Systême de M. *Mery*. Ces Objections consistent en ce qu'il y á du côté de la Veine du poumon vis-à-vis l'embouchure du Trou ovale, une valvule réellement distincte de la paroi ou côté interne de cette veine, qui étant apliquée à ce trou, pouvoit le boucher. M. *Mery* répond 1. Que ce que Mr. Duverney prenoit pour le tronc des veines du poumon, forme effectivement l'oreillette gauche du cœur. 2. Que ce qu'il prenoit pour la valvule du trou ovale fait dans le Fœtus la plus grande partie de la cloison, qui sépare les oreillettes du cœur l'une de l'autre. 3. Que cette prétenduë Valvule ne peut pas fermer le trou ovale par aplication, parce qu'elle ne lui est pas opposée, ce trou ne se trouvant pas placé vis-à-vis de cette Valvule. 4. Que la situation de ce trou est entre le demi-cercle que forme cette prétenduë Valvule & la partie supérieure de la cloison moyenne des oreillettes du cœur, qui unie au tronc supérieur de la veine cave, fait un autre demi-cercle, qui contribuë avec celui de cette prétenduë Valvule, à former le Trou ovale.

3. Dans la troisiéme Dissertation, outre

outre le raport du Trou ovale, & du canal de communication de la Tortuë avec les mêmes conduits du Fœtus; M. *Mery* donne de plus pour fondement à son Systême, l'inégalité qui se rencontre dans le Fœtus entre la capacité du tronc de l'Aorte; & celle de l'Artére du poumon, avec l'égalité, qui se trouve dans l'homme entre la capacité de ces deux artéres.

4. La quatriême contient la Réponse aux Objections faites par M. * *Buissiére* dans la Lettre qu'il a écrite à M. † *Bourdelin*. Comme M. *Mery* & M. Buissiére ne conviennent pas des faits, & en suppofent même quelques uns de tout-à-fait contraires, on ne doit pas être surpris, qu'ils ayent des Systêmes différens.

5. La cinquiême contient une réponse commune aux Objections de Mr. *Tauvry*, dans une Thése, qu'il a fait soutenir à Paris, & à celles d'une Lettre de Mr. *Verheyen*. Notre Auteur y explique comment l'air &, par conséquent, la respiration servent à la Circulation du sang. Cette Circulation étant inconnuë aux Anciens, il ne faut pas

* *Fameux Chirurgien de la Principauté d'Orange établi à Londres.* † *Docteur Régent en la Faculté de Medecine de Paris.*

pas être surpris qu'ils ayent si mal raisonné sur la nécessité & sur les usages de la respiration. Voici comment M. *Mery* s'en explique. Pour entretenir une circulation égale & continuë, il faut de toute nécessité, que les veines versent dans le cœur autant de sang, que le cœur en pousse dans les artéres. Il faut donc que l'impulsion du sang ne diminuë point à mesure qu'il s'éloigne du cœur, puis que si elle diminuoit, les veines ne pourroient fournir au cœur le sang qu'il chasse dans les artéres. Pour donc s'opposer à ce ralentissement du mouvement du Sang, la nature fait passer, par le moyen de la respiration, l'air dans les vesicules du poumon, & de là dans ses veines, où prenant le sang par derriére, il le chasse dans l'oreillette gauche, qui en se resserrant le pousse dans le ventricule gauche du cœur; celui-ci en se contractant l'envoye dans l'Aorte: cette artére en se retrécissant, le fait passer, des parties ausquelles elle le distribuë, dans les branches & les deux troncs de la veine cave; qui le renvoyent dans l'oreillette droite du cœur par leur compression, aidées qu'elles sont de l'impulsion continuelle de l'air, & de la contraction du cœur: des artéres de cette

cette oreillette, le sang passe enfin dans le ventricule droit & dans l'artére pulmonaire, qui le renvoyent au poumon; où l'air, qui a premiérement servi à sa circulation, abandonne le sang, & s'échape au dehors par la trachée artére, chassé qu'il est par la contraction du poumon & de la poitrine. Après quoi, cette partie venant à se dilater, un air frais & nouveau rentre par le même canal dans le poumon, où reprenant, comme auparavant, le sang par derriére, il le pousse dans le ventricule gauche du cœur par les veines du poumon.

6. La sixiéme & derniére Dissertation contient la réponse aux trois propositions avancées par Mr. * *Silvestre* contre l'Hypothése de M. *Mery*; qu'on trouve apuyée ici non seulement sur la différence capacité de l'Aorte & de l'artére du poumon; mais encore sur la différence qui se trouve entre les capacitez des oreillettes, entre celles des ventricules du cœur du Fœtus humain, & sur l'égale capacité de ces mêmes parties dans l'homme adulte. Il tire ces deux conséquences de son hypothése. 1. Ou que les forces du cœur doivent être

* *Célébre Médecin François résident à Londres.*

être égales de part & d'autre, ce qu'il soutient dans la quatriême & cinquiême Dissertation ; ou que si les forces des ventricules sont inégales, elles doivent être proportionnées à la différente résistance, que le sang doit trouver dans les parties, ce qu'il soutient à la fin de la sixiême Dissertation.

2. Que la capacité du ventricule gauche du cœur du Fœtus humain étant de moitié ou environ plus petite, que celle du ventricule droit, & la capacité de l'Aorte moitié plus petite, que celle de l'artére du poumon, il doit passer avec même vitesse moitié plus de sang par l'artére du poumon que par l'Aorte; parce que les deux ventricules du cœur du Fœtus se vuidant aussi en même tems, ils ne peuvent pousser de sang dans ces deux artéres, que ce qu'ils en contiennent, quelque degré de force, que ceux qui combattent l'hypothése de notre Auteur, supposent de plus dans le ventricule gauche, que dans le ventricule droit.

## ARTICLE III.

*Some* CONSIDERATIONS *concerning the* TRINITY: *and the Ways of Managing that Controversie. The second*

*second Edition. Together With a Defence of them against the Objections of the Dean of St. Pauls.* C'est-à-dire; *Quelques Réflexions sur la Trinité; & la maniére dont on doit traiter cette Controverse. Seconde Edition. Avec la Défense de ces Réflexions contre les Objections du Doyen de S. Paul.* A Londres. 1698. in 8. pagg. 140.

I. IL s'est élevé depuis quelque tems des Disputes en Angleterre sur la *Trinité*. Les deux Partis conviennent, que la Distinction qu'il y a dans la Divinité, & au moyen de laquelle on assure, que le Pére, le Fils & le S. Esprit, sont trois personnes distinguées, quoi qu'elles ne soient qu'un seul & même Dieu, est inconcevable; mais les uns craignant de tomber dans le Trithéisme, en se servant de termes qui marquent une trop grande distinction, croyent qu'il faut se contenter, pour parler de ce Mystere, des termes de *Modes*, d'*Offices*, & de *Relations*. Les autres, au contraire, de crainte de tomber dans le Sabellianisme; ou de ne pas donner à cette Distinction toute la réalité qui lui convient, rejettent les termes de Modes, d'Offices, & de Relations, comme trop foibles; & apellent les

les trois Personnes de la Divinité, *trois* * *Entendements*, *trois Esprits*, ou *trois Substances infinies*. Le célébre Docteur *Sherlock* Doyen de S. Paul est à la tête des Défenseurs de cette derniére Méthode. Mais † l'Auteur du Livre, dont on vient de lire le titre, est pour la premiére, qui est aussi celle du commun des Théologiens Orthodoxes. Quoi que cette matiére ait été traitée un million de fois, on peut dire, que l'Auteur de cèt Ouvrage est original dans sa méthode; & peut-être ne diroit-on rien de trop, si l'on assuroit, qu'il ne s'est rien encore écrit de plus exact, ni de plus précis sur cette importante matiére. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il y suit la méthode des Géométres, tant il est vrai, qu'il n'y a aucun sujet, dans lequel on ne puisse faire usage de cette excellente méthode. L'Auteur fait paroitre d'ailleurs partout beaucoup de retenuë, une grande pieté, & proteste de sa sincérité dans tout ce qu'il a avancé.

Il commence par examiner les raisons du mauvais succès de la plûpart de ceux qui ont voulu traiter cette matiere, & qui n'ont fait que produire un nombre infini d'opinions monstrueuses,

&c.

* Minds. † M. Gastrell.

& déchirer le Christianisme, on je ne sai combien de Sectes. Quelques uns par respect pour ce grand mystére, ont crû qu'il ne devoit être le sujet ni de nos disputes, ni de nos recherches; que tout ce qu'il renfermoit étoit si fort élevé au dessus de la portée des hommes, qu'il ne nous étoit proposé, que pour éprouver & exercer notre Foi. Il y en a même qui sont allez jusques à cet excès, que de dire, que plus on découvroit de contradictions dans ce mystére, & mieux c'étoit. Il y a peu de gens, qui n'ayent ouï étaler ces contradictions avec pompe dans des sermons & les multiplier le plus qu'il étoit possible. Ils n'ont pas pris garde, que la raison se revolte contre le poids trop incommode dont on la veut charger, & qu'elle est tentée de rejetter les véritables mystéres, quand on prend à tache d'y en joindre de faux, & d'en trop exagerer l'incompréhensibilité. Les fâcheuses conséquences d'une soumission aveugle de notre raison seroient, selon notre Auteur, pour le moins aussi funestes au Christianisme, que les divisions, qui régnent parmi les Chrétiens au sujet des mystéres.

D'autres avoüant que le Mystére de la S. Trinité est incomprehensible, ne laiss-

laissent pas de se donner beaucoup de peine pour l'acommoder à la portée de l'esprit humain: Et ce qu'il y a de singulier, c'est qu'ils veulent après cela, qu'on reçoive leurs explications comme des articles de Foi: mais le nombre infini des différens Interprêtes de ce Mystére & la contrarieté de leurs explications sont de bonnes preuves de la vanité de toutes leurs prétensions. Tous ceux qui ont voulu se servir de termes nouveaux pour expliquer ces Mystéres ont plus fait de mal que de bien; parce que tous ces termes recevant des sens fort différens, & étant accompagnez de diverses idées accessoires, ont donné occasion à ceux qui n'étoient pas bien sur leurs gardes, de se jetter dans diverses erreurs très-dangereuses.

Le plus court seroit donc de n'employer que les termes de la Révélation, en parlant des choses surnaturelles, & que nous ne savons que parce qu'elles nous ont été révélées. Mais puis que les diverses erreurs, qui se sont élevées dans l'Eglise, ont obligé à en employer quelques nouveaux, pour défendre la vérité contre ces erreurs; notre Auteur ne desaprouve point cette coutume, il la juge même nécessaire, pourvû

vû qu'on n'en abuse point, & que la Revelation soit toujours comme la pierre de touche, par laquelle l'on juge du sens de ces nouveaux termes.

Il y en a, enfin, qui semblent avoir choisi une voye bien courte pour se débarrasser de tout ce qu'il y a de difficile à comprendre dans la Religion; c'est de nier qu'elle ait rien de mystérieux. Mais quelle gêne ne faut-il pas donner à un très-grand nombre de passages de l'Ecriture, combien d'allégories & de sens forcez ne faut-il pas admettre, si l'on veut aplanir tous les mystéres qui nous sont révélez, & les mettre à la portée de notre raison? C'est une plaisante méthode d'expliquer l'Ecriture, que d'en obscurcir une bonne partie, pour expliquer l'autre: & après tout, notre Auteur ne fait pas difficulté d'avancer que l'Hypothése des Sociniens, ennemis des mystéres, s'il en fut jamais, n'est pas moins mystérieuse, & ne paroit pas moins contraire à la droite raison, que celle que soûtiennent les Orthodoxes.

Notre Auteur a pris grand soin d'éviter tous ces écarts dans ce Discours. Il ne rejette point les mystéres, parce qu'ils sont au dessus de la portée de nôtre raison. Il n'exige pas non plus une

foi

foi aveugle pour eux, sans aucun examen. Il n'entreprend point de donner de nouvelles explications de celui de la Trinité, ou d'introduire de nouveaux termes, differens de ceux de l'usage commun, lors qu'on parle de ce mystére. Il examine d'abord en quoi la doctrine de la Trinité est un Mystére, & comment & jusques où un Mystére peut être l'objet de notre foi. Pour parvenir à ce but, il fait voir 1. Ce qui embarrasse & obscurcit notre foi au sujet de la Trinité. 2. Ce qu'il suffit à tout Chrétien de croire sur cèt Article. 3. Quelles sont les mauvaises conséquences qui peuvent suivre de cette créance; c'est-à-dire qu'il répond aux Objections qu'on peut faire sur ce qu'il propose pour être l'objet de la foi des fidéles sur ce Mystére.

Il trouve quatre raisons des ténébres qui sont répanduës sur la Doctrine de la Trinité. (1) Le préjugé & la bigoterie de quelques Dévots indiscrets. (2) La vanité de ceux qui ont prétendu se faire valoir en inventant de nouvelles idées, & se moquant des anciennes. (3) Le peu d'attention qu'on a fait aux bornes étroites de notre connoissance. (4) Et enfin le choix imprudent d'expressions peu propres à l'explication de ce

N My-

Mystére. L'Auteur examine toutes ces causes en particulier, & fait diverses reflexions très-importantes sur tout cela. Il se plaint beaucoup de ceux qui se sont servis de comparaisons ou tout-à-fait impropres ou même impertinentes, pour expliquer ce qu'ils n'entendoient pas.

Pour déterminer ensuite ce qu'il est nécessaire de croire sur la Trinité ; il pose ces Principes généraux. 1. Qu'on n'est obligé de croire, que ce qu'il est possible de croire. 2. Qu'on ne doit croire, que ce qui a été révélé, du moins pour les choses, qu'on ne connoit que par la Révélation. 3. Que l'Ecriture est la seule régle de ce que tout Chrétien est obligé de croire ; car l'Auteur ne s'embarrasse point ici de la Tradition, remarquant que les plus anciens Péres ont fondé sur l'Ecriture tout ce qu'ils ont dit de la Trinité.

Selon ces maximes, il examine comment & jusques où, il est possible de croire une Trinité ; & ce que l'Ecriture veut que nous croyons sur cèt Article. Il soutient que deux conditions sont nécessairement requises pour nous rendre la créance d'une chose possible ; car il faut que nous entendions le sens des termes dont on se sert pour l'expliquer,

pliquer; & qu'elle n'implique point contradiction avec celles de nos connoissances précédentes que nous savons être certaines & évidentes. Il est impossible que nous croyons une chose qu'autant que nous concevons les termes ausquels elle est proposée. Car la Foi regarde seulement la vérité ou la fausseté des propositions; & il faut entendre les termes dont une Proposition est composée, avant que nous puissions prononcer sur la vérité ou sur la fausseté de cette proposition; qui n'est autre chose que l'identité ou la différence des termes ou des idées exprimées par ces termes. Si je n'ai nulle connoissance du sens des termes employez dans une proposition, je ne puis faire aucun acte de mon entendement à cet égard; je ne puis dire, je crois, ou je ne crois pas une telle chose: mon esprit est parfaitement dans le même état où il étoit auparavant, sans recevoir aucune nouvelle détermination; & si je n'ai qu'une notion générale & confuse des termes, je ne puis donner qu'un consentement général & confus à la proposition; en sorte que l'evidence de ma foi est toujours proportionnée à la connoissance du sujet que je dois croire. Si l'on exige, par exemple, de

moi, que je croye qu'A est égal à B; que je ne sache ni ce qu'est A, ni ce qu'est B, & que je n'aye aucune idée de l'égalité, je ne crois rien de plus, que ce que je croyois avant que cela me fût proposé. Je ne suis capable d'aucun nouvel acte de foi déterminé. Tout ce que je puis croire dans cette occasion revient tout au plus à ceci; que certaine chose a un certain raport à une autre certaine chose; & que ce qu'on veut que je croye est affirmé par une personne d'une grande connoissance & d'une parfaite intégrité, qui mérite d'en être cruë, & que par conséquent la proposition alleguée est probablement véritable dans le sens dans lequel cette personne l'entend. Mais je ne suis en rien plus savant qu'auparavant, & ma foi n'a aquis aucun nouveau degré de connoissance par cette proposition.

Que si je sai que A & B sont deux lignes, & que par deux lignes égales on entend deux lignes, qui ont une même longueur; cette connoissance ne peut produire qu'une foi générale & confuse, savoir qu'il y a une certaine ligne concevable qui est de la même longueur, qu'une autre certaine ligne. Mais si par A & par B on entend deux lignes droites, qui sont les côtez d'un Trian-

Triangle donné, & que je croye sur la parole d'un Mathematicien sans Démonstration, que ces deux lignes sont égales ou de la même longueur; c'est un acte de foi distinct & particulier par lequel je suis convaincu de la verité d'une chose que je ne croyois ou ne savois pas auparavant.

L'Auteur explique avec la même clarté l'autre condition requise pour croire une chose, qui est qu'elle n'implique point contradiction, avec ce que nous savons certainement & évidemment. Il ne sauroit s'imaginer, qu'on puisse croire de bonne foi, une proposition qui renverseroit la vérité de celle-ci, *que le tout est plus grand qu'une de ses parties*; & il prouve par plusieurs raisons que cela est du tout impossible. Il faudroit copier tout notre Auteur, s'il faloit alleguer tout ce qui mériteroit d'être raporté.

Il aplique ensuite tous ces principes généraux au mystére de la Trinité; & supposant que je suis obligé de croire, qu'un seul & même Dieu est trois différentes personnes, ce qu'il prend pour accordé, quoi qu'il n'aît pas encore montré, jusques où, & en quel sens, je suis obligé de le croire; je ne puis le croire qu'autant que j'entends les ter-

mes de cette proposition, & que les idées qu'ils signifient n'impliquent pas contradiction. Pour faire donc un acte de foi sur ce sujet, il faut que j'examine quelles idées j'ai de *Dieu*, de l'*Unité*, de l'*Identité*, de la *Distinction*, du *Nombre*, & de la *Personne*. C'est aussi ce que l'Auteur examine dans la suite avec beaucoup de précision; & qu'il aplique après cela à cette proposition, *qu'un seul & même Dieu est trois differentes personnes.*

Et d'abord on convient qu'un seul & même Dieu ne peut pas être trois au même égard auquel il est un. Cela implique contradiction. On convient aussi assez de l'unité de Dieu, cette proprieté s'accorde fort bien avec toutes les autres idées que nous avons. Toute la difficulté consiste dans l'explication de la distinction marquée par les trois Personnes, que nous disons être un seul & même Dieu. Pour déterminer quelque chose à cèt égard, notre Auteur applique à la Divinité toutes les espéces de Distinctions, qu'il a expliquées auparavant. Il montre avec la derniére évidence, que nous ne pouvons concevoir, ni croire par conséquent trois Etres infinis réellement distincts l'un de l'autre, & qui ayent les mê-

mêmes perfections infinies. Et il conclut, enfin, que toute la distinction personnelle, que nous * pouvons concevoir dans la Divinité doit être fondée sur quelques idées accessoires à la Nature Divine, & qu'une combinaison de telles idées, forme cette seconde notion, qui est exprimée par le mot de personne. Quand, par exemple, nous nommons Dieu *le Pére*, nous nous formons, autant que notre infirmité nous le peut permettre, l'idée de Dieu comme agissant d'une telle & telle maniére, à tels égards & avec telles relations; & quand nous nominons Dieu le *Fils*; nous ne concevons que la même idée de Dieu; mais sous de différentes Rélations. Il en est de même, quand nous concevons le S. Esprit.

Mais, dira-t-on, est-ce donc là tout le Mystére de la Trinité? Est-ce là tout ce qu'on a voulu dire depuis seize cens ans qu'on en parle? Est-ce là toute la signification de ces termes expressifs de distinction que nous trouvons dans l'Ecriture. L'Auteur n'a garde d'avoir cette pensée. Ce qu'il veut dire, c'est que dans les idées que nous avons de



* *Remarquez qu'on ne dit pas qui est dans la Divinité; mais que nous y pouvons concevoir.*

diſtinction, n'y en ayant aucune qui puiſſe convenir à l'unité d'un Dieu, que celle dont on vient de parler; & ne pouvant concevoir les choſes que par les idées que nous en avons, il ſuit que c'eſt tout ce que nous pouvons concevoir de ce myſtére; & qu'il faut que la diſtinction qui ſe trouve en Dieu, par laquelle il eſt un & trois en même tems, ſoit telle qu'il eſt impoſſible à l'homme de la concevoir. En ſorte que tout ce que nous pouvons croire de la Trinité; c'eſt que le ſeul & même Dieu eſt trois d'une maniére que nous ne ſommes pas capables de comprendre. Et puis que nous ſommes certains, que nous ne pouvons comprendre cette diſtinction par laquelle un ſeul & même Dieu eſt trois; c'eſt en vain que nous cherchons des termes, pour exprimer une choſe que nous ne concevons point: & de quels que nous nous ſervions, ſoit ceux de perſonne, d'hypoſtaſe, ou autres, ils ſignifient tous la même choſe, c'eſt-à-dire, une eſpéce de diſtinction, que nous ne comprenons point. L'Auteur montre, qu'il ne faut pas être ſurpris, que nous n'ayons que des idées confuſes de choſes dont notre entendement ne nous fournit aucunes

idées.

idées particuliéres; puis que si nous examinons bien toutes nos autres connoissances, nous en trouverons peu, qui soient complétes & distinctes.

Il recherche en second lieu ce que l'Ecriture exige de notre foi sur cette matiére. Sur quoy il fait trois choses principales. 1. Il explique d'une maniére simple, & précise, ce qui en est enseigné en termes exprès dans l'Ecriture. 2. Il prouve que l'Ecriture contient effectivement ce qu'il lui fait dire. 3. Il examine les explications particuliéres qu'on a données ou qu'on peut donner de ce que l'Ecriture nous dit sur ce sujet.

Il avoûë qu'on ne trouve point dans l'Ecriture en propres termes qu'un seul & même Dieu est trois différentes personnes. Il ne prétend pas non plus, qu'on y puisse trouver aucun mot qui aît la même signification ou qui emporte la même chose que le mot de *Trinité* & qui soit employé en parlant de Dieu; car pour éviter toute chicanerie, il veut bien ne se pas servir du fameux passage de la prémiere Epitre de *S. Jean*. Mais ce que l'Ecriture nous enseigne clairement & en termes exprès, c'est qu'il y a un seul Dieu, qui

est le Créateur de toutes choses; que ce seul & unique Dieu doit être adoré de nous sous ces trois différens titres ou caractéres, de Pére, de Fils & de S. Esprit, que l'Auteur prétend être attribuez au seul & unique Dieu dans divers endroits de l'Ecriture sainte. Il établit tout cela, & prouve par conséquent la Divinité du Fils de Dieu & du S. Esprit par un petit nombre d'argumens, mais choisis, & dont il met l'évidence dans un beau jour, avec cette netteté d'esprit, que donne une bonne Philosophie, & que peu de Savans semblent posseder dans un si haut degré que notre Auteur. En sorte que dans dix ou douze pages, on peut trouver plus de bonnes preuves pour s'assurer de la Divinité des trois personnes de la Trinité, que dans bien des Volumes *in folio*, qu'on a faits sur le même sujet.

Quant aux explications particuliéres de ce que l'Ecriture nous propose à croire sur la Trinité, elles se reduisent à faire profession de croire, que Dieu est un & trois; le même Dieu & trois différentes *Hypostases* ou *Personnes*, & que l'une de ces trois *Hypostases* ou *Personnes* est en même tems Dieu & Homme. Nôtre Auteur examine sur

ce sujet, 1. les fondemens que l'on trouve dans l'Ecriture d'une telle explication de ce mystére. 2. Et ensuite, ce que nous sommes tenus de croire, lorsque nous expliquons de cette maniére notre Foi sur la Trinité.

Quant au premier Article; il remarque, qu'il n'en est pas des noms de Pére, de Fils, & de S. Esprit attribuez à Dieu dans l'Ecriture; comme des autres noms qui lui sont donnez. Ceux-ci ne signifient qu'une idée incomplete de la Divinité, par raport à quelques uns de ses attributs particuliers. Il y en a, par exemple, qui marquent son existence par soi-même, d'autres sa puissance, &c. & ils sont tous renfermez dans l'Idée totale que nous avons de la Divinité; d'où vient qu'on les employe indifféremment pour signifier cette idée totale, à laquelle, ils se rapportent, & dont ils font partie. Aussi ne peuvent-ils être le fondement d'aucune distinction dans la Divinité. Il n'en est pas de même des noms de Pére, de *Fils*, & de *S. Esprit*; qui selon notre maniére de concevoir, signifient quelque chose d'*extrinséque* & d'accessoire à la nature divine, & beaucoup plus que nous n'en connoissons par la raison. L'idée que nous avons de

Dieu, est compléte avant que nous lui donnions ces noms de Pére, de Fils, & de S. Esprit. Et quoi qu'ils puissent tous trois séparément être affirmez de Dieu; il y a certaines occasions où l'un de ces termes est employé par raport à Dieu, où aucun des deux autres ne sauroit être employé que très-improprement. D'où il suit, que ces trois noms de Dieu, *Pére*, *Fils*, & *S. Esprit*, doivent marquer trois différences ou distinctions, qui appartiennent à Dieu; mais qui soient telles, qu'elles puissent s'accorder avec l'unité & la simplicité de la Nature Divine. Car châcun de ces noms renferme l'idée totale que nous avons de la Divinité, & quelque chose de plus. Entant qu'ils expriment la Nature Divine, ils signifient tous trois précisément & également la même chose; c'est cette signification accessoire, qui fait toute la distinction qu'il y a entr'eux.

Mais quelle est, enfin, cette distinction, & en quoy consiste-t-elle? L'Ecriture ne nous en dit rien; mais puisque l'Eglise a trouvé à propos de se servir d'un certain mot pour la désigner, l'Auteur croit qu'il n'y en a point qui paroisse plus propre à l'intention des

Ecri-

Ecrivains ſacrez, que celui de *Perſonne*. Car les noms de *Pére*, de *Fils*, & de *Saint Eſprit*, dans leur prémiére ſignification, dans l'intention pour laquelle ils ont été inventez, dans leur uſage conſtant, & dans la liaiſon & les circonſtances particuliéres, dans leſquelles ils ſont employez dans l'Ecriture, marquent certainement une perſonne; châcun d'eux, pris proprement & ſans figure, déſigne un certain Etre intelligent, agiſſant d'une certaine maniére. On prétend que les Grecs ont entendu la même choſe par le mot d'*Hypoſtaſe*, que nous entendons par celui de perſonne, l'un étant ſouvent traduit par l'autre; & en ce cas, on a autant de raiſon de ſe ſervir de l'un que de l'autre; mais s'ils ont uni au mot d'*Hypoſtaſe* une autre idée que celle que nous uniſſons au mot de *Perſonne*; notre Auteur doute, qu'ils puiſſent prouver par l'Ecriture, qu'il ſoit auſſi propre que celui de *Perſonne*, à déſigner le *Pere*, le *Fils*, & le *S. Eſprit*.

Il n'a pas de peine de prouver après cela, que celle de ces Perſonnes qui eſt appellée le *Fils de Dieu*, eſt auſſi véritablement homme; puis que l'Ecriture dit qu'il eſt ſemblable à nous en

toutes choses, excepté le péché. Si l'on lui demande comment Dieu peut être uni avec l'homme, il avoüe qu'il n'a point d'idée claire & précise de l'union des Etres intelligens, soit avec les corps, soit des uns avec les autres; mais il soûtient qu'on peut aussi bien concevoir par une même idée, & d'une seule vuë, Dieu & l'Homme tout ensemble, qu'on peut concevoir l'esprit & le corps unis de la même maniére. Il ne laisse pas d'expliquer la maniére dont il conçoit cette union. Il passe ensuite à ce que l'Ecriture nous oblige à croire de ce Mystére, & après avoir posé deux fondemens, il prétend, que la Doctrine de la Trinité ne nous a point été révélée, pour être la matiére de nos spéculations, & pour exercer nos lumiéres; mais pour nous faire mieux comprendre l'amour & la bienveillance de Dieu envers les hommes. Il croit que si l'homme eut été confirmé dans son innocence, Dieu ne lui auroit point révélé ce Mystére; & que par conséquent la Révelation qui en a été faite a son raport au grand Ouvrage de la Rédemtion du Genre humain. Sur ce Principe, il estime que l'Ecriture nous oblige à croire, que le seul & unique Dieu suprême ayant

prévu

prévu de toute éternité la chute de l'homme, résolut aussi de toute éternité de le racheter par la mort & par la constante intercession d'un homme choisi & rendu capable de cet Ouvrage par la plénitude de Divinité qui habite en lui réellement ; & d'accorder en vertu de ses soufrances & de son intercession, les dons, les graces, & les secours spirituels, nécessaires, & suffisans pour rendre cette redemtion efficace pour le salut de plusieurs personnes. Que pour nous faire comprendre, autant que nous en sommes capables, la misére de l'homme dans l'état de corruption, la difficulté qu'il y avoit de l'en tirer, & l'ineffable miséricorde de Dieu dans son rétablissement ; pour élever nos esprits au plus haut degré de respect, d'amour & de reconnoissance, dont nous sommes capables, il a bien voulu se révéler à nous sous divers caractéres ou rélations personnelles ; qui sont celles de *Pére*, de *Fils*, & de *S. Esprit*, de *Sauveur*, de *Médiateur*, & de *Consolateur*. Que par ces noms, & autres expressions, qui en dépendent, nous sommes obligez de croire, qu'il y a en Dieu une espece de distinction, & de subordination d'offices ou de Rélations, conformes

à ce que ces termes signifient dans l'usage ordinaire. L'Auteur explique tout cela plus au long, & tout ce qu'il dit s'accorde fort bien à ce que les Théologiens Orthodoxes, mais sages & réservez, pensent sur ce sujet.

Il répond, ensuite, aux trois principales objections qu'on peut faire contre le Mystere de la S. Trinité. 1. La prémiere est qu'elle introduit la pluralité des Dieux. 2. La seconde, qu'elle implique contradiction. 3. La troisiéme, que quand elle n'impliqueroit pas contradiction, on ne sauroit nier que ce ne soit, du moins, un très-grand mystére; & qu'il est d'une très-dangereuse conséquence dans la Réligion, de faire des Articles de foi, de tout ce qui est un mystére. Comme un Lecteur judicieux peut facilement concIurre, de ce que nous venons de dire, quelles sont les réponses de l'Auteur à ces Objections, nous nous dispenserons de les raporter ici.

II. Quelques raisonnables que paroissent les Réflexions de notre Auteur sur la Trinité; elles n'ont pas eu le bonheur de plairre au Docteur *Sherlock*, Doyen de S. Paul. Il a entrepris de les refuter dans le second Chapitre, du-

du Discours qui a pour titre.* *l'Etat présent de la Controverse Socinienne.* C'est ce qui a obligé notre Auteur à se deffendre contre les attaques de ce Savant. Sa réponse, contient quatre chefs principaux. 1. Il donne une idée générale de la maniére dont le Doyen de S. Paul en a usé avec lui. 2. Il se défend de l'accusation de Sabellianisme, que ce Doyen lui a intentée. 3. Il défend le dessein de son Ouvrage, & fait voir les raisons qu'il a euës de ne point insister sur la Tradition, ni sur l'autorité des Péres. 4. Il allégue les raisons qui le persuadent que la maniére dont le Doyen de S. Paul a manié la controverse de la Trinité, n'est pas la plus convenable qu'on puisse mettre en usage. Nous ne nous engagerons point dans le détail de cette Controverse. Il ne faut pas être grand Théologien, pour savoir à peu près ce que notre Auteur peut dire sur ce sujet, sur tout quand on est instruit de la méthode du Doyen de S. Paul, pour expliquer la Trinité; & il y a peu de gens aujourd'hui, qui n'en soient informez. On pourra joindre la Traduction de ce petit Ouvrage, à celle des deux autres

Livres

* *The present State of the Socinian Controversie.*

Livres de M. *Gastrell* qu'on a promise il y a quelque tems, si l'on aprend que le Public le souhaite.

---

## ARTICLE IV.

HISTOIRE DU REGNE DE LOUIS XIII. *Roi de France & de Navarre. Tome Premier, contenant les choses les plus remarquables arrivées en France & en Europe durant la Minorité de ce Prince.* Par MICHEL LE VASSOR. A Amsterdam, chez Pierre Brunel, 1700. in 12. pagg. 672.

IL n'est rien de si difficile que d'avoir une Histoire bien véritable; ou l'on est trop près des tems dont on entreprend de parler, & l'on n'ose pas dire la vérité; ou l'on en est trop éloigné, & l'on ne la sait plus. C'est la crainte du danger qu'il y avoit à dire la vérité, qui a empêché jusques ici ceux qui auroient pû nous donner une bonne Histoire du Régne de *Loüis XIII.* d'entreprendre un tel ouvrage. Il n'y avoit pas de sureté de mettre au grand jour de certaines véritez, ni d'honneur

à les taire. Ceux qui se sont mêlez d'en écrire quelque chose, ou n'ont fait que copier les Gazettes, & l'ancien *Mercure François*, ou ont impudemment déguisé la vérité & donné dans la flaterie. * *Guy Patin* fait, en particulier, ce dernier reproche à *Barthelemi Gramont*, qui a écrit l'Histoire de Loüis XIII. depuis la mort d'*Henri IV.* jusqu'en 1639. Il dit que son Livre est rempli de faussetez & de flateries indignes d'un homme d'honneur ; & que quand il fut achevé & prêt d'être mis en vente, il en fit refaire quinze demi-feuilles, pour y flater plus fortement le Cardinal de *Richelieu*, qui étoit alors au plus haut point de sa faveur.

On n'accusera pas M. *le Vassor* d'avoir donné dans le défaut de la flaterie : les personnes dont il parle y sont peintes au naturel, avec leurs vices de même qu'avec leurs bonnes qualitez. Il craint plutôt qu'on ne l'accuse de donner un mauvais tour à toutes les actions de ceux dont il parle, & de ne trouver presque nulle part ni vertu, ni probité. Pour prévenir cette accusation, il nous avertit, qu'outre que le nombre des gens de bien a toujours été fort petit ;

* *Lettr. XCI.*

petit; quand on est obligé de faire paroître sur la Scéne des Ambitieux, qui sacrifient tout à leur élevation & à leur puissance, des Courtisans lâches & flateurs, qui ne font aucun scrupule de trahir leur Religion, & leur Patrie, on ne peut donner à ces Acteurs le rolle d'un honnête homme. Tout ce qu'on peut exiger d'un Historien, c'est que les hommes étant rarement tout à-fait corrompus & méchans, il ne dissimule pas ce qu'un Scélérat peut avoir de bon & de loüable.

Il nous aprend encore, qu'il a pris pour son modéle les *Annales* de *Tacite*, quant au dessein & au plan de son Ouvrage; & que son principal but est de représenter la maniére, dont après la mort d'Henri IV. on a travaillé *à ruiner le peu de liberté, qui restoit en France; à oprimer le Clergé, la Noblesse, & le Peuple; & à jetter les fondemens de cette Puissance énorme, qui a fait peur en nos jours à toute l'Europe.* Comme M. *le Vassor* a imité Tacite dans son Histoire, il s'est aussi servi, à peu près de la même raison, pour persuader le Public, qu'il n'a rien écrit que de véritable. *Il n'y a rien*, dit-il, *qui m'engage à loüer ou à blâmer injustement des gens presque tous morts avant que je fusse au* mon-

*monde. Quelle raison particuliére aurois-je de les aimer ou de les haïr.* Du reste, si M. le Vassor a imité Tacite en cela, il ne l'a pas imité dans sa brieveté; & il en fait ses excuses. Il prétend que l'Histoire Romaine pouvoit être écrite beaucoup plus briévement, que celle d'aujourd'hui; & il en allégue deux raisons: la premiére, c'est que la Religion des Romains ne causoit point de disputes; elle ne produisoit point de séparation en Sectes differentes; leur Théologie n'avoit aucune liaison avec les affaires de Politique, & il en est tout autrement aujourd'hui. La seconde, c'est que les intérêts de l'Empire Romain n'étoient pas si mêlez avec ceux de ses Voisins; il n'y avoit pas tant de négociations. On pouvoit écrire son Histoire indépendamment de celle de tous les autres peuples; au lieu qu'aujourd'hui on ne peut presque faire celle d'un Etat, sans faire en même tems l'Histoire générale de toute l'Europe. Aussi s'est-il passé peu de choses considérables dans cette Partie du Monde dans le tems que renferme ce premier Volume, dont M. *le Vassor* ne nous parle assez amplement. Il ne contient que l'espace de cinq années, depuis 1610. jusques en

1614. inclusivement, c'est-à-dire, la fin du Régne d'Henri IV. & toute la Minorité de Loüis XIII. son successeur.

II. Ces cinq années forment la division du Volume en cinq Livres. 1. On voit dans le premier les grands projets d'Henri IV. sur la fin de sa vie; sa mort tragique; les mesures, que prit *Marie de Medicis* son Epouse, pour se faire déclarer Régente, & les intrigues des Grands, pour se suplanter les uns les autres, & pour avoir part au Gouvernement. M. *le Vassor* n'attribuë pas les grands préparatifs que faisoit Henri IV. lors qu'il fut assassiné, à des motifs aussi Héroïques, que quelques autres Historiens ont fait. Il croit que le désir de se venger de l'Espagne, & sur tout l'envie d'avoir la * Princesse de *Condé*, dont il étoit passionnément amoureux, & que le Prince son Epoux avoit emmenée à Bruxelles, pour éviter l'afront qui le menaçoit, furent les principales raisons de ces grands & vastes projets. *L'absence de son* Bel Ange, dit notre Auteur, *c'est ainsi qu'il apelloit la Princesse de Condé*, *lui tenoit au cœur plus que toute autre chose.*

On

* *Henriette Charlote de Montmorency.*

On dit que tous les Historiens ont leur Héros ; Henri IV. n'est pas celui de M. *le Vassor*, & bien des gens ont le même gout que lui. Il ne fait pas ce que pouvoient dire à l'honneur de ce Prince ceux qui firent son Oraison funébre: *C'étoit*, dit-il, *un Prince mort dans plusieurs habitudes criminelles, sur le point de mettre toute l'Europe en feu; pour contenter son ambition, pour se venger de ses Ennemis, qui n'étoient plus en état de lui faire du mal, & pour retirer avec éclat d'entre leurs mains, une Princesse que son Epoux vouloit mettre à couvert des poursuites & des sollicitations d'un Roi, à qui l'amour faisoit perdre le sens & la raison*. Il doute que son retour à l'Eglise Romaine fût bien sincére; & quand il l'auroit été, il croit que la vie déréglée de ce Prince ne faisoit pas beaucoup d'honneur à une communion *que la Politique lui fit vraisemblablement embrasser*. Il reproche aux Evêques flateurs, qui le loüoient dans leurs Panégyriques, après sa mort, de n'avoir jamais eu le courage de le reprendre de ses débauches, & de lui dire publiquement le vérité, comme avoient fait les Ministres Protestans, avant qu'il les eût abandonnez. M. *le Vassor* assure encore, que les personnes

nes pénétrantes prétendoient qu'il y avoit plus de témérité que de prudence dans la bravoure d'Henri; qu'il avoit manqué de conduite en plusieurs occasions, & que si le Duc de *Mayenne* eut été plus actif & plus habile, Henri auroit été contraint de se réfugier en Angleterre, après la mort de son Prédécesseur; qu'il recompensa mieux les Chefs de la Ligue, que ceux qui l'avoient servi avec le plus de fidélité; qu'au lieu d'être libéral, il étoit prodigue, pour des gens, qui ne méritoient rien; qu'il donnoit avec profusion à ses Maitresses, & aux Ministres de ses plaisirs; qu'il avoit une passion déméfurée pour le jeu, & qu'il y témoignoit une avarice indigne d'un grand Prince; qu'en faisant mine de soulager le Peuple, il établissoit de nouveaux impots; qu'il avoit achevé d'introduire dans l'Etat le désordre de la vénalité des Charges. On lui impute diverses folies, & plusieurs autres défauts, qui n'étoient que trop véritables. Cependant il étoit presque adoré de ses Sujets; tant est vraye la pensée judicieuse d'un habile homme, que pourvû qu'un Prince ne soit pas tout-à-fait méchant, & qu'il aît quelques vertus morales, il sera cheri de ses sujets. L'Au-

L'Auteur établit dans ce même Livre, par des exemples qui paroiſſent inconteſtables, qu'il y a un engagement réciproque & rélatif entre le Souverain & le Peuple.

2. On voit dans le Livre ſecond la ſuite des brouilleries des Grands de la Cour de France ; la Diſgrace du Duc de *Sully* ; les diſputes des Princes de la Maiſon d'Autriche en Allemagne ; les vaſtes projets du Duc de Savoye & leur peu de ſuccès ; ce qui ſe paſſa à l'Aſſemblée Politique des Réformez à Saumur, & les diviſions, qui y parurent & qu'on impute au Maréchal de *Bouillon* ; les Diſputes au ſujet de la Succeſſion de *Cléves* & de *Juilliers* ; celles des *Remontrans* & des *Contre-Remontrans* dans les Provinces-Unies & les révolutions arrivées en Suéde après la mort de *Guſtave Ericſon.*

Comme M. *le Vaſſor* s'eſt déclaré pour les ſentimens d'*Arminius* ſur les cinq Articles, dès ſa ſortie hors de France ; il ne faut pas être ſurpris, qu'il aſſure que ce Profeſſeur avoit raiſon dans le fonds, & que *Gomar* avoit tort. Il prétend que les Diſputes ſur les cinq Articles ne ſont point eſſentielles à la Religion : que *Calvin* lui-même ſemble l'avoir reconnu, puis

qu'il a traduit en François les lieux communs de *Melanchthon*, auquel il donne tous les éloges imaginables dans la Préface, quoique ce savant Luthérien soit dans les sentimens opposez à ceux de Calvin sur la Prédestination & sur la Grace. Il dit que de savans Théologiens Réformez, ont soutenu publiquement que les dogmes de la Grace Universelle, du pouvoir de resister à son opération, & de la Prédestination conditionnelle, sont du nombre de ces Articles, que châcun peut croire sans renoncer aux principes de la Religion. Il traite le dogme de S. *Augustin* sur ce sujet, de nouvelle doctrine, qu'il introduisit dans l'Occident; & compare le Synode de *Dordrecht* à celui de *Trente*, si ce n'est que dans le premier il y avoit de plus habiles gens que dans le second. *Cela n'est pas fort surprenant*, ajoute-t-il, *tous les Conciles se ressemblent. Les mêmes intérêts y donnent occasion, les mêmes passions y régnent.* Il convient que *Vorstius* fit beaucoup de tort au parti des Remontrans, parce qu'il étoit visiblement Socinien. *Episcopius* n'alla pas si loin; ceux qui ont lû ses Ouvrages savent qu'il défend fortement la Divinité de Jesus-Christ: mais il s'avança trop, en soutenant

que

que la Doctrine Socinienne est tolérable. Cela nuisit encore beaucoup à ceux de son parti.

3. On trouve dans le troisiéme Livre, l'Histoire des Négociations du double Mariage projetté quelque tems, auparavant entre le Roi Loüis XIII. & l'Infante d'Espagne, & entre le Prince d'Espagne & la Fille Ainée de France; les démêlez des Jésuites, qui vouloient ouvrir leur Colége à Paris, avec le Parlement; les Affaires du Duc de *Rohan* à S. Jean d'Angeli; la Réunion des Protestans, & l'Histoire de la tenuë de leur Synode National à Privas; la Conspiration contre le Duc de Parme; la mort du Prince de *Galles*; & l'Histoire des troubles de Moscovie, à l'occasion du faux *Démetrius*.

Les Princes du Sang s'opposoient à la double alliance entre l'Espagne & la France, le Duc de Savoye se plaignoit qu'on refusât à son Fils la Fille ainée de Henri IV. qui lui avoit été promise; mais Marie de Medicis s'étoit trop entiérement devoüée au Pape & au Roi d'Espagne, pour ne pas faire tout ce qu'ils vouloient, & ils souhaitoient passionnément ces deux mariages.

M. le Vassor nous fait un portrait

O 2 fort

fort charmant d'*Henri* Prince de Gales mort le 14. d'Octobre, en 1612. Le Roi son Pére ne parut pas fâché de cette mort, il ne voulut point que la Cour parut en deuil, pendant que toute l'Angleterre le portoit dans le cœur & déploroit une perte irréparable. Il *avoit plutot*, dit notre Auteur, *les inclinations des anciens Rois d'Angletetre, que celles des Rois d'Ecosse*. Il avoit surtout beaucoup d'attachement pour la Religion Réformée. Le raport des Medecins fit croire, que sa mort lui avoit été avancée, & M. le Vassor dit, que si ce soupçon étoit bien fondé, on pourroit accuser le Vicomte de *Rochester* d'un crime si atroce; lui & sa femme furent condamnez depuis, comme coupables d'empoisonnemens; & Rochester & le Prince de Gales avoient été amoureux de la même femme. En parlant du faux Démétrius; M. *le Vassor* fait connoitre qu'il n'est pas bien persuadé, que ce fût un Imposteur, & qu'il croit que la question est assez problematique.

4. On voit dans le quatriéme Livre, la Régente de France brouillée avec les Guises à l'occasion du Baron de Luz tué par le Chevalier de Guise, & cette meme Princesse racommodée ensuite

ſuite avec cette Maiſon : le rapel des anciens Miniſtres à la Cour, & les embarras du Prince de Condé à cette occaſion : le commencement des troubles d'Italie après la mort de *François* Duc de Mantoüe, à cauſe de ſa ſucceſſion ; les artifices, les tromperies,& les grands mouvemens du Duc de *Savoye* ſur ce ſujet ; avec le peu de ſuccès de tous les vaſtes deſſeins de ce Prince inquiet & ambitieux : le peu de fruit de la Diéte de Ratisbonne tenuë en 1613. & où les Catholiques & les Proteſtans ſe plaignirent réciproquement les uns des autres : le commencement des différens des Maiſons de *Brandebourg* & de *Neubourg*, au ſujet de la ſucceſſion de Cléves & de Juilliers, & le changement de Religion du Duc de Neubourg, pour ſe venger de l'Electeur de Brandebourg, de qui il avoit reçu un ſouflet dans un repas ; & enfin la ſuite des diviſions ſurvenuës dans les Provinces-Unies, à l'occaſion des Diſputes Arminiennes.

L'Auteur ne peut faire l'Hiſtoire de ces diviſions, ſans parler du ſavant *Grotius*, qui eut beaucoup de part à tout ce que firent les Etats de Hollande dans ces fâcheuſes conteſtations. Il remarque que ce grand homme, qui

étoit dans les ſentimens d'*Arminius*, avoit d'ailleurs tant d'horreur pour le Socinianiſme, * qu'il diſoit ſans façon, que les Sectateurs de *Socin* ne méritoient pas d'être mis au nombre des Chrétiens. Il eſt vray qu'il ne parut pas dans la ſuite avoir ſi mauvaiſe opinion des Sociniens, mais il n'embraſſa jamais leurs ſentimens. *Une infinité d'endroits de ſes Lettres, & de ſes Ouvrages*, ajoute Mr. *le Vaſſor, le prouvent clairement. Quelque choſe qu'on diſe pour flêtrir ſa réputation, il aura toujours la gloire d'avoir mieux réfuté, que ceux qui ont écrit avant lui, les fauſſes ſubtilitez de Socin, contre la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt.*

Les Etats de Hollande firent un Edit en 1611. par lequel ils ordonnoient aux Miniſtres Remontrans & Contre-Remontrans, de ſe ſuporter mutuellement avec charité. Surquoi notre Auteur remarque que les Miniſtres les plus ſages & les plus modérez ſe ſoumirent ſans peine à cèt Edit: Que ceux des Egliſes Wallonnes ſe ſignalérent en cette rencontre, ayant promis dans leurs Synodes de 1612. & de 1613. de regarder comme leurs Fréres ceux qui ſoûtenoient les cinq Articles contro-

* *Epiſtola Grotii ad Walæum* 1611.

troversez. *Mais*, ajoute notre Auteur, *la plus grande partie des Ministres Flamands ne fut pas si traitable : ils avoient presque tous pris parti dans la querelle ; & ceux qui s'étoient déclarez pour les Contre-Remontrans crièrent contre l'Edit.* M. le Vassor blame les Remontrans de ce que dans une conférence tenuë à Delft, pour tâcher de procurer la paix, ils ne voulurent point s'expliquer sur les autres Articles de la Confession, sur lesquels on n'étoit point entré en Dispute, & sur lesquels les Contre-Remontrans craignoient que leurs Adversaires n'eussent aussi des sentimens particuliers. Il avoüe que les Livres de Vorstius, & de quelques autres du Parti Remontrant fortifioient ces soupçons dans l'esprit de leurs Adversaires, & dans celui de toutes les personnes sages, & desinteressées.

5. Le cinquiême & dernier Livre contient l'Histoire des Mécontentemens du Prince de *Condé*, qui se rétira de la Cour, & entreprit de faire la guerre à la Regente. On y voit les tentatives que fit ce Prince pour entraîner les Réformez du Royaume dans son parti ; le penchant du Duc de Rohan à l'embrasser, & la sage conduite de M. Du Plessis Mornai, dans

cette occasion ; qui ne voulant point entrer dans toutes ces intrigues, & retenant le Parti dans l'obéïssance, obligea le Prince de se reconcilier avec la Régente. M. le Vassor raconte dans ce même Livre la suite des Disputes pour la succession de Mantoüe, & pour celle de Cléves & de Juilliers. Il finit par le premier Acte de la Majorité de Loüis XIII. & par quelques Réflexions sur la maniére dont il fut élevé.

Il y examine la maxime, *qu'il n'y a point de si mauvais Prince, qui ne vaille mieux qu'une guerre civile*, & il soutient que si on la prend dans toute son étenduë, elle n'est propre qu'à établir la Tyrannie dans le monde. Il avoüe qu'il est souvent meilleur de soufrir un Prince mauvais jusqu'à un certain point, que d'allumer une guerre civile. *Un bon Prince*, dit-il, *est une chose extrêmement rare. Le monde ne seroit jamais en paix, s'il étoit permis de prendre les armes dès que le Souverain ne remplit pas tous ses devoirs.* Mais il nie qu'un Prince qui accableroit ses sujets d'impôts excessifs, pour contenter un luxe démésuré & une ambition sans bornes, qui sacrifieroit sans scrupule la vie d'un million d'hommes pour exécuter ses

ses vastes & injustes projets, qui ruineroit à plaisir la Noblesse de ses Etats; qui exileroit ou emprisonneroit sans aucune forme de justice les gens qui témoigneroient ne pas aprouver ses usurpations sur ses sujets & sur ses voisins; qui aboliroit sans raison les loix les plus sacrées & les plus inviolables, &c. il nie, dis-je, qu'un tel Prince vaille mieux qu'une guerre civile, si bien entreprise & si bien conduite, qu'on en pût espérer quelque soulagement à des maux, que la patience ne feroit qu'augmenter. C'est là précisément la pensée de l'Auteur, dont nous avons parlé dans le premier Article des Nouvelles de ce mois. Il n'est point du sentiment de *Charles Quint*, qui disoit, que *Dieu, qui donne la souveraine puissance aux Rois, ne manque pas de les enrichir au plûtôt des qualitez nécessaires pour en faire usage.* Il croit que Dieu ne fait point de miracles, pour rendre les jeunes Princes plus éclairez & plus sages que les autres enfans. Il soutient, au contraire, que séduits de bonne heure par la flaterie, emportez par leurs passions, qui ne trouvent pas de grands obstacles, ils commencent ordinairement plus tard que les autres à devenir raisonnables; & que souvent, par

un juste jugement de Dieu sur les peuples qu'il veut punir, un Roi ne connoit jamais les premiers Principes de la raison & du bon sens.

---

## ARTICLE V.

HISTOIRE DES CINQ PROPOSITIONS DE JANSENIUS. A Liége, chez Daniel Moumal. 1699. in 12. pagg. 654.

ON a donné une Histoire abrégée des Disputes sur la Grace dans le *XIV. Tome* de la *Bibliothéque Universelle, pag.* 139. *& suivantes.* On y prend même la chose de beaucoup plus haut, que dans le Livre dont on vient de lire le titre; puis qu'on la commence par l'année MDXXIV. dans laquelle *Luther*, qui avoit embrassé la Doctrine de la *Prédétermination Physique*, s'expliqua sur ces matiéres plus librement, &, peut-être, avec un peu moins de précaution, qu'on n'avoit accoutumé de faire. Cèt Abrégé, qui peut être lû en deux ou trois heures, nous dispensera de nous étendre beaucoup sur l'Histoire, qui fait le sujet de cèt Article.

Ce

Ce qu'il y a de singulier dans cette Dispute, c'est qu'il seroit bien difficile d'expliquer si nettement & en des termes si précis de quoi il s'agit, que les deux Partis en convinssent, sans y trouver à redire; un mot, une syllabe de plus ou de moins, ou placées hors de son lieu peut tout-à-fait changer les choses; tant il est vrai, que la matiére est épineuse, & qu'il est difficile de ne s'y pas tromper. Cependant, si les Jansénistes & leurs Adversaires en sont crus, il s'agit de ce qu'il y a de plus essentiel dans le Christianisme. C'est là l'opinion de notre Auteur, qui assure qu'il n'y a que ceux qui n'entendent pas la Religion, ou qui ne s'y intéressent point, & qui en traitent toutes les Disputes de vaines chicanes, qui puissent compter pour peu de chose, ce qu'on appelle l'affaire du Jansénisme. Il faut bien que cela soit pour l'honneur de ces Messieurs les Théologiens ; que diroit le monde, s'il venoit à croire qu'ils disputent depuis tant d'années, & qu'ils remuent Ciel & Terre, pour des vetilles ? Cependant, comme la principale question roule aujourdhui, sur ce qu'a crû ou n'a pas cru *Jansénius* ; ils auront beau dire, il y aura toujours des gens qui entendront assez mal la

Religion, pour croire, qu'on peut bien aller au Ciel, sans se mettre en peine de ce qu'a crû cet Evêque. Voici comment notre Auteur établit la principale Question, qui regarde le droit, qui semble être devenuë la moins principale dans la suite, & qui comprend les cinq fameuses propositions.

Il s'agit de savoir, s'il est vrai que la Concupiscence & la Grace efficace déterminent tour-à-tour la volonté de l'homme d'une maniére si forte & si invincible, qu'il ne soit pas en son pouvoir, ni de s'abstenir du bien sous le mouvement de la Grace; ni d'éviter le mal, sous le mouvement de la Concupiscence dominante. S'il est vrai qu'il ne soit pas possible aux justes même d'accomplir les préceptes qu'ils transgressent, & cela faute d'une grace, qui leur en donne le pouvoir suffisant; que la chute soit inévitable à tous ceux qui tombent, & le salut impossible à ceux qui périssent; que *Jesus-Christ* n'aît prié & ne soit mort pour sauver personne, pas même d'entre les Chrétiens, hors les seuls élûs, qu'il sauve effectivement: qu'il n'aît point obtenu, ni préparé à aucun des autres les moyens suffisans, pour persévérer dans la justi-

ce, pour éviter la condamnation éternelle.

Pour ce qui concerne la Queſtion de Fait, ſavoir ſi Janſénius a enſeigné les cinq propoſitions condamnées par le Pape; l'Auteur ne croit pas qu'elle ſoit auſſi peu importante, que nous venons de le dire, parce que cette Queſtion de fait s'eſt changée en une véritable queſtion de droit, ſavoir, ſi après que l'Egliſe a décidé ſolennellement quelque point de fait, tel qu'eſt celui de ſavoir ſi Janſenius a enſeigné les propoſitions condamnées, il eſt permis de le contredire ou d'en douter; ſi elle peut ou ne peut pas ſe tromper, dans l'intelligence du ſens des Livres en matiére de dogme. Comme cette queſtion ne nous regarde point, nous ne nous mettrons pas en peine de la décider; mais nous ne ſaurions nous empêcher de demander, ſi, vû le nombre infini d'Articles de Foi, tous eſſentiels, depuis que l'Egliſe a décidé, il ne vaudroit pas mieux ne rien déterminer ſur ce qui eſt contenu ou n'eſt pas contenu dans les Livres des Docteurs particuliers, que d'augmenter tous les jours le nombre de ces Articles.

Quoi qu'il en ſoit; notre Auteur a

raison de dire, que jamais cause n'a fait plus de bruit, & n'a été plaidée avec plus de force & plus d'éloquence. Il ne s'est jamais composé tant d'écrits, ni rendu tant de jugemens, que dans cette occasion: jamais les parties intéressées n'ont fait paroître ni plus de vivacité, ni plus d'adresse, soit à éluder ces jugemens, soit à les tourner châcun en sa faveur. On a vû le Clergé, la Cour, le Cloître, toute la France entrer dans la querelle, & se faire une espéce de guerre, d'autant plus ardente, que ce qui partageoit les esprits étoit une affaire de Religion. On consulta Rome, le Pape s'expliqua; il sembla que toute l'Eglise Romaine n'atendoit que sa décision, pour savoir à quoi s'en tenir. Les Puissances Séculiéres se joignirent aux Puissances Ecclesiastiques, pour maintenir la Décision du Siége de Rome. Cependant tout cela ne calma pas les esprits. Malgré les Bulles des Papes, les Ordonnances des Evêques, & les Déclarations du Roi de France, plusieurs s'attachérent à soûtenir le Livre de Jansénius; & soit entêtement, soit bonne foi, ils persistent encore dans la même conduite; tant il est vrai, qu'un Juge visible des Controverses n'est pas

un

un moyen plus infaillible, pour les faire cesser, que la seule Autorité des Livres Sacrez.

L'Auteur de cèt Ouvrage entreprend d'exposer aux yeux du Public ce qui s'est passé dans ces contestations, depuis le commencement jusques à la fin, & de raporter le Systême, le progrès, & toutes les avantures des cinq Propositions. Il a pour cèt effet recherché & lû avec soin, toutes les Piéces qui ont raport à cette matiére; & il en a fait des Extraits, qu'il permet de confronter avec ces mêmes Piéces, pour juger de leur fidélité. Au regard des faits, il les a tirez des Actes publics; & il y a même joint les piéces justificatives, lors qu'il les a crû nécessaires. Pour ce qui concerne les raisonnemens de Mrs. de *Port-Royal*, il les a raportez tels, qu'ils se trouvent dans les livres de leurs principaux Ecrivains; comme sont Mr. *Arnaud*, M. *Nicole*, l'Abbé de *Bourseys*, M. *Pascal*, M. *de la Lane*, M. *de Saint Amour*, *Denis Raymond*, le P. *Quesnel*, &c. Les raisonnemens qu'il attribuë aux Adversaires des Jansenistes, sont pris la plûpart de leurs Livres imprimez, ou des Traitez en Théologie dictez en Sorbonne. Il ne les a pas citez; mais il prétend

tend n'avoir rien dit, qui ne soit conforme à ce qu'ont écrit Mess. *Chamillard* & *Grandin* Docteurs de Sorbonne; les PP. *Nicolai*, *Guyart*, & *Baron*, Dominicains; les PP. *Petau*, *Annat*, & *Dechamps* Jésuites; les PP. *Amelotte* & *Thomassin* de l'Oratoire; Mr. *Habert* Evêque de Vabres, & M. *Abelly* Evêque de Rodez: sans parler de plusieurs autres qui ont écrit sur ces matiéres.

II. TOUTE cette Histoire est renfermée dans ce qui s'est passé en France & à Rome depuis 1643. jusqu'en 1669. pour moins détourner l'attention du Lecteur de l'affaire principale à laquelle se raportent tous les autres incidens. Elle est divisée en six Livres. 1. Le prémier contient tout ce qui s'est passé, depuis le commencement des contestations, jusques à la Bulle d'*Innocent X.* qui condamne les cinq Propositions, comme tirées du Livre de Jansénius, & qui fut publiée le 30. Mai, 1653. & aux premiéres Réflexions, que firent les Jansénistes sur cette condamnation. On n'oublie pas de remarquer que les Commissaires de la Congrégation établie pour juger ce différent, furent d'avis, qu'autant qu'il se pourroit, les Consulteurs examinassent

ſent les Propoſitions dans le Livre, & ſelon le ſens de Janſenius, puis que c'étoit ce Livre, qui avoit excité les troubles. Le Cardinal *Spada* Doyen de cette Congrégation ordonna poſitivement aux Conſulteurs d'examiner & de qualifier les propoſitions, entant qu'elles étoient de Janſenius; & pour cèt effèt, on eut ſoin de leur en faire trouver des Exemplaires.

En parlant des ſuffrages des Commiſſaires, l'Auteur nous avertit, que ceux qui furent imprimez en 1657. par les ſoins des Janſeniſtes, & tels qu'on les voit au bout du *Journal de S. Amour*, ont été pris ſur une copie défeƈtueuſe. Car M. *Vizzani* Aſſeſſeur du S. Office ayant confronté cèt Imprimé avec l'Original du Procès Verbal, il ſe trouva juſqu'à ſix de ces ſufrages ſur la premiére des cinq Propoſitions, où l'on avoit omis ces mots *In ſenſu Janſenii eſt erronea*, ou *hæretica*, ou *hæreſi proxima*; que dans le ſens de Janſenius, ou elle eſt erronée, ou hérétique, ou aprochante de l'héréſie L'Auteur croit pourtant, que cela peut être arrivé, ſans qu'il y aît eu de mauvaiſe foi. Il fait enſuite des remarques ſur la maniére dont les Janſéniſtes en uſérent à l'égard de la Bulle du Pape *Innocent X.* qui ne leur ſont

pas

pas fort avantageuses. Il fait voir qu'ils en ont parlé bien diversement avant & après qu'elle fut publiée. Ils ont témoigné s'y soumettre après la publication; quoi qu'ils eussent déclaré auparavant, qu'une condamnation des cinq Propositions, sans leur avoir accordé une Congrégation telle qu'ils la demandoient, & qu'ils n'eurent point, * *seroit informe, inouie, contre toute sorte d'équité, & de régles, & se détruiroit d'elle-même*, &c. Pour sauver Jansenius sans s'opposer directement à la Bulle, ils distinguérent entre la *question de droit* & celle *de fait*. La premiére consistoit à savoir, si les cinq Propositions étoient telles, qu'elles étoient qualifiées dans la Bulle; & la seconde étoit de savoir, si elles se trouvoient dans Jansénius. Ils se soumettoient à la Bulle sur la question de droit: mais ils nioient que les Propositions fussent dans Jansénius. Le Pape ayant prononcé sur cette contestation, ils ne se rendirent pas encore; ils en firent naître une autre, savoir à quoi oblige en conscience l'autorité de l'Eglise dans la décision de ces sortes de

* *Journal de S. Amour pagg.* 85. 130. *&c.*

de faits; si c'est à en demeurer persuadé ; ou seulement à ne les point contredire, & à garder un silence respectueux. Pour mieux faire entendre toute cette dispute l'Auteur explique nettement ce que c'est qu'une Question de fait, comment l'Eglise en peut connoitre ; & en quel sens elle a jugé sur celle qui concerne Jansénius. Il raporte après cela tout ce que les Partisans de cèt Evêque ont allegué sur ce sujet, & tout ce qu'y ont répondu leurs Adversaires. Il faut remarquer une fois pour toutes, que quoi que l'Auteur veuille passer pour desintéressé; comme il est difficile néanmoins d'être Membre de l'Eglise Romaine & de n'avoir pas pris parti sur la matiére; il étale si bien les raisons de part & d'autre, que sur son exposé, on n'auroit pas de peine de donner gain de cause aux Anti-Jansénistes. Aussi faut-il avoüer sincérement que, posé une fois l'infaillibilité du Pape, il est bien difficile de défendre la cause de Jansenius par raport aux cinq Propositions; comme il n'est pas aisé d'ailleurs d'admettre la Doctrine de S. *Augustin*, & de condamner ces Propositions. Si les Jansénistes avoient osé nier l'infaillibi-

lité du Pape, ou si les Jésuites avoient osé rejetter l'autorité de l'Evêque d'Hippone; ils se seroient tirez de part & d'autre de bien des embarras. S Augustin sera toujours un terrible argument contre les Jésuites, & l'Autorité du Pape n'en sera pas un moins fort contre les Jansénistes.

2. On voit dans le second Livre l'Histoire de ce qui se passa à l'Assemblée du Clergé de 1654. celle des démêlez de M. *Arnaud* avec la Sorbonne, jusques à ce que ce Docteur fut chassé de ce corps, & celle des *Lettres Provinciales*, avec quelques réflexions, qui ne sont pas avantageuses à M. *Pascal*. L'Auteur n'oublie pas de remarquer à l'égard de la Censure de la Faculté, concernant la Doctrine de M. Arnaud, que ce n'a pas été un de ces Décrets passagers, dont l'effet ne regarde que le tems où ils sont faits, & qui s'abolissent bientôt faute d'exécution ou par un usage contraire: Mais que depuis plus de quarante ans qu'elle a été faite, nul n'a pris les degrez de Docteur ou de Bachelier dans la Faculté de Théologie de Paris, qu'il ne l'aît signée. A l'égard de M. Pascal il veut qu'on se souvienne, que depuis les Lettres Provin-

vinciales écrites, ce Savant * changea de pensée au regard du fait tant de Jansénius que des Jansénistes ; comme cela paroit par l'Histoire que Mrs. de Port-Royal ont faite eux-mêmes de leurs démêlez avec lui sur ce sujet. L'Auteur prétend encore qu'on ne pouvoit guéres compter sur le témoignage de M. Pascal soit au regard des faits qu'il raporte, parce qu'il en étoit peu instruit; soit au regard des conséquences qu'il en tire, & des intentions, qu'il attribuë à ses Adversaires: parce que, sur des fondemens faux & incertains, il faisoit des Systêmes, qui ne subsistoient que dans son esprit. L'Auteur en allégue quelques exemples.

3. Il se tint à Paris en 1656. une Assemblée générale du Clergé où l'on recommença à poursuivre l'affaire du Jansénisme. Pour ôter aux Jansénistes l'usage de leur distinction du droit & du fait; l'Assemblée jugea que dans l'affaire dont il s'agissoit, le fait étoit inséparable

* *Il crut que le sens de Jansénius qu'il ne distinguoit point de la Grace efficace par elle-même, quoi qu'un Article de Foi, avoit néanmoins été condamné par le Pape, qui s'étoit trompé en cela. C'est la pensée des Réformez, qui fait honneur à la sincerité de M. Pascal.*

rable du droit, c'est-à-dire, qu'il étoit également vrai, que l'Eglise avoit bien entendu le sens de Jansénius, & qu'elle avoit condamné ce même sens bien entendu. On a fait voir aux Jansénistes; qu'ils ne pouvoient rejetter le jugement de l'Eglise sur le sens d'un Auteur; qu'ils ne rejettent en même tems ce qu'elle a décidé, que la Doctrine de S. Augustin sur la Grace, est la pure Doctrine de l'Eglise; puis qu'elle n'a pû décider infailliblement ce point, sans qu'on lui accorde qu'elle ne se trompe point, lors qu'elle juge du sens d'un Auteur. L'Assemblée du Clergé dressa le fameux Formulaire qui a tant fait de bruit, & qu'on ne sera pas fâché de trouver ici: *Je me soumets sincérement à la Constitution du Pape Innocent X. du* 31. *Mai* 1653. *selon son véritable sens, qui a été déterminé par la constitution de N. S. Pére Alexandre VII. du* 16. *Octobre* 1656. *Je reconnois que je suis obligé en conscience d'obéir à ces Constitutions: & je condamne de cœur & de bouche la Doctrine des cinq Propositions de Corn. Jansénius contenuë en son livre intitulé* AUGUSTINUS, *que les deux Papes & les Evêques ont condamnée: laquelle doctrine n'est point celle de S. Augustin, que Jansenius a mal* ex-

*expliquée contre le vrai sens de ce Docteur.* Il fut résolu, que tous les Ecclesiastiques du Royaume souscriroient ce Formulaire, ce qui fut confirmé par l'autorité du Roi. Ces ordres causérent beaucoup de trouble ; la plûpart des Ecclésiastiques se soumirent ; mais il y en eut qui ne voulurent point le faire ; les Jansénistes même ne furent pas d'accord entr'eux. Tout cela fait le sujet du troisiême Livre de notre Auteur.

4. Le quatriême comprend l'Histoire des Conférences entre les Jansénistes & le P. *Ferrier* Jésuite, pour trouver une voye d'accommodement, & qui n'eurent d'autre succès, que d'animer davantage les deux Partis l'un contre l'autre.

5. Le cinquiême explique tout ce qui se fit durant les années 1664. & 1665. pour obliger les Ecclésiastiques de France à se soumettre au Formulaire ; il y est parlé du nouveau Formulaire envoyé de Rome en la place de celui du Clergé, des Lettres de l'*Hérésie Imaginaire* écrites par M. *Nicole*, & des Reflexions que les *Anti-Jansénistes* ont faites sur ces Lettres.

6. Il n'y eut, enfin, que quatre Evêques aux Mandemens desquels au sujet

jet de la signature, on trouva à redire, parce qu'ils s'opiniatroient à vouloir distinguer le droit d'avec le fait; savoir ceux d'*Alet*, de *Pamiers*, d'*Angers*, & de *Beauvais*. On voit dans le sixiême & dernier Livre de notre Auteur l'Histoire de tout ce qui se négocia à Rome & en France, pour porter ces quatre Prélats à se soumettre à ce qu'on exigeoit d'eux, & le Pape, à se contenter de ce que la conscience leur permettoit de faire dans cette occasion. Les Jansénistes ont prétendu que *Clement IX.* les avoit enfin reçus à signer avec distinction du droit & du fait, sans exiger d'eux pour le fait qu'un silence respectueux. Les Anti-Jansénistes ont soutenu au contraire, que ce Pape ne s'étoit point relâché, que les Evêques lui promirent de n'user point de cette distinction, & que s'ils l'ont fait ils ont visiblement trompé le S. Pére. Notre Auteur raporte avec beaucoup de soin tout ce qui se passa dans cette occasion, & qui peut servir à démêler un fait si obscur, & dont l'obscurité a fourni de prétexte aux Jansénistes pour persister dans leur premiere distinction, c'est-à-dire, pour défendre la doctrine de Jansénius, comme Orthodoxe, en condamnant néanmoins les cinq Proposi-
tions

tions extraites de ses Ouvrages & proscrites par le Pape.

III. L'Auteur a ajouté à la fin de son Histoire six Eclaircissemens importans. 1. Il examine dans le premier, si avant la condamnation des cinq Propositions, les Jansenistes convenoient avec leurs Adversaires du sens de Jansénius. 2. Le second contient des Réflexions sur l'Ecrit à trois colonnes présenté au Pape *Innocent X.* par les Députez des Jansenistes, le 19. de Mai 1643. 3. Le troisiéme est sur la Censure de la Proposition Dogmatique de M. Arnaud, que *la Grace sans laquelle on ne peut rien a manqué à S. Pierre.* 4. Le quatriéme roule sur les Variations attribuées aux Théologiens de Port-Royal, par M. Pascal & par quelques *Thomistes.* 5. Le cinquiéme est sur l'opinion des Evêques de France touchant la créance du fait de Jansénius. 6. Le sixiéme est sur les conditions de la paix accordée aux quatre Evêques par Clement IX. Quoi que l'Auteur semble n'agir qu'en Historien dans tout ce Livre; on peut dire néanmoins qu'il y a longtems, qu'on n'a rien publié de si fort contre les Jansenistes. Il est vrai que ce ne sont que des Argumens qu'on apelle *ad hominem*, & qui ne font rien pour

ou contre la vérité des cinq fameuses Propositions condamnées par Innocent X.

## ARTICLE VI.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques Remarques.*

I.

GULIELMUS COWPER *Criminis Literarii citatus, coram Tribunali Nobiliss. Ampliss. Societatis Britannio-Regiæ, per* GODEFRIDUM BIDLOO. C'est-à-dire. *Guillaume Cowper cité devant la Societé Royale de Londres, comme Plagiaire, par Godefroi * Bidloo.* A Leide, chez Jordan Luchtmans. 1700. in 4. pagg. 54.

Il est rare de voir une hardiesse pareille à celle dont M. *Bidloo* accuse, dans ce petit Livre, M *Cowper* Chirurgien de Londres, & Membre de la Societé Royale. Il y a quelque tems que ce premier fut informé, que M. Cowper travailloit à traduire en Anglois le Livre d'Anatomie, que M. Bidloo a donné au Public il y a quelques années. Etant à Londres il lui en parla, & lui offrit, en cas qu'il eut ce dessein, de lui communiquer di-

ver-

* Professeur en Médécine à Leide.

verses additions & plusieurs remarques, qu'il avoit faites depuis l'impression. M. Cowper dit qu'il n'avoit point ce dessein, n'entendant pas assez la langue Latine, pour l'entreprendre. Cependant il fit acheter des Libraires de Hollande, qui ont imprimé le Livre de M. Bidloo, trois cens exemplaires des tailles douces de cèt Ouvrage, qui ont été dessinées & gravées avec la dernière exactitude, & qui sont parfaitement belles; muni de ces tailles douces, il y fit écrire à la main avec beaucoup d'adresse & de peine des lettres de renvoi en plusieurs endroits, pour changer, pour ajouter, & d'ordinaire pour gâter l'explication que M. Bidloo y a mise; il fit coler un tître Anglois sur le tître Latin, où au lieu du nom du véritable Auteur de l'Ouvrage, il ne manqua pas de mettre le sien. Cela est si visible, que quand on regarde le revers du tître au jour, on peut encore lire le nom de M. Bidloo, & tout le reste du tître Latin. Pour achever de s'attribuer cèt Ouvrage, il a ôté le portrait de celui, à qui il apartient légitimement, & y a mis le sien.

Il est vrai qu'il dit un mot en passant de M. Bidloo, dans la Préface, & qu'il y a ajouté un petit nombre de planches à la fin. Mais M. Bidloo soutient, que

la Préface n'a été mise qu'après coup, & lors que M. Cowper a vû, qu'on n'auroit pas assez de patience pour tolérer ce larcin impunément. Il prétend encore, qu'il n'est pas vrai que les figures de l'*Appendix* ayent été tirées d'après nature; puis qu'il n'y a aucune proportion gardée, & il n'en veut d'autres juges, que ceux qui savent les premiers principes d'Anatomie. Enfin les additions de M. Cowper sont ou des choses fort communes, ou des erreurs grossiéres. En sorte que selon M. Bidloo, il peut être assez justement comparé à ces gens qui volent à leur prochain des piéces de bon alloi, pour en faire de la fausse monnoye.

II.

RÉLATION HISTORIQUE ET GALANTE DE L'INVASION DE L'ESPAGNE *par les Maures. Tirée des plus célébres Auteurs de l'Histoire d'Espagne. Comme de Don Rodrigue Ximenés Archevêque de Tolède, des Mémoires de Jean Baptiste Perez; de ceux de Garcia, de Loaisa, de Rasis, Auteur Maure, & de Don Diégo de Castilla.* A la Haye, chez Adrian Moetjens. 1699. En 4. Tomes *in* 12. pagg. en tout 460.

IL y a bien de l'apparence, que, si nous avions l'Histoire Anecdote de tous les

les grans événemens arrivez dans le Monde, nous verrions qu'il y en a plusieurs, qui sont attribuez à de grandes vuës de Politique, & qui ne sont dûs qu'à quelque intrigue amoureuse. C'est la pensée de Madame de *Villedieu*, juge assez competent sur cette matiére.

* *L'Amour*, dit-elle, *ce petit séditieux,*
*est de toutes intrigues & de tous partis;*
† *Et pour qui le connoit, il n'est point d'avanture,*
*Qui ne puisse être de ses droits.*

Pour ce qui concerne l'Invasion de l'Espagne par les Mores, on n'a pas besoin d'Anecdotes, pour se persuader que l'Amour en fut la premiere & la principale cause. Tous les Historiens nous aprennent, que *Rodrigue* Roi d'Espagne étant dévenu amoureux de *Florinde* fille du Comte *Julien*, le plus puissant de l'Etat, après le Roi, obtint de cette Belle par violence, ce qu'il n'en put jamais obtenir par ses priéres & par ses promesses. Son Pére, pour se venger de cèt affront, apella les Mores en Espagne, & fut la funeste cause de la désolation de sa Patrie. Voila de quoi faire un Roman dans les formes: il n'y a plus qu'à embellir & à étendre un peu la matiére. C'est ce qu'a fait l'Auteur du



* Annales Galantes. † Là-même.

du Livre, dont on vient de lire le titre. Il y a cette différence entre cèt Ouvrage & les autres Romans, que celui-ci contient beaucoup plus de faits historiques véritables, que les Livres de cette nature n'en contiennent ordinairement. Du reste, ce n'est pas ici le coup d'essai de l'Auteur. Il a déja donné divers semblables Ouvrages au Public. A en juger par le stile, on croira facilement que ce Livre procède de la même main, qui publia il y a quelques années une nouvelle Traduction de *Dom Gusman d'Alfarache*, augmenté de plusieurs Historiettes de sa façon.

III.

INSTRUCTIONS *de l'Empereur* CHARLES QUINT, *à* PHILIPPE II. *Roi d'Espagne: & de* PHILIPPE II. *au Prince* PHILIPPE *son Fils. Mises en François pour l'usage de Monseigneur le Prince Electoral, par* ANTOINE TEISSIER, *Conseiller, & Hist. de S. S. E. de Brandebourg. Seconde Edition. A laquelle on a joint la Méthode qu'on a tenuë pour l'Education des Enfans de France.* A la Haye, chez Loüis & Henri van Dole. 1700. in 12. pagg. 192.

NOus donnâmes le titre de ce Livre dans nos Nouvelles de Janvier

vie ; mais nous avons crû que cela ne suffisoit pas pour informer le Lecteur de ce que c'est que ce petit Ouvrage. Comme l'Empereur *Charles Quint* & le Roi *Philippe II.* son Fils, ont été les plus grands & peut-être les plus habiles Princes de la Maison d'Autriche, leurs Descendans ont conservé avec beaucoup de soin les Instructions que le premier laissa au second, & le second à *Philippe III.* son Fils. Ils en ont gardé diverses copies dans leurs Archives. Il en tomba une entre les mains de la Reine *Christine* de Suéde, avec un grand nombre d'autres Manuscrits rares & curieux. Une personne qu'on ne nomme point l'ayant achetée la communiqua à M. *Teissier*, qui l'a traduite d'Italien en François, en faveur du Prince Electoral de Brandebourg, qui entend mieux cette derniere langue que la premiére : ainsi on ne peut raisonnablement douter que ces deux Instructions ne soient des Princes à qui on les attribue. M. Teissier vient de les faire imprimer à Berlin ; & c'est sur cette Edition, qu'on a fait celle de la Haye. Les Libraires y ont ajouté la Méthode qu'on a tenuë pour l'Education des Enfans de France, qu'ils avoient en Manuscrit depuis quelque tems, & qui n'est pas moins considéra-

 ble,

ble, que les deux Piéces qui la précédent. Quoi que tous les Enfans ne doivent pas être élevez comme les Princes, cette Méthode ne laisse pas de pouvoir être utile à leur Education, en y changeant quelque chose : & l'on ne sauroit douter qu'il n'y aît des maximes générales ; qui conviennent à tous états, & dont la pratique est très-nécessaire.

---

## ARTICLE VII.

*Extrait de diverses Lettres.*

D'*Angleterre*. Vous savez, Monsieur, quelle est la Discipline de l'Eglise Anglicane, & la controverse qu'elle a là-dessus avec les Presbytériens ; mais je ne sai si vous aurez apris, que ces différens portérent il y a quelque tems Mr. *Gipps*. Ministre de Bury en la Province de Lancastre à écrire un livre pour prouver que l'Episcopat étoit de Droit divin, qu'il intitula, *Tentamen novum, Nouvel Essai &c.* & que Mr. *Owen* Ministre Non-conformiste s'efforça de renverser tous les argumens de ce Livre par quelques Ouvrages, qui

* On remarquera qu'une partie de l'Extrait de ces Lettres devoit être dans les Nouvelles du mois passé.

qui avoient pour titre, *The Plea for S pture Ordination*, *Plaidoyer pour l'Ord. tion telle qu'elle est enseignée dans l'Ecritu* & *Tutamen Evangelicum, or Défense of Plea ; la Défense Evangelique, où Déf du Plaidoyer &c.* Les raisons de Mr. Ov n'ayant pas paru convaincantes à Mr. Gi il a donné en dernier lieu deux petits i pour la Défense de la Discipline de l Eglise. Ces livres ont pour titre, *Tentan novum continuatum : or, an Answer to l Owen's Plea and Défense*, C'est à-dire, C *tinuation du nouvel Essai ; ou Réponse Plaidoyer & à la défense de Mr.* Ow Il se sert de cette occasion, pour étal la Chronologie du savant *Pearson*, il fait voir en quel tems S. *Paul* établit *mothée*, Evêque d'Ephése, & *Tite* Evêq de Créte. Il prouve aussi, que la secon Epître à Timothée a été écrite sur la de la prison de S. Paul à Rome. J'apr que le Docteur *Patrick* Evêque d'Ely imprimer un Commentaire sur le *Deutér nome*, & qu'il paroîtra dans peu de jou Mr. *Johnson* a donné une nouvelle Ec tion *de Gratii Falisci Cynegeticon*, cu *Poëmate cognomine M. A. Olympii N mesiani Carthaginensis.* Il l'a enrichie Notes & de diverses Leçons. Le Livre imprimé à Londres *in* 8. On a traduit Flamand en Anglois le Voyage aux Ind Orientales de *Christophe Fryke* Chirurgie

& de Chr. *Schwitzer*. On a aussi mis en Anglois *Telemaque*, & quoi que, selon la Pensée d'un Auteur François, la plûpart des Traductions soient comme les Tapisseries de Flandres regardées à l'envers, où les figures ne laissent pas de paroître, mais avec tant de filets, qu'on ne les voit point distinctement, & qu'on diroit que ce ne sont que de simples ébauches; on n'a pas laissé de gouter beaucoup les pensées de l'Auteur de Telémaque habillées à l'Angloise. Puis que j'en suis sur les Traductions, j'ajouterai, que le Capitaine *J. Stevens* a traduit d'Espagnol en Anglois, l'Histoire d'Espagne de *Mariana*. Pour la rendre plus complete on y a joint deux Suplémens. Le premier est fait par F. *Ferdinand Camergo y Salcedo*, & le second par F. *Basil Varen de Soto*. Ce Livre est imprimé à Londres *in folio*. On vient de publier *Historical Account, and Defence of the Canon &c*. C'est-à-dire, *Recit Historique, & Défense du Canon du Nouveau Testament, pour répondre à l'Amyntor de Mr. Toland*. * Vous aviez bien prévû, que ce Livre de M. *Toland* ne demeureroit pas sans replique. M. le Chevalier *Paul Ricaut* ci-devant Consul à Smyrne, & présentement Résident de Sa Majesté Britannique à Hambourg, a donné en Anglois une Histoire des

* *Voyez Nouvelles de la Repub. des Lettres Août.* 1699. *pag.* 223.

des Turcs, &c. C'est une Relation de l'origine, du progrès, & de la fin de la guerre de Hongrie, des siéges de Vienne, de Bude, &c. comme aussi des Batailles qu'il y a eu par mer & par terre entre les Chrétiens & les Turcs, jusques à la fin de 1698. auquel tems la paix fut concluë à Carlowitz en Hongrie. L'Ouvrage finit par les Articles de cette Paix. Voici le Titre d'un autre Livre nouveau. *De re Poetica; Or Remarks upon Poetry, &c.* C'est-à-dire, *de la Poësie, ou Remarques sur la Poësie, avec les Caractéres & la Critique des plus considerables Poëtes tant anciens que modernes, extraites des plus excellens Critiques. Par le Chevalier Th. Pope Blount.* M. le Docteur *Burnet* Evêque de Salisbury vient de publier un *in folio*, sous ce titre, *An Exposition of the Thirty Nine Articles of the Church, &c.* C'est-à dire, *Exposition des trente neuf Articles de l'Eglise Anglicane.* Quelque chatouilleuse que soit cette matiére, le Livre est fort estimé. Il a évité de s'engager trop avant dans les questions épineuses de la Grace, sur lesquelles les sentimens sont partagez en Angleterre, comme ailleurs; il se contente de raporter les diverses opinions sur ce sujet. On traduit actuellement ce Livre en François. Le Docteur *Barker* a donné au Public le septiéme Tome des Ouvrages de feu Mr. *Tillotson* Archevêque de Cantorberi.

Vous savez combien on estime tout ce qui a été composé par ce savant Prelat. Voici le Titre de Livre, *The late Lord Arch-Bishop Tillotson's remaining Discourses of the Attributes of God, &c.* C'est-à dire, *les Discours de feu M. Tillotson Archevêque de Cantorberi, sur les Atributs de Dieu, savoir, sa Bonté, sa Misericorde, sa Patience, sa longue Attente, sa Puissance, sa Spiritualité, son Immensité, son Eternité, son Incompréhensibilité, & que Dieu est la premiere Cause, & la derniere Fin. Septième Volume des Ouvrages de ce Docteur, publiez par le Docteur Ra. Barker.* Le second Tome du *Spicilegium Patrum* de M. *Grabe* paroit présentement. On a publié deux Volumes *in 8.* & en Anglois, qui contiennent une Rélation de la Cour de Portugal, sous le Régne du Roi d'à présent *Dom Pierre II.* avec des Discours sur les intérêts du Portugal par raport aux autres Souverains, & une Relation des plus importantes Négociations faites depuis peu entre cette Cour & celles de Rome, d'Espagne, de France, de Vienne, d'Angleterre, &c. Mr. *George Hickes* a donné une nouvelle Edition du Livre de Mr. *Dorrington*, qui a été reçu avec tant d'avidité, & qui a pour titre, *Devotions in the Ancient Way of Offices, &c.* C'est-à-dire, *Dévotions selon l'ancienne maniére du Service divin, avec des Pseaumes, des Hymnes, & des priéres pour châque jour de la semaine,*

&

*& pour toutes les fêtes de l'année &c.* Cette Edition est augmentée & plus parfaite que la précédente. Un inconnu, qui ne se caractérise que par ces lettres N. B. M. A. vient de refuter les opinions du Docteur *Hody*, sur la Résurrection, comme, que le corps n'étant capable de lui-même d'aucunes actions bonnes ni mauvaises, & n'étant que l'instrument de l'Ame, il n'est par conséquent capable de recevoir aucune récompense, ni aucune punition. Le Livre de cet inconnu a pour titre. *The Resurrection founded on Justice, &c. La Résurrection fondée sur la justice ; ou defense, de cette grande & forte raison alleguée par les Anciens & par les Modernes ; où l'on répond aux Objections du savant Docteur Hody contre cette raison ; on éxamine quelques opinions de Tertullien sur ce sujet, & les trois raisons pour la Résurrection alléguées par ce savant Docteur : & l'on raporte quelques preuves tirées de la raison & de l'Ecriture pour établir la vérité de ce dogme.* On vient de mettre en bon langage & d'abréger en même tems le *Directeur Chrétien* du feu Docteur *Pearson*. Le titre porte qu'il est destiné, à l'instruction des Ignorans, la Conviction des Incrédules, & pour reveiller & corriger les pécheurs. Si ce Livre étoit nécessaire du tems de Mr. Pearson, il ne l'est pas moins à présent : mais ces choses sont de la nature de celles qu'on

souhaite plus, qu'on ne les espére. Je crois qu'il en est de même de la Conversion des Trembleurs, qui est le but du Livre dont voici le titre. *A Defense of a Book intituled*, The Snake in the Grass, &c. C'est-à-dire. *Défense du Livre, qui a pour titre*, le Serpent caché sous l'herbe, *pour servir de replique à diverses réponses publiées par George Whitehead, Joseph Wyeth, &c. Divisée en deux Parties. Ausquelles on a joint un Recueil de Piéces, qui ont du raport au même sujet.* A l'occasion des homicides de soi-même, qui sont plus fréquens en ce Pays, qu'en aucun lieu du monde, M. *Adam* un des Chapelains de Sa Majesté a publié le Livre suivant. *An Essay concerning Self-Murther, &c.* C'est-à-dire, *Essai concernant l'Homicide de soi-même, où l'on tâche de prouver par les principes de la Nature qu'il est injuste; avec quelques Réflexions sur ce qu'entend par ces Principes l'Auteur du Traité, qui a pour titre*, Biathanatos, *& autres.* Voici le titre d'un Livre de Mathématiques. *Geodætes Practicus Redivivus. The Art of Surveying, &c.* C'est-à-dire, *L'Arpenteur Pratique ressuscité. L'Art d'arpenter; publié ci-devant par Vincent Wing Mathém & maintenant corrigé & augmenté, avec un Appendix qui explique tout l'Art de l'Arpentage par un nouvel Instrument, apellé la* Table Impériale, & *avec la Description & l'usage d'un nouveau Quart de Cercle. A* quoi

*quoi on a joint en forme de Suplément, la Science des Etoiles, contenant des Tables nouvelles & exactes du mouvement des Planétes &c. Par J. Wing.* Un savant Evêque fait traduire en Anglois *les Sources de la Corruption;* Ce Livre est fort estimé en ce Païs.

*De France.* Vous me demandez qui est l'Auteur de la nouvelle *Histoire des Cinq Propositions de Jansénius.* J'ai apris que c'est Mr. *du Mas* Docteur de Sorbonne, qui a été Conseiller Clerc du Parlement de Paris, & qui a tant été loüé & cité par le P. *Bouhours* dans ses Ouvrages sur la langue Françoise, pour sa Traduction en François de l'*Imitation de Jesus-Christ.* Quoi que cette Histoire ne soit pas avantageuse aux Jansénistes, ils conviennent néanmoins que l'Auteur écrit bien & qu'il est modéré; mais ils ne tombent pas d'accord de tous les faits qu'il avance, & l'on sait que plusieurs personnes travaillent actuellement à y répondre. L'Auteur fait imprimer un Suplément à cette Histoire; mais on dit que cette Impression ne va pas si vîte, qu'il souhaiteroit. Vous avez apris qu'on a défendu aux Jésuites & aux Bénédictins d'écrire les uns contre les autres au sujet de l'Edition de S. Augustin, de ceux-ci. Les deux Partis en paroissent assez mortifiez; mais surtout les Bénédictins, qui avoient plusieurs piéces sous la presse prêtes à paroître, & qu'on m'assure être plus fortes

que

que toutes les autres ; qu'ils ont déja données au Public. Je m'imagine qu'ils pourroient bien les faire passer en vos quartiers pour y être imprimées. Les Jésuites ont fait une petite réponse à l'Apologie des Dominiquains ; on dit que ce n'est autre chose, que les éclaircissemens du P. *le Gobien* un peu rabillez. On a imprimé à Bâle toutes les Letres Critiques de M. *Simon*, contre l'Edition des Ouvrages de S. *Jerôme* par le P. *Martianay* Bénédictin. M. Simon dit qu'elles sont de son Néveu. Le Sr. *Nully* Libraire à Paris va nous donner le second & le troisiéme Volume des Liturgies anciennes, par Mr. *Gran-Colais* Docteur de Sorbonne. On s'attend à y trouver quelques sentimens fort sévéres sur la matiére de la Pénitence Ecclesiastique. On m'a assuré que M. *Vaillant* célébre Antiquaire fait imprimer en Hollande un Ouvrage, qu'on dit être l'Histoire des Rois d'Egypte par les Medailles. On imprime un nouveau Volume, pour ajouter à la nouvelle Edition des Ouvrages de S. *Augustin*. Il sera composé d'une Préface, de la Vie de ce Pére, d'une Table générale de tous les Ouvrages, d'une Table particuliére de l'Appendix, & de quelques petits Ecrits du même Pére, qu'on a trouvez depuis peu. C'est le P. *Thomas Blampain*, qui a eu soin de l'Edition de tous les Ouvrages, qui a fait la Vie. Les Tables ont été faites par le Pére *Don Guévié* Bibliothécaire

dé

de S. Germain des Prez à Paris, & par le P. Don Coutant, qui nous a donné les Ouvrages de *S. Hilaire*, il y a cinq ou six ans. On m'a dit que M. *Boileau*, Docteur de Sorbonne & Chanoine de la Sainte Chapelle à Paris pense à répondre à M. *Basnage* le Ministre touchant ce qu'il a avancé contre lui dans son Histoire Ecclesiastique, au sujet du Livre qu'il a fait sur l'Eucharistie. M. *Vautier* Avocat est celui qui a eu soin de la derniére Edition de *Moreri*. Je ne sai s'il est vrai qu'on ait mis à Rome à l'*Index*, le Discours de M. d'*Aguesseau* Avocat Général, au sujet de l'enregîtrement de la Bulle du Pape sur la condamnation du Livre de M. *de Cambrai*. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'en a pas été content à la Cour de Sa Sainteté. Il paroit ici (*Paris*) depuis quelque tems, mais sous le manteau une Lettre d'un Théologien en faveur de M. de *Cambrai*, contre M. de *Meaux*, à qui on l'adresse, par laquelle on apuye les Sentimens de M. *Jurieu* dans son *Traité Historique*, &c. On dit que cela est bien écrit. M. *Hersant*, qui est présentement auprès de M. l'Abbé de *Louvois*, & qui a été ci-devant Professeur en Rhétorique au Colége du Plessis, a fait imprimer un petit Livre, qui a pour titre, *Cantique de Moyse au Chapitre XV. de l'Exode, expliqué selon les Régles de la Rhétorique*. Il prétend que cette Piéce, qui a été composée en vers Hebreux, surpasse tout ce que les Auteurs

pro-

profanes ont de plus beau en ce genre ; & que *Virgile* & *Horace*, les plus parfaits modéles de l'élégance Poëtique, n'ont rien qui en aproche. Je ne sai si tout le monde sera de son sentiment. Il court ici un petit in 12. imprimé à Cologne, sous ce titre, *Réflexions sur les Constitutions de nos SS. Péres les Papes Innocent X. Alexandre VII. & Innocent XII. touchant la condamnation des cinq Propositions sous le nom de Jansénius.* C'est un Livre de 235. pages. L'Auteur, qui, sans difficulté, est Janséniste, parle contre l'Ordonnance que rendit M. l'Archevêque de *Paris* le 20. Avril, 1696. par laquelle ce Prélat condamnoit le Livre intitulé, *Exposition de la Foi*; & il prétend faire voir que ce Prélat, tout éclairé qu'il est, a été surpris, & qu'il n'a pas assez confronté le sujet avec sa Doctrine. On prétend qu'il ne paroîtra plus ici desormais tant de méchans Livres, par le bon ordre, que M. le Chancelier a résolu de mettre aux Impressions. Car il a chargé l'Abbé *Bignon* son Neveu d'examiner & de faire examiner tous les Manuscrits, que les Libraires ont entre les mains ; afin d'en retirer ceux qui ne vaudront pas la peine d'être imprimez. On travaille fort lentement au Louvre à l'édition des Conciles. Le soin en est toujours commis au Pére * *Hardouin*, quoi qu'on ait publié le contraire. Il est vrai que des gens,

qui

* Voyez nos Nouvelles du mois d'Octobre 1699. pag. 470.

qui ont du crédit, ne souhaitoient pas que les Jésuites eussent l'honneur de cette Edition; & l'on dit que c'est eux qui la retardent le plus qu'ils peuvent. M. *Humbelot* Docteur de Sorbonne a publié en Latin un gros *in* 12. où il soutient l'Infaillibilité du Pape, en voici le titre. *Sacrorum Bibliorum notio generalis, seu Compendium Biblicum in usum Theologiæ Candidatorum.* Il est aprouvé par neuf Docteurs. Il y a un long Chapitre, qui traite des Versions de l'Ecriture Sainte en langues vulgaires. L'Auteur dit à la pag. 300. que *sunt opus Satanæ sese transfigurantis in Angelum lucis*; ,, c'est un Ouvra,,ge du Démon, qui se déguise en Ange ,, de lumiére. Il déclame fortement contre celles qu'on a faites, & nommément contre celle de Mons. Il établit son sentiment par toutes les autoritez, qu'il a pû ramasser, & répond à toutes les Objections qu'on peut faire, & qu'il raporte fidélement. L'Archevéque de Paris a nommé trois personnes, pour examiner à fond cèt Ouvrage. On a suprimé depuis quelque tems deux Volumes *in* 12. qui parurent il y a sept ou huit mois sous ce titre. *Homélies sur les Epîtres de S. Paul par l'Abbé G.* ** Cèt Ouvrage avoit été imprimé ici (*Paris*) & l'on prétend qu'il n'a été suprimé, que sous prétexte, que l'on y trouve du *Quiétisme*. Il avoit pourtant été aprouvé par un Docteur de Sorbonne. M. *Thiers* a obtenu la permission, qu'on lui avoit d'abord refusée, de débiter

un

un nouvel Ouvrage de sa façon sous ce titre, *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme.* Il y refute ce qu'en a écrit un Moine Benédictin de la Congrégation de *S. Maur*, dans un Livre intitulé, *Histoire Véritable de la Sainte Larme que N. Seigneur pleura sur le Lazare, comment & par qui elle fut aportée au Monastére de la S. Trinité de Vendôme, &c.* M. Thiers prétend prouver, que ce te relique, qui est gardée dans la susdite Abbaye, Ordre de S. *Benoît*, est fausse. & il exhorte Mr. *Bertier* Evêque de Blois, à la faire suprimer; pour desabuser les simples, de la croyance qu'ils y ont, empêcher la Superstition; &c. Il y a à la tête de ce Livre, cette sentence du Pape *Innocent III. Falsitas tolerari non debet sub velamine pietatis.* „ Il ne faut pas tolérer le mensonge, sous „ prétexte de pieté. Il paroit un Poëme Latin *in* 4. adressé à l'Académie des Sciences par l'Imprimerie, pour étre reçue dans son Corps. L'Auteur y explique l'usage de tous les instrumens dont se servent les Imprimeurs. On a imprimé un Abrégé de la vie de S. *François de Sales*, *in* 12. M. *Florent le Comte* a donné au Public un second Volume du *Cabinet des singularitez d'Architecture, Peinture, Sculpture, & Gravure.* On vend un *in* 4. du Chevalier *Morland*, qui a pour titre, *Elévation des eaux pour toutes sortes de machines, reduite à la mesure, au poids & à la balance; par le moyen d'un nouveau pilon, ou corps de pompe; & d'un nouveau mouvement*

*ment cyclo-elliptique.* M. l'Abbé *le Gendre* vient de publier son premier Volume de l'Histoire de France *in 4.* qu'il dédie au Roi, il contient la premiére & la seconde Race. M. de *Valois* a demandé un Privilége, pour faire imprimer les Notes que feu Mr. son Pére a faites sur *Juvenal* & sur *Perse*; il y joindra le *Vetus Interpres*, ancien Commentateur fort rare, & les Observations sur Juvenal de feu M. l'Abbé *Bourdelot* Médecin de la Reine Christine de Suéde, & de M. le Prince de *Condé*. On donnera aussi des Opuscules de feu M. *Henri de Valois*. Il y a des Observations en François sur l'Epître de S. *Basile* à *Amphilochius*; quelques Lettres & Oraisons de *Libanius*; on y joindra son Ouvrage intitulé *Criticus*, qui sont des passages des anciens Auteurs, des Péres de l'Eglise, &c. mal traduits, qu'il a rectifiez. On m'a dit qu'on a affiché un Livre intitulé, *Cent Questions & les Réponses sur divers sujets d'Histoire, Chronologie, &c.* L'Auteur, qu'on croit être le Sr. *Bordelon*, promet d'en donner un Volume tous les premiers jours de châque mois. Le P. *le Gobien* Jésuite a publié une *Relation d'une nouvelle découverte des Isles Mariannes nouvellement converties à la Foi, avec un Discours de leurs mœurs, de leurs maniéres d'agir, &c.* On m'a dit, que dans l'Epître Dédicatoire adressée à l'Evêque d'Ypres, il déclame fort contre les Dominicains sans les nommer, non plus que les autres Missionaires, qui

pour-

pourfuivent à Rome la condamnation du Culte que les Jésuites permettent aux Nouveaux Chrétiens de rendre à *Confucius*. Le Pére *le Jay* Jésuite vient de faire imprimer trois Tragédies Latines de sa façon, la premiére a pour titre *Joseph vendu*, la seconde *Joseph reconnu par ses Fréres*, & la troisiême *Joseph Prefect d'Egypte*.

*De Hollande*. Le Sr. *De Lorme* débite la Suite de *l'Historia Cultus Sinensium* dont vous avez donné l'Extrait dans vos Nouvelles de Décembre 1699. pag. 664. (on en parlera le mois prochain) M. *Masson* Prêtre de l'Eglise Anglicane fait imprimer à Rotterdam chez *Barent Bos*, un Livre qui paroîtra au premier jour sous ce titre. *Jani Templum Christo nascente reseratum, Seu Tractatus Chronologico Historicus, vulgatam evellens opinionem existimantium pacem toto Terrarum Orbe, sub tempus Servatoris nostri Natale, stabilitam fuisse. Appenditur Dissertatio ejusdem generis; quâ evincitur idem Templum sæpius post Augustum, quàm vulgò putatur clausum esse; atque verus Expeditionis in Sarmatas à Domitiano susceptæ annus, ac Martialis Statiique librorum tempora definiuntur. Cum Figuris æneis, Tabulis Chronologicis, Indicibusque necessariis*. M. *Leti* a fait reimprimer ses *Ragguagli Historici e Politici*, dont vous donnâtes l'Extrait dans vos Nouvelles du mois d'Août 1699. pag 187. & qui paroissent aussi traduits en Flamand. Il y a dans cette nouvelle Edition

édition une Addition de dix huit ou vint feuilles de plus petit caractére, que le corps du Livre. Elle contient l'ordre de la préséance entre les Couronnes & les Princes Souverains, tant de l'Europe, que des autres Parties du monde. L'Auteur y marque l'ordre qui s'observe entre les Cardinaux, les Electeurs & les Ducs, avec leurs prétensions, & le rang dû aux Fils aînez des Couronnes & des autres Souverains, & aux Princes du Sang, & sur quoi cette préséance est fondée. Il y est aussi parlé de chaque Principauté, de ses revenus, du nombre de ses Habitans, des mœurs & des coutumes des différens Peuples. Du nombre des Archevêques, Evêques, &c. & des Communautez Religieuses, & de leurs revenus. De tous les ornemens & meubles des Eglises, &c. Du nombre des Commanderies, des Prieurez, &c. qui ont été suprimez du tems de la Réformation; du nombre des Eglises, Paroisses, Ministres & autres Ecclésiastiques Protestans, tant Luthériens que Calvinistes. L'Auteur prétend aussi faire voir qu'il est impossible de faire une guerre de Religion, & que les Croisades ont été funestes à la Chrétienté. Il explique les raisons, qu'ont les Protestans, & les moyens qu'ils peuvent employer, pour faire une Ligue défensive. Il y a diverses choses curieuses dans ces Additions, qu'il seroit trop long de rapporter. On imprime à Franeker un qua-

triême

triême Volume des Observations Sacrées de Mr. *Vitringa*. Le même Auteur a aussi sous la Presse, *Aphorismi quibus series rerum in Ecclesia gestarum, secundum illustriores temporum epochas comprehenditur*. Le Sr. *Van de Water* Libraire à Utrecht, vient d'achever d'imprimer un second Volume des *Miscellanea* de M. *Witsius* Professeur en Theologie à Leide.

Vous fûtes mal informé, quand vous dites dans vos *Nouvelles*, * il y a un an, que les Lettres d'*Hottoman*, qu'on imprime chez Mess. *Huguetan*, sont tirées de la Bibliotheque de Mr. *Baluze*; il falloit dire de la Bibliotheque de M. *Melius*. Les Heritiers d'*Antoine Schelte* impriment à Amsterdam, les Tomes III. & IV. de l'*Histoire de Venise par Nani*, Traduite en François. Les mêmes ont imprimé la continuation des *Promenades* de M. *le Noble*, & débitent présentement la nouvelle Edition de *Zaïde*, par M. *de Segrais*.

* *Dans celles de Février*, 1699. *pag.* 239.

# TABLE des Matieres Principales.

## *Mars*, 1700.

# NOUVELLES
## DE LA
# REPUBLIQUE
## DES
# LETTRES.

*Par* JAQUES BERNARD.

Mois d'Avril 1700.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES,
dans le Kalver-Straat.

M. DCC.

*Avec Privilege des Etats de Holl. & Westf.*

# AVIS DE L'AUTEUR.

NOtre mois d'Avril étoit presqu'achevé, quand nous avons reçu la Lettre de M. *Papin*, dans laquelle il explique la nouvelle Serrure, dont il a été parlé dans nos *Nouvelles de Juin*, 1699. *pag.* 653. & ensuite celle de M. *de Moralec*, qui contient la Description d'une nouvelle Machine pour élever les eaux. Nous ferons usage de l'une & de l'autre de ces Lettres dans les mois suivans; & nous avons donné les figures au Graveur. Ceux qui veulent que leurs Lettres nous soient promtement renduës doivent les adresser ou à *Henry Desbordes* Marchand Libraire à Amsterdam, ou aux Freres *van Dole*, Marchands Libraires à la Haye. Le Lecteur est prié de corriger une faute qui s'est glissée dans le titre du premier Article du mois passé où l'on lit DISOOURSES au lieu de DISCOURSES.

# NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Avril 1700.

## ARTICLE I.

JACOBI TOLLII EPISTOLÆ ITINERARIÆ: *ex Auctoris Schedis Postumis Recensitæ, Suppletæ, Digestæ; Annotationibus, Observationibus, & Figuris adornatæ, curâ & studio* HENRICI CHRISTIANI HENNINII: C'est-à-dire, *Lettres de Jaques Tollius, contenant la Relation de ses Voyages, tirées des Postumes de l'Auteur, publiées, mises par ordre, supléées, & enrichies de Notes, de Remarques, & de Figures par Henri Chrétien Henninius.* A Amsterdam, chez François Halma. 1700. in 4. pagg. 260.

LE NOM de M. * *Tollius* n'est pas inconnu aux Savans, & il en est fait une



* *Professeur aux Humanitez dans l'Académie de Duisbourg.*

une mention honorable dans les † Journaux. Un des principaux Ouvrages qu'il ait publiez est celui qui a pour titre *Jacobi Tollii Fortuita, quibus præter Critica nonnulla, tota Fabularis Historia Græca, Phœnicia, Ægyptiaca ad Chemiam pertinere asseritur*, & qui fut imprimé à Amsterdam en 1687. Celui que nous donne présentement M. *Henninius* Professeur à Duisbourg, est un Ouvrage Posthume, si l'on en excepte la derniére Lettre, que M. Tollius avoit publiée en 1671. à la fin de ses Notes sur *Ausone*.

I. La premiére des Lettres de ce Volume contient le Voyage de M. Tollius, d'Amsterdam à Berlin. Elle est adressée à l'Illustre M. *Witsen* Bourgmestre de cette premiére Ville, qui n'est pas moins connu dans la République des Lettres, que dans celle de Hollande, & qui étant le Protecteur de tous les Savans, étoit aussi l'Ami particulier de notre Voyageur. Cette Lettre contient quelques Inscriptions accompagnées de remarques. L'Auteur y parle aussi de la malpropreté & de la rusticité

† *Voyez la Bibliothéque Univers. Tom.* IV. *pag.* 469. *&* *les Nouvelles de la Republiq. des Lettres: mois d'Avril de 1687. pag.* 398.

cité des Payſans de Weſtphalie. C'eſt là où l'on voit le Pére de famille, ſa femme, ſes enfans, ſes Domeſtiques, ſes Troupeaux, les oiſons, les poules, & les animaux les plus ſales vivant enſemble pêle-mêle, & familiérement ſous le même toit, au milieu duquel on voit un grand trou, pour faire paſſer une partie de la fumée; pendant que le reſte ſe repandant dans tout cet enclos, ſert à boucaner tout ce qui s'y trouve, hommes & bêtes. C'eſt à peu près le portrait qu'en fait *Tacite* dans ſa *Germanie*, tant il eſt vrai que ces Peuples, qui ont ſi ſouvent changé de Maître, ont pourtant conſervé conſtamment les mêmes coutumes, quelques incommodes & quelques contraires qu'elles ſoient au bon ſens. *Châcun*, dit Tacite, *eſt élevé dans ſa famille dans l'ordure & la nudité de l'enfance, ſans autre nourrice que ſa Mére: car on ne les fait point nourrir par des Eſclaves, & en cèt état ils deviennent grands & robuſtes comme nous les voyons. Vous n'y diſtingueriez pas le Fils de la maiſon d'avec celui du valet: ils ne ſont pas nourris plus délicatement l'un que l'autre, & ſont couchez pêle-mêle parmi le bêtail, juſqu'à ce que l'âge les ſépare & la vertu les faſſe connoitre.* Il y a peu de gens

qui n'ayent lû le Colloque d'*Erasme*, où il décrit la maniére dont on étoit traité de son tems dans les hôtelleries d'Allemagne; & tous ceux qui ont voyagé dans ce Pays, savent que les choses y sont tout sur le même pié que dans ce tems-là. Il y a des gens, qui apellent cela constance, & qui traitent les François de legers & d'inconstans, parce qu'ils changent si souvent dans leurs maniéres. Mais est-ce constance, que de conserver des coutumes incommodes, lors qu'on pourroit se mettre plus à son aise. C'est une folie, remarque judicieusement M. Henninius, dans une de ses Notes sur cette premiere Lettre de M. Tollius, que de vouloir continuer à vivre de gland, après avoir découvert l'utilité & l'excellence du blé.

Notre Auteur étant à Brunswic y vit un canon de bronze, dont le calibre a une aulne de diamétre. Il nous parle des Manuscrits & des livres rares qu'il vit dans la Bibliothéque du Duc de *Wolfembuttel*. Il y en a quelques uns qui sont des restes de la fameuse Bibliothéque de Bude: ils sont tous couverts de velours de couleur de feu. Comme M. Tollius étoit grand Chimiste, & que le but principal qu'il se

pro-

proposoit dans ses voyages étoit de voir tout ce qu'il y a de curieux dans les mines d'Allemagne & de Hongrie, la plupart de ses remarques, & dans cette prémiére Lettre & dans les suivantes, roulent là-dessus.

Dans les Notes sur cette Lettre, M. Henninius raporte la figure de deux Idoles adorées autrefois par les Allemands; la premiére sous le nom de *Crodo* & la seconde sous celui de *Buste-rich*: Crodo étoit adoré dans la Forteresse de Hartsbourg. Il est représenté comme un Vieillard debout, la tête nuë, la barbe longue, ayant les soins & les soucis peints sur le visage, vêtu d'une longue robe blanche, qui lui descend un peu moins bas que la cheville du pié, ceint d'une ceinture de toile, dont les deux bouts flotent au gré du vent. Il tient de la droite un sceau plein d'eau, d'où sortent diverses fleurs épanoüies, & de la gauche une rose élevée à la hauteur de la tête. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cette Idole, qui est posée sur une colonne, a les piés apuyez sur le dos hérissé d'un poisson, qui a la figure d'une perche. M. Henninius raporte diverses explications allégoriques de toutes ces particularitez. *Vossius* a crû que cette Idole

étoit le *Saturne* des Latins & le *Kroinbs* des Grecs. On dit que *Charlemagne* détruisit ce faux Dieu, & fit ruiner le Temple, qui lui étoit consacré.

Quant à l'Idole nommée *Busterich* on la voit encore aujourdhui dans la Forteresse des Comtes de *Schwartzembourg*, nommée *Sondersbus*. Elle est d'un metal inconnu, haute d'une aulne, & creuse en dedans. Elle représente un enfant de dix ans, en colére, & regardant de travers. Il tient sa main droite sur la tête, & la gauche apuyée sur sa cuisse. Vers le milieu du dessus de la tête est un trou rond; il y en a un semblable au milieu de la bouche. Après avoir rempli d'eau cette Statuë, on bouchoit ces trous, & l'on mettoit des charbons ardens sur la tête de l'Idole. L'eau venant à s'échaufer, l'Idole suoit, les bouchons sautoient avec éclat, & il sortoit de ces trous, comme des flâmes, au grand étonnement des Spectateurs, qui ne manquoient pas d'en être éfrayez. On prétend que les Prêtres usoient de cèt artifice, pour persuader à une populace ignorante, que la Divinité étoit fort irritée, & qu'il faloit lui faire des presens, pour l'appaiser. M. Henninius a beaucoup de penchant à croire, que tout ce qu'on raporte

raporte de ces Dieux, & de leurs Simulacres adorez par les anciens Germains, eſt très-fabuleux, puis qu'il ne s'acorde point à ce que dit *Tacite* des anciennes coutumes de ces Peuples: ou s'il y a quelque vérité, il faut dire que ce culte doit être raporté aux ſiécles ſuivans, lors que les cérémonies de l'Antiquité, qui étoient fort ſimples, eurent commencé à ſe corrompre. Il eſt vrai d'ailleurs que les Grecs & les Romains ont donné aux Germains, ſur de très-légéres reſſemblances, les Dieux qu'ils adoroient eux-mêmes, comme s'il eut été impoſſible aux autres Peuples d'en avoir de diférens des leurs.

II. Dans la ſeconde Lettre M. Tollius rend compte à M. *Grævius* de ſon ſéjour à Berlin. Il y eut d'aſſez longues conférences avec M. l'Electeur de Brandebourg, Pére de celui qui régne à préſent. Ce Prince lui parla entr'autres choſes, de certains *Vandales*, qui ſont ſes ſujets, & qui parlent encore aujourdhui Eſclavon. C'eſt une Nation inconſtante, ſans foi, aimant les nouveautez, & fort ſéditieuſe. Ils habitent dans des Vilages fort peuplez, dans chacun deſquels l'on compte d'ordinaire cinq ou ſix cens familles. Quoi que l'Electeur ſoit leur légitime Souve-

rain, ils ont pourtant un Roi de leur Nation, mais en secret, qui a sa Couronne & son Sceptre, & à qui ils payent un certain tribut toutes les années. L'Electeur disoit l'avoir vû, & que c'étoit un jeune homme robuste, & qui ne manquoit pas d'esprit. Un vieillard de cette Nation s'étant aperçu que ce Prince considéroit attentivement ce prétendu Monarque, & craignant qu'il ne lui vint quelque fâcheux soupçon dans l'esprit, le chassa à coups de bâtons, comme un misérable esclave, pour lequel il n'avoit aucuns égards. L'Electeur a fait traduire en leur langue la Bible & un Catéchisme; mais il n'a osé établir chez eux des Ecoles publiques, à cause de leur légéreté, & des bois & des marais inaccessibles où ils se retirent. Ils ont des canons, qu'ils tiennent cachez, & ce Prince s'est vû une fois investi de quatre ou cinq mille d'entr'eux, qu'il eut bien de la peine de dissiper, avec huit cens Mousquetaires, qui l'accompagnoient.

M. Tollius confera aussi à Berlin avec un célébre Chimiste nommé *Kunkelius*, à qui l'on doit l'invention du verre rouge transparent. Il lui dit qu'il avoit trouvé le secret de resoudre l'or en ses trois Principes, le Mercure,

le Sel, & la Terre. Qu'en réünissant deux de ces Principes ensemble, il n'en resultoit rien : mais qu'en les réünissant tous trois, il avoit eu de l'or très-pur ; d'où il concluoit que l'or n'est composé que de ces trois Principes. L'Auteur prétend que M. Kunkelius se trompoit quant au Mercure Philosophique, qu'il croyoit corporel, de même que les autres Chimistes, au lieu que c'est un pur esprit ; mais quant à lui, il se persuadoit d'avoir trouvé cette prétendue *Pierre Philosophale* ; qu'on cherche inutilement depuis tant de tems.

Dans les Remarques sur cette Lettre, à l'occasion de quelques coûtumes particuliéres des Polonois, alleguées par M. Follius, son Commentateur en aporte un beaucoup plus grand nombre. Il cite entr'autres choses une Loi du Roi *Casimir*, qui paroit bien singuliére. Ce Prince y déclare, que quoi que l'Homicide doive être puni de mort, selon Dieu & selon les Loix ; il a trouvé néanmoins à propos de modérer cette rigueur, & se contente de condamner celui qui aura tué une personne noble, à une amende de trente marcs envers les Parens, les Enfans, ou les Amis du Défunt. Il semble insinuer

tacitement par là, qu'il n'y a point de peine contre ceux qui tueroient un Roturier: il est vrai néanmoins, que par une autre Loi de 1581. il est ordonné, que si un Gentilhomme tue un Roturier, il payera aussi trente Marcs, dont la moitié sera pour le Seigneur, & l'autre pour la femme & pour les enfans du Défunt. Voila un échantillon de la liberté Polonoise, à laquelle on donneroit ailleurs le nom de libertinage.

III. La troisiéme Lettre écrite à M. *de Vries*, contient la Relation du Voyage de l'Auteur, de Berlin à Vienne. Il dit des merveilles de la Bohéme, & sur tout de la Ville de Prague, qui en est la Capitale. C'est dans cette Ville, qu'est le Cabinet de curiositez, de l'Archiduc *Leopold*, qui a été Gouverneur des Pays-bas Espagnols. Il y a un très-grand nombre de Tableaux des plus excellens Peintres, & un entr'autres du *Tintoret*, qui a été acheté douze mille écus. On y voit dans une Galerie la statuë d'une Paysane, qui a immortalisé son nom, par une action que voici: Comme elle étoit occupée à travailler à la campagne, un Soldat, dont elle n'avoit pas voulu satisfaire les désirs, entreprit d'avoir

par

par force, ce qu'il n'avoit pû obtenir par ses caresses; mais la Fille le prit par le milieu du corps, l'enveloppa dans sa robe, & le porta en cèt état au corps de Garde de la Ville, pour le faire punir de son insolence. On fut si étonné des forces, du courage, & de la vertu de cette Héroïne rustique, qu'il fut résolu qu'on lui érigeroit une Statue. On montre aussi à Prague des fenêtres fort hautes d'où les Comtes *Martinitz* & *Slavata* & le Secretaire *Philippe Fabrice* furent jettez sur des rochers qui étoient au bas, au commencement des guerres de Bohême, sans qu'ils se fissent aucun mal. On ajoute que ce bon Secretaire, qui étoit tombé sur le côté d'un de ces deux Comtes, lui fit ses humbles excuses, en se relevant, de ce qu'il pourroit avoir blessé son Excellence; ajoutant que ce n'étoit pas sa faute; puis que cela étoit arrivé malgré lui.

M. Henninius nous parle dans ses Remarques sur cette troisiéme Lettre, d'une Bible imprimée à Gouda en Flamand en 1479. où l'on a mis dans le tître, que cette Edition est corrigée & augmentée. Et de peur qu'on ne croye, que c'est une pure méprise de l'Imprimeur; il est bon d'ajouter qu'on y a inséré effectivement un très-grand nombre de fa-

bles impertinentes. Il y a plusieurs autres Bibles en diverses langues, tant imprimées que manuscrites, qui ont été corrompuës de cette maniére. Qu'on juge après cela, s'il est croyable, que des mains qui ont osé attenter sur des Ecrits divins, auront laissé en leur entier les Ouvrages des anciens Péres.

IV. DANS la quatriéme Lettre, M. *Tollius* rend compte à M. * *Almeloveen*, de ce qu'il fit durant son séjour à Vienne. Il n'oublie pas de lui parler de la fameuse Bibliothéque de Bude transportée dans cette premiére Ville, après la prise de celle-ci; mais il lui aprend, qu'il n'y en a plus que quelques misérables restes rongez de la poussiére & des vers, & qui ne sont d'aucun prix. En récompense la Bibliothéque de l'Empereur est une des plus curieuses de l'Europe, fournie d'un grand nombre d'excellens Manuscrits Grecs & Latins. Toûjours prévenu de la Pierre Philosophale, il nous dit que le Prince *Lobkovitz* avoit trouvé ce merveilleux secret. Il parle aussi dans cette Lettre de la nature des metaux, qu'il croit être de véritables végétaux, ce qu'il prouve par l'autorité de plusieurs Chymistes & par quelques expériences, ausquelles sont

Com-

* *Professeur en Eloquence à Harderwic.*

Commentateur en joint un grand nombre d'autres, qui mettent cette vérité hors de toute contestation. L'Archevêque de Prague lui dit, qu'il avoit trouvé le mouvement perpétuel, & qu'il ne s'agissoit que d'avoir une matiere, qui ne s'usât point par la suite du tems & par l'usage : il y a dans cette Lettre plusieurs autres faits, qui prouvent que notre Auteur n'étoit pas le moins credule de tous les hommes. Aussi M. Henninius son Commentateur, qui ne l'est point du tout, ne manque-t-il pas de le relever sur tous ces endroits.

V. La cinquiéme * Lettre, qui est la plus longue, & peut-être aussi la plus curieuse, contient la Relation du Voyage de l'Auteur en Hongrie. Il y parle fort au long de toutes les mines de ce Pays là, qu'il visita avec soin, parce que c'étoit le principal but de son Voyage. Il y fait aussi une description assez étenduë des Villes de ce Royaume, où il a été, & des coutumes de leurs habitans. Il croit que la Hongrie est le Pays le plus fertile de l'Europe & peut-être même de tout le monde ; ce qu'il attribuë, à ce que le terroir est composé d'une espéce de chaux vive, qui étant de-

* *Ecrite à Mr. Dodon Baron de Knyphausen.*

détrempée par la pluye rend les terres féçondes, sans qu'elles ayent besoin d'une grande culture: mais çela même fait que les eaux sont très-mal saines. Les vins, dont le gout est excellent, engendrent la pierre & la goute, à moins qu'on ne les mêle avec beaucoup d'eau. Les Hongroises se marient d'ordinaire à l'âge de douze ou de treize ans, parce que les hommes qui les recherchent sont bien-aises de pouvoir s'assurer d'avoir les prémices de leurs faveurs, dont ils sont extrémement amoureux. Ils ne font aucun compte des Veuves, quelques jeunes qu'elles soient, & l'on peut dire que la Hongrie est l'enfer de celles de ce caractére qui soupirent après de secondes nôces, puis qu'elles sont contraintes de soupirer inutilement, ou d'accepter des Epoux infiniment au dessous de leur condition, si elles se lassent du Veuvage: l'on voit assez souvent des veuves des personnes du premier rang épouser des cabaretiers, des baigneurs, & des gens de la plus basse condition. M. Tollius confirme dans cette même Lettre, ce que nous avons apris dans plusieurs autres Relations, c'est que généralement parlant, toutes les Places de Hongrie occupées par l'Empereur sont en un si mauvais état, que si les Turcs

ne

ne s'en emparent pas, ils n'en doivent imputer la faute qu'à eux-mêmes. On voit dans la plûpart de celles qui ont soutenu des siéges, les bréches encore tout ouvertes, & il y en a même, où jusques à présent l'on ne s'est pas mis en peine de combler les tranchées.

Je ne saurois, sans m'engager dans une longueur excessive, entrer dans tout ce que dit l'Auteur des mines de Hongrie & de la méthode dont on se sert pour séparer les métaux ; mais je ne puis m'empêcher de raporter ce qu'il dit d'une mine de cuivre, qui n'est pas fort éloignée de Newhausel. C'est qu'au plus profond de l'un des puits de cette mine il y a une fontaine d'eau minerale très-claire, qui ne tarit jamais, & qui a une vertu bien singuliére. Si on la met dans un vase de bois, & qu'on y jette du fer, elle le change en cuivre de la même figure qu'étoit le fer, & cela dans l'espace de six ou sept semaines. On donna à M. Tollius un fer de cheval, un plat, & une croix, dont le fer n'avoit pas encore été entiérement converti. Voici comment il nous dit que cela se fait. Cette eau ronge le fer, & le change en une espéce de limon ou de boüe; ensuite une certaine graisse, qui paroît au dessus de cette eau, s'unit au

fer

fer & s'insinuë même dans ses pores, d'où il résulte enfin du véritable cuivre. L'Auteur ne croit pas qu'on puisse donner le nom de transformation réelle de metaux à ce changement. Il croit plûtôt que l'eau ne fait que ronger le fer, après quoi un certain soufre de cuivre, dont cette eau est imprégnée, se mélant & s'unissant à cette terre, il en resulte ce nouveau metal. Il confirme sa pensée par cette remarque, c'est que la terre sur laquelle cette eau coule, en devient toute verte, à cause des parties de cuivre qu'elle y laisse: aussi a-t-on soin de la ramasser, & de la vendre aux peintres, qui s'en servent utilement dans leurs Ouvrages.

Notre Auteur n'étoit pas si attaché à rechercher ce qu'il y avoit de curieux dans les mines de Hongrie, qu'il ne s'informât aussi des Bibliothéques de ce Pays-là. Arrivé à une Abbaye de S. *Benoît*, il pria l'Abbé de lui montrer la Bibliothéque du Couvent. Le bon Moine lui répondit qu'elle n'étoit composée que d'un seul volume, mais qu'il trouveroit, sans doute, excellent, & lui montra en même tems sa cave, qui n'étoit pas mal fournie: en sorte qu'il auroit bien pû prendre pour sa devise ce vers de * Boileau; Vint

* *Lutrin Chant IV. vers la fin.*

*Vint muids rangez chez moi font ma*
*Bibliothéque.*

M. Tollius ayant parlé dans cette Lettre de la *Baguette Divinatoire*, par laquelle on prétend découvrir non seulement les sources d'eau, mais aussi les mines d'or & d'argent ; cela donne occasion à son Commentateur, de faire une espéce de Dissertation assez longue sur cette Baguette, dans ses Notes sur cette cinquiéme Lettre. Il croit que tout ce qu'on en dit est purement fabuleux, & n'est dû qu'à l'adresse & à la tromperie de ceux qui prétendent s'en servir. Il raporte sur ce sujet toutes les maniéres dont on a prétendu expliquer les merveilleux effets de cette baguette, & fait voir qu'il n'y en a aucune qui puisse satisfaire l'esprit. Il n'oublie pas le *Livre* de M. *de Vallemont*, aux raisons duquel il donne des réponses, qui paroissent sans replique. Il fait voir que de la maniére dont cette baguette est faite & dont on la tient, il ne faut qu'un peu d'adresse pour la faire tourner ; ce qu'il dit avoir expérimenté, & que bien d'autres gens ont expérimenté, comme lui. Il est surpris que la pretenduë vertu de cette Baguette, qui a été rejettée comme fabuleuse, par des personnes d'ail-leurs

leurs fort crédules, aît été adoptée par des Philoſophes, qui ne ſont pas accuſez de ce défaut, & qui ſe piquent, au contraire, de ne rien recevoir en matiére de Philoſophie, qu'ils ne conçoivent clairement & diſtinctement. Il allégue un grand nombre d'occaſions, où les devins à la Baguette ſe ſont groſſiérement trompez. Il eſt vrai que ſes Partiſans en attribuent la faute au Démon, qui étant le Dieu des Richeſſes, empêche, autant qu'il le peut, qu'on ne lui enléve un bien, qui lui apartient: mais quand on a reduit un Adverſaire à de pareilles réponſes, on doit être content de ſa victoire, & il n'eſt pas honnête de le pouſſer davantage. M. Henninius ne ſe contente pas d'avoir refuté les effets fabuleux de la Baguette divinatoire; il raporte les véritables marques auſquelles on peut raiſonnablement conjecturer, qu'il y a dans de certains endroits des mines de metaux ou de mineraux. Il les reduit à ſix principales, qu'on trouvera à la page 234.

VI. La ſixiême & derniére Lettre contient la Relation d'un Voyage de l'Auteur à Gratz Capitale de la Stirie, fait en 1660. Nous avons dit au commencement de cèt Article, qu'elle avoit déja été imprimée, ce qui fait que nous

ne

ne nous y arrêterons pas. Nous nous contenterons de remarquer, que dans les Notes que M. Henninius y a ajoutées, il reproche encore sa crédulité à M. Tollius, au sujet de certaines lampes sépulcrales, que celui ci prétend avoir été trouvées encore allumées dans des sépulcres; mais qui se sont éteintes, dès qu'elles ont été exposées à l'air. M. Henninius met tout cela au rang des fables. Il soutient qu'il n'y eut jamais de telles lampes; puis qu'il n'y a dans la nature aucune matiére, qui brûle sans se consumer. Ajoutez à cela que la flamme a besoin de soupirail pour se conserver, tant s'en faut, qu'il y en puisse avoir d'une nature à s'éteindre, dès qu'elle est exposée à l'air: & quand il y en auroit, comment auroit-elle été allumée, puis qu'elle n'auroit pû l'être qu'à l'air, & qu'on assure que l'air l'éteint? Que si l'on dit que ces Lampes s'allumoient d'elles-mêmes dans les sepulcres; pourquoi ne se seroient-elles pas allumées de nouveau, quand on les y auroit remises? Ces raisons & quelques autres qu'allégue notre Auteur rendent fort suspect de fausseté tout ce qu'on a dit de ces prétenduës Lampes sepulcrales.

AR-

## ARTICLE II.

LETTRE *à un Curieux sur d'*ANCIENS TOMBEAUX, *qu'on a découverts le* 10. *Janvier* 1697. *sous le grand Autel d'une Eglise, qui étoit autrefois l'Eglise Cathédrale d'Amiens.* In 4. pagg. 44.

ORDONNANCE *de Monseigneur l'*EVEQUE *d'*AMIENS, *portant condamnation d'un Ecrit, qui a pour titre*, Lettre à un Curieux, &c. in 4. pagg. 4.

DISSERTATION *sur le Lieu où repose présentement le Corps de* S. FIRMIN *le Confes. troisiême Evêque d'Amiens. Dans laquelle on fait voir, que c'est dans l'Eglise des Chanoines Réguliers de Saint Acheul lez Amiens, qu'il repose, & non dans l'Eglise Cathédrale d'Amiens. Par M.* JEAN-BAPTISTE THIERS, *Docteur en Théologie & Curé de Vibraie.* Seconde Edition. Jouxte la Copie imprimée à Paris. A Liége, chez Robert Fossens. 1699. in 12. pagg. 240.

NOus joignons ces trois petites Piéces ensemble, parce qu'elles se raportent au même sujet, & qu'elles ont par conséquent une liaison naturelle en-

tr'el-

tr'elles. Pour instruire le Public de ce dont il s'agit, & lui aprendre ce qu'elles contiennent; il suffira d'insérer ici le Mémoire qu'on nous a envoyé sur ce sujet : après avoir averti, que comme nous le raportons tout tel que nous l'avons reçu, aussi ne nous en rendons-nous pas les garands.

*Mémoire Instructif & Abrégé de la Contestation touchant le Tombeau de la Chasse de* S. Firmin *le Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens, vers le milieu du quatriéme Siécle.*

„ La Dispute entre les Chanoines Sé-„culiers de l'Eglise Cathédrale d'A-„miens, & les Chanoines Réguliers de „l'Abbaye de N. Dame dite de *S. Acheul* „aux portes de la même Ville, a com-„mencé par un Ecrit qui avoit pour „tître; * *Lettre à un Curieux &c.*

„ Cèt Ecrit contenoit les raisons, qui „font croire que les Reliques de ce Saint „sont encore dans l'un de ces Tom-„beaux nouvellement découverts, & „non pas dans la Chasse, qui porte son „nom, qu'on garde dans l'Eglise Ca-„thédrale, & qui ayant été ouverte,

„ se

* *C'est celle dont on a mis le tître au commencement de cét Article.*

„ se trouva vuide, deux mois avant cet-
„ te découverte.

„ Comme ces raisons étoient très-
„ fortes, qu'elles persuadoient tous les
„ Lecteurs desintéressez, & non pré-
„ venus, les Chanoines de l'Eglise Ca-
„ thédrale ne pouvant sauver l'honneur
„ de leur Chasse par la plume, ont tâ-
„ ché de le faire par la foudre. *Ils* ont
„ pressé & sollicité leur Evêque, avec
„ lequel ils vivent en bonne intelligen-
„ ce, & qui a tous ses Officiers parmi
„ eux, de condamner la *Lettre à un Cu-
„ rieux*, en défendant à ses Diocésains
„ de se rendre à l'évidence des raisons
„ qu'elle contient, & que les connoisseurs
„ traitent de démonstration.

„ Cette condamnation a fondé deux
„ sentimens & comme deux Partis. Ce-
„ lui des Défenseurs du Tombeau, &
„ celui des Partisans de la Chasse. Les
„ premiers ne manquoient pas de bon-
„ nes repliques, ni de solides remon-
„ trances contre la Censure; ne fut-ce
„ que cette Régle de *S. Grégoire le
„ Grand*, qui est employée dans le *
„ Droit Canon: *grave satis est & inde-
„ cens ut in re dubia certa detur senten-
„ tia.* Les nullitez sans nombre & les
„ formalitez non gardées, les raisons,
„ qu'on

* *Can.* Grave. 11 *q.* 3.

„ qu'on laissoit dans toute leur force, „ & la foiblesse de celles qu'on leur op- „ posoit, le fond, qui étant un fait hi- „ storique que l'œil décide, ne peut „ être la matiére d'une censure légitime „ & canonique, & le danger même „ qu'il y auroit pour la Religion, & „ pour les consciences, de resoudre par „ de telles voyes ces sortes de questions; „ tout cela ouvroit un beau champ „ pour écrire, & l'on dit même que les „ Ecrits sont tout prêts, & pourront „ voir le jour en tems & lieu.

„ Mais certaines Considérations, qui „ retiennent les Auteurs, n'ont point „ arrêté M. *Thiers*, qui est assez connu „ dans la République des Lettres, pour „ n'avoir pas besoin d'éloge: Il suffit „ de dire qu'il est un des meilleurs Cri- „ tiqués de notre Siécle, & l'ennemi dé- „ claré des erreurs, des abus, des injusti- „ ces, des supercheries, & de toutes „ les nouvelles & fausses dévotions. Il „ travailloit actuellement à retoucher & „ à continuer son Ouvrage des *Super-* „ *stitions* quand il vint à avoir connois- „ sance de celle-ci; & c'est, peut-être, „ ce qui l'a déterminé à étudier la „ question, & à prendre parti dans la „ querelle.

„ Il ne fait aucune mention de l'Or-

„ donnance de M. l'Evêque d'Amiens ;
„ il ne la nomme pas même. Cependant il est difficile de croire que, non
„ seulement il ne l'aît pas vuë ; mais
„ qu'il n'aît pas eu dessein d'y répondre,
„ n'y ayant pas une seule raison dans
„ l'Ordonnance du Prélat, qui ne se
„ trouve refutée d'une maniére à ne
„ laisser aucun doute, dans la Dissertation du Docteur : & ce pourroit
„ être l'occasion, qui a engagé celui-ci à
„ proposer contre les Reliques de S.
„ *Jean Baptiste* & de *S. Firmin* le Martyr, ses doutes, qui le font lire
„ moins agréablement, non des Savans, mais de la Populace : parce
„ que l'autre avoit trouvé mauvais, que
„ la *Lettre à un Curieux* en eût dit un
„ mot en passant.

„ Quoi qu'il en soit, le Chapitre de l'Eglise Cathédrale d'Amiens, ses Adversaires, qui ne se piquent point de bonne
„ guerre ni de bravoure, non plus que de
„ Litterature, ont eu recours à d'autres
„ voyes, qui sont celles de fait, pour
„ se défendre. Ils ont apellé à leur secours, au défaut des foudres de l'Eglise, les Arrêts du Conseil, qui font
„ un chemin plus court & plus facile
„ que la réfutation ; car pour l'un, il
„ ne faut que du crédit & des prétextes ;

„tes ; mais pour l'autre, il faut des „raisons, que l'on ne trouve pas, où „il n'y en a point.

„Ils avoient heureusement un de „leurs Confréres, le Sieur *l'Empereur*, „chez feu M. le Chancelier dont il „étoit Chapelain. Il n'en falut pas da„vantage, pour obtenir dans le tems „que le Livre commençoit à se débi„ter dans Paris, un Arrêt sur requête, „qui fit saisir les Exemplaires, & revo„quer le Privilege, quoi que donné „dans les formes ordinaires, & sur „l'aprobation des Examinateurs, nom„mez par M. le Chancelier.

„Quelque exemplaire néanmoins, „qui s'est sauvé du naufrage, a gagné „la Ville de * Liége ou quelque au„tre, qui a emprunté son nom, où il „s'est trouvé un Libraire, lequel a „ignoré l'Arrêt, ou a cru que, si la „Religion de ce premier Magistrat „n'avoit point été surprise, il n'auroit „jamais permis, que le Public eût été „privé d'un si bon Ouvrage. C'est a„paremment par allusion à cette intri„gue, que l'Imprimeur ou M. Thiers „a mis à la tête de cette seconde Edi„tion ce passage de St. *Augustin*, *Oc-*

R 2 „*cul-*

* *Il y a aparence que l'Edition en a été faite en France, à la Sourdine.*

„*cultari potest ad tempus veritas, vinci* „*non potest. Florere potest ad tempus ini*„*quitas, permanere non potest.*

„Il y a bien de l'aparence aussi, que „ce qu'il dit à la fin de l'avant-propos „est pour répondre aux motifs alleguez „dans l'Arrêt, qui ordonne la supression „du Livre en question, *parce qu'il com*„*bat la Religion, qu'il détruit le Culte* „*des Saints & des Reliques, qu'il empêche* „*le progrès de la Conversion des Héréti*„*ques, qu'il trouble toute la Province,* „*qu'il deshonore les Ecclesiastiques, qu'il* „*ne fait que repeter ce qu'a dit la Lettre* „*à un Curieux*, & autres suppositions „de cette nature, que la seule Lecture „de sa Dissertation dissipe, comme le „vent fait la fumée.

„En effet, rien ne contribueroit tant „à faire revenir, par exemple, dans le „sein de l'Eglise, ceux qui en sont sor„tis, que si l'on pratiquoit ce que l'Au„teur propose dans la page 120. tou„chant la revision des Reliques. Cette „bonne foi, ce zéle pour l'extinction „des abus, cette fidélité à garder les „régles de l'Eglise, & à suivre l'exem„ple des Saints en cas pareil, édifie„roient tous les gens de bien, dans „quelque Communion qu'ils se trou„vent. Au lieu que ces voyes de fait

„ & d'autorité, cèt abus de la crédulité „ des Peuples, ces superstitions, qui „ s'entretiennent & se perpétuent, par „ ceux même, qui les dèvroient détrui- „ re, ces embarras, où l'on jette les „ consciences partagées entre la défé- „ rence, qu'on doit aux Puissances lé- „ gitimes, & celle qu'on ne peut refu- „ ser à sa propre conviction, cette im- „ puissance de remédier jamais à de tels „ inconvéniens, lors que les Parties sont „ les Juges, & que leur intérêt y est „ mêlé, ce sont là les véritables sour- „ ces du scandale, s'il y en a dans un „ point, où il ne s'agit que de faits hu- „ mains & non de véritez Catholiques, „ mais où, pour me servir des paroles „ de l'Auteur, *pag.* 67. en parlant de la „ fête de la Translation, qu'il combat, „ *on est contraint de recourir encore à ces „ moyens, dont use la force & l'autorité „ qui se trouvent heureusement dans un „ Parti; pendant que l'autre n'a, par „ malheur, que la raison & la justice.*

---

## ARTICLE III.

*The* CERTAINTY *and* NECESSITY OF RELIGION *in general: Or the first Grounds & Principles of*

*Humane Duty establish'd, &c.* By FRANCIS GASTRELL, B. D. *Student of Christ-Church*, Oxon. C'est-à-dire, *La Certitude & la Nécessité de la Religion en général, ou les Premiers Principes du devoir de l'Homme, établis, &c. par François Gastrell Etudiant du Colége de Christ à Oxfort.* A Londres 1697. in 8. pagg. 257.

QUOI qu'il y aît déja quelque tems que ce Livre est imprimé, nous avons cru necessaire d'en donner un Extrait, non seulement par la raison générale, que les Livres Anglois sont peu connus au deça de la Mer; mais aussi parce que la matiére en est très-importante, & qu'il fait comme la premiére Partie, d'un Livre plus nouveau du même Auteur, dont nous esperons de rendre compte au Public, le mois prochain. Le but que M. * *Gastrell* se propose dans celui-ci, est de prouver qu'il y a une Religion en général, c'est-à-dire, que les hommes sont obligez à adorer, à servir Dieu, & à lui obéïr, en vüe de sa bienveillance, & pour éviter les effets de sa disgrace en cette vie

* *C'est le même qui est l'Auteur des* Réflexions sur la Trinité, *dont on a parlé dans le mois de Mars de cette année. Pag. 283.*

vie ou dans la vie avenir : & parce que la Religion prise en ce sens suppose l'existence d'un Dieu, c'est-à-dire, d'un Etre intelligent qui peut obliger, & qui oblige effectivement l'homme à vivre d'une certaine maniére particuliére, & que l'homme est capable d'une telle obligation, & qu'il y est actuellement soumis; l'Auteur commence par l'établissement de ces deux grandes véritez.

I. TOUT son Discours est divisé en sept parties. 1. Premiérement il donne une idée de la Nature de l'Homme & de celle de Dieu, & fait voir le raport qu'il y a entre ces deux Etres, autant que cela est nécessaire pour établir la verité d'une Religion. 2. En second lieu, il prouve qu'il y a un Dieu, ou un Etre tel qu'il l'a supposé dans le premier article. 3 En troisiême lieu il tire une preuve directe & positive pour la Religion, de la connoissance qu'il a prouvé que nous avons, ou que nous sommes capables d'avoir de la Nature humaine & de la Nature Divine. 4 En quatriême lieu, il prouve la même chose en comparant la Religion avec l'Irréligion, & en faisant voir les conséquences nécessaires, qui s'en ensuivent. 5. En cinquiême lieu il examine les fon-

demens & les prétextes de l'Irreligion, & en fait voir la foiblesse. 6. En sixiême lieu, il montre les veritables causes de l'Athéïsme & de l'Irréligion, ou les motifs secrets qui portent les hommes à défendre de telles opinions. 7. Enfin, il explique en peu de mots la différence qu'il y a entre l'Athéïsme & le Déïsme.

Quant au premier article, il suppose que nous sommes capables d'apercevoir, de penser, & de connoitre; que nous sentons en nous le pouvoir de nous déterminer à penser ou à ne pas penser à certains objets; à mouvoir ou à ne pas mouvoir certaines parties de notre corps; c'est-à-dire, que nous avons un entendement & une volonté. Nous sentons de plus, que dans de certaines occasions, nous avons une égale puissance à penser ou à ne pas penser, à nous déterminer ou à ne pas nous déterminer, à agir ou à ne pas agir, conformément à cette détermination; & qu'au contraire il y a des occasions où nous ne pouvons nous déterminer que d'une certaine maniére; & que dans d'autres, où nous pouvons nous déterminer d'un côté ou d'autre, nous ne pouvons pourtant obéïr qu'à une seule détermination; dans les premiers

cas

cas nous difons que nous agiffons avec liberté; & dans les feconds avec néceffité: mais dans tous ces cas, nos actions font dites être volontaires, comme procédant immediatement & effectivement de nous-mêmes; & ce n'eft que lors que l'Action ou la non-Action, procéde entiérement de quelque force extérieure qui furpaffe celle de nos corps, que nous difons que nous fommes forcez ou violentez, ce qui eft différent de la néceffité: en forte qu'en ce dernier cas, l'Action ne peut pas nous être imputée, mais apartient proprement à l'agent qui a exercé fa force fur nous. Nous favons auffi par notre propre expérience que nous fommes fufceptibles de plaifir & de douleur; que c'eft là la premiére & l'unique caufe de toutes nos déterminations; que nous connoiffons par nous-même, & fans le fecours de l'inftruction ce que c'eft que le plaifir & ce que c'eft que la douleur: qu'ainfi toutes nos actions ont pour origine & pour premiére caufe; une certaine raifon pour laquelle nous les faifons, & fans laquelle nous ne les ferions point; c'eft cette raifon ou ce motif d'agir qu'on nomme *la fin*. C'eft la perception de cette fin comme future, mais qui, le tout étant bien confidéré, fera

plus agréable à l'esprit étant présente, que tout ce qu'il sent actuellement, qui est la cause de toutes les actions, qu'il juge être nécessaires pour l'obtenir. Que si l'idée que l'esprit s'est formé de ce qu'il se propose pour but, est véritable, & si les actions sont propres pour l'obtenir, l'homme est *dit* agir sagement & pour son propre intérêt; que si l'une de ces deux conditions manque, on dit qu'il agit folement & à son préjudice.

L'expérience ne nous aprend que trop que nous n'agissons pas toujours sagement, c'est-à dire, conformément à nos intérêts; ce qui procéde des faux jugemens que nous faisons des choses absentes, qui nous paroissent souvent tout autres, que quand elles sont présentes, tant en elles-mêmes, que par raport à leurs suites. Le seul remede à ce mal est de rectifier les idées des choses, qui étant avenir, ne peuvent pas nous assûrer par les impressions immédiates qu'elles font sur nous, qu'elles sont telles qu'elles nous paroissent. Il est sûr d'ailleurs, que dans le moment que nous sentons & que nous apercevons, nous ne pouvons nous tromper dans le jugement que nous faisons, que nous sentons & que nous apercevons une tel-

le chose; mais nous ne pouvons savoir, comment nous serons *affectez* ci-après, que par la différente nature des choses qui doivent *affecter* ou être *affectées*, avec la liaison & la dépendance des unes avec les autres, pour faire ou pour empêcher que les unes ne soient *affectées*, par les autres.

Pour savoir de quelle connoissance nous sommes capables à ce sujet, Mr. Gastrell fait voir quand & comment nous pouvons nous assurer que les choses sont certaines, probables, douteuses, ou excédant notre capacité. Il remarque de plus, que ce de la certitude de quoi nous nous sommes une fois assurez, nous paroit toujours certain; & que ce qui ne peut nous paroitre, que comme certain, doit être tel en lui-même: mais que ce qui est certain en lui-même, peut paroitre douteux dans un tems & probable dans un autre; que ce à quoi nous donnons présentement notre consentement comme probable, peut l'exiger dans la suite comme certain; & qu'enfin il y a des choses, de la vérité & de la fausseté desquelles nous ne pouvons pas nous assurer, & sur lesquelles nous sommes pourtant certains que nous savons tout ce que nous en pouvons savoir, selon l'état présent de nos facultez. Par raport à

nos actions, l'Auteur remarque encore, qu'il arrive souvent, que la vérité d'une chose nous paroissant douteuse, nous voyons pourtant qu'il est plus sûr & plus convenable à notre avantage présent, ou plus utile pour la félicité avenir, d'agir d'une maniére que d'autre; & qu'il y a un grand nombre d'occasions où nous nous trouvons nécessitez d'agir d'une telle ou telle maniére, quoi que nous ne voyons de part ni d'autre aucune certitude, & que l'une paroisse seulement probable, ou les deux également douteuses.

C'est là l'idée que notre Auteur nous donne de l'homme; nous nous y sommes un peu arrêtez; tant parce qu'on peut voir par là sa maniére de raisonner, que parce que c'est le fondement de tout ce qu'il dit dans la suite, & que les personnes intelligentes peuvent voir les conséquences qu'il en peut tirer, sans qu'il soit nécessaire d'y insister beaucoup.

Voici en peu de mots, l'idée qu'il nous donne de Dieu; il fait voir que s'il y en a un, il faut qu'il soit éternel, & qu'il posséde toutes les perfections possibles. Ce doit être une Etre intelligent, incapable de changement dans sa nature, qui a toujours existé nécessairement

sairement par lui-même, qui connoît tout ce qui peut être connu; qui peut faire tout ce qui est possible; qui fait tout ce qu'il veut & ne fait que ce qu'il veut, qui posséde la plus grande félicité qu'on peut posseder d'une maniére inaltérable, qui ne veut faire & ne fait rien de contraire à cét état de félicité; qui se propose lui-même pour la fin derniere de tout ce qu'il fait, & pour fin subordonnée le bien & la félicité de tous les Etres, qui en sont capables; lesquels, de même que tous les autres Etres, & tout ce qui leur apartient, procédent de lui, & en dépendent pour leur conservation; & qui enfin exécute tout ce qu'l a résolu de faire, de la maniére la plus propre & la plus convenable. Pour ce qui concerne la rélation qu'il y a entre Dieu & l'homme, nous concevons clairement qu'il est notre Créateur & notre Pére, l'Auteur de notre Etre & de notre Nature, & de tout ce dont elle est capable; que nous sommes ses créatures, une émanation de sa puissance, & l'Ouvrage de ses mains; que Dieu est notre Protecteur, notre Gouverneur, & notre Maître, que nous dépendons de lui, & que nous sommes ses sujets. Qu'il est notre Bienfaiteur & l'Auteur de

de toute notre félicité, & que nous lui sommes obligez & redevables de tout ce que nous possédons.

II. CELA presupposé, M. Gastrell prouve en second lieu qu'il y a un Dieu; & pour aller par degré, il fait voir que l'existence de Dieu est possible, qu'elle est probable, & qu'elle est certaine. Pour en prouver la possibilité, il montre que l'Idée qu'il nous a donné de sa Divinité n'implique point contradiction, & qu'il n'y a aucune des proprietez qu'il lui a attribuées, que nous ne concevions clairement. *Descartes* a conclu l'existence d'un Dieu de cette seule possibilité renfermée dans l'idée que nous en avons; mais l'Auteur ne se sert pas de cet argument, quelque bon qu'il le croye, parce qu'il n'est pas à la portée de tout le monde, & qu'il est sujet à être contesté.

Il tire la probabilité de l'existence d'un Dieu de ce consentement universel de tous les Peuples du Monde, qui ont tous eu quelque sentiment d'une Divinité & d'un premier Etre, quoi que leurs idées sur ce sujet ayent été fort différentes. Il fait voir que s'il n'y avoit point de Dieu, il seroit étonnant que c'eut été là l'opinion constante de toutes les Nations, d'ailleurs si différentes

dans

dans toutes leurs autres opinions, dans leurs lumiéres, dans leurs intérêts, dans leurs coutumes, dans leur maniére de penſer; des Savans comme des Ignorans, de ceux qui ont examiné ce dont il s'agit & les raiſons pour & contre, de même que de ceux à qui on n'a fait que propoſer la choſe, ſans leur donner d'autre preuve que celle de la nature de la choſe même; des Mahometans & des Idolatres, qui joignent des idées ſi monſtrueuſes à celle de Dieu, de même que des Juifs & des Chrétiens, qui en ont des idées beaucoup plus juſtes; de ceux qui croyent que le Monde eſt éternel, ou l'ouvrage du hazard, de même que de ceux qui eſtiment qu'il eſt l'Ouvrage de la Sageſſe, de ceux qui expliquent les œuvres de la Nature par les loix de la méchanique; de même que de ceux qui font entrer dans leur Syſtême des Intelligences & des idées Métaphyſiques; des Dévots, des Superſtitieux & de ceux qui penſent que leur créance de la Divinité doit avoir des ſuites bonnes & mauvaiſes, de même que de ceux qui eſtiment qu'ils n'ont rien, ou qu'ils ont du moins fort peu à eſpérer ou à craindre de la part de Dieu, comme les Epicuriens, les Sadducéens, les Diſciples d'*Hobbes*, les Déiſtes, & tous les

les hommes vicieux ; que l'idée d'un Dieu incommode, & qui tâchent, autant qu'ils peuvent, de l'éloigner de leur esprit.

Ce consentement si universel, qui n'a été contredit que par un petit nombre de personnes, lesquelles n'ont point eu de Sectateurs, & qui même, pour la plupart, après de plus sérieuses réflexions, sont revenuës de leurs égaremens ; ce consentement si universel, dis-je, fait voir, tout au moins, que l'idée d'un Dieu & de son existence est fort proportionnée à l'entendement humain, & convient fort bien avec tous les principes de nos connoissances ; & que quand on ne pourroit pas démontrer que c'est une suite de ces premiers principes, cependant, puis que notre raison la reçoit si aisément, sans aucune opposition à ces premiers principes, il suit qu'elle est très-probable, & très-propre à recevoir notre consentement.

Notre Auteur ne se contente pas d'avoir mis cette preuve dans toute son évidence ; il fait voir encore, que supposé que la créance d'un Dieu soit une erreur, on ne sauroit en alleguer aucune cause, qui aît la moindre vraisemblance. Par exemple, tous les peuples du mon-

monde, qui n'ont point fait de réflexion sur la distance qu'il y a de la Terre au Soleil, se sont imaginez que cet Astre étoit à peu près de la grandeur dont nous l'apercevons : mais la cause de cette erreur est facile à découvrir, c'est que le Soleil leur a apparu à tous de la même grandeur. Il n'y a rien de tel dans cette occasion; la Divinité ne tombe point sous les sens, l'idée que nous en avons est l'objet de la seule raison, où l'imagination & les sens n'ont aucune part, & ausquels, par conséquent, on n'en doit point imputer l'origine. L'Auteur examine de même toutes les autres causes ausquelles on pourroit attribuer la créance d'un Dieu, supposé qu'elle soit fausse, & fait voir qu'elles n'ont pas la moindre vraisemblance; tout cela est traité avec la derniére précision; mais il faudroit copier le Livre, pour en bien faire sentir toute la force.

M. Gastrell ne se met pas en peine d'accumuler les raisons, il en choisit un petit nombre des plus fortes & des plus proportionnées à la portée de tout le monde, & les pousse aussi loin qu'elles peuvent aller: c'est ainsi qu'après avoir prouvé la possibilité de l'existence de Dieu, par le consentement unanime de tous les hommes; il prouve directement

rectement la nécessité qu'il y a que Dieu existe, de l'existence du Monde, de l'ordre & de l'arrangement admirable, qui se rencontre dans toutes ses parties. Pour faire sentir la force de cette preuve, il fait voir ce que c'est que la certitude & l'évidence, & à quelles marques nous pouvons connoître si une preuve est certaine où si elle ne l'est pas. Cela établi, il remarque, qu'il arrive plusieurs changemens dans le Monde; il paroit un grand nombre de choses, qui ne paroissoient point auparavant, qui disparoissent à leur tour, de même que plusieurs autres ont fait, dont nous ne connoissons point l'origine; que parmi tous ces changemens, il y a une certaine chose, qui est toujours la même, que nous nommons Matiére, ou une substance compacte & étenduë; que les différens changemens, que nos sens nous disent arriver à la matiére, procédent immediatement de la différente grosseur, ou du nombre, de la figure, du mouvement & du repos des parties de cette matiére; que nous connoissons par sentiment intérieur, ou, comme parlent les Latins, *conscii sumus*, plusieurs choses en nous, différentes de toutes celles que nous venons de spécifier; que nous n'avons pas toujours eu ce sentiment

ment intérieur ; mais qu'il y a eu un tems auquel ce sentiment, & tout ce que nous apercevons en nous-mêmes différent de la matiére, & que nous apellons *l'Ame* ou *l'Esprit*, a été uni à une certaine portion de matiére ou un certain amas de parties matérielles, qu'on appelle le *Corps humain*. Que quand ce Corps humain vient à changer, & que cette union particuliére des parties dont il est composé est détruite, alors ce sentiment intérieur & toutes ces opérations internes, qui en sont l'objet, cessent d'être unies avec la matiére à laquelle elles étoient unies auparavant. Cela supposé, on demande comment tout cela se fait? D'où vient qu'il y a une telle matiére? Quand & par quels moyens elle a commencé d'exister? Qui est-ce qui produit tous ces changemens, qui lui arrivent à tout moment? Quelle est la cause de notre existence? Ce que c'est qui nous fait des Etres qui sentent leur propre existence & qui n'en peuvent douter? Comment ces Etres ont été unis à la matiére? Qui a limité la durée & qui rompt enfin les liens de cette admirable union? Nous savons qu'il est impossible, qu'aucune chose se soit donné l'être à elle-même, qu'un Etre qui n'existoit point dans un certain tems

aît

aît commencé d'exister par lui-même, par la force de sa propre nature ou de son pouvoir, sans le secours de quelque autre Etre, qui existât avant lui: d'où il suit nécessairement, qu'il faut qu'il y aît quelque Etre qui soit éternel, sans quoi rien n'aura jamais pû commencer d'exister, c'est-à-dire, passer du néant à l'être. Car si l'on suppose un certain tems auquel rien n'existoit, jamais, dans toute l'éternité, rien n'a pu exister; à moins qu'un Etre qui n'étoit pas encore aît pû se donner l'être, ce qui est impossible. Or il est sûr que plusieurs choses existent réellement; il faut donc qu'il y en aît une qui soit éternelle. *Il est* clair, d'ailleurs, par les divers changemens, que nous voyons arriver dans le Monde, par la succession de nouveaux Etres intelligens & qui connoissent leur propre existence, & des différentes modifications de la matiére, que toutes choses ne sont pas éternelles; si donc il y a quelque être éternel, & que toutes choses ne soient pas éternelles, il suit que ce qui n'est pas éternel a été fait par ce qui est éternel, c'est-à-dire, qu'il reçoit originairement son existence & tout ce qu'il a d'une cause éternelle. Autrement il faudra supposer, que quelque chose s'est faite elle-même, ce qui est im-

impossible, ou qu'un Etre temporel, en aît fait un autre, ce qu'il ne peut faire que par la force & l'efficace d'un pouvoir, qu'il a reçu avec son existence de quelque autre Etre; & ainsi nous parviendrons jusques à l'origine éternelle de toute puissance & de tout Etre.

Il reste donc à savoir quel est cèt Etre éternel, qui est la cause de tous les autres. Sur quoi l'Auteur examine 1. premiérement, quelles sont les différentes suppositions que l'on peut faire sur ce ce sujet. 2. Quels sont les Attributs, qui doivent nécessairement convenir à un Etre éternel 3. Et, enfin, il montre que l'Etre à qui tous ces Attributs conviennent, est ce que nous apellons Dieu, & qu'il n'y a que ce seul Etre, qui soit ou qui puisse être revêtu des mêmes attributs.

Il prouve ensuite l'existence de Dieu d'une maniere indirecte, en faisant voir qu'aucune des suppositions, qui excluent cette existence, ne peut être véritable; que la Matiere considérée toute seule & en repos ne peut être éternelle, ni avoir produit dans le tems cette structure du monde, telle que nous la voyons aujourdhui: Qu'il en est de même des prétendus atomes d'Epicure supposez en mouvement: qu'il est absurde

de

de supposer que le monde aît existé de toute éternité, tel qu'il est aujourdhui, sans qu'il y aît un Dieu. Il fait voir de même, qu'il est impossible que Dieu & la matiére soient également éternels, & que supposé l'existence de Dieu, il faut nécessairement qu'il soit l'Auteur de toutes choses. Pour établir plus fortement cette vérité, il montre qu'il y a une distinction réelle entre la matiére & un Etre intelligent; ou que quand même on conviendroit que la matiére est capable de penser, ce dont on n'a pas la moindre preuve, il seroit sûr du moins, que la pensée ne seroit pas plus une suite & une dépendance, de la compaction, de la figure, & du mouvement de la matiére; que ces dernieres modifications en sont une de la pensée. Il conclud de là, qu'il est beaucoup plus raisonnable de supposer que Dieu seul est éternel, que de dire que la matiére, de quelque maniére qu'on la considére, est coéternelle avec Dieu: parce que l'Idée que nous avons de Dieu est pleine & complette, sans qu'il soit nécessaire de rien emprunter de la matiére pour sa perfection, & que l'idée de la matiére n'ajoute du tout rien à ses perfections. Il conclut toutes ces preuves de l'existence de Dieu par des réflexions géné-

rales, qui servent à confirmer l'opinion commune, que le Monde est l'Ouvrage de Dieu. Elles consistent à faire voir, qu'il doit son origine ou au hazard, ou à la nécessité, ou à la nécessité, ou à la sagesse; que le hazard n'est rien, & qu'attribuer l'existence du Monde au hazard, c'est dire que nous ne savons pas la cause de son origine; que la nécessité, sans une Divinité, est inexplicable & inintelligible; en sorte qu'il ne reste plus que la sagesse, ou un Etre souverainement sage, c'est-à-dire, Dieu, pour l'Auteur de l'Univers.

III. La troisiéme vérité, que M. *Gastrell* s'est proposé d'établir, c'est qu'il y a une Religion. On a vû ci-dessus ce qu'il entend par là. Pour parvenir à ce but, il fait voir, que l'homme, de sa nature, est capable d'une telle obligation; que Dieu a le pouvoir de l'exiger de lui; & enfin qu'il l'exige actuellement. Ces véritez sont des suites naturelles de ce qu'on a dit ci-dessus, de la nature de l'Homme, & de celle de Dieu, & des relations, qu'il y a entre l'un & l'autre. Cela oblige notre Auteur à faire des réflexions importantes sur la nature du *Devoir* & de l'*Obligation*, & sur le *Droit* & le *Pouvoir d'obliger*. Il soutient que ce devoir ou

ou cette obligation par raport à l'homme ne peut être qu'une raison ou un motif proposé d'une maniére convenable, & qui le détermine necéssairement à choisir ou à préférer une maniére d'agir à l'autre ; & que cette raison ou ce motif ne peut être qu'un plus grand degré de misére à éviter, ou de félicité à aquerir, qu'on ne peut éviter ou aquerir en agissant d'une autre maniére. Il ne reconnoit point d'autre obligation, ou s'il y en a quelque autre, il croit qu'en l'examinant avec soin, on verra qu'elle se termine enfin à celle-là. Il prétend aussi que tout pouvoir d'obliger une créature intelligente telle qu'est l'homme, est fondé sur la puissance & sur la volonté de la rendre plus heureuse ou plus malheureuse qu'elle n'est, si elle obéït, ou si elle désobéït. Si l'homme étoit tel, qu'il fut nécessairement malheureux, & qu'il fut impossible que son malheur diminuât ou augmentât, Dieu pourroit bien le forcer à agir d'une telle ou telle maniére ; mais il ne pourroit proprement l'y obliger. L'Auteur ne s'accommode point de ce droit absolu & métaphysique, que quelques Théologiens ont attribué à la Divinité, & dont ils sont pourtant convenus qu'elle ne pouvoit jamais faire usage.

Tout

Tout cela ſuppoſé, il prouve 1. Qu'il y a une certaine maniére d'agir, & une certaine régle de vie; telle que tout homme qui la ſuit, convient néceſſairement qu'il agit conformément à ſes lumiéres, & aprouve ce qu'il fait, & que s'il vit d'une autre maniëre, il agit contre ſes mêmes lumiéres, & ſe voit obligé de desaprouver ſa conduite: d'où il ſuit, que tout homme eſt obligé de conformer ſa vie à cette régle; & que celui qui le fait travaille à ſa félicité. 2. En ſecond lieu, que Dieu a fait l'homme d'une telle nature, qu'il eſt déterminé néceſſairement à juger de la maniére que nous venons de dire; & que Dieu lui commande d'agir conformément à ce que ſa raiſon condamne ou aprouve. 3. En troiſiême lieu, il prouve directement par la nature même de la Religion, que la pratique exacte des devoirs auſquels elle oblige l'homme lui procure, même dès cette vie, & conſideré comme renfermé dans les étroites bornes, qui lui ſont accordées, la plus grande félicité dont il eſt capable. 4. Enfin, que le défaut d'une telle pratique, & les conſéquences qui s'en enſuivent, nous conduiſent néceſſairement à reconnoître qu'il y a une autre vie, & à nous déterminer, par ce motif, à agir

d'une maniére plûtôt que d'une autre. De tout cela l'Auteur conclut la certitude & la nécessité d'une Religion. Pour établir le premier de ces quatre articles, il démontre la différence essentielle du vice & de la vertu indépendamment de la volonté des hommes, & du Législateur. Il fait voir que le jugement que nous en faisons naturellement n'est point une suite de la coutume & de l'éducation ; puis qu'il y a de certaines véritez de morale, dont nous voyons l'évidence aussi clairement que des véritez Mathématiques ; en sorte qu'on ne sauroit attribuer la persuasion des premiéres à l'éducation sans en faire aussi dépendre celle des secondes, ce qui est tout-à-fait absurde. Que s'il y a de certains devoirs dont l'équité ne paroit pas si évidente, c'est que la certitude & la nécessité de leur liaison avec la félicité, qui est la source & la premiére fin de toute action & de tout devoir, n'est pas si facile à découvrir, que nous puissions apercevoir immédiatement, qu'il est impossible que la chose soit autrement. En établissant le troisiéme article, l'Auteur n'oublie pas de faire voir la félicité d'une Societé d'hommes, dont tous les particuliers observeroient exactement les devoirs, que la Religion leur prescrit.

IV. La quatriéme chose que notre Auteur s'est proposée ; c'est de faire voir les terribles suites de l'Irreligion, qui tendent visiblement à la ruine de la Societé civile & à la destruction du genre humain : soit qu'on pousse l'Irreligion jusqu'à nier l'existence de Dieu ; soit que convenant de cette existence, on se contente de soutenir, que l'homme n'est obligé à aucun devoir à son égard ; soit enfin que reconnoissant la justice de ces devoirs, on n'attende rien de la Divinité dans une vie avenir. On montre que toutes ces sortes d'Irreligion tendent directement à lâcher la bride aux hommes, pour leur permettre de faire tout ce qu'ils voudront, sans être retenus par aucunes loix, & à bouleverser, par consequent, toute la Societé civile. Il est vrai que les Protecteurs de l'Irreligion prétendent, que la seule réflexion, que les hommes peuvent faire, qu'il leur est beaucoup plus utile de vivre en societé, & de s'assujettir à de certaines loix, que de vivre tout seul & de ne suivre que son caprice, suffit pour maintenir la Societé humaine, & pour retenir tous les membres qui la composent dans l'ordre. Mais notre Auteur fait voir, qu'il y a peu d'hommes qui soient capables de ces réflexions, &

qu'elles sont trop foibles pour retenir l'impétuosité des passions. Celles-ci sont présentes, les maux que produisent les désordres dans la Societé sont éloignez, si l'on n'est retenu que par la crainte de ces maux, il n'est rien qu'on ne fasse pour se satisfaire.

M. Gastrell avoüe, qu'il y a peu d'Athées déterminez & par principes. La plûpart de ceux qui méritent ce nom n'ont jamais fait de réflexion sur les conséquences de leur sentiment : il y en a d'autres qui ont encore quelque semence de raison & d'éducation, qui les empêche de s'abandonner entiérement aux funestes suites de leurs erreurs. Mais il soutient, que s'il y avoit un Peuple entier instruit & élevé dans les principes de l'Irreligion, il seroit infiniment plus corrompu, que ceux qui n'ont jamais oüi parler de Dieu, ou qui n'en ont retenu que quelques idées mal liées entr'elles.

V. Les fondemens & les prétextes de l'Irreligion sont la cinquiéme chose, que M. Gastrell s'est résolu de traiter. Il reduit tout ce qu'il en dit à quatre chefs principaux. 1. Il examine premiérement jusques où l'Irreligion peut être prouvée, & quelle est la nature & le degré de forces des preuves qu'elle admet.

2. Il

2. Il examine en second lieu les moyens & les méthodes qu'on employe pour la défendre. 3. Il répond en troisiéme lieu aux principales objections qu'on fait contre la Religion. 4. Il fait enfin quelques Réflexions générales sur les différens fondemens de la Religion & de l'Irreligion, & sur la différente conduite de ceux qui agissent par l'un ou par l'autre de ces Principes. Il démontre sur le premier article qu'on ne sauroit aporter aucune preuve directe, qu'il n'y a point de Dieu, de Religion, ni de vie avenir. Il montre sur le second, que tout ce qu'on fait pour combattre la Religion se reduit (1) à tâcher de la tourner en ridicule. (2) A en exiger des preuves plus convaincantes & plus démonstratives, que celles qu'on en donne ordinairément. (3) A prouver qu'il est possible que toutes choses subsistent sans Religion. (4) Et à alleguer quelques objections détachées, qui regardent principalement la Religion telle qu'on la pratique & qu'on la professe présentement dans le Monde. Mais ce n'est pas refuter la Religion, que d'entreprendre de la tourner en ridicule; il n'y a rien de si bien établi, qui ne soit exposé au même inconvénient: les sujets les plus sublimes peuvent être

tourniez en Burlesque. En un mot, turlupiner sur la Religion, ce n'est pas la refuter.

Sur le second Article, l'Auteur remarque 1. qu'il est ridicule de demander, des preuves plus évidentes de la Religion, que celles qu'on en donne, avant que d'avoir refuté suffisamment celles-ci. 2. Qu'il est injuste de demander d'une chose des preuves d'une autre espèce, que celles que la nature de la chose même est capable d'admettre. Qui ne sait que les matiéres de fait n'admettent pas de démonstrations de la nature de celles qu'on employe pour prouver les véritez Mathématiques? Cependant qui doute qu'il n'y aît des faits aussi certains, que la plus évidente des propositions d'*Euclide*?

Sur le troisième Article, l'Auteur refute ceux qui ont voulu expliquer l'origine, l'ordre, & le gouvernement du Monde, sans Dieu & sans providence; & fait voir que les termes de *destinée*, de *nécessité*, de *hazard*, d'*esprit universel*, dont ils se sont servis pour ce sujet, ne sont pas differens des qualitez occultes, que les Philosophes ont employé pour cacher leur ignorance; ou que si quelques uns de ces mots signifient quelque chose, ils ne peuvent signifier qu'un

Etre éternel & intelligent distingué de la matiére, c'est-à-dire, ce même Dieu dont ils nient l'existence.

Le principal argument dont on se sert pour prouver l'Irréligion est celui qu'on tire de la matérialité, & de la mortalité de l'Ame, qu'on tâche d'établir de toutes ses forces. L'Auteur n'a garde de l'oublier; il fait voir qu'il est impossible de prouver, que l'Ame ne soit pas quelque chose de distinct de la matiére, du mouvement & de toutes ses modifications; & qu'elle ne puisse pas subsister & agir après la dissolution du corps. Le plus qu'on peut faire est de dire, que nous ne pouvons pas démontrer certainement, par la connoissance que nous avons des qualitez & des opérations que nous attribuons au corps & à l'esprit, que ce soit deux substances différentes; quoi qu'en même tems on doive confesser, que les hommes ont plus de penchant à croire la distinction de ces deux êtres, que leur identité; & qu'on puisse aussi facilement démontrer, que ce que nous attribuons à l'Ame n'est point un mode, un composé ou un résultat des qualitez que nous attribuons au corps, que nous pouvons démontrer qu'une certaine idée de notre esprit n'est pas une autre idée. L'Auteur pousse cette ma-

tiére encore plus loin ; & fait voir que quand ce qu'on attribuë au corps & à l'ame apartiendroit au même sujet individuellement, ce qui est le plus qu'on peut supposer, on n'en pourroit tirer aucune conséquence contre la Religion.

Voici les Objections directes contre la Religion ausquelles il répond. 1. Les Mystéres, les contradictions, & les absurditez, qui se trouvent ou qu'on prétend trouver dans l'Ecriture. 2. Les idées extravagantes & les pernicieuses doctrines enseignées sous le prétexte de la Religion. 3. La diversité d'opinions de ceux qui conviennent des mêmes principes généraux. 4. Les argumens fols & ridicules alleguez par quelques uns pour la défense de la vérité. 5. La vie scandaleuse de ceux qui en font profession, & de ceux en particulier qui sont chargez de porter les autres à la pratique de la pieté & de la vertu. 6. Que la Religion est un effet de la crainte & de l'éducation. 7. Que c'est une pure invention des Politiques. Le Lecteur n'attend pas de nous, que nous aportions ici les réponses de l'Auteur à ces argumens ; il y a peu de gens sensez, qui n'en voyent la foiblesse : & ce que l'on vient de lire dans cet Extrait fait assez

fez juger, que de telles difficultez n'embarrassent pas un Auteur de l'habileté & de la pénétration de M. Gastrell. Il suffira de dire en général que toutes ses réponses méritent d'être luës & paroissent sans replique.

Nous disons la même chose du paralléle que fait l'Auteur entre la Religion & l'Athéïsme, où il montre les avantages de l'une, & les desavantages & les terribles conséquences de l'autre.

VI. M. GASTRELL recherche en sixiéme lieu, quelles sont les véritables causes de l'Athéïsme & de l'Irreligion. Il en trouve deux principales, la crainte des peines dont sera suivi le vice après cette vie, s'il y a une Religion, & l'orgueil & la vanité, qui font qu'on veut paroitre plus grand & plus sage, que le reste du genre humain. La premiére de ces causes est la principale & la plus efficace; & la seconde n'est qu'une espêce d'accessoire, qui fortifie la premiére. *Lucrece*, un des Heros des Athées, déclare que le principal but qu'il se propose dans son Livre est de délivrer le Genre humain des frayeurs qui le tourmentent. Il remarque avec étonnement que la mort épouvante si fort tous les hommes, & il en allé-

gue pour raison l'aprêhénsion de quelque autre état après cette vie. Les Athées ont beau dire, aucun d'eux ne nieroit la Divinité, s'il pouvoit s'assurer que sa conduite lui est agréable: aucun homme ne revoqueroit en doute une vie avenir, s'il étoit bien persuadé, qu'au cas qu'il y en eut une, elle seroit parfaitement heureuse à son égard.

L'Auteur prouve, que la crainte des peines d'une autre vie & la vanité sont les véritables causes de l'Athéïsme, par trois raisons. 1. Parce que la plûpart des Athées ou Déistes, généralement parlant, ne sont pas des personnes d'une grande capacité; ce sont des gens dont les passions sont véhémentes, l'imagination déréglée, incapables de s'apliquer longtems à la méditation d'un même sujet; & par conséquent peu propres à distinguer entre la vérité & ce qui n'en a que les apacences. 2. En second lieu, par la maniére dont ils se sont engagez dans ces pernicieux sentimens; car d'ordinaire ils commencent par se persuader que ce qu'ils souhaitent est véritable, avant que d'examiner les preuves sur lesquelles leur opinion est établie. 3. En troisiéme lieu, par l'aveu mê-

même de quelques Athées, qui étant revenus de leurs égaremens, ont confessé qu'ils avoient abandonné la Religion, avant que d'avoir examiné les preuves sur lesquelles elle étoit établie ; & que c'étoit la force de leurs passions & de leurs mauvaises habitudes, qui les avoit entretenus dans leurs égaremens.

VII. Comme M. Gastrell a souvent employé les mots d'*Athée* & de *Déiste* dans tout ce Traité, & quelquefois indifféremment, comme des termes synonymes ; pour lever toute équivoque, il finit par déterminer d'une maniére plus précise ce que l'on entend par l'un & par l'autre de ces termes.

---

## ARTICLE IV.

Cabinet *des singularitez* d'Architecture, Peinture, Sculpture & Graveure, *ou Introduction à la connoissance des plus beaux Arts, figurez sous les Tableaux, les Statues, & les Estampes. Par* Florent le Comte *Sculpteur & Peintre à Paris.* A Paris. 1700. in 12. Tom. I. pagg. 418. Tom. II. pagg. 496. Et

se trouve à la Haye, chez Adrian Moetjens.

CET Ouvrage doit contenir trois Volumes, dont nous n'avons encore vû que les deux premiers. Il est vrai que l'Auteur nous marquant dans le second ce que le troisiéme doit contenir, nous en savons assez pour informer le Public du dessein de M. *Florent le Comte*, à qui il en est redevable.

I. LE premier Volume contient un Abrégé Historique d'Architecture, où l'on voit quels sont les Edifices, que les Rois de France, leurs Surintendans des Bâtimens, & les plus fameux Architectes, qui ont vécu sous leur régne ont fait construire depuis *Clovis* premier Roi Chrétien, jusques à *Loüis XIV.* l'Auteur nous aprend qu'il a puisé ce qu'il nous dit sur ce sujet dans le Dictionaire de *Moreri*, dans le Volume des Anciens Architectes de feu M. *Felibien*, dans l'Histoire de *Mezeray in folio*. & dans la *Description de Paris*. Ce recueil est assez curieux, puis qu'on y aprend en peu de pages, qui sont les Auteurs des principaux Edifices de France, tant publics, que particuliers.

On voit après cela un Abrégé de ce qu'ont dit les Anciens & les Modernes,

sur

sur les Vies & les Ouvrages des Peintres & des Graveurs. Les jugemens des personnes les plus habiles en ces Arts, sur les Ouvrages des uns & des autres. Un petit Traité des Peintres sur verre, qui est fort curieux. On y trouve en abrégé la maniere dont les peintres donnent au verre toute sorte de couleurs. L'Auteur y refute un sentiment assez commun, qui est qu'on a perdu le secret de donner au verre ces couleurs vives & éclatantes, qu'on voit encore dans les peintures des vitres de quelques Eglises. Il soutient, que si l'on ne fait plus aujourd'hui de semblables couleurs, c'est qu'on ne veut pas s'en donner la peine, ni en faire la dépense; parce qu'on n'en veut pas payer les Ouvrages ce qu'ils valent, & qu'ils ne sont pas assez recherchez.

Ces beaux verres qu'on admire encore aujourd'hui se faisoient dans les verreries en deux maniéres. Il y en avoit qui étoient entiérement coloriez, c'est-à-dire, où la couleur pénétroit entiérement toute la matiére du verre. D'autres dont on se servoit ordinairement & plus volontiers, où la couleur n'étoit que sur un côté des tables du Verre, ne pénétrant dedans qu'environ l'épaisseur d'un tiers de ligne plus ou moins, selon la na-

naturel des couleurs) eat le jaune entroit plus avant que les autres. Quoi que les couleurs de ces derniers ne fussent ni si nettes, ni si vives que celles des premiers, ils étoient néanmoins d'un usage plus commode pour les Peintres sur verre; parce que sur ces mêmes piéces, quoi que déjà coloriées, ils ne laissoient pas de faire paroitre d'autres couleurs, quand ils vouloient broder, enrichir de fleurons, ou représenter d'autres ornemens d'or, d'argent, & de couleurs différentes. Ils se servoient pour cela d'emeri, avec lequel ils usoient les piéces de verre du côté qu'elles étoient peintes & chargées de couleur, jusques à ce qu'ils eussent découvert le verre blanc: après quoi ils couchoient du jaune ou autres couleurs qu'ils vouloient de l'autre côté du verre, c'est-à-dire, où il étoit blanc, & où ils n'avoient pas gravé avec l'emeri: ce qu'ils observoient, pour empêcher que les nouvelles couleurs ne se brouillassent avec les autres, en mettant les piéces de verre au feu, ainsi qu'ils étoient obligez de faire. Par ce moyen, elles se trouvoient diversement figurées & brodées. Quand ils vouloient que ces ornemens parussent d'argent ou blancs, ils se contentoient de décou-

voir la couleur, sans y rien mettre de plus; & c'est par ce moyen qu'ils donnoient des rayons & des éclats de lumiére sur toutes sortes de couleurs.

Après avoir expliqué l'art de peindre sur le verre, l'Auteur parle de la maniére de graver : à quoi il joint des Catalogues exacts, de ce qui a été gravé par les meilleurs Maîtres; savoir le *Mainat*, le Cabinet du Roi de France, le *van der Meulen*, la Galerie du Palais Royal, les May de *N. Dame*, la Galerie du Prince *Leopold Guillaume*, le *Rubens*, le *Vandick*, les *Caraches* & le *Nanteuil*. Au devant de ces divers Catalogues, l'Auteur a mis l'idée d'une belle Bibliothéque d'Estampes, dont les volumes remplis, & rangez selon les matiéres saintes & profanes puissent donner une connoissance des plus beaux évenemens de l'Histoire. Il range toutes ces différentes Estampes sous trois classes générales. La premiére contient tous les sujets Historiques; la seconde tous les sujets de Morale; & la troisiême tout ce qui concerne le progrès de la Peinture, de la Sculpture, & de la Gravure. On peut ajouter quelque volumes remplis de sujets mélangez.

II. Le second Tome de cet Ouvrage

ge contient : 1. Un Abrégé Historique des Ecoles modernes de peinture, de Florence, de Rome, de Venise, de Lombardie, & de Boulogne, par raport à la vie des plus habiles Peintres, & des Jugemens qu'ils ont faits sur les Ouvrages des uns & des autres. 2. La vie & les Ouvrages des plus fameux Peintres Ultramontains. 3. Deux planches en bois pour la connoissance des différens caractéres ou marques des Etrangers, d'Italie, & autres des Pays-bas, avec l'explication de ces caractéres ou marques. Ces explications sont très-utiles pour savoir distinguer les Auteurs des differens Ouvrages, qu'on peut avoir, & qui n'ont été marquez par ceux qui les ont faits, que de quelques petites marques, qu'il est très-difficile de déchifrer sans secours. 4. On voit enfin dans ce second volume, des Catalogues de tout ce qui a été gravé d'aprês, ou par *Claude Mellan*, *Ant. Tempête*, *Guillelm Baurs*, les *Bloemarts*, *Callot*, *la Belle*, les *Sadelers* en partie, & l'Ouvrage de M. *Poussin*.

III. Le troisiéme Volume, qui paroît présentement à Paris, traite des Peintres François, de leurs vies, & des jugemens qu'on a fait de leurs Ouvrages ; & de différens Peintres Etrangers

dont

dont l'Auteur n'a pas pû faire mention dans les deux premiers Volumes. Il parle ensuite des Graveurs en général, des gravures, & de différentes suites d'Estampes; après quoi il donne des Catalogues de tout ce qui a été gravé d'après *Raphaël*, & d'après M. *le Brun*. On y voit aussi la description des Tableaux exposez depuis peu dans la grande Galerie. L'Auteur a reservé * l'Oeuvre de Raphaël, qui devoit être dans le second Volume, pour le troisième, afin qu'on puisse le comparer avec l'oeuvre de M. le Brun.

Au reste, M. le Comte souhaite qu'on avertisse le Public, qu'il s'est mépris, lors qu'il a mis dans quelques Exemplaires, qui ont été d'abord debitez, que les Ouvrages du Tombeau du Cardinal *de Richelieu* étoient de l'invention de M. le Brun. La verité est qu'ils ont été inventez, faits & posez dans l'Eglise de Sorbonne, par M. *Girardon* Sculpteur ordinaire du Roi. Il a fait imprimer un Carton, pour corriger cette faute. Il veut aussi qu'on remarque au sujet de *François Quesnoy*, fameux Sculpteur Flamand, qui a fait à

* *Il faut remarquer qu'ici & dans tout cet Article, on se sert des termes de l'Auteur, qui ne sont pas toujours bien intelligibles.*

à S. Pierre de Rome cette figure de S. André, que tous les curieux admirent; que c'est son frére nommé Jerôme, qui est mort de la maniére, qu'il l'a dit dans son Histoire, & non François, que Jerôme avoit empoisonné quelque tems auparavant, comme il le déclara dans son lit de mort.

---

## ARTICLE V.

*DISCOURSES concerning GOVERNMENT By ALGERNON SIDNEY &c.

C'est-à-dire, *Discours sur le Gouvernement, par Algernon Sidney &c.*

LE second Chapitre de cet Ouvrage est beaucoup plus long, que le premier, dont nous avons parlé amplement dans nos Nouvelles du mois précedent. Il est divisé en 32. Sections. Il seroit difficile d'en donner une idée générale, à cause du désordre, qui régne dans tout ce Livre, & que nous avons déja remarqué. Le plus sûr est de parcourir toutes ces Sections l'une après l'autre, afin d'indiquer les matiéres qui y sont contenuës; comme nous avons

* On peut voir le titre plus au long, dans les Nouvelles de Mars, 1700. pag. 249.

avons fait à l'égard du premier Chapitre.

1. M. Sidney prouve dans la premiére, que toutes les Nations ont un droit naturel de se gouverner elles-mêmes, ou de se choisir un Gouverneur : & qu'il n'y a que la vertu, qui puisse faire préférer un homme à un autre, & le choisir pour le Gouvernement plûtôt qu'un autre. *Filmer*, contre qui il dispute, s'étoit servi de l'autorité d'*Aristote*, pour apuyer son opinion; mais M. Sidney fait voir que ni Aristote, ni *Platon* son Maître n'ont rien avancé, qui favorise l'opinion de son Adversaire, & que quand ils l'auroient fait, son sentiment n'en seroit pas moins véritable, puis qu'il n'y a personne, qui doive regarder ces Philosophes comme infaillibles. Il montre qu'Aristote a enseigné que la Societé Civile ayant pour but le bien public, on devoit préférer dans le gouvernement ceux que la nature avoit ornez de talens propres à procurer ce bien public. Que, quoi que tous les hommes soient également libres, ils ne sont pas tous également doüez des vertus qui rendent la liberté heureuse & sûre. Que l'égalité n'est qu'entre des personnes parfaitement égales; mais que ceux qui sont infames, ignorans, vi-

vicieux, faineans, ou lâches, ne sont pas égaux en vertus naturelles ou aquises, aux personnes généreuses, sages, vaillantes, & industrieuses; ni également utiles aux Societez dans lesquelles ils vivent: que par conséquent ils ne peuvent partager également le Gouvernement, parce qu'ils ne sont pas également capables de procurer le bien public. Or tout cela s'accorde fort bien avec les principes de M. Sidney. Il convient même de ce que dit Aristote, d'un *Roi* qui seroit tel *par la nature*, c'est-à-dire, d'un homme, que Dieu auroit orné de dons si excellens au dessus de tous les autres, qu'il sembleroit l'avoir désigné par là pour être leur Souverain, parce qu'aucun ne seroit aussi capable de leur commander & de procurer leur avantage. Il avoüe, que s'il se trouvoit dans le monde une personne, ou une famille telle que la décrit Aristôte, elle porteroit en elle les véritables caractéres de la Souveraineté; ce seroit une folie impie, que de penser à la reduire à la condition des autres; puis que Dieu lui-même, l'auroit placée au dessus d'eux par ses vertus. Qu'il seroit plus utile d'être gouverné par une personne d'un tel caractére, que de suivre notre propre volonté;

lonté; & qu'enfin il vaudroit mieux servir à un tel maître, que d'être libre. Mais tout cela ne fait rien en faveur d'une personne qui prétend gouverner les autres par le seul droit de sa naissance, quelles que puissent être d'ailleurs ses qualitez personnelles. Les pensées de Platon sur cette matiére n'ont pas été différentes de celles de son Disciple.

2. Le sujet de la seconde Section est, que tout Pére de Famille a le même droit paternel sur ses enfans, & est capable d'être avancé dans une Societé composée de plusieurs. L'Auteur y remarque, qu'il ne paroit point qu'Adam eut exercé l'autorité de Souverain sur ses enfans, sur tout lors qu'ils ont été en état de se conduire eux-mêmes. Quand *Caïn* eut tué son Frére *Abel*, Adam n'exerça aucune autorité Royale, pour connoitre de ce crime. Le meurtrier se retira, pour pourvoir à ses affaires, comme il le jugeroit à propos. Il bâtit une Ville pour lui-même, & lui donna le nom de son Fils ainé. On ne voit pas non plus qu'après la mort d'Adam, Caïn aît eu aucun empire sur ses fréres, ni sur leurs enfans. Châcun a gouverné sa propre famille, comme il l'a jugé le plus convenable.

3. Dans

3. Dans la Section troisiéme, qui est imparfaite, l'Auteur soutient que le Gouvernement n'est pas établi, pour l'avantage de celui qui gouverne, mais pour le bien de ceux qui sont gouvernez; & que la puissance n'est pas un avantage, mais une Charge. Il montre que les Défenseurs du pouvoir absolu se trompent grossiérement, lors que pour soutenir ce pouvoir, ils avancent qu'il est plus avantageux pour ceux qui gouvernent, qu'un pouvoir limité: puis que, quand cela seroit, ils n'obtiendroient encore rien, à moins qu'ils ne fissent voir que le Peuple est fait pour le Souverain, & non le Souverain pour le Peuple; ce qui est la plus folle de toutes les prétentions. Aristote & Platon ont été si éloignez de cette opinion, qu'ils ont cru qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen pour distinguer un Roi légitime d'un Tyran, qu'en établissant qu'un Roi légitime est celui qui a pour but le bien public; & un Tyran, celui qui recherche ses avantages particuliers. Ils n'ont pas fait difficulté d'avancer, que celui qui étoit Roi légitime, parce qu'il avoit pour but le bien public, devenoit tyran, lors que changeant de conduite, il ne pensoit plus qu'à ses intérêts particuliers: Que celui qui

étoit

étoit le meilleur des hommes, devient alors le pire; & que de Pére & de Pasteur du Peuple, il en devient l'Ennemi. De tout cela l'Auteur en tire cette maxime, que dans toutes les Disputes, qui concernent le pouvoir des Magistrats, il ne faut pas examiner ce qui leur est avantageux ou glorieux; mais ce qui est utile au bien public. Il fait voir combien il est dangereux de donner un pouvoir absolu à ceux qui commandent, puis qu'il est très-difficile qu'un homme croye avoir droit de faire tout ce qui lui est permis, & qu'il n'en abuse pas.

4. Il revient à l'Autorité paternelle dans la quatriéme Section, & enseigne que tous les enfans héritent également de cette autorité. Il répond à une question qu'on a crû devoir l'embarrasser, qui est de savoir, en quel tems les enfans deviennent libres, & sortent de dessous la puissance paternelle. Si par cette liberté, on entend une exemtion du respect & de la reconnoissance qu'ils doivent à leurs Péres pour les biens qu'ils en ont reçus, ils n'aquiérent jamais cette liberté, du vivant de leurs Péres. Mais si par cette liberté on entend l'exemtion de ce pouvoir absolu, qu'on prétend que les Péres ont naturellement sur leurs enfans, cette exemtion commence

mence dès que les raiſons, qui établiſſent ce pouvoir abſolu viennent à ceſſer. C'eſt à-dire, lors que les enfans ſont en état de ſe conduire eux-mêmes, & de juger de l'équité ou de l'injuſtice des commandemens qu'on leur fait. Lors que les Péres vivant long-tems, comme ils faiſoient au commencement du monde, pouvoient voir pluſieurs générations, & que leurs Deſcendans s'établiſſoient, de leur vivant, dans des endroits de la terre fort éloignez les uns des autres; ou lors que les péres de Famille ſe dépouillent de leur droit, pour en revêtir un Magiſtrat, qu'ils élévent au deſſus d'eux; car alors il eſt impoſſible aux enfans d'obéir à deux Maîtres, ſi leurs ordres ſont oppoſez. Il paroit par l'Hiſtoire Sainte, que *Noë*, *Sem*, *Abraham*, &c. ont permis à leurs enfans d'aller s'établir où ils vouloient, & de ſe conduire, comme ils le jugeroient à propos, lors qu'ils ont été en état de ſe conduire par eux-mêmes, & de ſe paſſer des ſoins de ceux à qui ils devoient la naiſſance. C'eſt là, ce ſemble, la voix de la nature: c'eſt une émancipation qu'elle a comme établie non ſeulement parmi les hommes, mais même parmi tous les animaux; qui laiſſent leurs petits à leur propre conduite

duite, dès qu'ils peuvent se conduire eux-mêmes, sans avoir besoin de ceux qui les ont mis au monde.

5. Dans la cinquiéme Section, l'Auteur fait voir contre Filmer, que le pouvoir suprême ne réside pas en gros dans tout le genre humain, en sorte qu'il faille que tout le genre humain s'assemble, pour déférer cette autorité à un ou à plusieurs, comme Filmer s'est follement imaginé, qu'il faloit que la chose fut, dans le Systême de ceux qu'il entreprend de refuter; mais que chaque homme naissant libre, un certain nombre d'entr'eux, grand ou petit, il n'importe, puis que dix hommes seuls sont aussi libres que dix millions, qu'un certain nombre d'entr'eux, dis-je, a pû s'unir ensemble, & établir certaines loix, pour se gouverner, ausquelles ils se sont tous soumis. Il fait voir par un grand nombre d'exemples tirez tant de l'Histoire Sainte que de la profane, que souvent tout un peuple s'est assemblé, pour se choisir un Souverain, contre les prétensions de Filmer, qui a osé avancer qu'on n'en pouvoit citer aucun exemple: que quand tout le Peuple ne s'est pas assemblé; il a suffi qu'il ait donné pouvoir à des Députez, ausquels on a donné le nom d'*Etat*, de *Parlement*, & sem-

 bla-

blables, d'agir en son nom, puis qu'alors ce qu'ont fait ces Députez a dû être censé avoir été fait par tout le peuple, parce qu'ils étoient revétus de son Autorité. Il n'oublie pas à cette occasion, les paroles dont se servoient autrefois les peuples d'Arragon; lors qu'ils se choisissoient un Roi. * *Nous*, lui disoient-ils, *qui valons autant que toi, te faisons notre Roi, à condition que tu garderas & observeras nos privilèges & nos libertez, & non pas autrement. Nos que valemos tanto come vos, os hazemos nuestro Rey, con tal que nos guardeys nuestros fueros y libertades, y sino, no.*

6. La Section sixième est employée à refuter la distinction que fait Filmer entre *élire* & *établir* un Souverain, *eligere & instituere*. Il fait voir que ceux qui ont le droit d'élire un Roi, ont aussi le droit de le faire tel.

7. Dans la septième M. Sidney montre, que les termes de *Roi*, de *Monarque*, de *Royaume*, & de *Monarchie* n'établissent point de droit absolu de la part du Souverain, indépendemment du Peuple; puis que tous ces noms sont fort équivoques, & signifient presque autant de

* *Relat. d'Ant. Perez Secret. d'Etat de Philippe II.*

de choses differentes ; qu'il y a de Rois & de Royaumes differens dans le Monde ; parce que partout il y a de certaines Loix, ausquelles les Souverains sont assujetis, & qui reglent la succession & le droit à la Couronne ; en sorte que ce sont ces Loix qui determinent & qui sont la mesure du pouvoir du Souverain. Il montre que dans les Etats même où la Couronne est le plus constamment hereditaire, cette Loi émane originairement du Peuple, qui a jugé à propos d'en user ainsi, pour éviter les contestations. De là vient, qu'on ne s'est pas tenu tellement attaché à cette Loi, qu'on ne s'en soit departi, lors qu'on l'a jugé à propos ; ce qui est arrivé trois ou quatre fois en France, où la succession semble être le plus fermement établie. M. Sidney pretend encore, que la Couronne étoit élective chez les Israëlites ; quoi qu'ils élussent des Rois de la Famille de David, à cause des promesses faites à ce Prince. Enfin, il soutient qu'il n'y a pas un Etat, où il n'y aît de certaines loix, selon lesquelles on a souvent abandonné le plus proche heritier à la Couronne, pour lui en preferer un autre : tant il est vrai que ce droit de succession n'est pas inviolable, & qu'il y a partout des loix,
 qui

qui le restraignent, & selon lesquelles on n'y a aucun égard en certaines rencontres.

8. La Section huitième est employée à refuter quelques raisons assez minces pour le Gouvernement Monarchique, tirées de ce que Dieu ne créa d'abord qu'un seul homme; & qu'il a donné & aux hommes & aux animaux un certain penchant naturel pour la Monarchie. On juge bien que de pareils argumens n'embarrassent pas M. Sidney. Il nie ce prétendu penchant. Il met ce qu'on dit du Royaume des abeilles au rang des contes de Vieille, que l'autorité du grand *Saumaise*, qui en a parlé, ne sauroit établir puis que ce n'est pas un fait qu'on doive croire sur un passage de *Pline* & de *Solin*. En tout cas, quand les bêtes auroient ce penchant, on pourroit répondre ce que répondit une Dame, à une personne qui lui alleguoit l'exemple des bêtes, pour la porter à modérer ses transports amoureux; c'est qu'elles en usent ainsi, parce que ce ne sont que des bêtes. De si foibles raisons ne méritent pas de réponse plus sérieuse.

9. On montre dans la neuvième Section, que le Gouvernement établi de Dieu parmi les Israëlites étoit Aristo-
cra-

cratique & non pas Monarchique. L'Auteur soutient que c'est là l'opinion de *Joseph*, de *Philon*, de *Maimonides*, & de *Calvin* même, dont il parle avec éloge, Joseph dit que le premier crime de *Saül* fut d'avoir aboli le Gouvernement Aristocratique. Philon attribue l'institution du Gouvernement Monarchique, tel qu'il étoit en Israël, non à Dieu ou à sa parole; mais à un Peuple insensé & criminel. *Maimonides* dit que ce Gouvernement doit son origine à l'idolatrie, à laquelle les voisins des Israëlites étoient adonnez, & qui ne pouvoit être établie que par un Gouvernement entièrement contraire à celui que Dieu avoit institué. Maimonides dit souvent la même chose, appuyé sur les paroles d'Osée, *je leur donnai des Rois en ma colère*. Mais après toutes ces Autoritez, M. Sidney examine la chose en elle-même. Il fait voir qu'il n'y a aucune Loi dans l'Ecriture, qui ait obligé les Israëlites à se choisir un Roi; Seulement *Moyse* marque-t-il dans le * Deuteronome quelle sorte de Roi ils choisiront si l'envie leur prend d'en avoir un. Tous ceux qui les ont gouvernez depuis Moyse jusqu'à Saül, n'ont point eu la qualité, ni le titre de Roi.

T 3 Cet-

* *Chap.* 17.

C'est leur mérite, qui les a élevez à cette haute dignité, & leurs enfans n'ont pas été leurs Successeurs. L'Auteur fait diverses autres remarques importantes sur le Gouvernement des Israëlites, pour prouver qu'il étoit Aristocratique.

10. Il montre dans la Section dixiême, qu'Aristote ne s'est point déclaré expressément pour le Gouvernement Monarchique, mais qu'il a crû qu'il pouvoit être reçu ou rejetté selon les circonstances particuliéres, qui determinoient les hommes plutot d'une maniére, que d'une autre.

11. Il commence d'entrer dans la Section onziême dans l'examen des avantages & des desavantages, qui accompagnent chaque espéce de Gouvernement, pour faire voir laquelle l'on doit préferer. Elles ont toutes leurs inconvéniens, à cause de la corruption des hommes: mais le Lecteur juge bien que M. Sidney ne préfére pas le Monarchique, au Démocratique, à l'Aristocratique, & sur tout à un Gouvernement composé & tempéré de ces trois espéces differentes. Il fait voir par un grand nombre d'exemples, dans cette Section onziême, que la liberté est la Mére des Vertus, de l'Ordre, & de la
durée

durée d'un Etat, au lieu que l'Esclavage ne produit que des vices, de la lâcheté & de la misére. Il compare les Empires des Assyriens & des autres Nations du Levant, aux Républiques de Gréce & de Rome. Il fait voir que les premiers ne se sont signalez que par leur orgueil, leurs débauches, leurs trahisons, leur cruauté, leur lâcheté, leur fureur, & leur haine pour toutes sortes de bien; pendant que les autres se sont renduës recommandables, par leur sagesse, par leur valeur, & par toutes sortes de vertus. Il croit qu'on ne peut citer aucun exemple d'un peuple libre, qui soit devenu la conquête d'un Monarque absolu, à moins qu'il n'aît été infiniment supérieur en richesses & en forces: au lieu qu'on trouve plusieurs grands Princes, qui ont été vaincus par de petites Republiques. Il prouve & par la Raison & par un grand nombre d'exemples, qu'il n'y a rien de si sujet au changement qu'une Monarchie absoluë & indépendante des loix. La raison en est évidente: afin qu'un Etat soit de durée, il faut qu'il soit gouverné avec sagesse & avec prudence; & pour cèt effet il faut que celui qui gouverne soit orné de ces qualitez: mais comment peut-on s'assurer qu'il sera toujours tel dans un Etat Monar-

chique successif, où un enfant, un fou, un furieux, parvient très-souvent à la Couronne, seulement parce qu'il en est le plus proche héritier. Pour les exemples, M. Sidney les entasse : tellement les uns sur les autres, qu'il faudroit être difficile à contenter, pour en exiger un plus grand nombre. Il n'oublie pas les Juifs dont le Gouvernement passa en neuf familles différentes dans l'espace de deux cens ans. De la manière dont il nous dépeint *Alexandre*, il paroit assez qu'il souscrit au portrait qu'en a fait M. *Despreaux* dans l'une de ses * Satyres.

*Qui cét écervelé qui mit l'Asie en cendre,*
*Ce fougueux † l'Angeli, qui de sang altéré,*
*Maître du monde entier, s'y trouvoit trop serré.*

Il fait voir que ses Successeurs ne valurent pas mieux que lui : Il montre que tant que le Gouvernement Aristocratique subsista dans la République Romaine, elle ne fut sujette qu'à un très-petit nombre

* *Satyre* VIII.
† *C'étoit un fou de la Cour de France, que le Prince de Condé avoit amené de Flandre.*

bre de revolutions: au lieu que dès que *Jules César* se fut emparé de toute l'autorité, il n'y eut rien de si fréquent, & les Empereurs ne se succederent d'ordinaire les uns aux autres, qu'après la tragique fin de leurs Prédecesseurs. Il prouve qu'il en est arrivé à peu près de même dans tous les autres Gouvernemens Monarchiques.

12. La Section douziéme tend à faire voir, que la gloire, la vertu, & la puissance des Romains commencerent & finirent avec leur liberté.

13. Il est vrai que ces Peuples firent divers changemens dans leur Gouvernement durant le tems de leur République, ce qui semble être une preuve de leur inconstance, & de l'imperfection de ce même Gouvernement. Mais M. Sidney fait voir dans la Section treiziéme, que ce n'est pas une marque de desordre, que de changer le nom ou le nombre des Magistrats, & que l'Etat n'en reçoit aucun préjudice, pourvû que l'origine & le principe de leur autorité demeurent dans leur entier. Il montre qu'il est rare qu'un Etat soit dès le commencement établi sur des loix si sûres, qu'il n'y aît rien à changer dans la suite; & que tous les établissemens humains étant d'eux mêmes sujets à se cor-

rompre, ce n'eſt pas une marque d'imperfection dans un Gouvernement, de ce qu'il faut de tems en tems y aporter quelque changement.

14. On avoüe encore dans la Section ſuivante, qu'il s'éleva un petit nombre de ſeditions durant le tems de la République Romaine; mais il n'y en eût aucune qui lui fut funeſte, juſques à ce qu'au milieu de la plus grande proſpérité, quelques Particuliers aquirent trop d'autorité& s'élevérent au deſſus des loix. Ce fut ſa trop grande Puiſſance aquiſe ſous l'état Républiquain, qui l'ayant obligée à confier le commandement des Armées éloignées du centre de la République, à des Généraux ambitieux, & à le leur laiſſer trop longtems, leur fournit l'occaſion d'abuſer de leur crédit & d'oprimer la liberté. C'eſt la condition de toutes les choſes humaines, de commencer à deſcendre dès qu'elles ſont parvenuës au plus haut période de grandeur, auquel elles puiſſent atteindre.

* *Summiſque negatum*
*Stare diu.*

15. On prouve dans la Section quinzième,

* *Lucain. Liv. I.*

ziême, que l'Empire Romain ne cessa de déchoir, dès qu'il fut entre les mains d'un seul Maître. Il y a ici, comme dans tout le reste du livre, une profonde connoissance de l'Histoire, accompagnée de réflexions très-judicieuses. M. Sidney soutient, que les Romains firent paroître plus de bravoure dans les guerres qu'ils soutinrent, contre les Sabins, les Latins, les Toscans, & les Samnites, que dans toutes celles, qu'ils firent dans la suite; parce que dans ces premiéres, leurs forces étoient très-petites, & qu'ils avoient affaire à des peuples qui défendirent leur liberté, jusques à l'extrémité: au lieu que dans la suite les forces Romaines devinrent redoutables. Il remarque encore que dès les tems de la République, cèt Etat se voyoit maître de l'Italie, de la Gréce, de la Macedoine, des Isles de la Méditerranée, de la Thrace, de l'Illyrie, de l'Asie Mineure, du Pont, de l'Arménie, de la Syrie, de l'Egypte, de l'Afrique, des Gaules, & de l'Espagne, les Allemands étoient fort affoiblis, & tous les Peuples à la gauche du Rhin subjuguez. Il prétend, au contraire, que sous les Empereurs, les Romains ne firent plus de conquêtes importantes; à moins qu'on ne veuille donner ce nom

à celles de Caligula, qui dit qu'il avoit subjugué la mer, pour avoir fait un pont inutile de Pouzol à Bayes ; ou à celles de cet autre * *fou*, qui entra dans Rome en triomphe, pour avoir ramassé quelques coquilles sur le rivage de la mer.

16. M. Sidney prouve dans la Section seiziême, que la meilleure forme de Gouvernement qu'il y aît eu dans le Monde est celle qui a été composée de Monarchie, d'Aristocratie, & de Democratie. Tel a été au commencement le Gouvernement des Hébreux établi de Dieu même, qui avoit un Juge, le Grand Sanhedrin, & l'assemblée du Peuple: tels ont été ceux de Lacédémone, d'Athénes, & de Rome même au commencement, & sous les Consuls, puis que les Rois, ou les Consuls qui leur succédérent, le Sénat, & le Peuple participoient à l'autorité Souveraine. Venise, Génes, une grande partie de l'Allemagne sont gouvernées de la même maniére. La Hongrie, la Bohême, la Suéde, le Danemarc, la Pologne, étoient ainsi gouvernées autrefois; & s'il s'est fait quelque changement dans quelques uns de ces Etats à cet égard; l'Auteur souhaite qu'on lui fasse voir qu'ils

* *C'est le terme de l'Auteur.*

qu'ils leur ont été plus avantageux que nuisibles.

17. Il soutient dans la dix-septiéme Section, que les bons Gouvernemens peuvent recevoir quelques changemens dans leur forme, pendant que les fondemens en demeurent les mêmes. Il prétend qu'il n'y a point d'Etat, dont l'Histoire nous soit aussi bien connuë, que celle de la République Romaine, dans lequel il ne soit plus arrivé de changemens durant le même espace de tems; qu'il n'en est arrivé dans cette République, durant qu'elle a conservé sa liberté. Pour défendre cette opinion, il parcourt la plupart des Etats qui ont été dans le Monde, & fait voir les grandes révolutions qu'ils ont souffertes.

18. La dix-huitiéme Section tend à prouver, que si *Xenophon* a blâmé les désordres des Etats Démocratiques, ce n'a pas été pour favoriser le Monarchique, mais l'Aristocratique.

19. On voit dans la dix-neuviéme, que la Corruption & la Vénalité, qui est si commune dans les Cours des Princes Souverains & dans leurs Etats, se trouve rarement dans les Républiques, & dans les Gouvernemens mixtes. Cette vérité est établie sur un grand

nombre d'exemples tirez de l'Histoire.

20. Ceux qui déclament contre la liberté, disent que les hommes qui l'aiment naturellement, n'y donnent aucunes bornes, & que par conséquent elle dégénére en libertinage; d'où ils concluent qu'il leur est plus utile d'être privez de cette liberté, que d'en joüir. L'Auteur répond dans la Section vintiéme, destinée à soudre cette objection, que la raison est aussi naturelle à l'homme, que l'amour de la liberté; que la premiére peut temperer l'autre, & la tenir dans de justes bornes.

21. Il revient dans la Section vintuniéme aux avantages des Gouvernemens mixtes, sur ceux qui sont absolus, & soutient que ces premiers sont plus en état que les autres de maintenir la paix, & de bien conduire une guerre. Dans un Gouvernement Monarchique & absolu, le Peuple ne se met pas fort en peine de veiller, ni de combattre pour la conservation d'un Etat, au gouvernement duquel il n'a point de part, & dans lequel, les heureux succès des armes du Souverain, ne tendent d'ordinaire qu'à agraver le joug du sujet. En France & en Turquie, ajoute notre Auteur, les deux Etats, qui ont

paru

paru les plus florissans dans ce siécle, les peuples sont si misérables, qu'ils n'apréhendent point le changement de Maître ou de Gouvernement, ils sont si peu intéressez dans ce qui le concerne, & si persuadez qu'il est difficile que leur condition empire, qu'il y en a peu qui ne disent volontiers avec l'âne de la Fable, sur le point d'une révolution, qu'on voudroit leur faire apréhender; * *Nous fera-t-on porter double bât, double charge?*

On a dit du peuple Romain, que tant qu'il combattit pour ses propres intérêts, il fut invincible: mais que dès qu'il fut devenu esclave sous des Maîtres absolus, il devint lâche & sans courage, il ne demanda plus que du pain & des spectacles, *panem & Circenses*; la force des Armées Romaines ne consista presque que dans des étrangers; l'esprit abbatu par la servitude, les Romains n'eurent ni le courage de se défendre, ni l'inclination de combattre pour des maîtres vicieux. Quoi que la Turquie possede de vastes Provinces, qui produisent naturellement d'aussi bons Soldats, que les autres lieux du monde, toutes les forces du Turc ne consistent pourtant, que dans des enfans, qui ne savent pas qui est leur Pére; & dont

* *Fables de la Fontaine* Liv. *VI, Fab.* 8.

dont le nombre est si petit, que s'il venoit à être défait dans quelques batailles, ce grand Empire se verroit fort près de sa perte ; les malheureux peuples, qui vivent sous ce Gouvernement Tyrannique, n'ayant ni le courage, ni le pouvoir, ni la volonté de le défendre. L'Auteur prétend, que malgré le nombre & l'inclination guerriére du peuple de France, la bravoure de la Noblesse, l'étendue du Royaume, les avantages de sa situation, & les grands revenus du Souverain, cet Etat doit principalement ce haut degré de puissance auquel il se voit élevé, à la mauvaise conduite de l'Angleterre.

22. La Section vint-deuxiéme contient diverses réflexions importantes sur les différentes Républiques, qui ont été autrefois dans le Monde, ou qui y sont à present ; & sur les buts différens qu'elles se sont proposé, ou de rendre le négoce florissant, ou de faire la guerre, soit pour faire des conquêtes, soit seulement pour se défendre & pour maintenir leur liberté. Il exalte fort la forme de Gouvernement des Provinces-Unies, & soutient qu'il est difficile d'en trouver un autre dans le Monde, qui puisse lui être comparé. On y voit ce tempérament si nécessaire pour la conservation des

des Etats : On n'y a pas tant à cœur le négoce, qu'on y néglige les affaires de la guerre ; & l'on ne s'y propose la guerre, qu'autant qu'elle est nécessaire, non pour faire des conquêtes, qui seroient à charge à l'Etat, mais pour y protéger le négoce, & y maintenir l'abondance.

23. On montre dans la Section vingt-troisiéme que le meilleur de tous les Gouvernemens, est celui qui tend à augmenter le nombre, la force, & les richesses du peuple ; & qui par les meilleures loix dirige le tout à l'avantage du Public. On soutient, que pour cet effet, il faut principalement pourvoir aux affaires de la guerre ; puis qu'il ne suffit pas que les sujets aiment leur Patrie, à cause du bonheur dont ils y jouissent, si l'on ne les pourvoit en même tems de ce qui leur est nécessaire pour la défendre. Il faut qu'un Etat augmente en forces, à proportion qu'il augmente en richesses, puis qu'il n'est personne qui ne soit en état de s'emparer d'un Trésor mal gardé. La terreur qui saisit la ville de Londres, lors qu'un petit nombre de Vaisseaux Hollandois s'avancérent jusques à Chattam, fait assez voir que la multitude du Peuple ne sert de rien, qu'à augmenter la confusion, à moins

moins qu'il ne soit bien armé, bien discipliné, & bien commandé.

24. La Section vint-quatriême est une des plus longues de tout le Livre. M. Sidney entreprend d'y prouver, que les Gouvernemens démocratiques sont moins sujets aux troubles domestiques & aux guerres civiles, que les Monarchiques, & que quand ils arrivent, ils peuvent mieux y aporter du rémede, & remettre les choses en bon état. Pour établir cette vérité, on recherche les causes ordinaires de ces Troubles & de ces guerres civiles;& quelle sorte deGouvernement en a reçu le plus de préjudice, & y a été le plus sujet. Nous ne saurions entrer dans aucun détail à cèt égard, sans une extrême longueur. La matiére est curieuse, elle mérite d'être luë dans l'Auteur même, & elle y est traitée avec beaucoup d'exactitude & dans une grande précision. Son sujet le porte à examiner si un Roi peut être déposé en certains cas, & il n'a pas de peine à se déterminer pour l'affirmative. Ceux qui soutiennent le contraire se jettent selon lui, dans des extrémitez si terribles, qu'on ne peut les envisager, sans en être épouvanté. Il faut qu'ils soutiennent en même tems, qu'il valoit mieux permettre à Neron de brûler

brûler toutes les autres villes de l'Empire, comme il fit celle de Rome; & à Caligula de couper la tête de tout le peuple, pour accomplir ses souhaits, que de faire descendre du trône de tels monstres. Ces conséquences effrayent; cependant, dit notre Auteur, nous avons connu des Souverains encore plus méchans que les Nérons & les Caligulas; & que n'auroient-ils point fait, s'il n'avoit pas été permis de reprimer leur licence? Un des grans avantages de l'Etat Républiquain sur le Monarchique, pour faire voir, que l'un est moins sujet aux guerres civiles que l'autre; c'est que dans le premier, on ne donne point la conduite des affaires, à des femmes, à des enfans, à des fous, & à des enragez; comme cela arrive dans les Monarchies, durant les minoritez, ou lors que le droit de succession apartient, par malheur, à ces sortes de personnes; car chacun sait, que la vertu, & les autres qualitez nécessaires, pour bien gouverner, ne sont pas attachées à la naissance, & n'en sont rien moins qu'une suite infaillible.

25. Le sujet de la vint-cinquième Section est à peu près le même, que celui de la dix-neuvième. Il y a des réflexions extrémément fortes, contre

cer-

certains Ministres, qui ont eu beaucoup d'autorité en Angleterre sous les derniers régnes ; & l'Auteur ne leur épargne point les noms qu'il croit leur être dûs ? Il défie qu'on fasse voir, qu'à Amsterdam, par exemple, à Venise, & en Suisse, l'autorité ait jamais été entre les mains de semblable *canaille*, car c'est la moindre épithéte dont il les honore.

14. M. Sidney soutient dans la Section suivante, que quand on accorderoit, que l'Etat Republiquain est plus sujet aux guerres civiles, que le Monarchique, il ne s'ensuivroit pas que celui-ci dût être préferé à l'autre. La raison en est, qu'une guerre civile n'est pas le plus grand de tous les maux. C'en est un beaucoup plus fâcheux de reduire le peuple à une misére, à une foiblesse, & à une lâcheté si grandes, qu'il ne lui reste plus ni courage, ni force pour rien entreprendre. Il faudroit être insensé, pour ne pas préferer l'état florissant de la Gréce, lors qu'on y comptoit un si grand nombre de Républiques, à l'extrême desolation, où elle se trouve à present sous le gouvernement d'un Prince absolu ; ce seroit mal savoir nommer les choses, que de donner le glorieux nom de paix, à une solitude

litude si afreuse, que celle qui y régne partout. *Prohibere nasci, est occidere*, dit *Tertullien*, *empêcher de naître, c'est tuer*. Les Princes ne sont pas seulement meurtriers lors qu'ils égorgent leurs sujets; mais aussi quand ils les reduisent à la derniére misére; lors qu'ils leur ôtent tout courage pour des établissemens, lors que par leurs exactions, ils les contraignent d'aller chercher une autre Patrie. Florence & les autres Villes de la Toscane, remarque notre Auteur, furent fort peuplées, riches & florissantes, malgré les séditions qu'on y vit, tandis qu'elles furent libres; au lieu que sous le paisible Gouvernement des Ducs d'à présent, dans l'espace de cent cinquante ans, le nombre des Habitans a été reduit à la dixiéme partie de ce qu'il étoit autrefois.

27. On fait voir dans la Section vint-septiéme, que les malheurs & les cruautez qui procédent de la Tyrannie, sont plus grands, que tous les maux qui peuvent proceder d'un Gouvernement populaire ou mixte.

28. On établit dans la vint-huitiéme, que les hommes qui vivent sous un Gouvernement populaire ou mixte, ont plus d'inclination à procurer le bien pu-

public, que ceux qui vivent dans les Monarchies absoluës.

29. Mais parce qu'on peut alleguer qu'après tout, quelques inconvéniens que l'on trouve dans l'Etat Monarchique, ils peuvent tous être prévenus par la sagesse du Prince qui gouverne; M. Sidney employe la Section vint-neuviême, à faire voir que cela est impossible; outre que quand cela seroit, lors que les Peuples auroient le bonheur d'avoir des Princes sages; il faudroit supposer, qu'ils en auroient toujours de tels, ce qui n'est rien moins que certain & infaillible.

30. Il prouve dans la trentiême, que jamais un Etat ne peut être bien réglé, à moins que l'Autorité du Souverain ne soit limitée par les loix. La principale, & qui est le fondement de toutes les autres, c'est que le Souverain gouverne pour le peuple & non pour lui-même; ce qui fait qu'Aristote déclare, que ceux qui font tout le contraire, deviennent par là-même des Tyrans, c'est à-dire, selon sa pensée, les ennemis de Dieu & des hommes. M. Sidney raporte à sujet une plaisante pensée de *Boccalin*. Cet Auteur Italien introduit les Princes de l'Europe se déclarant contre lui sur le Parnasse,

pour

pour avoir donné une définition du Tyran, qui les comprenoit tous ; & contraignant ce pauvre Philosophe à en donner une nouvelle, qui portoit, que les Tyrans étoient de certains hommes des anciens tems, dont la race s'étoit éteinte à présent. * *Che i Tiranni furono certi huomini del tempo antico, de i quali hoggidi s'è perduta la razza.* Il est si certain, que tous les Souverains sont sujets aux loix que ceux qui ont prétendu être les plus indépendans, ont souvent déclaré qu'ils ne pouvoient rien contre la Loi. Dans un † Traité publié en 1667. par l'autorité du Roi de France d'à présent, pour justifier ses prétensions sur quelques parties des Pays-bas, il est dit expréssement, *que les Rois ont cette heureuse impuissance de ne pouvoir rien faire contre les Loix de leur Pays.*

31. Le sujet de la Section trente-uniéme, est que les libertez des Peuples dépendent de Dieu & de la nature, & non de la volonté du Souverain, qui les gouverne.

32. La trente-deuxiéme, qui est la derniére de ce Chapitre, établit la validité des contracts faits entre le Magistrat,

* *Boccalin.* Ragguagli di Parnasso.
† *Traité de droits de la Reine.*

gistrat ; & le peuple qui le fait tel, & l'obligation réciproque des deux Contractans à en observer les conditions. Il manque une partie de cette Section, & de ce second Chapitre. Nous renvoyons le dernier au mois prochain.

## ARTICLE VI.

*Reponse de Mr.* Le Clerc *à l'Article VIII. du Mois de Février*, 1700.

Quoique j'aie rapporté le passage de *Clement*, tel qu'il est dans *Clement*, sans y rien changer ; le calcul qui suit fait voir que je supposois la correction du *P. Pagi*, puis que je suivois son calcul. Je n'ai rien changé dans le passage de *Clement*, parce que le principal dessein, pour lequel je l'apportois étoit de montrer le double commencement de Tibere ; & parce que je ne voulois entrer en aucune discussion, sur cette citation, renvoiant le Lecteur au *P. Pagi*.

Je ne vois pas pourquoi ce dernier ne peut pas corriger *Clement* en changeant, *κε* en *κα*, aussi bien que l'Auteur, qui n'a pas pris garde que *Clement* ne peut pas, dans les deux endroits,

droits, où il parle de la Chronologie des Empereurs Romains, donner 22. ans de regne à Tibere; puis qu'il déclare, dans le second, qu'il rapporte une autre Chronologie, que celle qui avoit précedé, & dans laquelle on donne 22. ans à cet Empereur.

Tout le reste du raisonnement de l'Auteur pour prouver que Jesus-Christ n'est pas mort le 29. de l'Ere Commune, est fondé sur un seul endroit de *Joseph*, touchant le temps que Pilate a été Intendant de Judée. Il se trompe de croire que cette difficulté *n'est venüe dans l'esprit d'aucun des Savans; qui tiennent pour l'affirmative; ou des autres, qui sont pour la négative.* Il la peut voir à la fin de l'article 12. du Chapitre XVI. de la Seconde Dissertation du Cardinal *Noris*, sur les *Cenotaphes de Pise.* Pour moi, je croi ou que *Joseph* s'est trompé; ou qu'il y a une faute de Copiste dans cet endroit, comme en plusieurs autres; ou que Pilate demeura plus d'un an en chemin, sous prétexte de maladie, ou autrement, avant que d'aller à Rome, ne s'étant pas hâté d'y aller rendre compte. Pourquoi, me direz-vous, avoir recours à ces conjectures? Pour ne pas donner le démenti à toute l'Antiquité Chrétienne, sur l'an-

née de la mort de Jesus-Christ; ce qui me paroît trop dur. Car enfin quoique les Pères ne fussent pas habiles Chronologistes, ils pouvoient fort bien avoir retenu l'année de la mort de Jesus-Christ, sous le Consulat des deux *Geminus*, comme je l'ai dit dans ma Dissertation. J'aimerois mieux donner le démenti tout à plat à *Joseph*, s'il le falloit; que de les traiter de la sorte, pour ne pas contredire un Historien aussi infidele, que celui-là. Je ne me soucierois pas trop de le contredire, mais je serois bien fâché de contredire S. Luc; comme l'Auteur l'insinue, en conséquence de son raisonnement.

Au reste, je n'ai aucune envie de disputer, sur ces matiéres, où l'on ne peut apporter que des probabilitez, & souvent très-légeres. Je souffre facilement que l'on soit dans des sentimens differens des miens, là dessus; & il est juste aussi, qu'on me permette de suivre celui, qui me paroît le plus probable; sans s'en prendre à moi, plûtôt qu'à ceux qui l'ont établi les premiers.

---

## ARTICLE VII.

CATALOGUE DE LIVRES *Nouveaux*,

*veaux, ou réimprimez depuis peu, accompagnez de quelques remarques.*

I.

PHILOSOPHUS AUTODIDACTUS, *sive Epistola Abi Jaafar Ebn Tophail de Hai Ebn Yokdham. In qua ostenditur, quomodo ex inferiorum Contemplatione ad Superiorum notitiam Ratio humana ascendere possit. Ex Arabica in Linguam Latinam versa ab Eduardo Pocockio. Editio secunda priori emendatior.* C'est-à-dire. *Le Philosophe de soi-même, ou Lettre d'Abi Jaafar Ebn Tophail, touchant Hai Ebn Yokdham: où l'on montre par quels degrez la Raison humaine, peut de la Contemplation des choses naturelles, parvenir à la connoissance des surnaturelles. Traduite de l'Arabe en Latin par Edoüard Pocock. Seconde Edition.* A Londres, in 4. 1700. pagg. 200. Et se trouve à Amsterdam, chez François vander Plats.

IL y a plus de vint ans, que la premiére Edition de ce Livre a paru en Arabe avec la version d'*Edoüard Pocock.* Peu de tems après on en fit une Traduction Flamande, qui fut imprimée à Amsterdam chez *Jean Rieuwerts*, *in 4.* en 1672. Il y a plus d'un siécle qu'un

Rabin la mit en Hebreu. On l'a aussi traduite en Anglois, sur la Version Latine de Pocock. La matiére en est curieuse & utile; & nous en donnerions ici un Extrait, en faveur de ceux qui n'ont pas vû cet Ouvrage, si cela n'avoit déja été fait dans le Tom. III. de la *Bibliothéque Universelle*, pag. 76. Ceux qui veulent savoir plus particuliérement ce que c'est que ce Livre, y peuvent avoir recours.

II.

CONTINUATIO HISTORIÆ CULTUS SINENSIUM, *seu Varia Scripta de Cultibus Sinarum, inter Vicarios Apostolicos Gallos aliosque Missionarios, & Patres Societatis Jesu controversis, oblata &c.* C'est-à dire: *Continuation de l'Histoire du Service des Chinois, ou divers Ecrits des Services que pratiquent les Chinois; & sur lesquels les Vicaires Apostoliques François & autres Missionaires disputent avec les Jésuites, présentez au Pape Innocent XII. & à la Congrégation des Cardinaux députez pour juger de cette affaire.* A Cologne. 1700. in 8. pagg. 152. Et se trouve à Amsterdam chez J. Louis de Lorme.

C'EST ici la Suite &, comme on nous le promet, la fin des piéces

qui doivent être produites dans l'affaire pendante en Cour de Rome au sujet du service que les Chinois rendent à *Confucius*, à leurs Ancêtres, & à l'Idole *Chin hoan*. Nous parlâmes des premiéres Piéces de ce Procès dans nos *Nouvelles* du mois de Décembre 1699. *pag.* 661. Après ce que nous en dîmes alors, ce seroit aimer les redites, que d'entrer dans aucun détail à l'égard de ces nouvelles Piéces. Il suffit d'avertir en général, que ceux qui veulent être instruits à fond, de cette affaire, & voir toutes les Piéces sur lesquelles on doit juger à Rome, peuvent joindre la lecture de ce Livre à celle de l'Histoire du Service des Chinois, dont nous avons parlé dans l'endroit de nos Nouvelles, que nous venons de citer.

III.

LA FOI & L'INNOCENCE DU CLERGE DE HOLLANDE, *defenduës contre un Libelle Diffamatoire, intitulé, Memoire touchant le Progrès du Jansénisme en Hollande. Par Mr.* DU BOIS *Prêtre.* A Delft, chez Henri van Rhyn. 1700. in 12. pagg. 216.

IL y a deux ans que le Memoire auquel on répond ici fut imprimé à la Haye, quoi qu'il porte qu'il l'a été à Cologne. L'Auteur prétend y faire voir,

entr'autres choses, que depuis que M. *Arnaud* vint demeurer en Hollande le Jansénisme s'est tellement répandu dans les Provinces-Unies, parmi les Catholiques R. que la plupart des Prédicateurs n'entretiennent presque plus leurs Auditeurs, que de ces matiéres. On repousse ici ces accusations autant qu'il est possible, & l'on ne néglige pas d'ajouter aux raisons les titres que l'on croit que l'Accusateur mérite. Les termes de *calomnie* & de *calomniateur*, de *mensonge effronté*, de *brouillon*, de *folie*, d'*extravagance*, d'*Ecrivain sans honneur*, &c. n'y sont pas épargnez. Il seroit bon de s'abstenir de toutes ces épithétes ; mais il semble qu'elles sont plus tolerables dans la bouche des Accusez, que dans celle des Accusateurs; & il n'est pas toujours donné à ceux qui sont persécutez de pousser la vertu jusques à bénir ceux qui les maudissent. Tout ce qui résulte de ce Livre & de celui auquel il sert de réponse ; c'est que les Catholiques Romains des Provinces-Unies ne vivent pas entr'eux dans la meilleure intelligence du monde ; & qu'il y a effectivement parmi leurs Docteurs plusieurs personnes, qui suivent les Idées de *Jansénius*. On apelle *Jansenistes* dans le Monde, ceux

qui

qui suivent ces Hypothéses. Ils ne veulent pas qu'on leur donne ce nom. Cette complaisance ne coute rien, & il faut être de mauvaise humeur, pour les apeller d'un nom qui ne leur plait pas.

IV.

L'Usage des Globes Célestes et Terrestres, *& des Sphéres, suivant les différens Systêmes du Monde. Précédé d'un Traité de Cosmographie, où est expliqué avec ordre tout ce qu'il y a de plus curieux dans la Description de l'Univers, suivant les Mémoires & Observations des plus habiles Astronomes & Géographes. Recueillis par le Sieur* Bion *Ingénieur pour les Instrumens de Mathématique.* A Paris, 1699. *in* 12. pagg. 412. Et se trouve à Amsterdam, chez Henri Desbordes.

M. Bion a composé ce Livre, pour expliquer les différentes sortes de Sphère, & les Globes célestes & terrestres de différente grosseur, qu'il débite à Paris, & qu'il envoye dans les Provinces & dans les Pays étrangers. Outre les Principes généraux, il a répandu en divers endroits des remarques nouvelles & curieuses sur divers Phénoménes de la Nature. Il a pris soin de ne rien oublier de ce qu'il a cru aparte-

nir à la matiére qu'il traite. Il a accompagné ses explications de diverses figures ingénieusement inventées, & qui servent à faire entendre les choses dont il parle. Nous ne conseillerions pas néanmoins à ceux qui n'ont aucuns principes des Systêmes du Monde, ni des matiéres, qui y ont du raport, de commencer par la lecture de ce Livre. Il est trop diffus pour eux, & les choses n'y sont pas traitées avec assez de netteté pour ceux qui commencent. Il vaut mieux lire d'abord le petit Abrégé, qui est au devant de la *Géographie* de *Robbe*; le Traité de Cosmographie, qu'on trouve au commencement du Second Tome de la *Physique* de *Rohault*, ou ce qu'en a dit M. *Regis* dans sa *Physique*. Ces Auteurs sont extrêmement clairs & méthodiques. Après qu'on les aura bien compris, on pourra lire l'Ouvrage de M. *Bion* avec plaisir, & le comprendre sans beaucoup de peine.

Il est divisé en trois Livres. Dans le premier il explique ce qui concerne les Corps Célestes, leur nombre, leur disposition, leurs figures, leurs mouvemens, leurs distances de la Terre, leurs grosseurs, & généralement toutes leurs proprietez, suivant les différens Systêmes. Il s'étend un peu plus sur celui

de

de *Copernic* que sur les autres, comme étant le plus facile pour expliquer toutes les apparences des mouvemens célestes. Il explique dans ce même Livre, les principaux Phénoménes de la Nature, qui ont quelque raport au sujet qu'il traite, tels que sont le flux & le reflux de la mer, & les Météores. Il donne dans le second Livre la Description de la Terre & de l'Eau, c'est-à-dire, un petit Abrégé de Géographie, que ceux qui veulent avoir une légére teinture de cette Science, peuvent aprendre en très-peu de tems. Le troisiéme & dernier Livre explique plus de cent usages differens des Globes & de la Sphére, & la construction & l'usage de la Sphére de *Copernic*.

## ARTICLE VIII.

*Extrait de diverses Lettres.*

D'*Angleterre*. Il y a quelques Semaines qu'on vent *A Letter an honourable Member of Parliament concerning the great growth of Popery, &c.* c'est-à-dire, *Lettre à un Membre du Parlement concernant le grand accroissement du Papisme, & les Pratiques criminelles & accompagnées de trahison des Evêques & des Prêtres Romains, qui sont présentement*

*tement en Angleterre.* On a publié à peu près dans le même tems, *The Gouvernment of the Passions according to the Rules of Reason and Religion, &c.* C'est à-dire, *La conduite des Passions selon les régles de la Raison & de la Religion, savoir l'Amour, la Haine, le Désir, la Fuite, l'Espérance, le Désespoir, la Crainte, la Colére, la Joye, la Tristesse, &c.* Il paroit aussi un Recueil de diverses Piéces qu'on dit être nouvelles, quoi que la plûpart ayent été publiées en François il y a longtems En voici le Titre, *A Collection of pleasant Modern Novels in two Volumes. Viz. the Secret History of the Earl of Essex and Queen Elizabeth, &c. Recueil de Relations Nouvelles & divertissantes, en deux Volumes; Savoir l'Histoire Secréte du Comte d'Essex & de la Reine Elizabeth. L'Heureux Esclave &c. à quoi on a ajouté l'Art de Plaire dans la Conversation par le Cardinal de Richelieu, &c.* Vous remarquerez qu'on donne *l'Art de Plaire*, au Cardinal *de Richelieu*; & je ne sai sur quoi l'on fonde une pareille imagination. Ce Livre peut être rangé au nombre de ceux qu'on a attribué à différens Auteurs. On le donne au P. *Bouhours* dans la *Bibliothéque Universelle*, & il est sûr qu'on doit l'attribuer à Monsieur *de la Vaumoriére*. Je n'ai point encore vû *Remarks on the new Philosophy of Descartes; in four Parts &c. Remarques sur la Philosophie de Descartes en quatre Parties. I. Des Principes de la Connoissance humaine. II. Des*

*Prin-*

*Principes des choses matérielles. III. Des Principes entant qu'ils ont raport au Monde visible. IV. Des Principes de la Terre.* On vient de publier la Suite des *Transactions Philosophiques*, pour le mois de Novembre, 1699. Elles contiennent I. L'explication de deux Glandes & de leurs conduits *excrétoires*, découvertes depuis peu dans le corps de l'homme, par M. *W. Cowper.* II. Une Lettre de M. *Vieussens* Docteur en Medecine à la Societé Royale touchant l'organe de l'ouïe. III. Une autre Lettre du Docteur *Musgrave* au Docteur *Sloane*, contenant un argument pour un usage plus fréquent de la Saignée au Larynx, fondée sur des cures remarquables en Chirurgie faites par Mr. *Jean Keen* de Roch au Pays de Cornoüaille. On fait beaucoup d'état d'un petit Discours Anglois de Mr. *Jeffery*, sur la nature de l'Eucharistie, & le but qu'on se doit proposer en la célébrant. On devoit publier incessamment, *Free Thoughts in deffence of a future State as discoverable by natural reason, &c.* Pensées *Libres pour la défense de la vie avenir, entant qu'on s'en peut assurer par la raison naturelle.* Il y déja quelque tems qu'il paroit un Livre important, & qui meriteroit bien que vous en donnassiez l'Extrait, s'il parvenoit jusqu'à vous ; il a pour titre, *Salvation by Christ alone, as it is expresly laid down in the Scriptures, agreeable to the Rules of Reason, &c. Le salut aquis par Jesus-Christ seul, ainsi qu'il est expressément contenu dans les Ecritures, con-*

*forme aux Régles de la Raison & aux Loix de la Justice. Le tout accompagné de diverses Réflexions, qui tendent à la pratique, & à engager à une vie Chrétienne. A quoi on a joint un court examen de l'état, dans la vie avenir, de ceux qui n'ont point oüi parler de Jesus Christ dans cette Vie.* L'Auteur a une opinion assez singuliére sur cette derniére Question; il prétend qu'on peut prouver par l'Ecriture que Jesus Christ se fera connoitre, après leur résurrection, à ceux à qui il n'a pas été révélé avant leur mort. Je n'ai point pû voir un Livre, dont toute l'impression a été débitée en peu de jours, & qui a pour titre. *A Discourse upon Grants and Resumptions, &c.* C'est à dire; *Discours, sur les Gratifications, & sur leur Révocation où l'on montre comment nos Ancêtres ont procédé avec les Ministres, qui se sont procuré des gratifications des revenus de la Couronne; & que les biens confisquez doivent être employez au payement des dettes publiques.* On m'a dit que c'est un *in* 8. de quatre cens quarante huit pages, qui paroit n'avoir été composé, que pour faire sa Cour au Parlement. Il semble qu'il seroit à propos que des particuliers ne s'ingérassent point des affaires de cette nature. Mr. *Lloyd* Fils de l'Evêque de *Worcester*, vient de publier un *in folio* de 54 pages, sous ce titre, *Series Chronologica Olympiadum, Pythiadum, Isthmiadum, Nemeadum, quibus veteres Græci tempora sua metiebantur: cum nominibus, quotquot inveniri potuerunt Olym-*
pio-

*pionicorum ; & aliorum Victorum in ludis, quibus hosce insigniverant : ad Æras Urbis conditæ & c. Nabonassari, (Annis Regum ex Ptolomæi Canone adjectis) atque etiam ad Æram Christianam vulgarem accommodata. Per Gulielmum Lloyd, A. M. Episcopi Wigorniensis Filium.* Ces Tables ne sont pas seulement chargées par les nombres des *Eres*, que l'Auteur marque dans le titre : mais outre quelques Notes Chronologiques, sur l'institution de ces Jeux, lesquelles marchent à la tête, il y a dans le corps de l'Ouvrage un grand nombre de remarques sur la matiére, dans lesquelles on voit une érudition, que l'on croira facilement venir du Pére de l'Auteur. Aussi y a-t'il apparence, que ce sont là les sources de cet Ouvrage.

*D'Italie.* Il y a déja quelque tems que le P. *Philippe Bonanni* Jésuite a fait imprimer à Rome un *in fol.* en Latin, qui contient les Medailles des Papes, depuis *Martin V.* jusques à l'année 1699. Voici le titre du Livre. *Numismata Pontificum Romanorum, quæ à tempore Martini V. usque ad annum* 1699. *vel authoritate publica vel privato genio in lucem prodiere, explicata ac multiplici eruditione sacra & Profana illustrata à P. Philippo Bonanni Soc. Jesu.* Voici le titre d'un Livre plus nouveau, puis qu'il est de cette année, aussi imprimé à Rome. *Monumenta Veteris Antii, hoc est, Inscriptio M. Aquilii & Tabula Solis Mithræ variis figuris & symbolis exsculpta. Accedunt breves Dissertationes de Beleno &*

*aliis quibusdam Aquileïensium Diis: & de Colonia Forojuliensi ejusque Vetustis Magistratibus ac Sacerdotiis. Auctore Philippo à Turre ex eadem Civitate Forojulio. Addita sunt fragmenta Tabularum Fratrum Arvalium nuper in Agro Romano effossa & plurimùm Eruditis expetita.* Comme ce Livre n'est que pour les Savans, nous nous contenterons de mettre ici en Latin, le précis de cèt Ouvrage, tel qu'il a été envoyé de Rome. *Antii hæc Monumenta duas Tabulas Marmoreas continent, nuper inibi repertas. Prima complectitur nobilissimam Inscriptionem, quam Antiates M. Aquilio posuere, insculptam præclaris ab eo gestis muneribus & dignitatibus. In ea exponenda per partes singulas, primum agitur de Antio veteri, Fortunis & Sortibus Antiatinis, ac denariis ad eas pertinentibus. Hinc de ipso Aquilio, de Gente Aquilia, & nonnullis cognominibus Familiarum Romanarum, explicatis earum nummis. De variis Accensorum generibus, præsertim Velatis, Censura, & Censu Equitum Romanorum. De Portu & Classe Ravennate, aliisque Romanis Classibus, earumque Præfectis, Militibus, & Navibus. De Patrimoniis tam publicis quàm privatis, & hæreditatibus Cæsarum, ac Procuratoribus ipsis impositis. De Operibus publicis, eorumque Curatoribus. Quâ occasione de Epocha temporum Cæsarianorum; & ex novis Tabulis Fratrum Arvalium, differitur de restauratione Capitolii hactenus ignorata, de locis assignatis in Amphitheatro, de quibus pa-*

*riter nusquam est mentio. Fasti emendantur, aliquot Consules suffecti, & nonnulla praterea eruditæ antiquitatis ignota argumenta ex iisdem Tabulis proferuntur. De Vexillariis & Vexillationibus. De Legionibus, præcipuè X. & XI. de quibus cur Fretenses fuerint appellatæ, inquiritur, ubi nonnulla de Euphratensi Syriæ Provincia. Demum de Patronis Coloniarum, eorum electione & honoribus.*

*Secundam partem Tabula Mithræ absolvit, quæ unà cum duabus aliis Romæ extantibus æri incisa exhibetur. Ejus Symbola & Figuræ ex Gentilium Philosophiâ & Mysticâ Theologiâ singulatim explicantur. Agitur de ipso Deo Mithra, qui idem ac Sol demonstratur, conciliatis antiquorum opinionibus. De ejus Cultu, quàm latè fuerit effusus, & quando desierit, de Mysteriis, Sacris, Sacerdotibus, eorumque initiationibus, ejus die natali in Kalendario Veteri notato, & de caussa cur die eodem Nativitatis Christi Domini Gentilibus fuerit celebratus, explosis aliorum sententiis; & inde dies idem Natalis Christi ad 25. Decembris asseritur.*

*In prima Dissertatione origo nominis & numinis Beleni novis conjecturis investigatur, ubi eum non esse à Belo seu Sole, huncque populari Religione diversum ab Apolline, qui Belenus est, habitum evincitur. Adornantur breves adnotationes de Diis nonnullis Aquilejensibus ex antiquis Lapidibus.*

*In posteriori, præmissis paucis de antiquitate Coloniæ Foro-Juliensis, Marmora in ea*

*extan-*

*extantia, aliaque Aquileiensia, plerumque inedita, proferuntur & elucidantur, ubi de Duumviris, Quatuorviris, Censoribus, & Augustalibus Coloniarum.*

*Sparsim toto Opere Lapides, Numismata, quorum typi aliquot sunt exhibiti, gemmæ, aliaque vetusta Monumenta explicantur & illustrantur.*

*Postremò fragmenta Tabularum Fratrum Arvalium producuntur, maximi pretii eruditis futura, cùm plura quàm in editis à Grutero, Sponio, & Fabretto contineant.*

*De France.* M. *Boisleau* Docteur de Sorbonne, autrefois Doyen de l'Eglise de Sens, & à présent Chanoine de la S. Chapelle à Paris, a donné depuis peu un Livre au Public, qui ne manquera pas de faire du bruit. En voici le titre. *Historia Flagellantium, de recto & perverso flagrorum usu apud Christianos, ex antiquis Scripturæ, Patrum, Pontificum, Conciliorum, & Scriptorum prophanorum monumentis, cum cura & fide expressa.* C'est un Livre de prés de quatre cens pages *in* 12. en gros caractére imprimé chez *Janisson*. Quoi qu'on ait obligé l'Auteur à retrancher quelque chose, qui pouvoit choquer, il y en reste néanmoins beaucoup, à ce qu'on m'a dit, dont on n'est pas content, & surtout dans le 10. Chapitre. On lui a fait ajouter au titre le mot de *recto*. Il explique ces paroles de S. Paul, *Castigo corpus meum, je matte ma chair,* par, *inedia & fame premo, je l'asservis par l'abstinence &*

per

*par la faim*, qui est la Note que *Robert Etienne* a mise dans son Nouveau Testament Grec; & qu'il avoit trouvée dans un vieux Manuscrit. Vous avez, sans doute, oui parler d'un Ouvrage imprimé chez *Michallet* intitulé *Suite des Caractéres de Théophraste*. Le Libraire a voulu comme insinuer dans la Préface, que cèt Ouvrage étoit de feu Mr. *de la Bruyére*, & pour le persuader, il y a fait mettre son Portrait. Néanmoins les Connoisseurs ont toujours dit, que ce n'étoit pas là le stile ni la maniére de penser de M. de la Bruyére. J'ai apris que c'est un Avocat, qui demeure à Roüen, nommé M. *Aleaume*. Il a de l'esprit & de la politesse. On trouve dans cèt Ouvrage des pensées assez bien tournées; mais il y en a d'autres qui n'ont pas le même caractére. On prétend aussi, qu'il y a quelques fautes de langage. On m'a assuré que Mr. l'Abbé *de la Bruyére*, Frére de celui dont je viens de vous parler, désavoüera publiquement cèt Ouvrage. L'Auteur qui nous a donné les *Loix Civiles* en trois Volumes *in* 4. & ensuite *le Droit Public* en deux Volumes, fait imprimer en Latin un Recueil des Loix du Code & du Digeste, à l'usage de l'Ecole & du Barreau. On imprime un second Volume de l'Apologie des Dominiquains, & l'on espére qu'il paroîtra bien-tôt. Un maître à Danser, vient de publier un Ouvrage, qui a pour titre la *Corregraphie*, qui est la méthode d'aprendre à danser. Il note les pas, comme on note le chant. On m'a dit

qu'on réimprimoit l'Histoire des cinq Propositions, augmentée de celle des Religieuses de Port-Royal. M. de la Chapelle de l'Académie Françoise, ci-devant Secretaire de M. le Prince de Conti, fait imprimer ses Ouvrages en prose & en vers. M. *Andry de Bois-Regard*, qui a écrit autrefois contre le P. *Bouhours*, sans se nommer, au sujet de la pureté de la Langue Françoise, & qui est Docteur en Medecine de la Faculté de Paris fait achever d'imprimer un Traité des vers, qui s'engendrent dans les corps humains, &c. A cette occasion il explique la nature des vers en général; & prétend prouver, que tous les Animaux, sans en excepter l'homme, s'engendrent de vers. Il explique cela d'une maniére, qui ne détruit pas le Systême des œufs, dans lesquels on prétend que se forme le Fœtus. On mande de Roüen, que l'Intendant y a fait saisir chez les Libraires, par ordre de la Cour, douze cens exemplaires de *Telémaque*, en sorte que ce Livre, qu'on n'y vendoit que quarante sols, y en vaut présentement plus de cent. On voit des Observations critiques sur l'Histoire de *Mezerai in* 12. où l'on reléve quelques fautes de cèt Historien. Quelques personnes trouvent cèt Ouvrage mal fait, & prétendent que l'Auteur n'est pas fort versé dans la lecture des Historiens. J'ai vû depuis peu un Livre imprimé furtivement, & qui a pour titre, Lettres Critiques où l'on voit les sentimens de M. *Simon*, sur plusieurs Ouvrages nouveaux, publiées par un Gentilhomme

Alle-

Allemand, fut l'Imprimé à Basle, 1699. in 12. pagg. 346. Dès l'été passé je vis trois des premiéres de ces Lettres manuscrites. Elles sont de M. Simon, jadis Prêtre de l'Oratoire, & si connu par ses Ouvrages Critiques. Elles ont été imprimées en Recueil à Basle. Cette seconde Edition est je ne sai d'où. Il y en a onze. Les trois premiéres sont avec cette Inscription J. S. C. D. B. c'est à dire, *Jaques Simon Curé de Bolleville* en Normandie, Neveu de l'Auteur, qui les fit imprimer, après avoir traduit en François les Mémoires Critiques, qu'il lui avoit donnez en Latin, comme on l'aprend par l'Avertissement. La premiére Lettre critique le premier Volume des Ouvrages de S. *Jerôme* donné par le P. *Martianay* Bénédictin sous ce titre, *Bibliothéque Divine de S. Jerôme*. La seconde parle au commencement du même Ouvrage; puis elle raporte, aussi bien que la troisiéme, quelques corruptions faites à des Manuscrits anciens par les PP. Bénédictins. On voit ensuite la premiére Lettre Critique sur le second Volume des Ouvrages de S. Jerôme. Dans la seconde, l'Auteur parle de l'Edition des Ouvrages de S. *Augustin*, & des Notes marginales, que les PP. Bénédictins ont mises au dixiême Volume, ce qui a causé le différent qu'ils ont avec les Jésuites. La troisiême & la quatriême continuent à critiquer ce qui est dans ce second Volume de S. Jerôme. Les quatre suivantes sont une replique à la réponse, que le P. Martianay avoit faite à la premiére Lettre de ce

Re-

Recueil. La cinquiéme a pour titre, *Jugement d'un Libelle publié par Dom Martianay sous le Titre de* „ Défense de la Bibliothéque de S. „ Jerôme, contre la Critique de M. Simon. M. *Elies du Pin* y est maltraité, à l'égard de ce qu'il a écrit dans ses Prolegoménes sur la Bible, & de ce qu'il a dit des Ouvrages de S. Jerôme, dans sa *Bibliothéque Ecclésiastique*. La sixiéme Lettre examine en détail le prétendu Canon Hébreu de S. Jerôme, que le P. Martianay nous a donné dans le premier Volume. La septiême détruit les raisons, dont se sert le même Pére, pour montrer que le Traité, *Speculum*, attribué à S. *Augustin*, est de ce Pére, tel qu'il se trouve à présent. Il fait voir que ce Moine ne raisonne pas mieux à l'égard du Commentaire d'*Hesychius* sur le *Lévitique*. La huitiême Lettre continuë à faire voir les erreurs grossiéres du P. Martianay. On tient toujours pour assuré, que M. Simon travaille à nous donner une nouvelle Traduction Françoise de la Bible. On voit ici (Paris) depuis peu un petit imprimé *in* 12. qui contient une Relation de l'Expédition de Carthagéne, pour refuter celle qui a été imprimée en Hollande, en faveur de M. *de Pointis*. L'Auteur de cette seconde Relation accuse M. de Pointis de plusieurs bevuës considérables; & particuliérement d'avoir manqué les Gallions d'Espagne. Il l'accuse aussi d'infidélité dans la Capitulation, à l'égard des Habitans de Carthagéne; d'avoir manqué de parole aux Flibustiers, & d'avoir pillé les Eglises. On

m'a

m'a dit qu'on avoit suprimé l'*Historia Flagellantium* de M. Boisleau. On débite sous le manteau une Piéce imprimée, que je n'ai pas encore vuë. Elle a pour titre, *Problême Ecclésiastique, touchant les biens des gens d'Eglise.* On dit qu'elle est très-scandaleuse.

Voici le titre d'un Livre, qui ne fera pas plaisir aux Disciples de *Jansenius*. *Les sentimens de S. Augustin sur la Grace opposez à ceux de Jansenius, par le Pére Jean le Porcq Prêtre de l'Oratoire de Jesus, seconde Edition, revuë, corrigée, & augmentée par l'Auteur en differens endroits marquez à la fin de la Préface, & en particulier d'une dix septiéme Preuve, où l'on fait voir l'opposition des sentimens de Jansenius avec l'esprit de pieté, par les Ouvrages de pieté des Auteurs de ce tems de la plus grande réputation. A Lyon*, 1700. C'est un gros *in* 4. Ce Pére le Porcq enseigne présentement la Théologie à Tours, conjointement avec le P. *Mauduit*, qui est dans des sentimens opposez. Il y a bien de l'apparence, que cette nouvelle réimpression ne plairra pas à plusieurs de ses Confréres Le R. P. *Anat* Neveu du défunt Confesseur du Roi, & présentement Général des Péres de la Doctrine Chrétienne vient de publier un *in* 4. en Latin, qui est fort estimé. C'est un Apparat méthodique pour la Théologie positive, divisé en sept Livres. Dans le premier l'Auteur explique la nature de la Théologie Scholastique & de la Positive; montre la liaison de l'une avec l'autre, & fait voir que pour être parfait

Théo-

Théologien, il les faut savoir toutes deux. Dans le second, il donne une idée générale de l'Ecriture Sainte, en explique diverses particularitez très curieuses, resout plusieurs difficultez, concilie les contradictions apparentes, & marque des régles, pour en bien comprendre le sens. Dans le troisiême, il donne de même une idée générale de la Tradition, prescrit des régles, pour en distinguer les differentes espéces; & en marque plusieurs exemples. Dans le quatriême, il donne une connoissance générale des Péres de l'Eglise, & de leurs Ouvrages, marquant ce qu'ils ont écrit, pour qui, & contre qui, où ils ont écrit, & en quel tems; prescrivant des régles, pour les entendre avec fruit, & répondant à plusieurs objections faites par les Hérétiques ou autres. Dans le cinquiême, il fait un petit abrégé des Conciles. Il est divisé en trois parties. Dans la premiére, il parle du nom, de la nature, & de l'origine des Conciles en général, dans la seconde, il traite de tous les Conciles Oecuméniques, & dans la troisiême de tous les Conciles particuliers tenus à l'occasion des principales Hérésies. Dans le sixiême Livre, il parle des prérogatives & des décisions du Pape, & ensuite de l'origine, du nom, du devoir, & des prérogatives des Cardinaux. Enfin, dans le septiême, il fait un recit des principales Hérésies, avec les portraits de leurs Auteurs, & les refute ensuite en peu de mots. A la fin de châque Livre, excepté le premier, il marque

que les plus fameux Auteurs, qui ont parlé de la matiére du Livre. Ce qu'il y a de bon dans cèt Ouvrage, c'est qu'on y trouve beaucoup de choses très-solides & curieuses en peu de mots, avec une clarté admirable, qui régne partout. Le Sr. *Anisson* imprime le *Nicephorus Gregoras*, Tome séparé de l'Histoire Bysantine. Il a réimprimé les *Elemens d'Histoire* de M. de *Vallemont* augmentez d'un Volume. Je ne sai s'il en aura retranché la Critique des Cartes du Sr *de Fer*, où il relevoit de terribles fautes de ce faiseur de Cartes. On dit qu'ils en étoient ainsi convenus entr'eux: mais si vos Libraires de Hollande font une nouvelle Edition de ce même Ouvrage, sur celle de Paris, ils ne feroint pas mal de tirer de la premiére cette Critique, qui est fort curieuse, pour l'inserer dans celle qu'ils feront. Les *Institutiones rei Herbariæ* de M. *de Tournefort* sont aussi achevées. Vous vous souvenez apparemment, que c'est une Traduction de ses *Elémens de Botanique*. On imprime à Paris une Histoire Universelle en plusieurs Volumes *in* 12. C'est chez P. *Emery*.

*Des Pays-bas*. On imprime à Liége chez *Daniel Moumal* une Histoire du Jansénisme en deux Volumes *in* 8. d'envirin quatre vints dix feuilles. Elle commence en 1640. & finit à la paix de l'Eglise de France. L'Auteur fait espérer un troisiéme Volume, qui viendra jusqu'au tems présent. On y joindra les portraits des principales personnes, dont il est fait mention dans l'Histoire, comme

Moff-

Mess. Pascal, Arnauld &c. de même que des Anti-Jansénistes. On trouve présentement chez la plûpart des Libraires des Pays-bas & de Hollande, la Bible traduite en François sur la vulgate, avec de courtes notes tirées des SS. Péres & des meilleurs Interprêtes. On y a joint la traduction du Pseautier selon l'Hebreu, à côté de la Vulgate, & la Concorde des quatre Evangélistes. Le tout est divisé en trois Tomes *in* 4. Le fond de la Traduction est tiré de celle de Mr. de *Sacy*. On vendra aussi séparément le Nouveau Testament, tant *in* 4. qu'en quatre petits Volumes *in* 12. de même que les Pseaumes selon la vulgate, & la Concorde des quatre Evangelistes. Il y a des exemplaires en grand papier, pour les personnes curieuses. Le Sieur *Lombrail* Libraire à Amsterdam, imprime le *Chevraeana* sur l'Edition de Paris.

## TABLE des Matieres Principales.

### *Avril* 1700.